Le Monde

www.lemonde.fr

58e ANNÉE – N° 17706 – 7,90 F - 1,20 EURO FRANCE MÉTROPOLITAINE – SAMEDI 29 DÉCEMBRE 2001 FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

La guerre d'Al-Qaida

■ Dans une vidéo diffusée par Al-Jazira, Oussama Ben Laden appelle à « frapper l'économie américaine par tous les moyens »

■ Les Etats-Unis disent tout ignorer du sort du chef terroriste

■ Enquête : l'histoire de David Hicks, le taliban australien

■ Une rencontre avec le général Dostom

Lire pages 4 et 9

► www.lemonde.fr/dossier-special

Le débat sur l'exception culturelle

● Jean-Marie Messier fait l'unanimité contre lui dans les partis de droite et de gauche ● « L'exception culturelle franco-française est morte », avait déclaré, à New York, le patron de Vivendi Universal ● Seul Alain Madelin le soutient ● Jack Lang au « Monde » : « Pas question de se faire intimider »

« L'EXCEPTION culturelle franco-française est morte ». La phrase que Jean-Marie Messier, PDG de Vivendi Universal, a prononcée, lundi 17 décembre, à New York, a résonné comme une menace. Les milieux du cinéma, inquiets, l'ont interprétée comme l'annonce de la fin du modèle français de soutien à la création cinématographique. Les hommes politiques, à droite comme à gauche, ont unanimement dénoncé les propos de M. Messier. Alain Madelin est le seul à prendre la défense de M. Messier. Le président de Démocratie libérale estime que les acquisitions du groupe français aux Etats-Unis permettent de *« mondialiser notre culture »*. En revanche, du RPR au PCF, en passant par le PS, l'UDF, les Verts, les chevénementistes et l'extrême droite, les responsables des partis et les candidats à l'élection présidentielle défendent la position que tous les gouvernements ont prise depuis 1993 dans les négociations internationales : les biens culturels ne sont pas des marchandises et chaque Etat a le droit de mettre en place des politiques de soutien à la création, notamment cinématographique.

Jack Lang, ministre de l'éducation nationale, affirme au *Monde* qu'*« il n'est pas question de se faire intimider par tel ou tel groupe privé »*. Il rappelle que Canal+ a l'obligation de financer une partie du cinéma français. Critiquant l'*« Italie berlusconienne »*, il prône au contraire *« une attitude offensive et volontariste »* de l'Etat.

Lire page 6

MICHEL SPINGLER/AP

LE CENTRE DE SANGATTE

Asile : le rêve anglais

Quatre étrangers qui avaient participé au coup de force contre le tunnel sous la Manche, dans la nuit du 25 décembre, ont été condamnés à quatre mois de prison ferme et à payer 300 000 euros de dommages-intérêts à Eurotunnel. Au centre d'accueil de Sangatte (*photo*), les clandestins, Afghans et Kurdes d'Irak, expliquent pourquoi, parmi les pays d'Europe, c'est la Grande-Bretagne qu'ils veulent prioritairement gagner par tous les moyens. p. 8

Les PME face aux 35 heures

LES LOIS Aubry sur les 35 heures s'appliquent aux entreprises de moins de vingt salariés à partir du 1er janvier 2002. En théorie du moins. Un arrêté publié par le gouvernement cet automne autorise ces entreprises à recourir à de nombreuses heures supplémentaires. Dans les faits, les petites entreprises ne passeront aux 35 heures qu'en 2004... si la majorité issue des prochaines élections législatives n'en décide pas autrement. Ce report n'empêche pas les responsables de ces entreprises de réfléchir à une réorganisation du travail. Ceux qui ont anticipé la réduction du temps de travail se plaignent surtout de la complexité à la fois juridique et pratique de la démarche.

Lire page 11 et notre éditorial page 10

Interdit de Noël catholique, Yasser Arafat sera aussi privé de Noël orthodoxe

JÉRUSALEM,
de notre correspondant

Israël persiste. Yasser Arafat, déjà interdit de Noël catholique, devrait également être privé du Noël orthodoxe prévu à partir du 6 janvier. Reclus à Ramallah depuis le 3 décembre, le chef de l'Autorité palestinienne, qui avait régulièrement assisté à cet office au cours des années précédentes, ne devrait pas être autorisé à rejoindre Bethléem.

L'interdiction qui lui avait été signifiée par le gouvernement israélien le 23 décembre de célébrer une première fois la naissance du Christ a suscité des critiques virulentes de la presse israélienne. Cette dernière a surtout reproché au premier ministre un entêtement jugé borné, qui a fourni l'opportunité au chef palestinien d'apparaître comme une victime. Dans le quotidien *Haaretz* daté du 26 décembre, le dessin du jour a montré un Yasser Arafat crucifié mais hilare, clignant de l'œil à l'intention du lecteur. La Chine, puis la Russie et enfin les Etats-Unis, étonnamment silencieux au cours des jours précédents, ont d'ailleurs officiellement *« regretté »* cet affront.

Pour ne rien simplifier, ce deuxième Noël chrétien (avant celui des Arméniens, à la mi-janvier) survient alors qu'une querelle oppose depuis de longs mois le clergé grec-orthodoxe aux autorités israéliennes, à propos du successeur du patriarche Diodoros Ier, rappelé à Dieu en décembre 2000. Conformément à la règle qui veut que le pouvoir temporel donne son imprimatur aux nouveaux élus, une liste de quinze candidats a été adressée à cet effet au début de l'année aux autorités israéliennes, mais aussi aux Jordaniens et aux Palestiniens, puisque l'autorité du patriarche s'étend au royaume hachémite et aux territoires occupés et autonomes.

Le roi Abdallah et M. Arafat n'ont rien trouvé à y redire, au contraire des Israéliens qui ont décidé de biffer cinq noms de postulants jugés trop proches des Palestiniens. Cette tentative de correction peu civile, *« pour raison de sécurité »*, a suscité un vif émoi. L'un des recalés a aussitôt saisi la Cour suprême israélienne, qui a contraint le gouvernement à ravaler ses critiques et à accepter telle quelle la liste des quinze. Mais ce retrait n'était que tactique. D'autant que l'élection dans l'enceinte du Saint Sépulcre du nouveau patriarche, le 12 août, allait consacrer l'un des « mauvais » candidats. Le métropolite Irinéos, natif de Samos et âgé de 62 ans, devenait sous les vivats le 140e responsable du patriarcat de Jérusalem, créé lors du concile de Chalcédoine en 451 et qui gère de très importants bien fonciers conformes à son statut de première communauté chrétienne de Terre sainte. Depuis cette date, Irinéos Ier attend en vain une approbation officielle des autorités israéliennes. Cet entêtement risque de compromettre la cérémonie de vœux qui doit se tenir prochainement à la résidence du président d'Israël, Moshé Katsav, car les autres Eglises ont décidé pour une fois de faire cause commune avec les grecs-orthodoxes. Dans ce contexte, le nouveau cantonnement de M. Arafat à Ramallah ne peut qu'augmenter les aigreurs.

Gilles Paris

Lire nos autres informations page 2

► www.lemonde.fr/israel-palestiniens

CONTRE LE FROID

Protéger sa peau

L'hiver, le froid, la pollution, le stress, le tabac… sont autant d'agents nocifs pour la peau. Les fabricants de cosmétiques font assaut d'innovation pour apaiser les épidermes fatigués et irrités par les agressions. Baumes aux cires de fleurs, lait d'alpage à l'edelweiss, crèmes à l'extrait de bambou : des gammes de produits pour le cocooning de la peau. p. 16

Pour danser, la techno de Felix

FELIX DA HOUSECAT

AFRO-AMÉRICAIN de trente ans, Felix da Housecat a débuté à l'âge de quinze ans. Avec son album *Kittenz & Thee Glitz*, ce DJ de Chicago risque fort d'imposer sa musique sur les pistes de danse.

Lire page 20

► www.lemonde.fr/disques

Afrique CFA 1 000 F CFA, Algérie, 35 DA, Allemagne, 3 DM (1,53 €); Antilles-Guyane, 10 F (1,52 €); Autriche, 25 ATS (1,82 €); Belgique, 49 FB (1,21 €); Canada, 2,50 $ CAN ; Danemark, 15 KRD ; Espagne, 250 PTA (1,50 €); Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR (1,47 €); Irlande, 1,40 £ (1,78 €); Italie, 3000 L (1,55 €); Luxembourg, 46 FL (1,14 €); Maroc, 10 DH ; Norvège, 16 KRN ; Pays-Bas, 3,30 FL (1,50 €); Portugal cont., 300 ESC (1,50 €); Réunion, 10 F (1,52 €); Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,40 FS ; Tunisie, 1,5 DT ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 1229 - 7,90 F - 1,20 €

CONVERTISSEUR EUROS EN FORMAT DE POCHE

(POURRAIT ÊTRE UTILE DÈS LE 1ER JANVIER 2002)

Acceptée partout en Europe et au-delà

Face à l'Inde, le Pakistan est en position de faiblesse

LA GUERRE indo-pakistanaise n'aura – sans doute – pas lieu. La pression internationale est si forte, notamment du côté américain, que l'Inde ne se lancera vraisemblablement pas dans l'aventure d'un conflit, fût-il limité à une frappe de nature « chirurgicale » visant à éliminer d'éventuels camps d'entraînement de « terroristes » cachemiris implantés au Pakistan : dans l'optique de New Delhi, ces groupes opèrent en territoire indien avec l'assentiment, sinon la complicité, du gouvernement d'Islamabad.

La guerre n'aura sans doute pas lieu, mais la sanglante attaque d'un commando armé contre le Parlement de New Delhi, le 13 décembre, a provoqué une dégradation soudaine des relations entre les deux pays, après une année qui avait commencé sous le signe d'une relative embellie. Cette attaque – qui a fait quatorze morts, les membres du commando et des policiers indiens – vient en tout cas de fournir l'occasion à l'Inde d'utiliser à son profit le contexte de lutte globale contre le terrorisme : plus que jamais, les Indiens ont beau jeu de désigner le « coupable » pakistanais, cet allié de l'Amérique qui serait incapable de contrôler ses propres extrémistes.

Le premier ministre, Atal Bihari Vajpayee, vient d'annoncer une série de mesures de rétorsion tout en agitant la menace d'une réplique militaire, le tout assorti d'assurances diplomatiques laissant entendre que son gouvernement fera preuve de retenue. Mais les troupes indiennes sont en état d'alerte à la frontière pakistanaise, New Delhi a rappelé son ambassadeur à Islamabad et l'on évoque, dans la capitale de l'Inde, une possible interdiction de l'espace aérien aux avions civils pakistanais.

Bref, jamais depuis longtemps les bruits de bottes sur la frontière indo-pakistanaise ne s'étaient faits si insistants, et, une fois de plus, les deux cousins ennemis du sous-continent sont en état de crise ouverte.

Si la situation devait se dégrader, un tel engrenage serait la répétition d'un scénario connu : le Cachemire, territoire disputé entre les deux pays, est de nouveau la cause majeure de la crise.

Bruno Philip

Lire la suite page 10 et nos informations page 3

G. HENT/NY, AMNH

ARTS

Les trésors du Grand Nord

Sous la direction de Jean Malaurie, dix auteurs de six nationalités différentes démontrent dans un livre magnifique, *L'Art du Grand Nord* (éd. Citadelles et Mazenod) que les œuvres des peuples du cercle polaire sont une forme d'expression originale et toujours vivante, bien que menacée. Une lecture à compléter par une visite à l'exceptionnelle collection d'arts « boréals » du musée de Boulogne-sur-Mer. p. 19

International	2	Météorologie, jeux	17
France-Société	6	Carnet	18
Horizons	9	Abonnements	18
Entreprises	11	Culture	19
Tableau de bord	12	Guide culturel	20
Aujourd'hui	15	Radio-Télévision	21

INTIFADA **Une semaine après l'annonce d'une trêve des attentats anti-israéliens par le Mouvement de la résistance islamique palestinien Hamas, et douze jours après l'arrêt des hostilités décrété par Yasser Arafat, un calme relatif règne en Cisjordanie et à Gaza, ainsi qu'en Israël. ● ARIEL SHARON, le premier ministre israélien a constaté *« une chute des attaques terroristes »*, mais continue d'exiger une cessation *« complète »* de la *« terreur »* pour engager des négociations avec l'Autorité palestinienne. ● LES MODÉRÉS au sein du Hamas l'ont emporté au terme d'intenses consultations, estime le député et universitaire palestinien Zyad Abou Amr, spécialiste des mouvements islamistes, selon lequel les radicaux sont minoritaires au sein du Mouvement. ● LE HAMAS a adopté des positions qui reflètent sa capacité à s'adapter aux changements de situation.**

La trêve des attentats au Proche-Orient est jugée insuffisante par Israël

L'arrêt des hostilités décrété par Yasser Arafat et la décision du Hamas de suspendre ses actions terroristes ont été respectés, même si la situation demeure précaire. Ariel Sharon exige une cessation « complète de la terreur », alors que les négociations sont en panne

JÉRUSALEM
de notre correspondant

Depuis l'appel à l'arrêt des hostilités lancé le 16 décembre par le chef de l'Autorité palestinienne, Yasser Arafat, et l'annonce d'une trêve décidée le 21 décembre par le Mouvement de la résistance islamique (Hamas), un calme relatif et fragile règne dans les territoires occupés et autonomes, ainsi qu'en Israël. Cette trêve intervient après une vague de violences sans précédent depuis le début de l'Intifada. Aux attentats-suicide anti-israéliens – les plus meurtriers ont été perpétrés à partir du 1er décembre – ont succédé les bombardements les plus violents et les bouclages les plus stricts des zones autonomes palestiniennes, en partie réoccupées à Ramallah et à Naplouse.

La tension a également été portée à son comble à l'intérieur des zones palestiniennes. Les opérations musclées menées par l'Autorité de Yasser Arafat à l'encontre de responsables du Hamas ont placé la société palestinienne au bord de la guerre civile. A Gaza, la tentative de placement en résidence surveillée du chef spirituel du mouvement, cheikh Ahmed Yassine, et l'arrestation avortée d'un autre fondateur du Hamas, Abdel Aziz Rantissi, ont fait couler le sang à deux reprises et suscité une émeute dans le camp de Jabaliya, au nord de la ville de Gaza, qui s'est soldée par la mort de sept Palestiniens.

LE DOS AU MUR

Placée le dos au mur par les attentats commis à Jérusalem, à Haïfa et à proximité de la colonie israélienne d'Emmanuel, totalement isolée politiquement et diplomatiquement, l'Autorité palestinienne n'a eu d'autre choix que de réagir plus vivement que jamais.

« On exige de vous l'impossible et il va falloir l'accomplir », avait averti le coordinateur spécial des Nations unies pour le Proche-Orient, Terje Roed-Larsen, lors d'un entretien avec M. Arafat. Les arrestations médiatisés de responsables politiques, la fermeture d'institutions caritatives et de bienfaisance placées dans l'orbite du mouvement ont convaincu le Hamas de la gravité de la situation.

Il a, de ce fait, décidé d'appeler publiquement à une trêve des opérations militaires, citant précisément les opérations-suicide et les tirs de mortiers artisanaux. Il a cependant indiqué que cette trêve était suspendue à une éventuelle reprise par l'armée israélienne d'assassinats de responsables du mouvement, qui la délierait de son engagement.

La victoire des « modérés » – tel le cheikh Yassine – sur les radicaux – que représente par exemple Abdel Aziz Rantissi – a été saluée par les Palestiniens, exténués par les deux vagues de répression qui ont suivi l'assassinat, le 17 octobre, du ministre israélien du tourisme démissionnaire, Rehavam Zeevi, et les attentats de décembre. Ces représailles israéliennes ont fait des dizaines de victimes palestiniennes.

Cette satisfaction, qui est manifeste à Gaza dans pratiquement toutes les tranches de la société, a d'ailleurs été confirmée par une enquête d'opinion. Menée par le Palestinian center survey and policy research, cette enquête montre que près des deux tiers des personnes interrogées (60 %) approuvent le cessez-le-feu proclamé par M. Arafat. Cette étude relève par ailleurs la forte opposition (76 %) aux arrestations d'extrémistes palestiniens par la police de l'Autorité.

Dans un contexte aussi difficile, la prolongation du cessez-le-feu, vendredi matin 28 décembre, en dépit d'incidents jugés mineurs (y compris par les Israéliens), est une victoire pour M. Arafat, dont le leadership était de plus en plus mis en doute. Son ennemi le plus résolu, le premier ministre israélien Ariel Sharon, a dû se résoudre à le constater, même s'il a jugé les résultats insuffisants.

« Bien que nous assistions à une chute des attaques terroristes, l'Autorité palestinienne a encore beaucoup de chemin à faire. Il n'y aura pas de négociations diplomatiques entre Israël et l'Autorité palestinienne avant que la terreur ne cesse complètement », a martelé M. Sharon, qui s'accroche depuis des mois à l'exigence d'une semaine de calme *« total »* – objectif impossible à atteindre – pour éviter de s'engager dans le moindre processus diplomatique.

Or, les perspectives en la matière ne sont pas encourageantes. Les seuls contacts ont lieu entre le ministre israélien des affaires étrangères, Shimon Pérès, et le président du Conseil législatif palestinien, Ahmed Qoreï (Abou Alaa).

Les deux hommes travaillent à un document dont la mesure essentielle consiste en la proclamation rapide d'un Etat palestinien, sur les zones discontinues actuellement contrôlées par l'Autorité palestinienne à Gaza et en Cisjordanie, soit environ 40 % des territoires revendiqués par les Palestiniens.

M. Arafat, qui comme à son habitude laisse jouer à Ahmed Qoreï les francs-tireurs, ne s'est pas officiellement prononcé sur le contenu de ce plan. En revanche, M. Sharon, qui l'avait jugé dans un premier temps *« imaginaire »* et *« dangereux »*, avant de donner le feu vert à M. Pérès, s'est ravisé une nouvelle fois jeudi soir au quartier général du Likoud, à Tel Aviv, en le jugeant *« plein de problèmes »*. En l'absence d'avancées politiques, pourtant, la trêve déclarée il y a bientôt deux semaines risque d'être rapidement soumise à rude épreuve.

Gilles Paris

Tsahal affirme avoir levé le blocus de Bethléem

L'armée israélienne a annoncé, vendredi matin 28 décembre, avoir levé dans la nuit, *« à l'occasion des fêtes de Noël »*, le blocus imposé à la ville autonome palestinienne de Bethléem, en Cisjordanie. L'armée avait fait état auparavant d'une levée partielle du blocus sur la ville. *« La levée du blocus permettra aux habitants de sortir et entrer dans la zone autonome de Bethléem, mais ils devront subir des contrôles sécuritaires aux barrages israéliens »*, a précisé un porte-parole militaire. En dépit de cette mesure, Israël maintient sa décision d'empêcher le président palestinien, Yasser Arafat, d'assister à la messe de Noël, selon le rite chrétien orthodoxe, le 6 janvier à Bethléem.

L'armée maintient par ailleurs le blocus de six autres zones urbaines palestiniennes autonomes de Cisjordanie : Hébron, Tulkarem, Ramallah, Kalkiliya, Naplouse et Jénine. – ***(AFP.)***

Zyad Abou Amr, député indépendant et universitaire spécialiste des mouvements islamiques

« Le Hamas ne fonde presque aucun espoir sur une intervention occidentale pour mettre fin à l'occupation »

« Comment le Mouvement de la résistance islamique (Hamas) est-il parvenu à cette décision de trêve des actions militaires ?

– Il y a eu d'intenses consultations, à Gaza, en Cisjordanie et à l'extérieur des territoires après le discours de Yasser Arafat. Il y a deux tendances au sein du mouvement, les modérés et les radicaux. Il est apparu qu'au terme de cette consultation, les modérés l'ont emporté. Le Hamas est très discipliné. Une fois qu'une décision est arrêtée, elle est généralement respectée.

– Qu'est-ce qui distingue fondamentalement les modérés des radicaux au Hamas ?

– Les modérés sont plus sensibles aux pressions qu'a pu exercer l'Autorité palestinienne sur eux. Fondamentalement, ils ne sont pas obsédés par la prise du pouvoir. Ils seraient d'ailleurs tout à fait favorables à un Etat palestinien proclamé à Gaza et en Cisjordanie. Bien sûr, ils ne le reconnaîtraient pas officiellement parce que cela va à l'encontre de leur discours. Ce sont eux d'ailleurs qui refusent l'idée d'une « paix » avec Israël et qui préfèrent parler d'une « trêve » de dix ou quinze ans pour éviter de donner l'impression d'abandonner leurs convictions. Mais je suis persuadé qu'ils participeraient aussitôt aux institutions de cet Etat, notamment aux élections.

Les radicaux, eux, haïssent véritablement l'Autorité palestinienne, parce qu'ils jugent qu'elle n'est pas assez respectueuse de l'islam et qu'elle est corrompue. Ils ne sont prêts à aucune concession. Ils sont prêts à continuer les opérations armées et les attentats quel qu'en soit le prix. Ils savent bien qu'à chaque bain de sang, c'est l'Autorité qui est frappée par les Israéliens. Qu'elle sombre leur importe peu. Bien au contraire. Qu'importe aussi si les Israéliens décrètent la réoccupation des zones autonomes, cela forcera tout le monde à se positionner. Ce groupe est particulièrement bien représenté à l'extérieur, notamment en Syrie, où ils doivent tenir compte des positions de leur pays hôte. Mais ils restent très nettement minoritaires et dépourvus d'influence par rapport aux militants de l'intérieur, qui eux sont en première ligne.

> « Après le discours de Yasser Arafat et d'intenses consultations, les modérés l'ont emporté sur les radicaux »

– Est-ce que les mesures prises par l'Autorité, les arrestations et la fermeture de certaines institutions caritatives, ont pu jouer dans le choix de marquer une trêve ?

– Bien sûr. Le Hamas, qui a toujours été flexible et pragmatique, a cherché à se protéger. Il a estimé que son intérêt était de jouer le jeu. Il ne peut pas lutter contre tout le monde en même temps, contre les Israéliens et l'Autorité. Contrairement aux radicaux, les modérés ne veulent pas de la réoccupation. Ils préfèrent la situation antérieure aux arrestations. Ils veulent continuer à s'exprimer, à être interrogés par les télévisions arabes. Ils ne veulent pas être pourchassés, tués ou bannis comme par le passé.

– Quelles peuvent être les conséquences de la mise sous tutelle des institutions caritatives liées au Hamas à Gaza et en Cisjordanie ?

– La situation dans les territoires est vraiment très difficile. Si l'Autorité palestinienne ferme durablement ces institutions, qui va se substituer au Hamas ? On sait bien que l'Autorité n'a pas une réputation d'efficacité. Ceux qui donnent de l'argent au Hamas parce qu'ils savent qu'il l'utilise effectivement et en toute transparence, seraient-ils prêts à continuer d'apporter des fonds ? Le Hamas, lui, ne sera pas pénalisé par ces fermetures qui le feront passer plutôt pour une victime alors que les bénéficiaires de ces sociétés de bienfaisance en voudront plutôt à l'Autorité. Mais je suis convaincu que le Hamas parviendra à se débrouiller pour continuer à assister les gens.

– Comment expliquez-vous la mauvaise image en Occident du Hamas ?

- Le Hamas est un mouvement politique assez proche de l'IRA, avec une aile politique et une aile militaire. Mais les moyens et les objectifs ne peuvent que heurter les Occidentaux. Il y a d'une part le fait de remettre en cause Israël, au moins dans les discours, et d'autre part le recours à des moyens de lutte non conventionnels. Le Hamas justifie l'utilisation d'actions terroristes en expliquant qu'il s'agit d'un équilibre de la terreur, en réponse aux opérations militaires israéliennes qui touchent également des civils palestiniens. Mais pour l'opinion publique occidentale, le Hamas est réduit à un mouvement violent, extrémiste et fanatique. En fait, le Hamas se fiche pas mal de l'image qu'il peut donner de lui en Occident. Il ne fonde presque aucun espoir sur une intervention occidentale pour mettre fin à l'occupation israélienne et les faits constatés sur le terrain jusqu'à présent ne lui ont pas donné forcément tort.

– Vous vous êtes exprimé il y a quelques mois en faveur d'un regroupement de toutes les formations de la société palestinienne, y compris le Hamas, avez-vous changé d'avis ?

– Au contraire. Je pense que nous ne serions pas dans cette situation si un accord national avait été atteint. Mais chacun a agi selon ses propres objectifs aux dépens de l'intérêt général et nous nous sommes retrouvés au bord du gouffre. Le Hamas a dû faire des compromis, l'Autorité également, mais ils les ont faits sous la pression des Israéliens et de la communauté internationale, dans l'urgence : ce qui n'est jamais l'idéal. »

Propos recueillis par Gilles Paris

Depuis la Charte de 1987, l'organisation a modulé ses positions au gré des circonstances

JÉRUSALEM
de notre correspondant

Le Mouvement de la résistance islamique (Hamas) a adopté au cours de ses quinze ans d'existence plusieurs textes de références, qui trahissent sa capacité d'adaptation aux circonstances.

Dans la Charte qui accompagne sa naissance, en 1987, la négation d'Israël n'est pas sans rappeler celle contenue par la Charte de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) adoptée en 1964. L'article 11 de la Charte du Hamas précise ainsi que *« le Mouvement de la résistance islamique croit que la terre de Palestine est une terre islamique confiée aux Musulmans jusqu'au jugement dernier. Personne ne peut renoncer à cette terre ni même à une partie de celle-ci »*.

Cette position maximaliste s'accompagne d'un jugement sans appel à l'encontre du principe d'une solution négociée contenu dans l'article 13, qui précise que *« les initiatives appelées « solution pacifique » ou « conférences internationales » pour régler le problème palestinien sont contraire à l'idéologie de la résistance islamique, parce qu'abandonner la moindre partie de la Palestine c'est abandonner une partie de la religion (...) Ces conférences ne sont rien de plus qu'un moyen pour renforcer le pouvoir des mécréants sur la terre des Musulmans. Il n'y a pas de solution au problème palestinien à part la lutte »*.

Le jugement qui en découle sur l'Organisation de libération de la Palestine, qui a fait sienne à cet instant l'idée d'un partage, est de ce fait plus que nuancé, comme en témoigne l'article 25 : *« Le Hamas respecte et apprécie* [les mouvements patriotiques palestiniens] *et les soutiendra aussi longtemps qu'ils ne feront pas allégeance au communisme à l'est ou à l'occident Croisé. Cependant, en dépit de notre respect pour l'Organisation de libération de la Palestine (...) nous ne pouvons échanger la nature islamique de la Palestine au profit de l'idéologie laïque (...) Le jour où l'OLP embrassera l'islam comme une règle de vie, nous serons ses soldats »*.

EN PORTE-A-FAUX

Sept ans plus tard, la signature des accords d'Oslo place le Hamas en porte à faux par rapport au choix stratégique effectué par l'OLP. Dans un communiqué publié le 16 avril 1994 à la suite d'une vague d'attentats suicide meurtriers organisés après le massacre par un colon extrémiste de fidèles musulmans en prière à Hébron, le Hamas assure qu'il n'est pas *« opposé au principe de la paix, mais la paix que propose l'ennemi n'est pas la paix mais la consolidation de l'occupation et de l'injustice (...) Le processus d'Oslo est une capitulation honteuse de l'OLP et une soumission aux conditions et diktats sionistes et américains (...) Un commencement équitable repose sur les bases suivantes : achever le retrait sioniste de notre terre palestinienne et éliminer ses colonies ; conduire des élections libres en Cisjordanie et à Gaza pour choisir des représentants et un leadership. Ce leadership élu prendra en charge les aspirations de notre peuple et décidera de toutes les étapes à suivre y compris le futur de notre cause. Hamas (...) invite notre peuple à continuer le combat par le jihad et le martyr jusqu'à la libération de toute la Palestine »*.

A la suite d'une nouvelle vague d'attentats suicide particulièrement sanglants décidés en février et mars 1996 en représailles à l'assassinat par les Israéliens d'un responsable militaire du Hamas, un sommet international est organisé en toute urgence en Egypte. A cette occasion, le Hamas, soumis à la pression de l'Autorité palestinienne, modifie considérablement ses termes de références, dans un communiqué publié le 13 mars. Apparaissent ainsi le droit international autrefois stigmatisé et la distinction entre le territoire israélien d'une part et Gaza et la Cisjordanie d'autre part.

« Nous considérons la présence israélienne sous toutes ses formes en Cisjordanie, Jérusalem et Gaza comme une occupation, ce que confirment les résolutions successives adoptées par les Nations unies et les positions adoptées par la plupart des gouvernements. En particulier, la résolution n 242 qui demande le retrait immédiat des forces israéliennes des territoires occupés en 1967, mais les autorités israéliennes refusent toujours de s'y conformer », assure ainsi le Hamas.

LIGNE DE CONDUITE

Il ajoute qu'*« Israël applique toujours contre les Palestiniens tout un arsenal de mesures répressives qui ignore les formes les plus élémentaires des droits de l'homme stipulés dans les accords internationaux, la 4ème Convention de Genève et la Déclaration universelle des droits de l'homme (...) »* Le Hamas conclut son communiqué en répétant ce qui constitue encore à l'heure actuelle sa ligne de conduite : *« La justification pour la conduite d'opérations militaires contre des cibles israéliennes est la continuation de l'occupation. Ces opérations cesseront aussitôt que cessera la continuation de l'occupation »*.

Dans les propos de ses principaux responsables, à commencer par son chef spirituel, le cheikh Ahmed Yassine, l'occupation concerne les territoires occupés en 1967. S'il n'est pas question d'une paix avec Israël (qui irait à l'encontre des principes énoncés dans la Charte et accessoirement torpillerait son fond de commerce politique) mais seulement d'une *« trêve »* de dix ou quinze ans, le principe d'un Etat palestinien sur Gaza et la Cisjordanie n'est plus rejeté.

Gilles Paris

Les références antisémites abondent

L'article 31 de la Charte du Hamas précise que *« sous l'égide de l'islam », « il est possible pour les fidèles de (...) l'islam, du christianisme et du judaïsme de vivre dans la paix et dans l'harmonie »*.

Mais le document abonde de références antisémites, particulièrement à l'article 22, qui indique que *« les ennemis ont amassé d'énormes fortunes qu'ils consacrent à la réalisation de leurs objectifs. A travers l'argent, ils ont pris le contrôle des médias du monde entier (...), ils ont financé des révolutions dans le monde entier. (...) la révolution française, la révolution communiste (...) Ils ont établi des organisations clandestines (...) comme les Francs-Maçons, le Rotary club et le Lion's club, etc., pour détruire les sociétés et promouvoir les intérêts du sionisme »*.

Le sommet est atteint avec l'article 32, qui assure que *« le plan sioniste n'a aucunes limites ; après la Palestine, ils veulent s'étendre du Nil jusqu'à l'Euphrate. Dès qu'ils ont occupé un espace, ils regardent vers un autre, conformément au plan qui apparaît dans les Protocoles des Sages de Sion »*, ce faux grossier, classique de l'antisémitisme. – ***(Corresp.)***

★ Textes cités dans *Hamas, political thought and practice*, de Khaled Hroub, publié en 2000 par l'Institute for Palestine studies, Washington DC)

Iran : le courant réformateur pratiquement neutralisé

Une réforme de la justice a été mise en échec par les « durs » du régime, alors que les poursuites se multiplient contre des députés et des journalistes

DERNIER épisode en date du muselage de l'aile réformatrice du pouvoir en Iran par ses adversaires conservateurs : le Conseil des gardiens de la Constitution a rejeté, mercredi 26 décembre, une loi sur la réforme de la justice, adoptée un mois plus tôt par le Parlement. Le texte assouplissait les procédures judiciaires et rétablissait le ministère public auprès des tribunaux, supprimé depuis 1994.

Quatre jours plus tôt, un député réformateur, Hossein Loghmanian, condamné à un an de prison, avait été conduit au pénitencier d'Evin, pour avoir critiqué le fonctionnement de cette même justice. C'est une violation de la liberté de parole dont jouissent les parlementaires et le coup le plus grave porté aux réformateurs. D'autres députés, soixante selon l'un d'eux, sont sous la menace de poursuites judiciaires. Certains, au sein de la mouvance présidentielle, craignent que la campagne contre la corruption récemment lancée par l'ayatollah Ali Khamenei, le « Guide » de la République islamique, serve de couverture à d'autres poursuites de nature politique.

La réélection, en juin, du président réformateur Mohammad Khatami n'a guère atténué la véritable guerre que lui font ses adversaires. Qu'ils soient au gouvernement ou au Parlement, les amis du président en sont réduits à protester verbalement contre les coups que leur assènent leurs vis-à-vis conservateurs, qui détiennent les principaux leviers du pouvoir. Au désespoir d'une population dont la foi en la capacité du président de réformer le système s'érode de jour en jour.

UN PALIER ALARMANT

Lorsque, en octobre, lors de matchs de qualification pour la Coupe du monde de football, les supporteurs iraniens étaient descendus dans la rue et avaient conspué l'ayatollah Khamenei et, selon des habitants, le père de la République islamique, Rouhollah Khomeiny, les responsables et, avec eux, des Iraniens ordinaires avaient vu, ou voulu voir, l'influence malveillante de la télévision par satellite de Reza Pahlavi, le fils de l'ex-chah d'Iran renversé en 1979, qui émet à partir des Etats-Unis. D'où, expliquait-on, l'écumage d'antennes satellitaires – en principe interdites, mais qui n'en foisonnent pas moins à Téhéran – auquel ont procédé les autorités.

Déjà, certains observateurs prévenaient toutefois que la situation était plus grave qu'il n'y paraissait, et estimaient que les protestations contre le régime avaient franchi un palier alarmant pour les autorités. Puis, le 22 décembre, lorsque certains étudiants, réunis autour de M. Khatami à l'occasion d'un rassemblement à l'université de Téhéran, l'ont quasiment sommé d'*« agir ou* [de] *démissionner »*, il était difficile d'incriminer quelque influence externe malveillante. Les étudiants sont, en effet, l'un des piliers du soutien au président, et leur protestation traduit une réelle désaffection.

Dans la seconde moitié de novembre, le bruit avait d'ailleurs couru à Téhéran que M. Khatami avait lui-même pris l'initiative de présenter sa démission, tant étaient grands les obstacles dressés devant lui par ses frères adversaires. Le président n'avait été vu à aucune cérémonie depuis plusieurs jours, ni n'avait reçu de visiteurs étrangers, officiellement en raison d'un problème de dos, qui lui imposait un repos complet, voire une possible intervention chirurgicale. M. Khatami a fini par reprendre ses activités, sans que l'on sache si la rumeur avait eu quelque fondement.

AVEU DE QUASI-IMPUISSANCE

Devant les étudiants, le président ne s'en est pas moins livré à un aveu de quasi-impuissance. *« Il faut,* leur a-t-il dit, *tenir compte du fait que les pouvoirs du président sont limités »*. Ils le sont en effet, d'une part, par la Constitution et, d'autre part, par les prérogatives que se sont arrogées *de facto* certains organes officiels depuis des années.

Tout en dénonçant sans les nommer ceux qui *« dénient à la majorité de la population son droit à décider de son destin »* et qui cherchent à *« se venger »* des résultats des votes populaires, M. Khatami a mis en garde contre les risques de voir les gens opter pour *« des solutions radicales »* si leurs demandes ne sont pas satisfaites.

Un état des lieux en dit assez long sur la neutralisation des réformes. Début novembre, le Conseil des gardiens de la Constitution, par le filtre duquel doivent passer toutes sortes de candidatures à des élections nationales ou régionales, a refusé la quasi-totalité des candidats réformateurs à des élections législatives partielles.

Une contre-attaque du Parlement, qui a voté un amendement à la loi électorale pour limiter les pouvoirs du Conseil des gardiens, a été annihilée par ledit Conseil, dont l'imprimatur est indispensable, puis par le Conseil de discernement des intérêts de la République, qui fait office d'arbitre. Les deux Conseils sont dominés par les « durs » du régime.

Plusieurs organes de presse proches de la mouvance réformatrice ont été fermés. Des journalistes, des parlementaires et des hommes politiques ont été traînés en justice et, pour certains, condamnés. L'entourage de M. Khatami n'a pas été épargné : ainsi, Abdollah Ramazanzadeh, secrétaire de la présidence a-t-il été condamné à six mois de prison, pour critiques envers le Conseil des gardiens.

Dans tous les cas, les accusations ou griefs retenus tournent autour de critiques contre le régime, ou l'une ou l'autre de ses institutions, ou d'offense à l'islam et d'infraction à la Constitution. Un incident grave, survenu il y a quelques jours à Qom, a été lu, lui aussi, à travers le prisme de la lutte entre factions rivales : il s'agit de l'intervention extrêmement brutale des forces de sécurité contre les partisans du grand ayatollah Mohammad Hussein Chirazi, lors des obsèques de ce dernier dans la ville sainte de Qom. Sans s'être jamais livré à un activisme politique, le grand ayatollah Chirazi a toujours refusé son appui à la République islamique, refusant de mêler religion et politique. Au cours des dernières années, nombre de ses étudiants sont passés par les prisons iraniennes.

Mouna Naïm

Le gouvernement appelle à l'apaisement

Le conseil des ministres iranien a appelé à *« l'apaisement »* entre la majorité réformatrice du Parlement et l'appareil judiciaire, contrôlé par les conservateurs, au lendemain de l'incarcération du député réformateur Hossein Loghmanian, a annoncé, jeudi 27 décembre, la radio iranienne.

D'après la radio, le vice-président chargé des relations avec le Parlement, l'hodjatoleslam Mohammad Ali Abtahi, *« a informé le conseil des ministres des protestations des députés »*. Il a été décidé *« de nommer des représentants auprès de la justice pour obtenir la libération du député »*, a indiqué la radio. M. Loghmanian avait été condamné, en septembre, à un an de prison pour des *« propos contre la justice »* et contre l'ayatollah Hachémi-Chahroudi.

Ce dernier, d'après la télévision, a déclaré que *« les députés sont libres d'exprimer leurs opinions, mais le fait d'insulter des personnalités officielles ne les met pas à l'abri de poursuites judiciaires ». – (AFP, AP.)*

L'Inde s'engage dans une surenchère verbale et diplomatique face au Pakistan

New Delhi interdit son espace aérien et réduit sa représentation à Islamabad

Accusant le Pakistan de vouloir *« duper »* la communauté internationale par des *« mesures cosmétiques »* contre le *« terrorisme »* au Cachemire, l'Inde a fermé, jeudi 27 décembre, son espace aérien aux avions pakistanais et réduit de moitié son personnel diplomatique à Islamabad. Le Pakistan a aussitôt pris les mêmes mesures contre son voisin. Des deux côtés, des soldats et des armes ont été massés le long de la frontière commune.

LES APPELS à la retenue lancés de tous côtés laissent l'Inde indifférente et, loin de chercher à calmer le jeu, New Delhi a annoncé, jeudi 27 décembre, une série de nouvelles mesures de rétorsion contre le Pakistan. Les avions pakistanais ne pourront plus survoler l'espace aérien indien et le personnel diplomatique des deux chancelleries sera réduit de moitié. L'interdiction de survol signifie qu'après l'arrêt déjà annoncé des liaisons terrestres et ferroviaires les liaisons aériennes entre les deux frères ennemis effectuées par Pakistan International Airlines, à partir de Karachi et de Lahore, sont aussi interrompues. Il n'y aura donc plus de contact direct entre les deux pays.

Le ministre indien des affaires étrangères, Jaswant Singh, a affirmé que ces mesures avaient été prises en réponse aux tentatives du Pakistan de *« duper »* la communauté internationale avec des *« des mesures cosmétiques et des nonmesures »* contre les groupes de guérilla séparatiste opérant au Cachemire.

L'Inde, qui a mis en cause deux groupes séparatistes islamistes, le Lashkar-i-Taïba et le Jaish-e-Mohammad, accuse les services secrets pakistanais d'être derrière l'attentat meurtrier contre son Parlement qui, le 13 décembre, a fait quatorze morts, dont les cinq assaillants. Le Pakistan a immédiatement répliqué aux sanctions indiennes en interdisant aussi le survol de son territoire à l'aviation indienne et en réduisant son personnel diplomatique à New Delhi.

Pour tenter de faire baisser la tension, et sous la pression de Washington, Islamabad avait, ces derniers jours, gelé les comptes du Lashkar-i-Taïba, arrêté le chef du Jaish-e-Mohammad, Massoud Azhar, et fait officiellement fermer les bureaux des organisations séparatistes armées dans les grandes villes pakistanaises.

« NOUS SOMMES PRÊTS »

Ces mesures n'ont toutefois pas impressionné le chef de la diplomatie indienne, qui a estimé, d'une part, que les comptes bancaires du Lashkar-i-Taïba étaient vides et, d'autre part, que c'est le frère de Massoud Azhar qui était en détention. *« La communauté internationale semble se rendre compte de plus en plus que le Pakistan doit faire quelque chose. Plus vite il le fera, mieux cela vaudra pour tout le monde »*, a ainsi souligné M. Singh. Interrogé sur l'hypothèse d'un conflit armé entre les deux pays, il a seulement indiqué : *« Ne vous faites pas de souci : nous sommes tout à fait prêts. »* L'Inde et le Pakistan, qui possèdent tous les deux l'arme nucléaire, ont annoncé ces derniers jours avoir massé des troupes et des armes sur leur frontière commune et le long de la ligne de contrôle qui les sépare, au Cachemire, depuis 1948.

« Lorsque vous avez des armées déployées à la frontière qui se regardent droit dans les yeux, prêtes à l'action, cela ressemble à un énorme dépôt de munitions : une étincelle peut tout faire exploser », a averti, jeudi 27 décembre, le général pakistanais Mohammed Yaqub Khan, qui s'exprimait devant des journalistes à Chakhoti, au Cachemire sous contrôle pakistanais. Le général, qui a indiqué que le Pakistan n'avait aucunement l'intention de déclencher la guerre, a ajouté : *« Dans le cas d'une guerre – Dieu nous en préserve – personne ne sera en mesure de maîtriser la situation. Et si la survie d'un des deux est en jeu il n'est pas possible d'affirmer que l'arme nucléaire ne sera pas utilisée. »*

Dans une surenchère verbale dont l'outrance s'explique peut-être par l'auditoire – un rassemblement antiterroriste à l'appel du BJP (Parti du peuple indien, nationaliste hindous) – le ministre indien des affaires parlementaires, Pramod Mahajan, a, pour sa part, affirmé : *« Si la guerre devait se produire, l'intensité serait tellement forte qu'il n'y aurait pas besoin d'une future guerre contre le Pakistan. »*

Dans une référence à la guerre américaine en Afghanistan, que l'Inde cherche visiblement à exploiter à son profit, M. Mahajan a encore expliqué : *« L'Inde a totalement le droit de lancer des actions militaires contre ces camps terroristes de l'autre côté de la frontière ainsi que l'ont fait les Etats-Unis en Afghanistan après les attaques terroristes du 11 septembre. »*

Traduisant l'exaspération de l'Inde devant les appels à la retenue, M. Mahajan a conclu : *« On ne peut avoir deux poids et deux mesures dans l'approche du terrorisme,* [selon laquelle] *les Etats-Unis pourraient attaquer l'Afghanistan si la situation le demande,* [tandis que] *nous, nous devrions faire preuve de retenue. »* La question du Cachemire, qui empoisonne depuis la sanglante partition de 1947 les relations entre l'Inde et le Pakistan, ne peut toutefois être réduite à un problème de terrorisme.

Françoise Chipaux

A l'hôpital psychiatrique de Srinagar, la détresse des malades de la violence au Cachemire

SRINAGAR (Cachemire indien)
de notre envoyée spéciale

Ce sont d'étranges prisonniers. Beaucoup sont là depuis des mois ; certains, depuis des années. Massés à la fenêtre, s'écrasant les uns contre les autres, ils tendent la main à travers les barreaux, hélant les visiteurs pour demander une cigarette. Ils sont vêtus, comme tous les hommes de Srinagar, de *parhans* – ces longs manteaux de laine, semblables aux gandouras d'Afrique du Nord. Sauf que leurs *parhans* à eux sont crasseux, déchirés, et qu'ils n'ont pas grand-chose d'autre à se mettre sur le dos. A Srinagar, capitale du Cachemire indien, le soir tombe tôt et le thermomètre descend vite au-dessous de zéro. Mais l'hôpital psychiatrique n'a pas de radiateurs et ses salles ne sont même pas équipées du traditionnel poêle à bois.

Bouclés dans leur dortoir dès le milieu de l'après-midi, les hommes fixent la cour déserte, un terrain vague semé d'ordures. Les femmes – environ un quart des patients – ont leur dortoir à elles, un peu plus loin. Détruit aux trois quarts par un incendie, en 1996, l'hôpital n'a pas été reconstruit. Le seul bâtiment en chantier, future salle de consultation, a pu l'être grâce à l'association Médecins sans frontières. Le nombre des patients qui se présentent chaque jour dans les services de psychiatrie est pourtant passé *« de six personnes en 1990 à 250, voire 350 patients en 2000 »*, s'étaient alarmés les participants d'un colloque sur la santé mentale organisé, il y a un peu plus d'un an, à Srinagar.

NÉVROSES POST-TRAUMATIQUES

La violence endémique qui ravage la province de Jammu-et-Cachemire, depuis 1989, n'est évidemment pas étrangère à cette évolution. C'est cette année-là, précisément, selon le docteur Mushtaq Margoob, que sont apparus les premiers cas de névroses post-traumatiques. Les tentatives de suicide, *« notamment chez les femmes et les jeunes filles des zones rurales »,* se sont, dans le même temps, multipliées. Entre les ratissages de l'armée indienne et les incursions des *« militants »* (séparatistes) dans les villages, la vie des Cachemiris n'a jamais été si loin du *« paradis »* que vantaient, il y a des lustres, les brochures touristiques.

Au Sri Mahraja Hari Singh Hospital, l'un des hôpitaux généraux de la ville, les chambres sont chauffées et les médicaments arrivent, cahin-caha, jusqu'au lit des malades. Les couloirs, où l'on croise parfois un ou deux militaires en treillis, venus visiter l'un de leurs camarades, sont plutôt sombres et sales. Mais Kulsuma, une infirmière, qui travaille là depuis plus de dix ans, ne se plaint pas. Bien sûr, elle peste contre le manque de personnel et les ruptures de stocks, régulières, de médicaments. Mais, insiste-t-elle, *« le gros problème, c'est la sécurité : les gens qui vivent dans des villages éloignés ont peur de prendre le bus ou ils n'ont pas d'argent. Quant aux médecins, aucun ne veut sortir de Srinagar »*.

Parmi ces derniers, rares sont ceux qui ne rêvent pas de partir exercer ailleurs. *« Si je n'étais pas né ici, si je ne me sentais pas cachemiri, ça fait longtemps que j'aurais quitté le coin ! »*, admet l'un d'eux, qui examine parfois jusqu'à 150 hospitalisés par jour. Les pannes d'électricité, fréquentes, l'organisation *« totalement chaotique »* des services, le manque de qualification et de compétences, tout cela le met en rage. *« Les mêmes problèmes existent peut-être ailleurs,* admet-il. *Mais pourquoi faut-il qu'ici, au Cachemire, ils ne soient jamais résolus ? »*

Catherine Simon

Un procès des Khmers rouges paraît plus lointain que jamais au Cambodge

PHNOM PENH
de notre envoyé spécial

A deux pas de la frontière thaïlandaise, la paillote où Pol Pot est mort, en 1998, dans des circonstances indéterminées va être restaurée. L'emplacement sur lequel il a été incinéré, sur un tas de pneus usagés et avec son bien sommaire mobilier, sera indiqué aux visiteurs. *« L'objectif n'est pas de glorifier Pol Pot, mais de préserver l'amertume de l'Histoire afin que la jeune génération apprenne que ce qui va à l'encontre de la loi du progrès humain ne peut pas durer longtemps »*, a expliqué, le 18 décembre, Thong Kon, vice-ministre cambodgien du tourisme. Un sondage récent indique que les deux tiers des Cambodgiens souhaitent que les squelettes des victimes des Khmers rouges demeurent exposés pour rappeler un passé récent et tragique.

Pol Pot et ses acolytes sont tenus pour responsables de la mort de 1,7 million de personnes – soit le quart de la population du royaume à l'époque – lors de leur passage au pouvoir de 1975 à 1979. Deux décennies plus tard, la mémoire de la terreur khmère rouge reste omniprésente. Un employé d'hôtel affiche une profonde cicatrice à la hauteur de la mâchoire. *« Pol Pot »*, explique cet homme âgé de 35 ans. La femme de chambre, quant à elle, est balafrée à la hauteur du front. A Phnom Penh, les bâtiments d'une école secondaire transformée par les Khmers rouges en centre de torture, celui de Tuol Sleng, abritent depuis des années un Musée du Génocide. Sept pensionnaires seulement sont sortis vivants de cette sinistre enceinte, réservée, en priorité, aux purges internes du régime.

Pourtant, une nouvelle année se termine sans que le procès de l'horreur se profile à l'horizon. La loi sur la création d'une juridiction cambodgienne *« à caractère international »* a bien été votée début 2001, sous la pression notamment des Etats-Unis. Mais le gouvernement cambodgien et l'ONU ne se sont pas entendus depuis sur quelques points importants, en particulier sur le rôle et l'indépendance de juges et procureurs étrangers. Si le dialogue se poursuit, il ne semble produire, pour l'instant, aucun résultat.

Entre-temps, les découvertes de nouveaux dossiers sont jugées par Youk Chhang, directeur du Centre cambodgien de documentation, qui centralise les recherches sur les exactions des Khmers rouges, comme *« le premier acte d'accusation spécifique des dirigeants »* de l'époque. *« Nous ne savions pas »*, répètent les derniers lieutenants de Pol Pot en vie. Le millier de documents et de télégrammes édités le 16 juillet 2001 par Stephen Heder et Brian Tittemore, de l'American University College of Law, sont accablants parce qu'ils décrivent une chaîne de commandement qui implique non seulement Pol Pot, mais aussi son entourage immédiat.

Youk Chhang estime, pour sa part, dans une note diffusée le 16 août, que Ieng Sary – l'ancien *« frère numéro trois »* d'une organisation dont Pol Pot était le *« frère numéro un »* – doit être jugé, en dépit du pardon royal dont il a bénéficié, en 1996, à la suite de son « ralliement » aux autorités. *« Ieng Sary*, écrit Youk Chhang, *a sorti ses trois mille soldats de la jungle non pour rejoindre le gouvernement royal du Cambodge, mais plutôt pour conforter son assise en tant que leader khmer rouge. »* Il a, en outre, fondé un parti, le Mouvement d'union nationale démocratique, que Youk Chhang juge, à juste titre, comme un *« mouvement politique khmer rouge »*.

Agé de 72 ans, Ieng Sary coule aujourd'hui des jours tranquilles entre ses propriétés de Phnom Penh et de Païlin, district frontalier de la Thaïlande, où il réside en compagnie de son épouse, Khieu Thirith, et de sa belle-sœur, Khieu Ponnary, première femme de Pol Pot. Khieu Thirith, 70 ans, et sa sœur aînée Khieu Ponnary, bientôt âgée de 82 ans et qui a perdu la mémoire, ont figuré parmi les éléments les plus durs de la direction khmère rouge. D'autres survivants vivent aussi paisiblement à Païlin : c'est en particulier le cas de Nuon Chea, l'ancien *« frère numéro deux »*, âgé de 74 ans et malade, et de Khieu Samphan, 70 ans, ex-chef de l'Etat (1976-1979). Seuls deux redoutables exécutants – Ta Mok, brutal chef de guerre, et Deuch, ancien patron de Tuol Sleng – sont sous les verrous depuis 1998, mais leur détention provisoire atteindra son échéance au printemps 2002.

A Païlin, les derniers responsables de la mort de 1,7 million de personnes coulent des jours tranquilles

Le procès des dirigeants khmers rouges se heurte, au Cambodge, à l'indifférence ou aux craintes de ceux, nombreux, qui se sont un jour alliés avec le diable. De son côté, la Chine, dont l'influence est croissante, est carrément hostile à une entreprise qui accorderait une triste publicité à sa présence, substantielle à l'époque, dans les « champs de la mort » cambodgiens. Des milliers d'experts chinois ont alors séjourné dans le pays.

Mais, même si un accord était conclu entre le Cambodge et l'ONU sur la tenue d'un procès, la tâche demeurerait colossale. Jugée corrompue par l'ONU, la justice cambodgienne ne s'est pas remise d'un quart de siècle de troubles. Des fonds importants devraient être dégagés par la communauté internationale pour donner à l'instruction et, dans un deuxième temps, à un tribunal les moyens de fonctionner : interprétariat, assistance légale, formation d'avocats et de juges, protection des témoins et des accusés, etc. Pour ne citer qu'une facette de l'ampleur de l'effort requis, des squelettes retrouvés dans des milliers de sites du pays devront être examinés pour déterminer s'ils ont bien été tués, ainsi que le prétendent les Khmers rouges, par des bombardements américains entre 1969 et 1973.

Jean-Claude Pomonti

Ben Laden appelle à « frapper l'économie américaine par tous les moyens »

Une nouvelle vidéocassette du dirigeant d'Al-Qaida a été diffusée, jeudi 27 décembre, dans son intégralité. Il promet « l'imminence de la fin des Etats-Unis » et appelle ses partisans à commettre de « nouvelles frappes » contre des « secteurs-clés ». Washington dit tout ignorer du sort du chef terroriste

La télévision qatarie Al-Jazira a diffusé dans son intégralité, jeudi 27 décembre, une nouvelle vidéocassette du chef d'Al-Qaida. Oussama Ben Laden y apparaît affaibli et seul, à la différence des précédents messages. De nouveau, il dénonce *« la haine de l'Occident en général, mené par les Etats-Unis contre l'islam »*. Il appelle à poursuivre le *« djihad »* et à commettre de nouveaux attentats, en particulier contre les *« secteurs-clés »* de l'économie américaine. Oussama Ben Laden justifie les attentats du 11 septembre et rend hommage à leurs auteurs dont il énumère les nationalités : quinze Saoudiens, deux Emiratis, un Egyptien, un Libanais. L'ambassadeur d'Arabie saoudite à Washington, dont le pays est régulièrement mis en cause pour servir de base arrière au terrorisme, s'est indigné des propos de Ben Laden. La Maison Blanche n'a pas réagi officiellement. Donald Rumsfeld, secrétaire d'Etat américain à la défense, a expliqué ne rien savoir de précis sur la localisation et le sort du chef terroriste d'Al-Qaida.

NEW YORK
de notre correspondant

« Il est indispensable de frapper l'économie américaine par tous les moyens possibles. » Pâle, le visage émacié, la barbe de plus en plus blanche, le bras gauche apparemment immobile, Oussama Ben Laden menace l'Amérique des pires maux et prêche à nouveau le « djihad », la guerre sainte.

La chaîne de télévision du Qatar, Al-Jazira, a diffusé jeudi 27 décembre l'intégralité d'une cassette de 33 minutes reçue *« il y a quelques jours »* du Pakistan. Elle serait arrivée par un courrier express de la société DHL. De courts extraits avaient déjà été montrés mercredi.

LE JEU DES COMPARAISONS

C'est la troisième fois que l'homme le plus recherché au monde se fait entendre par ce moyen. Une première vidéo était passée sur les ondes le 7 octobre, au premier jour de l'attaque américaine contre l'Afghanistan, et une autre le 3 novembre. Au petit jeu des comparaisons faites par les chaînes de télévision américaine, le milliardaire saoudien apparaît de plus en plus fatigué, marqué par la guerre et les bombardements. Il s'en plaint d'ailleurs et s'en prend à la *« haine de l'Occident en général, mené par l'Amérique, pour l'islam. Ceux qui ont vécu tous ces mois sous des bombardements américains permanents l'ont constaté »*.

Mais l'essentiel du discours consiste en un nouvel appel à attaquer les Etats-Unis et une dénonciation de leur *« faiblesse »*. Le ton est donné, professoral, le Kalachnikov à son côté, le fondateur d'Al-Qaida prédit *« l'imminence de la fin des Etats-Unis, que Ben Laden ou ses partisans soient vivants ou morts, car l'oumma* [la nation] *musulmane s'est réveillée »*.

Il donne ensuite clairement l'ordre à ses partisans de commettre de nouveaux attentats. *« Il importe de poursuivre le djihad contre les Etats-Unis sur les plans militaire et économique. Les attaques ont provoqué une hémorragie de l'économie américaine. »* Il faut de *« nouvelles frappes »* contre les *« secteurs-clés et s'en prendre aux fondements de cette économie qui est le pivot de la puissance militaire »*.

Oussama Ben Laden légitime ensuite les attentats du 11 septembre et se réjouit de leur succès. *« Il est inconcevable »* que mes partisans s'attaquent *« à des civils innocents »*, dit-il, *« il s'agit seulement de dix-neuf étudiants, puisse Dieu les accepter comme martyrs, qui ont ébranlé l'empire des Etats-Unis et frappé au cœur l'économie américaine et la plus grande puissance militaire »*.

Tout comme celles de 1998 contre les ambassades américaines du Kenya et de Tanzanie, il justifie ces attaques car elles sont une réponse *« à l'oppression continue infligée à nos enfants en Palestine, en Irak, en Somalie et au Soudan. Par des moyens simples, ces étudiants, des géants, des héros, ont utilisé les avions de l'ennemi et étudié dans des écoles de l'ennemi. Ils ont donné une leçon sévère à des peuples arrogants qui n'accordent de sens à la liberté que lorsqu'il s'agit de la race blanche »*.

Le chef d'Al-Qaida dresse la liste de leurs nationalités – quinze Saoudiens, deux Emiratis, un Egyptien, un Libanais – et fini l'enregistrement par un poème à leur gloire. A en croire les propos d'Oussama Ben Laden, la cassette a été tournée trois mois après les attentats du 11 septembre et deux mois après le début des bombardements américains contre l'Afghanistan. Elle aurait donc été réalisée au début du mois de décembre. Cela reste une hypothèse. Seule certitude, l'enregistrement est postérieur au 16 novembre. Ben Laden évoque le bombardement de la mosquée de Khost, une ville proche du Pakistan, par l'aviation américaine qui s'est produit à cette date.

AUCUN COMMENTAIRE

« Cet homme a tué des milliers d'innocents, il ment sans arrêt, il détourne sa religion », a réagi, jeudi, Donald Rumsfeld, le secrétaire d'Etat américain à la défense, regrettant que des musulmans dans le monde puissent *« croire ses mensonges »*. Donald Rumsfeld a reconnu également ne pas savoir si Oussama Ben Laden a été tué dans un bombardement ou a réussi à s'échapper. *« Nous recevons 6, 7, 8, 10, 12 informations contradictoires chaque jour. J'ai renoncé à les recenser toutes. Il se trouve soit en Afghanistan, soit dans un autre pays, soit mort et nous savons avec certitude que nous ne savons pas laquelle des trois possibilités est la bonne »*, a-t-il ajouté, usant d'un humour qui a rendu célèbres ses conférences de presse.

A Kaboul, le nouveau ministre afghan de l'intérieur, Younès Kanouni, interrogé par l'AFP, a estimé jeudi soir qu'il y a une *« forte présomption »* que la vidéo ait été enregistrée hors d'Afghanistan. Un porte-parole du ministre de la défense afghan avait indiqué, plus tôt dans la journée, qu'Oussama Ben Laden s'était probablement réfugié au Pakistan dans la zone tribale frontière avec l'Afghanistan. Le gouvernement pakistanais a fermement démenti, qualifiant les propos des dirigeants afghans *« d'informations à mettre à la poubelle »*.

La Maison Blanche et le département d'Etat n'ont fait aucun commentaire officiel sur la cassette. Seules quelques remarques officieuses ont été distillées, soulignant que la vidéo n'apporte rien de nouveau par rapport à celle rendue publique le 13 décembre. Elle montrait Ben Laden recevant un mollah saoudien et lui faire des confidences sur la façon dont les attentats du 11 septembre avaient été préparés. Cet enregistrement n'avait pas transité, comme les trois autres, par Al-Jazira, mais avait été « trouvé » à Jalalabad, en Afghanistan.

Eric Leser

La mère de Zacarias Moussaoui aux Etats-Unis

La mère de Zacarias Moussaoui, premier inculpé en liaison avec les attentats du 11 septembre aux Etats-Unis, est arrivée jeudi 27 décembre à Washington afin de tenter de rencontrer son fils et d'assister à sa comparution devant un tribunal fédéral. *« Je viens demander au gouvernement américain qu'il m'autorise à voir mon fils et* (...) *au gouvernement français qu'il m'aide à le voir aussi »*, a-t-elle déclaré. M^me^ El-Wafi a exprimé sa peine pour les victimes des attentats du 11 septembre. *« J'étais très malheureuse pour tout le monde »*, a-t-elle dit. Mais, *« le jour où j'ai su que mon fils était impliqué, j'ai été contente de savoir qu'il était en prison »* au moment des faits, qu'il *« n'était pas impliqué dans la mort de tous ces gens »*.

Accusé de complicité dans la préparation des attentats, Zacarias Moussaoui, 33 ans, Français d'origine marocaine, risque la peine de mort pour quatre des chefs d'inculpation retenus contre lui et la réclusion à vie pour deux autres. – *(AFP.)*

Al-Jazira reste peu diserte sur le mystérieux trajet de la cassette

OUSSAMA BEN LADEN n'a pas changé de canal de diffusion de ses messages vidéo. Il a de nouveau choisi de s'adresser au monde via la chaîne de télévision Al-Jazira, basée au Qatar, comme cela avait déjà été le cas à deux reprises depuis les attentats antiaméricains du 11 septembre. Al-Jazira a retransmis *« dans son intégralité »*, jeudi 27 décembre, la vidéo du terroriste saoudien, dont elle avait déjà diffusé des extraits la veille au soir, lors d'un journal d'information.

Au siège de la chaîne, à Doha, on explique que ce « saucissonnage » du message n'a rien d'exceptionnel, la totalité de la cassette (33 minutes) ne pouvant être diffusée dans le cadre des informations. Al-Jazira a donc préféré attendre jeudi soir et son émission « La première guerre du siècle », un programme de deux heures retransmis trois fois par semaine, pour diffuser l'ensemble de la vidéo.

Ce délai de 24 heures n'a pas servi à montrer la cassette à des services de renseignement occidentaux, assure-t-on à Doha. Cela n'a pas été le cas non plus dans les jours ayant suivi la réception de la cassette à Doha. La direction de la chaîne s'est refusée à indiquer à quelle date exactement elle a reçu la vidéo, *« arrivée par avion du Pakistan, dans un paquet express envoyé par une personne non identifiée »*, affirme Al-Jazira. Cela a eu lieu *« il y a quelques jours »*, s'est-elle bornée à indiquer.

Selon elle, le fait que la cassette n'ait été diffusée qu'à partir de mercredi s'explique par des raisons techniques. Le format de la vidéo serait d'un type démodé et il a fallu trouver une machine pour transférer le contenu sur un format actuel. En outre, ajoute la chaîne, rien n'indiquait à la réception du colis qu'il s'agissait d'un message de Ben Laden. Ses précédentes vidéos avaient transité par le bureau de la chaîne qatariote à Kaboul. Le correspondant de la chaîne dans cette ville, Teyssir Allouni, qui avait dû fuir le pays devant l'offensive de l'Alliance du Nord, a repris du service à Doha, selon Al-Jazira.

Antoine Jacob

Le B-1, bombardier le plus « rentable » de l'armée américaine

LES ÉTATS-MAJORS américains viennent, à propos des raids aériens au-dessus de l'Afghanistan, de se livrer à de bien curieux calculs : le coût de ce qu'ils ont appelé *« la tyrannie de la distance »*. Qu'est-ce à dire ? Plus un théâtre d'opérations est éloigné ou enclavé, sans pouvoir disposer de bases à proximité, et plus il faut d'avions de ravitaillement en vol pour que les appareils de combat, qui sont généralement à court ou moyen rayon d'action, larguent leurs munitions afin de remplir en toute sécurité leur mission. Dans de telles circonstances, l'emploi de certains avions en Afghanistan – une cible singulièrement difficile d'accès y compris pour l'aéronavale américaine – est revenu plus cher que d'autres.

Aviation Week and Space Technology, un hebdomadaire spécialisé qui fait autorité outre-Atlantique, révèle que les états-majors américains usent d'un critère : le coût de l'heure de vol rapportée à la munition larguée. Du « tout compris », en quelque sorte, et sachant que la munition donnée pour référence est la Joint Direct Attack Munitions (JDAM), une bombe supposée être guidée avec précision par laser (depuis le sol ou par un autre avion porteur), GPS (Global Positioning System) et par relais satellitaire.

Ainsi, le « vecteur » le plus cher – et de loin – est l'avion tactique F-16, qui emporte deux JDAM : 12 760 dollars (14 177 euros) par munition, s'agissant d'une mission limitée à 900 kilomètres et, donc, inférieure à la mission moyenne en Afghanistan. Le « vecteur » le plus rentable est le bombardier supersonique B-1 à « flèche variable » (à grande vitesse, les ailes se replient le long du fuselage et elles se déploient à l'atterrissage comme au décollage), qui transporte 24 JDAM : 3 690 dollars par munition, pour une mission à distance quasi intercontinentale avec ravitaillement en vol.

LE RETOUR EN FORCE DU B-52

Entre ces deux extrêmes, l'avion tactique F-15, avec ses quatre JDAM, revient à 9 220 dollars la munition ; le bombardier « furtif » B-2, avec seize JDAM, à 7 540 dollars, et le quadragénaire B-52, le plus souvent employé en Afghanistan avec douze JDAM, à 5 120 dollars par munition.

Hors palmarès, l'avion tactique « furtif » F-117 revient, pour un rayon d'action aussi limité que le F-16, à 35 550 dollars par munition larguée. Son coût, qui bat tous les calculs précédents, justifie sans doute que cet appareil de l'armée de l'air américaine soit resté dans les hangars aux Etats-Unis et qu'il n'ait pas fait son apparition en Afghanistan.

Ces calculs consacrent la suprématie, c'est-à-dire le meilleur rapport « coût-efficacité », si l'on ose dire, du bombardier lourd sur l'avion tactique et, en particulier, celle du B-52, qui a fait un retour en force en Afghanistan. Mais ils aboutissent à une conséquence inattendue, sauf des partisans, aux Etats-Unis, du bombardier lourd B-1, qui s'empresseront probablement d'user de ce « classement » pour demander son maintien en service. En effet, l'armée de l'air américaine projette de ramener sa flotte actuelle de 93 B-1 à 60 exemplaires, du fait que la rénovation des 33 autres coûterait 2,2 milliards de dollars (2,5 milliards d'euros). Leurs performances les sauveront-elles ? Rien n'est moins sûr. L'état-major persiste à vouloir transformer les 33 appareils en stock de pièces de rechange pour les B-1 survivants.

Jacques Isnard

Physique d'ours, le padichah-général Dostom reçoit dans son palais décati de Sheberghan

SHEBERGHAN (Afghanistan)
de notre envoyée spéciale

Assis dans le jardin de son « palais » où se pavanent des paons, Abdul Rachid Dostom reçoit des délégations venues le féliciter pour sa promotion, trois jours plus tôt, au poste de vice-ministre afghan de la défense. Trois journalistes étrangers se sont infiltrés dans la cohorte des courtisans. Sans grands problèmes : l'étiquette, à la cour du « padichah » – le plus vénérable des chahs – est encore rudimentaire.

REPORTAGE

Entouré de fidèles, le nouveau vice-ministre de la défense savoure son retour au pouvoir

Les chaises amenées pour la séance vont de « fauteuils Louis XV » cassés aux tabourets en plastique fluo qui ornent la maison d'hôte du général et son sauna en forme de cathédrale.

Trois ans d'occupation des lieux par les talibans leur ont donné une patine de désolation plus en phase avec l'environnement de Sheberghan, bourg natal de Rachid Dostom, qui a fait ses classes du temps des Soviétiques avant de devenir l'homme fort du Nord-Ouest afghan.

Vêtu de son treillis, le général au physique d'ours reçoit tour à tour des oulémas (savants religieux) en grands turbans, le doyen en complet veston de l'université de Mazar-e-Charif, la grande ville située à deux heures de route, et des anciens aux caftans doublés de fourrure, qui embrassent l'enfant du pays. *« Nous t'admirons »*, dit l'un. *« Oui, je sais que vous m'admirez »*, répond le général.

Il leur tient ensuite un bref discours, en ouzbek, la langue de l'assistance, en concluant par une promesse : *« Dans six mois, nous aurons des élections, et nous saurons alors si les Ouzbeks sont majoritaires ici ou non. »* Sous-entendu : ils le sont et je serai élu.

Tout est dit. Le nouveau vice-ministre afghan ne prétend pas gagner les voix de toutes les ethnies représentées dans sa région. Il compte seulement sur celles de ses frères ouzbeks pour être confirmé dans son rôle de chef.

Les élections, pour lui, relèveraient ainsi du simple recensement. Pragmatique, rustique, imperméable aux subtilités de langage des Kaboulis, il sait par contre que sa communauté, encore largement paysanne, voit en lui un représentant qui pourra enfin faire entendre sa voix dans la capitale. Ce qui n'était jamais arrivé dans l'Histoire.

Les autres ethnies minoritaires et pareillement d'origine turque ou mongole – Hazaras chiites ou ismaéliens, Turkmènes, Aymaks, etc. – réagissent de la même façon et se réjouissent de ses victoires obtenues à Kaboul. La première est simplement de pouvoir retourner dans la capitale, après que son armée y ait laissé le souvenir de pillages, viols et massacres.

Tout cela est maintenant oublié. Les mêmes Tadjiks qui ne se privent pas de dénigrer en public le manque d'instruction, voire l'analphabétisme du général, ont été obligés de le reconnaître, dit-il aux journalistes, comme *« vice-chef politico-militaire du nord de l'Afghanistan »*, y compris de sa partie Est, majoritairement tadjike. *« Si vous ne croyez pas que les commandants tadjiks vont m'obéir, allez donc le leur demander »*, répond-il avec un petit mouvement d'humeur.

« DANS UN JOUR OU DEUX... »

Sa nomination, estime-t-il, est le résultat de *« sa »* victoire contre les talibans (les chefs tadjiks soulignent, eux, qu'il a attendu trois ans pour rejoindre *« leur »* front antitaliban). Rachid Dostom prétend maintenant *« contrôler »* les nombreuses unités armées du Nord. *« Déjà, en 24 heures, je peux rassembler 40 000 hommes dans les casernes »*, dit-il. Maintenant, il faut que *« l'ONU les éduque »* et que soient désarmés *« ceux qui ne veulent pas obéir, les voleurs et les terroristes »*.

Interrogé sur les rumeurs d'un récent désarmement un peu brutal, par un petit chef ouzbek, d'un village pachtoune de l'ouest de la province de Faryab, le général élude en assurant que *« tout coupable d'aide aux talibans, quelle que soit son ethnie, doit être puni »*.

Puis il désigne un de ses officiers, qui déclare : *« C'étaient des fugitifs, des bandits, il y en avait du Badakhshan, des Ouïgours et des Tadjiks, ils pillaient les réfugiés de retour d'Iran. » « Nous avons pris 500 armes et il y a même eu des tués pendant le désarmement »*, précise-t-il.

Impossible d'en savoir plus. Le général, très sollicité, n'a pas beaucoup de temps. *« Dans un jour ou deux,* dit-il encore, *je vais réunir tous les commandants de la région pour voir comment empêcher que les convois d'aide humanitaire soient pillés. »*

UN « BON GUERRIER »

La veille, il avait assuré pareillement que *« dans un jour ou deux »*, tous les commandants rassemblés décideront *« de la façon dont il faut mener le désarmement »*. Un commandant tadjik de la place de Mazar expliquait de son côté n'avoir pas entendu parler d'un tel projet de réunion.

Interrogé une nouvelle fois sur le désastre que fut le massacre, par ses hommes, de 240 prisonniers à Qala-e-Jhangi il y a un mois, le général Dostom en reporte la responsabilité sur ses subordonnés.

Pour autant, les Américains qui l'entourent en permanence – quatre *« special forces »* l'attendent au fond de son jardin – estiment que Rachid Dostom est un *« bon guerrier »*. Un de leurs officiers a précisé qu'il *« n'est pas coupable des massacres qu'on lui attribue »*.

Sophie Shihab

L'année 2001
Illustrée par Plantu
Le numéro à conserver
lundi 31 décembre
Le Monde daté 1er

L'Espagne souhaite que sa présidence de l'UE permette d'intensifier la coopération policière

Madrid veut obtenir la solidarité des Européens dans sa lutte contre l'ETA

L'Espagne assumera le 1er janvier la présidence de l'Union européenne sous les phares du lancement des pièces et des billets en euro dans les douze pays qui l'ont adopté comme monnaie unique. Madrid entend bien profiter de ce moment historique pour ancrer également l'intégration de l'Europe en matière de lutte contre le crime, et obtenir la solidarité des Quinze dans son combat contre les terroristes de l'ETA.

MADRID
de notre correspondante

« *Mas Europa* », davantage d'Europe ! C'est avec ce mot d'ordre que l'Espagne assumera le 1er janvier prochain son tour de présidence européenne. Cette présidence s'annonce délicate dans un contexte de ralentissement économique lié en partie au terrorisme, et d'incertitude politique engendrée par la tenue d'élections en France et dans plusieurs autres pays européens. Il reviendra à l'Espagne de gérer le passage à l'euro dans les transactions courantes. Mais Madrid entend aussi imprimer sa marque sur des sujets à controverses, comme la poursuite de la libéralisation des marchés et le renforcement de l'intégration en matière de police et justice.

L'Espagne devra également prendre sa part de la préparation de l'Union à l'élargissement, dont l'horizon, prévu en 2004, se rapproche à grands pas. l'Union va entrer dans une phase particulièrement difficile de négociations pour tenir les délais. C'est pour accompagner cet élargissement que sera officiellement intronisée, en mars, la Convention chargée de préparer la nouvelle réforme de l'Europe. Ses travaux seront dirigés par l'ancien chef de l'Etat français Valéry Giscard d'Estaing.

Davantage d'Europe, vu de Madrid, qu'est-ce que cela veut dire ? L'Espagne, en dépit d'une nostalgie de politesse pour la peseta, se fait un honneur de gagner une monnaie forte comme l'euro, et veut continuer à être l'un des pays les plus euro-enthousiastes. Elle n'oublie pas qu'au sortir de la dictature de Franco, son brevet définitif de démocratie et de modernité lui a été décerné lors de son entrée dans l'Union en 1986.

En d'autres termes, comme l'a expliqué devant le Parlement le chef du gouvernement de centre-droit, José Maria Aznar, l'Espagne s'efforcera au cours de sa présidence de gommer les conflits pour établir une plus grande « *stabilité* » et fera tout pour le renforcement de l'Europe. Car, ajoutait-il, « *à chaque fois que l'Europe a grandi, cela a été bon pour notre pays qui a grandi avec elle* ».

Ce renforcement de l'Europe, Madrid le conçoit selon deux grands axes : le processus de libéralisation économique sur les pas du modèle défini au sommet de Lisbonne, en 2000, et la lutte contre le terrorisme. Depuis les attentats du 11 septembre contre les Etats-Unis, le renforcement de la lutte contre le terrorisme est en tête des préoccupations européennes de M. Aznar, aux prises avec la persistance des actions armées des extrémistes basques de l'ETA.

Le gouvernement espagnol, déjà à l'origine de beaucoup d'initiatives communes en ce domaine, a poussé ses pions à la faveur de l'indignation mondiale suscitée par les attaques contre New York et Washington. Que ce soit au niveau bilatéral, si essentiel, avec la France, puis pour finir au sommet européen de Laeken, en décembre, l'Espagne a, de son point de vue, obtenu satisfaction sur presque toute la ligne : mandat d'arrêt européen, simplification des procédures d'extradition, échanges d'information sensibles, définition commune du terrorisme, début de la mise en place effective de l'espace judiciaire européen.

UN CREDO LIBÉRAL

Madrid entend maintenant obtenir de ses partenaires que l'ETA soit considérée comme un problème « *commun* » et plus seulement local, afin que tout crédit soit retiré aux organisations qui appuient l'ETA, y compris financièrement. A commencer par Batasuna, la coalition politique indépendantiste, vitrine politique de l'ETA, qui regroupe 10 % des voix aux élections basques.

A Laeken, Madrid aurait voulu voir inscrire Batasuna, parti politique légal, sur une liste d'organisations reconnues comme « *terroristes* » par l'Union européenne, ce qui n'a pas été possible. En revanche, l'Espagne ne désespère pas de faire établir une liste publique « *d'entités ou de personnes* » à l'activité terroriste reconnue qui lui permette de mieux combattre l'organisation séparatiste au niveau européen. Enfin, même si cela a peu de chances de prospérer, les Espagnols tenteront de proposer un traité de coopération judiciaire directe avec les Etats-Unis sur ces sujets.

Sur le volet du processus de Lisbonne, dont l'Espagne de M. Aznar, au credo libéral affirmé, avait été l'une des marraines actives, avec le Royaume-Uni et le Portugal, beaucoup reste à faire. De l'avis des experts, bien peu pourra être fait d'ici le sommet européen prévu à Barcelone en mars. Sur ce sujet, Madrid a souvent croisé le fer avec Paris et est prête à soutenir un nouvel assaut, notamment sur la question de la libéralisation du marché de l'électricité et de l'énergie, cruciale aux yeux des Espagnols. L'approche des élections françaises risque de geler pour un moment toute avancée.

De la même manière, cette double élection française et sans doute portugaise ne va pas simplifier les travaux de préparation de l'élargissement de l'UE qui incombent à l'Espagne, notamment dans le domaine agricole – autre sujet de frictions avec Paris —, mais aussi s'agissant des transports ou du financement des fonds structurels. José Maria Aznar a entrepris une tournée de tous les pays candidats à l'entrée dans l'UE, à commencer par la Pologne. Il n'a cessé de se déclarer très favorable au maintien du calendrier de l'élargissement, en dépit des craintes nourries par l'Espagne, qui est le pays qui bénéficie à l'heure actuelle du plus d'aides en fonds structurels et régionaux.

Le discours officiel espagnol, en général très chatouilleux sur ce point, s'est singulièrement adouci. Le financement actuel de l'Union, défini à Berlin en 1999 pour aller jusqu'en 2006, doit permettre de passer le cap des premiers élargissements en 2004. L'Espagne estime qu'il ne lui restera plus alors que deux régions (Andalousie et Extremadure) qui n'auront pas atteint les revenus suffisants pour se passer de l'aide européenne.

Quel sera l'apport spécifiquement espagnol à cette présidence, qui s'efforcera plus de consolider les acquis que de rechercher d'improbables percées ? Outre l'accent mis sur la solidarité antiterroriste, sans doute de faire passer aussi une sensibilité euro-méditerranéenne et euro-latine. L'Espagne, qui se voit comme un pont entre l'Europe et l'Amérique latine, est très attentive à la crise financière et politique en Argentine. De même, sa diplomatie est très active pour que l'Europe ait une plus grande présence au Proche-Orient.

Marie-Claude Decamps

► www.lemonde.fr/ue

Deux nouvelles listes d'organisations terroristes

Le conseil des ministres des affaires étrangères de l'Union européenne a adopté, jeudi 27 décembre, deux listes d'organisations terroristes. La première comprend des organisations européennes, parmi lesquelles les séparatistes basques de l'ETA, IRA-véritable, les Grapo, l'Ulster Defence Association, ou les « Orange Volunteers ». En dépit des pressions espagnoles, elle ne comprend pas le parti séparatiste basque Batasuna, bras politique de l'ETA.

Le conseil a adopté une liste de personnes et d'organisations terroristes non européennes, telles que le Hamas ou le Djihad islamique palestinien, dont il demande que les avoirs soient gelés. Ces deux listes s'ajoutent à une troisième, beaucoup plus large, adoptée le 7 décembre par les ministres de la justice et de l'intérieur. Destinée à faire l'objet d'échanges d'informations entre services de police, elle reste secrète. – ***(Corresp.)***

Le FMI se dit prêt à travailler avec Buenos Aires

BUENOS AIRES. Le Fonds monétaire international (FMI) « *est prêt* » à travailler avec le nouveau gouvernement argentin « *pour développer une solution durable aux problèmes économiques* », a déclaré son directeur général Horst Koehler dans une lettre envoyée au président argentin, Adolfo Rodriguez Saa, et dont la teneur a été diffusée, jeudi 27 décembre à Buenos Aires. Se référant aux troubles sociaux ayant fait 30 morts la semaine dernière en Argentine et ayant conduit le président Fernando de la Rua à démissionner, M. Koehler exprime par ailleurs au nom du FMI sa « *profonde peine pour les tragiques événements* ».
Elu dimanche par le Congrès à la présidence, Adolfo Rodriguez Saa a immédiatement annoncé un moratoire sur la dette publique de l'Argentine, s'élevant à 132 milliards de dollars. Selon Buenos Aires, la lettre de M. Koehler « *marque la réouverture du dialogue entre le FMI et la République argentine* ». – *(AFP.)*

Le corps du président Senghor a été rapatrié au Sénégal

DAKAR. La dépouille de l'ancien président du Sénégal, Léopold Sédar Senghor, décédé le 20 décembre à l'âge de 95 ans en France, est arrivée à Dakar dans la soirée du jeudi 27 décembre. Son corps a été transporté à l'Assemblée nationale où, vendredi, les Sénégalais peuvent rendre un dernier hommage à leur premier chef d'Etat, qui a quitté volontairement le pouvoir en 1980, se retirant alors en France, patrie de sa seconde épouse.
Samedi, un office religieux sera célébré à Dakar, suivi d'une cérémonie officielle au palais présidentiel où l'actuel chef de l'Etat, Abdoulaye Wade, prononcera l'hommage de la Nation, en présence d'une dizaine de présidents africains et d'une délégation française, conduite par le ministre délégué à la coopération. L'inhumation du « président poète » aura ensuite lieu au cimetière dakarois de Bel-Air, « *dans l'intimité familiale* ». – *(AFP, Reuters.)*

DÉPÊCHES

■ **GABON : le parti du président Omar Bongo** a reconquis une majorité absolue d'au moins 84 députés, sur 120, selon les résultats provisoires des législatives dont le second tour s'est déroulé dimanche 23 décembre. Les partis d'opposition, qui se sont présentés en ordre dispersé, n'ont obtenu qu'un total de douze sièges. Onze candidats indépendants, souvent des transfuges du parti au pouvoir qui leur avait refusé l'investiture, ont également été élus. Des partielles doivent encore avoir lieu dans des circonscriptions où le vote n'a pas eu lieu, ou a été contesté. – *(AFP.)*

■ **JORDANIE : le rédacteur en chef de l'hebdomadaire** *Al-Shahed* (le Témoin), Hussein Al-Amoush a été arrêté pour avoir publié une caricature de ministres arabes des affaires étrangères, jugée « *sarcastique* », a indiqué son assistant Oussama Al-Ramini, jeudi 27 décembre. – *(AFP.)*

■ **VENEZUELA : le président Hugo Chavez a dénoncé**, jeudi 27 décembre à Caracas, un plan de ses opposants visant à l'assassiner. « *Que ceux qui pensent à me tuer y réfléchissent à deux fois* », a-t-il lancé à l'adresse de ses opposants estimant que ce projet de complot, dont il n'a pas identifié les auteurs, n'est qu'une « *vaine illusion* ». Il a estimé par ailleurs que 2002 « *sera une année difficile* » pour le Venezuela, notamment en raison de la crise économique et sociale que devrait aggraver la baisse des cours du pétrole. – *(AFP.)*

A Bruxelles, Jacques Chirac se lance dans la bataille de la reprise de l'aide au Congo

BRUXELLES
de notre correspondant

Un air de Fachoda soufflait à Bruxelles ces dernières semaines, à propos du Congo : d'un côté, les Français et les Belges, qui voulaient reprendre rapidement l'aide au développement au Congo, interrompue depuis 1992, et signer avec lui le programme d'investissements prévu au titre du huitième Fonds européen de développement (FED) pour un montant de 120 millions d'euros. De l'autre, le Danois Poul Nielson, commissaire chargé de l'aide humanitaire et le Britannique Chris Patten, commissaire aux affaires extérieures, qui, soutenus par la Grande-Bretagne, l'Irlande et les Pays-Bas, voulaient la conditionner à la reprise du dialogue intercongolais prévu fin janvier 2002.

Depuis des semaines, Jacques Chirac ne cachait pas son agacement contre les réticences des deux commissaires. « *C'est étrange que cette Commission ait mis un Danois sur l'Afrique. On aurait mieux fait de le mettre sur les rennes* », lâche en décembre, lors d'une réunion préparatoire au Sommet de Laeken, le chef de l'Etat, qui n'a pas de mal à trouver une explication à l'attitude de M. Patten : « *forcément, il est Britannique !* ». Poul Nielson n'est pas en reste, qui estime que la France et la Belgique sont colonialistes. « *Le C de PESC* [la politique européenne de sécurité commune]*, cela veut dire "commune" et pas "commode" ni "coloniale"* », a-t-il lâché à Berlin le 12 décembre. « *Certains Etats-membres ont des liens historiques plus fort que les autres avec certains pays d'Afrique. Mais si des Etats-membres sont tentés pas le cavalier seul, d'abord, ils échoueront, ensuite l'Europe pourra oublier sa tentative de mettre fin aux conflits armés régionaux et internes en Afrique* », a-t-il déclaré, estimant qu'« *il y a un manque évident de volonté politique dans les capitales à avoir une politique commune* ».

La crise s'est nouée quand MM. Nielson et Patten ont écrit le 7 décembre une lettre aux ministres des affaires étrangères des Quinze où ils déclarent que la signature du programme doit être conditionnée à la reprise réelle du dialogue intercongolais.

LES POINTS SUR LES I

Ils se heurtent trois jours plus tard, lors de la réunion des ministres à Bruxelles, à un Hubert Védrine d'autant plus furieux que les deux hommes ont écrit leur lettre sans en faire part au président de la Commission Romano Prodi. Ce dernier, qui a reçu Joseph Kabila à l'automne, est sur une ligne beaucoup plus proche de celle de la France et de la Belgique.

Pour faire pression sur les deux commissaires, le ministre belge des affaires étrangères Louis Michel, qui partage la position de la France, bloque alors tout communiqué sur l'Afrique – les Quinze avaient avancé sur le Zimbabwe – et renvoie l'affaire au sommet des chefs d'Etat de Laeken. M. Prodi, qui a été informé de l'incident, tranche rapidement le dossier, après plusieurs contacts directs avec M. Chirac, et indique dans une lettre au premier ministre belge, président de l'Union, que le programme sera signé « *dans le courant du mois de janvier 2002, dans la perspective de la reprise du dialogue intercongolais* ».

A Laeken, vendredi 14, le président français a toutefois veillé à mettre les points sur les i. Il demande à Romano Prodi, qui vient de parler du Proche-Orient, s'il n'a pas oublié de dire quelque chose sur l'Afrique des grands lacs. L'Italien s'exécute, informant le Conseil de la lettre qu'il a écrite.

Satisfait, le président français en profite pour lancer une diatribe contre la position de l'Union européenne. « *Notre politique africaine n'est pas cohérente avec celle de l'ONU et pas cohérente avec elle-même*, explique en substance le chef de l'Etat. *Il y a deux poids deux mesures, puisque le Rwanda est dénoncé par l'ONU comme pays agresseur et pilleur. Son bilan en matière de droits de l'homme est assez contestable mais il bénéficie d'assistance financière. En revanche, le Congo fait un grand effort mais n'en reçoit pas.* »

Dans l'entourage de M. Nielson, on rappelle que le Congo recevait déjà de l'aide humanitaire – elle n'a pas jamais été bloquée – et on estime que l'Europe donne un très mauvais signal à Kabila, car le déblocage aurait dû intervenir en récompense du processus de paix, pas avant. Il n'empêche, MM. Patten et Nielson ont perdu une manche.

Arnaud Leparmentier

POLITIQUE **Jean-Marie Messier, PDG de Vivendi Universal, s'est mis la quasi-totalité des responsables politiques à dos en déclarant, le 17 décembre à New York, que *« l'exception culturelle franco-française est morte »*. ● DU RPR au FN, en passant par le PCF, le PS, les Verts et le MDC de Jean-Pierre Chevènement, partis et candidats à l'Elysée jugent que chaque pays a le droit de défendre sa création artistique, et notamment son cinéma. ● ALAIN MADELIN est le seul à avoir approuvé les propos de M. Messier, dont la démarche consiste, selon le président de Démocratie libérale, à *« mondialiser notre culture »*. ● JACK LANG, ancien ministre de la culture, déclare, dans un entretien au *Monde*, qu'*« il n'est pas question de se faire intimider par tel ou tel groupe privé »*. Il juge que Canal+, qui est *« une création publique »*, ne peut renoncer à financer le cinéma français.**

Droite et gauche s'opposent à Jean-Marie Messier sur l'« exception culturelle »

En décrétant la « mort » d'un principe défendu depuis dix ans par la France, au GATT puis à l'OMC, le président de Vivendi Universal fait l'unanimité des responsables politiques contre lui. Du RPR au PCF, ils défendent le droit, pour chaque pays, de soutenir sa création artistique, notamment son cinéma

LA PHRASE de Jean-Marie Messier, PDG de Vivendi Universal, est tombée de New York, lundi 17 décembre, comme une menace : *« L'exception culturelle franco-française est morte. »* Elle n'a pas seulement réveillé la colère et l'inquiétude des milieux du cinéma, qui l'ont interprétée comme la fin programmée du modèle hexagonal de soutien à la création cinématographique. Elle a aussi ébranlé des hommes politiques qui partagent une double conviction, défendue par la France dans les instances internationales, notamment à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) : les productions culturelles ne sont pas des marchandises et peuvent bénéficier de soutiens publics ; les aides de l'Etat, et surtout l'appui financier de Canal+, ont contribué au dynamisme du cinéma français, dont le millésime 2001 a été exceptionnel (*Le Monde* du 28 décembre).

Les gouvernements de gauche et de droite défendent ce principe depuis 1993, même en période de cohabitation. François Mitterrand et Alain Juppé, alors ministre des affaires étrangères, l'avaient réaffirmé d'une même voix, en 1993, lors des négociations finales du GATT. Jacques Chirac et Lionel Jospin ont reconstitué l'union sacrée au moment du sommet de l'OMC organisé à Seattle fin 1999, puis de celui de Doha (Qatar) en décembre 2001, pesant de tout leur poids pour que le mandat de Pascal Lamy, le négociateur européen, prévoie bien la défense de la *« diversité »* culturelle, terme se prêtant moins aux accusations de protectionnisme que celui d'*« exception »*. Si l'Elysée s'est abstenu de toute réaction, le RPR s'en est chargé, dans un registre nuancé, tandis que la ministre de la culture donnait la réplique au nom de Lionel Jospin (*Le Monde* du 20 décembre).

« STRATÉGIE HOLLYWOODIENNE »

La gauche, qui veut conserver ses traditionnels réseaux dans le monde culturel, a été la plus virulente dans sa réaction aux propos de M. Messier. *« Provocateurs »*, a tranché Henri Weber, le secrétaire national du PS à la culture et aux médias. Il juge que *« c'est grâce à ce système que le cinéma français a survécu, alors que d'autres, en Europe, succombaient sous le déferlement des productions hollywoodiennes, et qu'il recueille aujourd'hui l'adhésion d'un vaste public »*. *« Nous n'accepterons jamais qu'il y ait un maître du monde culturel »*, a renchéri Jean-Marc Ayrault, président du groupe socialiste de l'Assemblée, tandis que le PCF s'en prenait, dans les colonnes de *L'Humanité*, à la *« stratégie hollywoodienne »* de ce *« sabreur d'exception culturelle »*.

Adversaires de la mondialisation et partisans du rôle régulateur de l'Etat ont vu, dans les propos de M. Messier, la justification de leurs craintes. L'exception culturelle est *« universelle »* car *« d'autres pays peuvent s'en emparer »*, analyse Jean-Pierre Chevènement dans une tribune publiée, vendredi 28 décembre, par *Libération*. Déplorant *« la remarquable indolence de nos premiers ministres successifs »*, le candidat à l'Elysée pense que la sortie du patron de Vivendi Universal est *« une forme d'allégeance au véritable commanditaire de cette guerre des images : le cinéma américain »*.

Autre candidat, mêmes attaques : Noël Mamère assure que le financement du cinéma d'auteur est *« en péril »*. Dans une tribune publiée par *Vert contact* (n° 629), l'ancien présentateur du « JT » d'Antenne 2, auteur de *La Dictature de l'Audimat* (La Découverte, 1988), prévient qu'un désengagement de Canal+ devrait entraîner *« la remise en cause de* [sa] *concession par le CSA »*. Il prête même à M. Messier l'intention de détenir *« le monopole des esprits et de l'imaginaire collectif »*.

A droite, où Alain Madelin est le seul responsable à approuver M. Messier, on prend bien soin de ne pas diaboliser « J2M ». *« Chacun peut se réjouir de voir les entreprises françaises s'imposer sur la scène internationale »*, précise Jean-Louis Debré. Le président du groupe RPR de l'Assemblée ajoute cependant qu'il faut *« veiller à ce que l'on continue à soutenir les artistes et leurs œuvres »*, rappelant que *« la France s'est mobilisée avec succès »* pour défendre cette politique lors des négociations du GATT, de l'AMI (Accord multilatéral sur les investissements) et de l'OMC.

François Bayrou, candidat à l'Elysée, affirme qu'*« il n'est au pouvoir de personne, heureusement, de décréter la mort de l'exception culturelle »*. Le succès du cinéma français prouve bien, selon lui, que ce modèle a été plébiscité par la société elle-même. *« Ce que nous devons faire, c'est étendre à toute l'Europe cette "exception", qui permet de défendre et de promouvoir une création originale »*, poursuit le président de l'UDF. Chaque nation a droit à *« sa propre "exception" »* et *« cela n'est pas négociable »*.

C'est au nom de *« l'identité nationale »* que l'extrême droite défend ce principe de l'*« exception culturelle »*. Bruno Mégret regrette que *« ce ne* [soit] *plus les peuples qui décident mais les marchands »*. Le président du Mouvement national républicain, qui accuse M. Messier de *« trahir son pays »*, considère que *« la croissance de nos grands groupes est un illusoire avantage puisqu'ils cessent de favoriser les intérêts français lorsqu'ils atteignent un certain seuil »*. Le candidat à la présidentielle juge *« légitime »* que les pouvoirs publics *« soutiennent financièrement la création, notamment audiovisuelle »*. D'autant que *« cela a toujours été l'apanage du pouvoir que de passer des commandes d'œuvres d'art »*, sous la monarchie comme sous la République.

Dans les déclarations du PDG de Vivendi Universal, Bruno Gollnisch ne voit, lui aussi, que *« la traduction d'une logique capitalistique »* qui le pousse à se transformer en *« porte-étendard arrogant de ses nouveaux commanditaires »* américains. Or la culture, qui est *« l'âme d'un peuple* (...), *ne saurait être soumise aux lois du marché »*, tranche le délégué général du FN, qui n'est pas hostile – sous certaines conditions – à des aides publiques. Il est surtout persuadé que c'est *« en se réappropriant leur langue et en s'inscrivant dans un vaste projet de francité »* que la France évitera sa dilution dans le mondialisme.

Jean-Michel Bezat et Christiane Chombeau

M. Madelin, unique soutien de M. Messier

Parmi les dirigeants politiques français, Alain Madelin, président de Démocratie Libérale (DL), se singularise dans le débat sur l'*« exception culturelle »*. Réagissant aux propos de Jean-Marie Messier, le candidat à l'élection présidentielle a indiqué, le 19 décembre, sur France-Inter, qu'il *« ne soutient pas l'exception culturelle »*. *« Je ne soutiens aucune ligne Maginot, parce que ce sont des positions défensives »*, a-t-il expliqué.

Tout en disant comprendre la *« vraie crainte »* des milieux du cinéma, le député d'Ille-et-Vilaine défend *« une position offensive »*. Il approuve la démarche du PDG de Videndi Universal et la notion de *« diversité culturelle »* qu'il prône. *« Franchement, les méthodes offensives qui consistent à racheter une part du cinéma américain et à mondialiser notre culture, nous aussi, cela me paraît plutôt être une bonne méthode »*, souligne-t-il. Sollicité par *Le Monde* pour développer ses réflexions, M. Madelin n'a pas souhaité s'exprimer.

Jack Lang, ministre de l'éducation nationale

« Il n'est pas question de se faire intimider par tel ou tel groupe privé »

« L'ancien ministre de la culture est-il, comme Catherine Tasca, *« scandalisé »* par les propos de Jean-Marie Messier ?

– J'ignore ce que M. Messier met derrière ces mots et je ne lui fais aucun procès d'intention. Veut-il remettre en cause le régime d'aide original au cinéma que nous avons construit année après année, et qui est cité comme un modèle dans de nombreux pays ? Si c'est le cas, il faudra s'y opposer avec la dernière énergie. Exprime-t-il, de façon plus générale, une hostilité aux politiques publiques de soutien à la création artistique ? Je ne peux pas davantage me rallier à une telle démarche. Il n'est pas question de se faire intimider par tel ou tel groupe privé. Il serait curieux que Canal+, qui est une création publique, se retourne contre le pays et la culture qui l'ont fait naître. S'il y a besoin, un jour, d'une nouvelle législation imposant aux groupes privés les exigences de l'intérêt public, nous ne devons pas craindre d'y recourir. Je suis en pleine harmonie avec Catherine Tasca lorsqu'elle revendique une politique culturelle forte et ambitieuse.

JACK LANG

– L'exception culturelle ne s'arrête donc pas au *cinéma*...

– Non. Nous avions posé dès 1981 le problème de l'*« exception culturelle »* en termes infiniment plus larges. Face à la politique de désengagement de l'Etat menée par la droite, nous voulions marquer une rupture et donner un nouvel élan au service public de la culture. Nous partions de l'analyse suivante : les œuvres de l'esprit recèlent une part d'irréductibilité et d'originalité ; elles sont aussi très fragiles. C'est pour ces raisons qu'on ne peut les assimiler à des marchandises fabriquées en série et qu'on doit leur appliquer des règles spéciales pour assurer leur création et leur diffusion. Nos deux premières décisions, en juillet 1981, ont donné le cap : la loi sur le prix unique du livre, afin de soustraire le secteur à la loi du profit immédiat et d'assurer une diversité éditoriale ; le doublement du budget du ministère de la culture. Ce n'était donc pas une position défensive, mais une attitude offensive et volontariste bien dans la tradition française. Ce n'est pas d'abord avec les intérêts privés, mais sous l'impulsion de l'Etat, y compris sous la monarchie, que la France de la culture et de la science s'est construite. Et, à partir de là, sa puissance intellectuelle et économique.

– Il semble qu'il y ait un consensus gauche-droite sur la défense de l'exception culturelle...

– Je ne le crois pas. En 1993, quand Alain Carignon *[ministre RPR de la communication]* a poursuivi notre combat pour soustraire le cinéma aux règles du GATT, je l'ai soutenu. Mais je n'oublie pas les attaques de la droite, qui nous accusait, en 1981, de pratiquer le *« jdanovisme culturel »* et le *« léninisme artistique »*. Je n'oublie pas non plus qu'en 1986-1988 et en 1993-1997 les crédits de la culture, de l'éducation et de la recherche ont été gravement amputés.

– Le gouvernement n'est-il pas désarmé face à l'émergence de groupes aussi puissants que Vivendi Universal ?

– Non, et nous ne devons pas céder, je le répète, aux injonctions de tel ou tel groupe privé, Vivendi Universal ou d'autres. Un pays doit plus que jamais avoir la maîtrise de son capital intellectuel et créatif. Cela plaide pour un renforcement des politiques publiques. Les pays qui ont capitulé devant les grands groupes ont laissé mourir leur culture. Prenez l'Italie ! Sous l'emprise des télévisions privées, elle a tué son cinéma. Silvio Berlusconi veut faire la même chose aujourd'hui avec l'éducation. L'Italie berlusconienne, c'est l'anti-exception culturelle. Pour la France, je souhaite qu'une politique ambitieuse de soutien à l'éducation, à la recherche et à la création soit un pôle fort de notre programme pour 2002. »

Propos recueillis par Jean-Michel Bezat

De François Mitterrand à Jacques Chirac, la défense d'une cause

● **François Mitterrand, président de la République, le 21 septembre 1993**. *« Ce qui est en jeu, c'est l'identité culturelle de nos nations, c'est le droit pour chaque peuple à sa propre culture, c'est la liberté de créer et de choisir nos images. Une société qui abandonne à d'autres ses moyens de représentation, c'est-à-dire les moyens de se rendre présente à elle-même, est une société asservie. »*

VERBATIM

● **Alain Carignon, ministre de la communication, le « Grand jury RTL-*Le Monde* » du 26 septembre 1993.** *« Il s'agit là d'un combat essentiel, car il renvoie à la notion de souveraineté (...). Nous voulons, sur notre territoire, partager les images. En ce domaine, le système libéral déséquilibre, il faut l'équilibrer. »*

● **Jacques Toubon, ministre de la culture, *Le Monde* du 1er octobre 1993**. *« On me dit : la culture vit d'échanges et de croisements, et non pas d'un repli identitaire. J'en suis d'accord (...) Mais, pour qu'il y ait échange, il faut un minimum d'équilibre et de réciprocité, il faut être deux (...).*

» Où est l'échange ? Où est le croisement des cultures ? (...) Les citoyens de la CEE passent 5 milliards d'heures par an à regarder des films américains à la télévision, quand les Américains ne consacrent que 180 millions d'heures à regarder des films européens. (...) Où est la libre circulation des idées ? »

● **Philippe Douste-Blazy, ancien ministre de la culture, au colloque « Mondialisation et culture », le 1er avril 1998.** *« Il nous faut créer deux, trois ou quatre grands groupes européens de communication. »*

● **Jack Lang, ancien ministre de la culture, *Le Monde* du 15 mai 1999.** *« Cessons de nous conduire en agneaux terrifiés par le grand méchant loup américain, de diaboliser Hollywood pour dissimuler notre propre complaisance. Les assassins sont parmi nous. Les gouvernements nationaux sont coupables de non-assistance à cinéma en danger de mort. Plus grave encore, ils accordent sans discernement des pavillons de complaisance aux chevaux de Troie numériques d'outre-Atlantique. »*

● **Catherine Trautmann, ministre de la culture et de la communication, *Le Monde* du 11 octobre 1999.** *« L'exception culturelle n'est pas négociable. Il est nécessaire qu'elle soit le plus largement partagée, par la Commission européenne bien sûr, qui sera mandatée pour négocier au nom des quinze Etats membres, mais aussi par tous les Etats soucieux de préserver la diversité culturelle. »*

● **Lionel Jospin, lors d'une conférence internationale sur l'audiovisuel, le 11 octobre 1999**. *« Nous revendiquons le droit de soutenir notre production, car il y va pour nous d'un enjeu essentiel, celui de la diversité culturelle. (...) La culture ne peut être traitée comme une marchandise. »*

● **Jacques Chirac, devant des personnalités du monde des arts, des spectacles et de la communication, le 16 novembre 1999**. *« Nous ne cherchons pas à nous protéger, à fermer nos frontières Nous voulons que les frontières de tous soient également ouvertes à nos talents. (...) La vigilance, c'est refuser que les nouveaux services du commerce électronique soient tous considérés comme biens virtuels (...) relevant, à ce titre, (...) de la loi du marché. (...) C'est engager, non pas à l'OMC, qui n'y a pas vocation, mais par exemple à l'Unesco, la discussion sur la place des biens culturels dans le monde et la défense du principe de diversité. »*

● **Pierre Lescure, PDG de Canal +, *Le Monde* du 16 novembre 2000.** La fusion Vivendi-Universal *« inscrit Canal+ dans un ensemble, le deuxième groupe mondial de communication. (...) Bref, un groupe d'empreinte internationale mais de centre de gravité européen, et même français, fier de ses racines mais heureux de se battre sur le marché mondial. »*

Depuis les années 1920, l'Europe tente de résister à l'emprise américaine

LA HANTISE d'un déferlement de la culture américaine en Europe n'est pas nouvelle. Les principaux pays européens, comme l'Allemagne et la France, avaient adopté, dès la fin des années 1920, des lois très strictes visant à contingenter les films américains, qui étaient déjà accusés de submerger les marchés intérieurs. En 1946, l'industrie cinématographique a été le seul secteur à faire l'objet d'un traitement spécifique dans le cadre des accords du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce). Mais cela n'a finalement pas été appliqué, les Etats-Unis ayant préféré, grâce aux accords Burn-Bymes de mai 1946, conditionner l'octroi de leur aide économique à l'ouverture des marchés européens à la production cinématographique américaine, rappelle le député Roland Blum (DL, Bouches-du-Rhône) dans un rapport d'information sur les forces et les faiblesses du cinéma français sur le marché interne, remis le 26 juin à l'Assemblée nationale.

En 1981, une seule des 110 propositions du Parti socialiste peut s'apparenter directement aux prémisses de l'exception culturelle : c'est celle concernant le prix unique du livre, rapidement voté après l'arrivée de François Mitterrand à l'Elysée. La proposition 99 indique aussi : *« Le soutien à la création cinématographique, musicale, plastique, théâtrale, littéraire, architecturale, placera la renaissance culturelle du pays au premier rang des ambitions socialistes. »* Un collectif budgétaire, à l'été 1981, augmente d'un quart le budget de la culture et, en 1982, Jack Lang obtiendra un quasi-doublement, qui portera à 0,76 % le pourcentage de la culture dans le budget de l'Etat, souligne Jacques Rigaud dans *L'Exception culturelle – Culture et pouvoirs sous la Ve République* (Grasset, 1995). Jack Lang joint le geste à la parole dès le 4 septembre 1981, en refusant de se rendre au Festival du film américain de Deauville, pour dénoncer *« l'impérialisme américain »*. La fracture culturelle entre les créateurs français, qui raisonnent en termes d'œuvres, et Hollywood qui pense en termes de *« produits »*, devient de plus en plus nette. La domination des Américains sur le marché de l'image se renforce : entre 1960 et 1990, l'Europe a vu se diviser par cinq le nombre de spectateurs en salles alors qu'aux Etats-Unis, cette baisse s'est à peine fait sentir. Pour endiguer cette tendance, des instruments européens sont créés pour préserver certains intérêts publics et faciliter le financement du cinéma et de l'audiovisuel. La France a souvent joué un rôle de locomotive, notamment pour l'adoption de la directive Télévision sans frontière en 1989 – qui prévoyait que tous les Etats membres devaient diffuser, *« chaque fois que cela est réalisable »*, une proportion majoritaire d'œuvres européennes. Des systèmes nationaux d'aides au financement du cinéma et de l'audiovisuel ont ainsi été mis en place, relayés au niveau européen par des structures comme le fonds Eurimages ou les programmes Media.

LE LOBBYING DE JACK VALENTI

C'est en 1993 que la bataille – jusqu'alors plutôt politique – s'est vraiment engagée pour l'exception culturelle, lors des négociations commerciales de l'Uruguay Round et l'Accord mondial sur l'investissement (AMI), discuté au sein de l'OCDE. Considérant que le cinéma et l'audiovisuel ne sont pas des marchandises comme les autres, l'Europe – Sir Leon Brittan en tête – a demandé une *« exception »* pour le secteur de la culture. Sir Brittan a dû ferrailler avec Jack Valenti, le très influent patron de la Motion Picture Association of America (MPAA), qui regroupe les grands studios hollywoodiens. Ce dernier a défendu âprement la politique américaine – basée sur le libre-échange et l'ouverture des marchés – et combattu jour après jour la politique de quotas et d'aides au cinéma et au secteur audiovisuel mise en place par la France. Ce lobbyiste a été d'autant plus dur en négociation que les exportations de l'audiovisuel américain représentaient déjà, en 1993, quelque 18 milliards de dollars.

Tout le dispositif français d'aides au cinéma a en tout cas permis d'endiguer une hégémonie américaine : contrairement à l'Italie, la Grande-Bretagne ou l'Allemagne, où la part du cinéma national oscille entre 13 % et 16 %, en France, il résiste bien mieux. En 2001, les films français ont représenté plus de 40 % de la fréquentation en salles (*Le Monde* du 28 décembre).

Nicole Vulser

Canal+ et le cinéma, la fin annoncée d'une liaison

FIN 2004, les accords qui lient Canal+ à l'industrie française du cinéma arriveront à échéance, à temps pour célébrer le vingtième anniversaire d'une liaison qui a puissamment contribué à la prospérité de la cinématographie nationale. Mais les bougies du gâteau serviront probablement le même jour à éclairer la veillée funèbre de l'union entre la chaîne cryptée et le cinéma. Les dirigeants de Vivendi Universal, le groupe qui a absorbé Canal+ durant l'été 2000, ont publiquement affirmé que la chaîne n'a plus vocation à financer tout ou partie de chaque film produit en France, comme ce fut longtemps le cas.

Les dirigeants de Vivendi Universal sont pressés, mais contraints par le caractère réglementaire d'accords conclus sous l'égide du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) et formalisés par des décrets pris en Conseil d'Etat. Il faudrait un bien improbable accord des organisations professionnelles du cinéma pour avancer l'échéance de 2004.

Le pressant désir de désengagement de Canal+ a trois raisons. D'abord, la modification du marché du cinéma. Si la sortie en salles reste un point de passage obligé, la suite de la vie d'un film ne se résume plus à sa diffusion sur Canal+, suivie de sa sortie en cassette vidéo. La chaîne cryptée n'a plus le monopole du cinéma frais sur les écrans cathodiques : le câble, le satellite et le DVD lui font concurrence. Lors de sa création, Canal+ s'était vu octroyer ce monopole en échange d'une obligation de financement des films français, par le biais d'achats pour diffusion (avant ou après tournage) ou de coproduction. Aujourd'hui, Canal+ y consacre 20 % de son chiffre d'affaires, 145,5 millions d'euros. La concurrence arrivée, une bonne partie de ces films, naguère si commodes pour remplir les cases d'une grille avide de programmes, sont devenus un fardeau sans valeur commerciale.

LA TRANQUILLITÉ DE TPS

La deuxième raison, qui tient aussi de l'alibi, de cette volonté de désengagement est la bonne santé retrouvée du cinéma français. Pour les responsables de Canal+, la hausse de la fréquentation, les succès à l'exportation, l'augmentation des revenus issus d'autres supports, devraient dégager la chaîne de ses obligations. Ils font remarquer que, sur le câble et le satellite, d'autres, à commencer par TPS, vivent de cinéma et de football, à qui l'on demande un effort moindre.

Enfin, et probablement surtout, la fusion-absorption de Canal+ dans un grand groupe d'histoire et de culture nord-américaines fait des rapports entre la chaîne cryptée et le cinéma français un épiphénomène des rapports entre Vivendi Universal et le marché mondial des images. Lorsque Pierre Lescure évoque une solution de remplacement au système actuel, il se tourne vers les *tax shelters* allemand, dont l'effet le plus spectaculaire, avant leur récente réforme, a été de drainer les deutschemarks vers les productions hollywoodiennes.

Thomas Sotinel

Les Britanniques « jouent » pour la culture

LONDRES
de notre correspondant

C'est un hommage, version britannique, du vice à la vertu : chaque joueur qui achète un billet de loterie chez l'un des 35 000 vendeurs du Royaume accomplit en même temps une bonne action. La Loterie nationale au service du sport, de la culture et des œuvres de bienfaisance : cette idée simple revient au gouvernement de John Major. Elle a permis de réaliser en sept ans les plus gros investissements culturels que la Grande-Bretagne ait connus depuis Victoria.

La Loterie nationale fut lancée en novembre 1994. Mais, au lieu d'en faire, comme dans la plupart des pays, une simple vache à lait alimentant le fisc, ses fondateurs ont décidé d'allouer une part importante des sommes jouées – 28 % des mises – à cinq « *bonnes causes* » : les arts, les sports, les œuvres de bienfaisance, la célébration du millénaire et le patrimoine national. A chaque « cause » correspond un organisme indépendant chargé d'en assurer le financement. A peine arrivés au pouvoir, les travaillistes de Tony Blair ont promu une sixième « bonne cause », sous la forme d'un fond attrape-tout censé financer des projets liés à l'éducation, la santé ou l'environnement.

Depuis son lancement, la Loterie a mobilisé 9,2 milliards de livres sterling (14,9 milliards d'euros). Les associations caritatives ont pu réaliser, grâce à cet argent, des milliers de petits projets. La culture a reçu, de la Loterie, plus de 700 millions de livres (1,13 milliard d'euros). En dehors du Dôme du millénaire – un fiasco –, le pactole de la Loterie a permis de moderniser ou d'étendre des hauts lieux de la culture britannique. On a doté le British Museum d'un atrium, la Somerset House et le Musée de la science de nouvelles ailes, construit la Tate Modern, rénové le Théâtre royal et l'Opéra. Sans l'argent de la Loterie, ces projets, n'auraient pas pu voir le jour.

NI POPULISME NI ÉLITISME

En sept ans, la Loterie est devenue une véritable institution nationale, sous l'œil vigilant des Britanniques, qui veillent au bon usage de l'argent qu'elle génère, notamment au service de la culture, et dans le respect des engagements initiaux. A leurs yeux, ces fonds sont voués à financer des projets auxquels aucun budget n'est alloué, et non à fournir à l'Etat de simples recettes supplémentaires pour pallier ses insuffisances ou corriger ses mauvais choix. Ceux qui allouent l'argent de la Loterie aux projets culturels qu'ils jugent prioritaires tentent de trouver un équilibre entre le double danger du populisme et de l'élitisme. Il reste que cette initiative originale est un succès dont d'autres disent vouloir s'inspirer. Ainsi, Mikhaïl Piotrovski, directeur du Musée de l'Ermitage de Saint-Pétersbourg, a l'intention de créer une loterie analogue en Russie.

Jean-Pierre Langellier

sole mio
Ristorante italiano
REVEILLON DE LA SAINT SYLVESTRE
450 F
Cotillons - Musique - Ambiance
A quelques pas de la place Victor Hugo
77, rue Boissière 75116 Paris
Réservations : 01.45.00.71.34

A la fin 2001, la France comptera plus de demandeurs d'emploi qu'au 31 décembre 2000

Le nombre de chômeurs a augmenté de 33 000 au mois de novembre

Le nombre des inscrits à l'ANPE a augmenté de 33 000 en novembre, selon les chiffres publiés, vendredi 28 décembre, par le ministère de l'emploi. Le taux de chômage est remonté à 9 % (contre 8,9 % en octobre). Pour la première fois depuis que Lionel Jospin est à Matignon, le chômage a augmenté, sur un an, de 25 000 (+ 1,2 %). Les licenciements économiques ont pris le relais des fins de CDD et des missions d'intérim.

LA FRANCE comptait plus de chômeurs à la fin du mois de novembre 2001 qu'à la même date en 2000. Depuis mai, le nombre de demandeurs d'emploi était certes reparti à la hausse, mais le bilan sur les douze derniers mois indiquait toujours une baisse. Ce n'est plus le cas aujourd'hui : pour la première fois depuis que Lionel Jospin est installé à Matignon, le chômage a augmenté sur un an.

Le chiffre de novembre, publié vendredi 28 décembre par le ministère de l'emploi et de la solidarité, fait apparaître 33 000 inscrits à l'ANPE de plus qu'en octobre (+ 1,5 %), et il a fait basculer les choses : sur un an, la France a vu le nombre de chômeurs augmenter de 25 000 (+ 1,2 %) pour atteindre 2 200 800. Dans l'entourage d'Elisabeth Guigou, on préfère rappeler le bilan depuis juin 1997 et souligner que, depuis cette date, l'ANPE compte 936 700 inscrits de moins.

Toujours est-il que, fin novembre, le taux de chômage, calculé d'après les normes du Bureau international du travail, est remonté à 9 %, contre 8,9 % en octobre. Si l'on tient compte des inscrits à l'ANPE ayant travaillé plus de 78 heures dans le mois, le nombre de chômeurs est de 2 620 700. « *Cette évolution doit être rapprochée du ralentissement économique* », commente le ministère de l'emploi dans un communiqué.

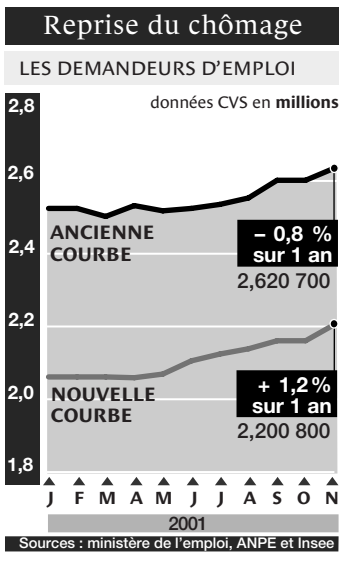

Il est vrai que, depuis un an, et plus encore depuis les attentats du 11 septembre, l'activité multiplie les signes de faiblesse. Hormis la consommation des ménages, qui résiste à la morosité ambiante, tous les moteurs de la croissance sont aujourd'hui au point mort. Les exportations reculent, les investissements des entreprises baissent, leurs stocks également. Et, même si l'année 2001 devrait se solder par une croissance légèrement supérieure à 2 %, l'Insee prévoit un quatrième trimestre avec une stagnation du PIB. A lire plus en détail les chiffres du chômage de novembre, on voit bien les courroies de transmission entre la conjoncture et l'emploi.

Dans un premier temps, les entreprises ont mis fin massivement aux missions d'intérim et aux contrats à durée déterminés (CDD). Ce mouvement est aujourd'hui nettement moins fort. Les plans sociaux et les licenciements économiques ont pris la relève. Ainsi, les fins de CDD n'ont progressé que de 1,2 % et concernent 103 900 personnes, soit une hausse de 9,8 % sur un an. Quant aux fins de missions d'intérim, elles ont diminué de 3 % (39 200 personnes), mais affichent une progression de 47,4 % sur un an. La multiplication des plans sociaux à compter du printemps, en revanche, se voit aujourd'hui dans les statistiques : en novembre, les licenciements économiques ont bondi de 15,6 % et touché 22 200 personnes. Sur un an, ils ont augmenté de 43,2 %.

L'INDUSTRIE EST LA PLUS TOUCHÉE

Au total, donc, en novembre, 376 000 demandeurs d'emploi se sont inscrits à l'ANPE, et 308 200 en sont sortis. « *Le ralentissement économique touche plus fortement l'industrie que les autres secteurs* », moins sensibles aux évolutions du commerce mondial, et donc à la crise américaine, « *ce qui se traduit notamment sur l'évolution du chômage des hommes (+ 1,9 % contre + 1,1 % pour les femmes), davantage présents dans ce secteur* », fait remarquer le ministère de l'emploi. Qui plus est, le chômage longue durée, c'est-à-dire de plus d'un an, est reparti à la hausse : fin novembre il concernait 652 000 personnes, soit 0,4 % de plus qu'en octobre. Et même si, par rapport au mois de novembre 2000, il apparaît encore en baisse de 10,6 %, ce retournement de tendance a de quoi inquiéter le gouvernement.

Pour Lionel Jospin, ces chiffres tombent mal. Le premier ministre peut toujours afficher un « *patriotisme économique* » sans faille et affirmer, comme il l'a fait le 5 décembre sur France 2, que la « *perspective du plein emploi reste crédible* ». Il n'en reste pas moins qu'à quelques mois des élections le candidat « *probable* » à la présidentielle aura du mal à « vendre » aux Français la victoire de la gauche plurielle contre le chômage. Le passage à l'euro pourrait quelque peu atténuer les choses fin 2001-début 2002, grâce à un recours croissant à des emplois temporaires de la part des banques notamment, mais il ne permettra pas au gouvernement d'inverser la tendance.

Virginie Malingre

Une nouvelle assemblée surveillera la modernisation du droit local d'Alsace-Moselle

STRASBOURG
de notre correspondant

Le Conseil consultatif du droit local d'Alsace-Moselle commencera ses travaux début 2002. Composé de 72 membres, il vient d'être créé officiellement à Strasbourg. Son président, le député du Bas-Rhin Emile Blessig (UDF), a été élu le 19 novembre. Le Conseil regroupe tous les parlementaires du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, des délégations des trois conseils généraux, les maires des villes de plus de 30 000 habitants et des représentants des associations des maires, ainsi que des représentants des conseils régionaux d'Alsace et de Lorraine.

Cette assemblée, qui n'a pas de personnalité juridique, vient compléter le dispositif de défense et de promotion du droit local d'Alsace-Moselle. Issu de textes français d'avant 1870 abrogés ailleurs, de textes allemands de la période de 1871-1918 maintenus après la première guerre mondiale, mais aussi de conventions internationales (le Concordat de 1801) ou de retouches spécifiques du droit français, ce droit particulier couvre de nombreux domaines : il organise de façon atypique les cultes, la protection sociale, la chasse, l'artisanat, la publicité foncière, la présence de la religion dans l'école publique ou encore le statut des associations.

PRÉSENTER UN FRONT UNI

Ce droit est difficile à moderniser. La moindre retouche suppose de convaincre des ministères éloignés et « *inégalement ouverts à sa spécificité* », commente Adrien Zeller, président (UDF) du conseil régional d'Alsace. S'il faut une loi, c'est le Parlement qui découvre – ou redécouvre – ces textes, avec parfois une certaine irritation. Il vaut donc mieux, estiment les parlementaires locaux, présenter un front uni et des dossiers bien étoffés. Depuis 1985, deux outils techniques étaient déjà au service de ce droit auquel les Alsaciens et Mosellans sont très attachés et qui est devenu un pan de l'identité régionale. Une commission privée d'harmonisation du droit, présidée par le sénateur Hubert Haenel (RPR), étudie les ajustements du droit « général » et du droit local. Un Institut du droit local, présidé par un ancien magistrat administratif, Jean-Marie Woehrling, gère un centre de documentation, d'études et d'information. Il manquait un outil plus politique.

Même si ses avis ne s'imposent pas, le nouveau Conseil devrait être un lieu de vigilance, de débat et d'initiative. Il surveillera avec soin, promet son président, le droit à l'expérimentation des collectivités locales et les statuts particuliers comme celui de la Corse ou des collectivités d'outre-mer : « *Le droit local a été trop considéré ici comme une concession à défendre, il faut le voir comme une réalité à faire vivre dans l'Europe d'aujourd'hui* », juge le député alsacien.

Jacques Fortier

Entre Robert Hue, Arlette Laguiller et Olivier Besancenot, la bataille est lancée

IL AURA fallu attendre le 14 novembre pour que Robert Hue, intronisé depuis plusieurs semaines, endosse réellement les habits du candidat communiste à la présidentielle. Car l'affaire ne s'est pas jouée dans cet amphithéâtre du CNIT, à la Défense, qui

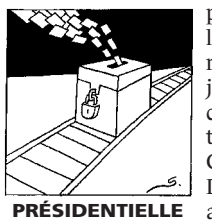

PRÉSIDENTIELLE

aux derniers jours d'octobre, a accueilli le 31e congrès du PCF et où ont été proclamés les résultats d'une consultation interne sans surprise désignant M. Hue comme postulant à l'Elysée. Elle s'est, en réalité, tranchée quinze jours plus tard dans la salle d'audience du tribunal correctionnel de Paris.

A l'issue de cinq années de procédure sur le financement présumé occulte du PCF par la Générale des eaux, M. Hue a été relaxé. Et a pu commencer à tirer un trait sur deux mois de vraie-fausse précampagne, marquée par d'intenses cafouillages. « *L'attente de ce jugement le tétanisait. Le cœur n'y était pas* », confient des proches pour expliquer les flottements de cette période. De cette fête de *L'Huma*, où son message de soutien « *au peuple américain* » après les attentats du 11 septembre lui a valu les sifflets du public, à un congrès d'octobre où les angoisses communistes sur l'avenir du parti se sont cristallisées sur sa personne, Robert Hue a semblé perdre la main, en décalage critique avec le « *parti profond* ».

L'échéance judiciaire passée, le candidat s'est attelé à une tâche prioritaire, celle de devenir le candidat naturel des communistes. Le 16 novembre, il a entamé une série de dix-huit déplacements en province. Cette initiative – inédite au PCF – signifiait que les ressorts classiques du patriotisme de parti ne suffiraient pas, à eux seuls, à « *enclencher une dynamique* » autour de « Robert ». Et qu'à l'issue de cinq ans de participation au gouvernement, après la claque des municipales, rien n'était plus acquis : le candidat communiste devrait reconquérir jusqu'au noyau dur de sa famille.

« PLUS D'HUMILITÉ »

Décision a été prise de tourner le dos au côté « gadget » qui avait caractérisé la démarche « Bouge l'Europe » aux européennes de 1999. « *La clé, ce sera plus d'humilité* », souligne-t-on Place du Colonel-Fabien, en renvoyant au nouveau slogan « *La France, c'est vous* ! ». Le tournant est d'autant plus facile à prendre, ironisent certains, que les caisses sont à sec. Mais, cette fois, juré, c'est au sein du conseil de campagne, qui réunit chaque jeudi une quarantaine de personnalités du parti, que les décisions se prendront. Stéphane Rozès, le patron du CSA, ne jouera plus les *spin doctors* auprès d'un Robert Hue friand de sondages. Et par « *refus du spectacle* », le candidat n'ira pas à Porto Alegre, au Brésil, préférant « *des déplacements de fond* » au Venezuela, au Mali et en Pologne.

Coincé entre une candidature Chevènement – « *artificiellement gonflée par les médias* » selon M. Hue – et l'extrême gauche qui attaque la majorité plurielle sur son bilan social, le candidat communiste a été à la peine tout l'automne. Il a réservé ses premières flèches à M. Chevènement. Le ralliement de Rémy Auchedé, ex-patron de la fédération du Pas-de-Calais, au candidat souverainiste a fait craindre d'autres défections.

Mais les soutiens de droite au candidat du MDC sont devenus l'angle d'attaque pour blinder les militants. « *Quand on a pour alliés des députés européens de Pasqua, des proches de Villiers, ou Poujade sorti de la naphtaline, c'est pour faire une politique de gauche ?* », martèlera, fin novembre, M. Hue au Rove, près de Marseille. Mais parce qu'il ne faut céder aucun pouce de terrain, cette salve sera assortie d'une longue intervention sur la sécurité.

Et puis il y a l'extrême gauche. Le danger, pour le PCF, vient d'Arlette Laguiller, intangible candidate de Lutte ouvrière depuis 1974, qui, pour la première fois, devance un candidat du parti dans les intentions de vote. Le 12 octobre, « Arlette » a donné à Paris le coup d'envoi à sa campagne sur un mot d'ordre, « *Toujours dans le camp des travailleurs* », avant d'entamer une première série de vingt meetings régionaux. A chaque réunion, la porte-parole de LO réserve un sort particulier au gouvernement, qui « *ne fait rien devant les licenciements et se refuse à exercer la moindre pression sur les entreprises* », balayant le projet de loi de modernisation sociale, dont le dispositif anti-licenciements a été durci sous la pression du PCF.

La LCR a, elle aussi, son candidat. Certes, elle a confié son sort à un facteur inconnu de vingt-sept ans, Olivier Besancenot, qui ne connaît pas le succès d'« Arlette » dans les sondages. Pour autant, le PCF craint que la candidature Besancenot ne grappille sur la frange plus radicale de l'électorat de gauche.

PARTICIPATION CONDITIONNÉE

Face à cette concurrence, Robert Hue a dû temporiser, et attendre que l'essentiel des textes sensibles pour la majorité soient votés. Début décembre, Marie-George Buffet, nouvelle secrétaire nationale du PCF, prévenait François Hollande que le parti allait se recentrer sur « *l'identifiant communiste* ». C'est chose faite. Le 18 décembre, M. Hue plaçait sa candidature sous le signe « *d'une autre politique, franchement à gauche* » et avertissait son partenaire socialiste qu'en cas de victoire, la participation du PCF au gouvernement ne serait pas « *automatique* », mais conditionnée à la reprise des propositions communistes. Et de s'adresser au « mouvement social » : là où l'extrême gauche est « *protestataire* », lui se veut « *radical* » et « *utile* ». « *Robert Hue est le vrai candidat anti-Medef* », répète-t-on à l'envi au PCF. Comprenez : celui dont l'attitude au second tour ne favorisera pas le retour aux affaires d'une droite qui, prédit-on, ne manquera pas de s'inspirer des projets du patronat. « *30 % de l'électorat d'Arlette Laguiller annonce qu'il votera Chirac au second tour* », prend soin de souligner le candidat communiste qui, s'il feint d'ignorer LO, est néanmoins passé à l'offensive.

Caroline Monnot

► www.lemonde.fr/presidentielle2002

A Sangatte, des migrants prêts « à tout essayer » pour gagner l'Angleterre

La tentative avortée de prise d'assaut du tunnel sous la Manche par des migrants désireux de se rendre coûte que coûte en Grande-Bretagne, mardi, repose la question d'une harmonisation européenne de l'accueil de ces exilés, prêts à prendre des risques insensés pour refaire leur vie

Quatre étrangers qui avaient participé, dans la nuit du 25 au 26 décembre, à la tentative de passage en force dans le tunnel sous la Manche, ont été condamnés, jeudi 27 décembre, à quatre mois de prison ferme par le tribunal correctionnel de Boulogne-sur-mer (Pas-de-Calais). Le centre d'accueil de Sangatte, géré par la Croix-rouge, où étaient hébergées les quatre personnes condamnées, accueille 1 470 réfugiés et en a abrité temporairement 44 000 depuis sa création, en septembre 1999. Les conditions de vie y sont décentes en dépit de longues files d'attente pour les repas et les sanitaires. Les migrants, Afghans et Kurdes d'Irak, expliquent les raisons de leur exil et leur volonté de passer coûte que coûte en Grande-Bretagne. *« Là-bas, je sais qu'on me donnera des papiers et je pourrai sans doute reprendre mes études »*, déclare ainsi l'un d'eux. Les exilés de Sangatte justifient leur refus de demander l'asile en France par l'interdiction de travailler qui leur y est faite ainsi que par l'incertitude des procédures.

SANGATTE (Pas-de Calais)
de notre envoyé spécial

Pour les 1470 réfugiés inscrits, jeudi 27 décembre, sur les listings du centre d'accueil de la Croix-Rouge de Sangatte (Pas-de-Calais), la Grande-Bretagne n'est pas une terre promise. Tout juste une terre d'asile. Pour eux, c'est déjà beaucoup. Majoritairement originaires d'Afghanistan et du Kurdistan irakien, ils rêvent tous, un jour, de passer de l'autre côté du Channel, où ils sont persuadés de trouver enfin un statut, un logement et un travail.

REPORTAGE
Depuis la création du centre en 1999, près de 44 000 migrants y ont été hébergés

Dans la soirée du mardi 25 décembre, jour de Noël, plusieurs centaines d'entre eux ont tenté une nouvelle fois leur chance en empruntant, à pied, le tunnel sous la Manche. Sans succès : les forces de l'ordre les ont empêchés d'aller plus loin.

Ali, trente-quatre ans, est l'un d'eux. Kurde d'Irak, il a quitté Bagdad, où il était étudiant, moyennant le versement, à un passeur, d'une somme de 7 000 dollars (environ 8 000 euros). *« C'est impossible pour un Kurde de vivre en Irak, c'est pour cela que je veux aller en Grande-Bretagne*, explique-t-il. *Là-bas, je sais qu'on me donnera des papiers et je pourrai sans doute reprendre mes études. On nous dit qu'il faut un passeport pour rejoindre Londres, mais nous sommes apatrides, alors aucun pays n'est en mesure de nous en fournir. »* Et Ali se dit prêt à en acheter un. *« Je peux donner jusqu'à 5 000 dollars*, affirme-t-il, *que je paierai une fois arrivé là-bas. »* Echaudé par son échec récent, il soutient qu'il ne tentera plus désormais de passer par le tunnel. *« Des amis ont réussi en montant dans un camion, je vais essayer de faire pareil. »*

Tarek, vingt ans, originaire de Kaboul (Afghanistan), fait le même constat : *« Le tunnel est trop surveillé*, reconnaît-il. *On s'est rendu compte, mardi, qu'on avait peu de chances de ce côté-là, alors moi je vais tenter de traverser en ferry. Tous les moyens sont difficiles, mais nous n'avons pas d'autres choix, il faut tout essayer. »* Après vingt-neuf jours passés au centre d'accueil de Sangatte, il lui tarde de faire une nouvelle tentative. *« Ici, dans le camp, nous sommes trop nombreux*, justifie-t-il. *Certains sont logés dans des cabines chauffés, mais moi, je dors dans une tente et il n'y a pas suffisamment de couvertures pour tout le monde. »*

FILE D'ATTENTE

La Croix-Rouge fait pourtant ce qu'elle peut. Depuis la création du centre d'accueil, en septembre 1999, près de 44 000 migrants y ont été provisoirement hébergés. Migrants, c'est ainsi qu'on les nomme ici. *« On ne peut pas parler de réfugiés puisque seulement 0,01 % d'entre eux font une demande d'asile »*, assure Michel Mériaux, directeur adjoint du centre. Prévu pour accueillir sept cents personnes, sur 25 000 m², dont la moitié seulement sont équipés, le centre doit, quotidiennement, faire face à l'afflux du double de personnes. Il faut patienter plus de deux heures dans la file d'attente avant de pouvoir déjeuner. Il n'y a pas toujours de l'eau chaude dans les douches et c'est souvent la foire d'empoigne pour y accéder.

Pourtant, dans cet immense hangar réquisitionné, le centre d'accueil a parfois l'allure d'un petit village. Dès l'entrée, une place, agrémentée de jeux pour enfants, marque le lieu de vie principal. D'un côté, les douches et les toilettes côtoient une nursery et une pouponnière installées dans des cabines de type Algeco. De l'autre, une vingtaine de cabines chauffées accueillent essentiellement les migrants venus en famille. A l'arrière, dans des tentes au confort beaucoup plus rudimentaire, sont logés les célibataires en surnombre. A proximité, trois mini-terrains de sports sont mis à leur disposition.

Au centre de la place, trône la télévision que quelques-uns regardent attentivement à l'heure du journal, même s'ils avouent ne pas comprendre le français. Il faut la diffusion d'un film en farsi pour les voir s'agglutiner autour du petit écran, heureux d'entendre enfin une langue que nombre d'entre eux connaissent.

Tarek, lui, n'y prête guère attention. Il n'a qu'une envie, parler, encore et encore, de sa situation. Retourner en Afghanistan ? *« Impossible, j'ai tout perdu là-bas*, dit-il. *Ma famille a vendu notre maison pour payer mon voyage et on peut nous dire que la situation s'améliore depuis que les talibans ont quitté le pouvoir, moi je sais qu'il faudra au moins dix ans avant que la paix revienne et que la démocratie s'installe. »*

« LÀ-BAS, C'EST PLUS SIMPLE »

Renoncer à la Grande-Bretagne et rester en France ? *« Pourquoi pas*, soupire-t-il, *mais, ici, personne ne veut de nous. Il faut patienter au moins un an quand on fait une demande d'asile, sans avoir la certitude qu'elle sera acceptée, alors je préfère partir de l'autre côté ! Là-bas, c'est plus simple d'obtenir le statut de réfugié et un travail. Des amis ont réussi à s'y installer et je veux suivre leur exemple. »*

Originaire de Jalalabad, où il a occupé pendant cinq ans un poste de magistrat, Mohamad, trente-huit ans, est prêt à s'installer en France, mais il a un souci : *« Si j'obtiens le statut de réfugié, ma famille pourra-t-elle venir ? »* Personne n'est en mesure de le rassurer sur ce point, alors, comme tant d'autres, il préfère garder l'espoir d'un départ proche pour la Grande-Bretagne.

« Depuis un mois que je suis ici, j'ai déjà fait quinze tentatives et je n'ai pas l'intention de renoncer, parce que le voyage jusqu'ici m'a déjà coûté 14 000 dollars (près de 16 000 euros), assure Aman Azizi, vingt-quatre ans, originaire de Mazar-e-Charif (nord de l'Afghanistan). *Les policiers français font leur devoir quand ils nous empêchent de traverser, mais notre devoir, c'est d'essayer de le faire quand même. »*

« S'il le faut, j'irai en Grande-Bretagne à la nage l'été prochain, intervient Amjad Khan, trente-huit ans, Afghan lui aussi. *Si le gouvernement français estime que nous sommes trop nombreux ici, qu'il laisse partir sept cents réfugiés, ça fera de la place ! »* Amjad Khan a du mal à s'expliquer pourquoi il est si difficile de passer la Manche, alors qu'il est parvenu, sans trop d'encombres, à traverser plusieurs pays d'Asie et d'Europe avant d'échouer à Sangatte. *« Je sais bien que les Anglais veulent convaincre les autorités françaises de ne pas nous laisser passer*, soutient-il. *Mais je sais aussi que, si on parvient à le faire, ils nous accepteront chez eux. »*

Acacio Pereira

■ **Le tribunal de Boulogne-sur-Mer a condamné**, jeudi 27 décembre, à quatre mois de prison ferme quatre clandestins du centre de Sangatte (Pas-de-Calais), considérés comme les meneurs de la tentative de passage en force dans le tunnel mardi soir. Les quatre prévenus – trois Irakiens et un Afghan – ont été condamnés pour *« destruction volontaire en réunion »* et *« situation irrégulière sur le territoire français »*. Le tribunal a également accordé 300 000 € de dommages et intérêts au concessionnaire Eurotunnel, somme que les condamnés ne pourront pas payer.

Royaume-Uni et Allemagne, les pays les plus prisés

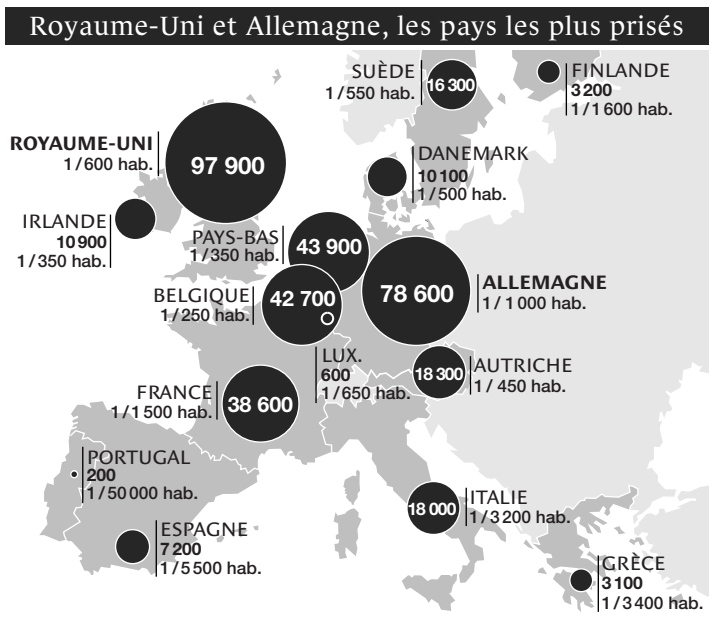

Un symbole de l'échec de l'harmonisation européenne

A CHAQUE RÉVOLTE à Sangatte, à chaque clandestin mort écrasé par un train – sept pour la seule année 2001 –, à chaque nouvelle rangée de barbelés installée, le symbole s'effrite. Le tunnel sous la Manche, emblème de la liberté de circulation en Europe se présente un peu plus comme un abcès où vient se fixer la misère du monde. Les derniers événements, qui ont vu 180 CRS lancés à la poursuite des 500 migrants, hommes, femmes et enfants, montés à l'assaut du tube de béton pour tenter de gagner la terre promise britannique sous le regard électronique de dizaines de caméras, avaient des allures de mauvais film d'anticipation. Pourtant, ce type de scénario, tunnel en moins, est à l'œuvre dans toutes les zones du globe – détroit de Gibraltar, frontière Oder-Neisse ou américano-mexicaine, mer de Chine, etc. – où se cognent monde pauvre et pays développés.

ANALYSE
Le tunnel sous la Manche : un abcès où vient se fixer la misère du monde

La Manche n'est évidemment pas, en elle-même, l'une de ces failles économiques qui découpent la planète. Mais la construction du tunnel, les conditions relativement favorables offertes par les Britanniques aux demandeurs d'asile, se sont conjugués aux soubresauts de pays dont les exilés préfèrent Londres à Paris par choix linguistique, pour faire du village de Sangatte (Pas-de-Calais), le passage obligé vers cet eldorado supposé.

Les autres exemples planétaires le montrent : aucune muraille, aucun mirador, aucun dispositif policier, aucune prohibition législative ne peut empêcher des personnes fuyant l'oppression et la misère de tenter leur chance. Les 7 millions d'euros que la société Eurotunnel affirme avoir investis en équipements de « sécurité » n'ont d'ailleurs pas dissuadé les reclus de Sangatte de se ruer, de nuit, sur les voies de l'Eurostar. Deux cents caméras, un système de sondes de détection du gaz carbonique, des fils de fer armés de petites lames de rasoir ne sont pas à la hauteur du désespoir. Cette réalité se révèle difficile à admettre pour les opinions des pays d'accueil qui oscillent entre crainte et incompréhension à chaque « assaut ». Que les demandeurs d'asile de Sangatte soient afghans, ou kurdes d'Irak montre pourtant quel type de situation politique a mis ces populations sur les chemins de l'exil.

Jusqu'en 1999, les migrants en route vers l'Angleterre s'agglutinaient dans les jardins publics de Calais, en attendant de tenter le passage sous la bâche d'un poids lourd. La situation était devenue si difficile à gérer sur les plans humanitaire, sanitaire et sécuritaire – avec la prolifération des trafics et des passeurs – que l'ouverture d'un centre d'accueil a du être décidé par le préfet. Confié à la Croix-rouge, prévu pour abriter 700 personnes, il en accueille actuellement le double.

Le fermer, comme le réclament notamment Eurotunnel et le maire (PS) de Sangatte, ne conduirait, à environnement légal inchangé, qu'à disséminer un ferment de xénophobie, de délinquance et de désordre. Créer d'autres structures pour désengorger le centre de Sangatte ? Le lieu d'accueil ouvert dans ce but, à la mi-décembre, dans un centre de vacances d'EDF à Cayeux-sur-mer (Somme) n'accueille que... 19 personnes.

Car les sans-papiers de Sangatte n'en démordent pas : ce n'est pas en France qu'ils veulent demander l'asile mais en Grande-Bretagne, pays qui, à la différence de l'Hexagone, ignore les contrôles d'identité et accorde le droit de travailler aux étrangers qui sollicitent le statut de réfugié. La France, de son côté, se trouve dans une situation inextricable : elle n'a pas à examiner des demandes d'asile qui ne lui sont pas soumises et ne peut expulser vers leur pays d'origine des étrangers qui affirment que leur vie y est menacée.

ITINÉRAIRE EMPRUNTÉ

La seule issue consisterait à renvoyer les demandeurs d'asile vers le premier pays de l'Union européenne où ils ont posé le pied. C'est précisément ce que prévoit la convention de Dublin de 1990, que la Grande-Bretagne a signée, à la différence de celle de Schengen. Mais comment prouver l'itinéraire emprunté par des clandestins ? Rares sont ceux qui conservent leur billet de train ou obtiennent un reçu des passeurs auxquels ils recourent. Là encore, les embrouilles de la misère mettent en échec les plans bien huilés des gouvernement européens.

Sangatte administre ainsi la preuve de l'inefficience du dispositif européen de traitement des demandes d'asile. Où rechercher un début de solution ? Non seulement dans une harmonisation des législations, mais aussi dans une répartition plus équitable de l'accueil des demandeurs d'asile entre les Quinze. Cette perspective a été engagée par le traité d'Amsterdam, paraphé en 1997, qui fixe à 2004 l'année-butoir pour la définition d'une politique commune.

Pourtant, les pays de l'Union hésitent à s'engager dans cette voie qui tend à les déposséder d'un attribut important de la puissance d'Etat. Le risque existe aussi, d'un alignement sur les pratiques les plus restrictives. L'idée d'une répartition des demandeurs d'asile au prorata de la population, comme elle se pratique entre les Länder allemands, serait difficile à mettre en œuvre. Elle n'a pas la faveur des pays, comme la France, dont l'effort d'accueil actuel est inférieur à celui consenti par ses voisins.

Indispensable, la recherche de solutions européennes, ne peut néanmoins faire oublier que les explosions répétées entendues du côté de Sangatte, trouvent leur véritable origine du côté de Bagdad et de Kaboul.

Philippe Bernard

TROIS QUESTIONS À...

ANTOINE DUQUESNE

1 Vous êtes ministre de l'intérieur en Belgique et avez présidé pendant six mois le conseil des ministres européens en charge de l'asile et de l'immigration. Que pensez-vous que l'Union doive faire pour traiter les problèmes récurrents qui se posent dans le tunnel sous la Manche ?

Il faut certes harmoniser les conditions d'accueil et de séjour des demandeurs d'asile : pour cela, les Etats membres doivent abandonner leurs réflexes nationaux et faire preuve d'une plus grande solidarité européenne. Mais en l'occurrence, ce n'est pas tant l'Union européenne que le Royaume-Uni, qui doit agir, pour cesser d'être un pôle d'attraction. Les passeurs conduisent les clandestins dans ce pays parce qu'il n'impose pas de contrôles d'identité. Nous en avons fait le constat lors d'une réunion des ministres de l'intérieur des pays proches de la Manche, qui rassemblait la Belgique, la France, les Pays-Bas et le Royaume-Uni : les clandestins peuvent gagner nos côtes par la mer, mais ils ne peuvent rester chez nous, parce que nous imposons des contrôles d'identité sur notre territoire, ce que ne fait pas le Royaume-Uni.

2 Le Royaume-Uni devrait-il faire partie intégrante de l'espace Schengen ?

Il doit imposer sur son territoire les mêmes contrôles que dans l'espace Schengen, où chacun doit à tout moment pouvoir justifier de son identité. Il ne peut pas, en tout cas, reprocher aux pays de l'espace Schengen, de contrôler avec moins de rigueur les personnes qui quittent cet espace, que celles qui y entrent, comme c'est prévu par les textes.

3 Pourquoi la convention de Dublin ne permet-elle pas au Royaume-Uni de renvoyer les demandeurs d'asile dans le premier pays européen par lequel ils sont arrivés ?

La convention ne fonctionnera que lorsque nous disposerons d'un système fiable d'enregistrement des demandeurs d'asile. C'est prévu pour 2006, puisque nous avons adopté à cette fin le règlement Eurodac, qui crée un système de comparaison des empreintes digitales. Malheureusement, la phase de test subit du retard, parce que la France, qui prend des empreintes *« plates »*, refuse que l'Union lui impose des empreintes *« roulées »*, bien que le système soit plus fiable : les réflexes nationaux ont la vie dure !

Propos recueillis par Rafaële Rivais

Jacky, 35 ans, SDF, mort le soir de Noël dans les beaux quartiers

LE 7E ARRONDISSEMENT de Paris. Ses beaux immeubles, la tour Eiffel, l'Assemblée nationale et l'hôtel Matignon. Jacky Maire connaissait bien ce quartier, l'un des plus chics de la capitale : il vivait depuis une dizaine d'années rue Saint-Dominique. A même le sol.

Sans abri, Jacky est mort la veille de Noël, emporté par une cirrhose du foie. Il avait trente-cinq ans. Les pompiers l'ont retrouvé devant le supermarché Ed de la rue Saint-Dominique, sur une bouche de chaleur remontant du parking souterrain. Le Samu social, qui le visitait régulièrement, ne l'avait pas trouvé la nuit précédente. *« Ce n'était pas du tout le genre à importuner les passants*, se rappelle Joëlle, vendeuse du rayon fruits et légumes. *Il était même on ne peut plus correct à ce niveau-là. En fait, son gros problème, c'était l'alcool. D'ailleurs, ces derniers temps, il disait ne plus manger et boire cinq bouteilles par jour. »*

A la pharmacie voisine, on se souvient aussi très bien de Jacky : *« Son alcoolisme ne faisait aucun doute. Mais ça ne l'empêchait pas d'être très gentil et surtout pas agressif pour un sou. Il venait régulièrement ici pour soigner ses toux récurrentes. »* Mais le mieux placé pour parler de Jacky est encore André. Alias « Dédé » pour le monde de la rue. Cet autre sans-abri connaissait bien Jacky : avec trois autres *« copains de rue »*, ils se retrouvaient chaque jour devant Ed, *« pour boire* [leur] *p'tit coup ». « Quand j'ai connu Jacky, au printemps 2000, il carburait au pastis. Ses doses, dans sa bouteille d'un litre et demi, c'était moitié anis, moitié eau. Après, il a tourné à la sangria puis finalement au rosé »*, soupire-t-il. Le penchant de Jacky Maire pour l'alcool était tel qu'aucun foyer d'accueil n'avait voulu de lui.

« Je l'ai vu pour la dernière fois le matin même de sa mort, poursuit Dédé. *Je ne m'étais pas inquiété : à son réveil il s'était retourné dans son duvet bleu pour me demander une cigarette. Mais un détail aurait dû m'alerter : il avait les yeux jaunes. N'importe quel toubib vous le dira : ça révèle un problème du foie. En plus, il devait le pressentir : quinze jours avant, il avait dit qu'il ne passerait pas le premier de l'An... »* La triste prédiction de Jacky s'est malheureusement vérifiée .

Son corps repose désormais à l'Institut médico-légal, quai de la Rapée. Si, sous trois mois, aucun membre de la famille ne se signale, Jacky sera *« inhumé par voie administrative »* au cimetière parisien de Thiais, le seul de l'agglomération habilité pour ce type d'enterrement (*Le Monde* du 11 avril). L'équivalent de la fosse commune.

G. Fr.

Non-lieu pour Yves Bonnet, ex-directeur du contre-espionnage

YVES BONNET, ancien directeur de la surveillance du territoire (DST), a bénéficié le 21 décembre d'un non-lieu dans l'escroquerie au pseudo-produit miracle Conserver 21. Il avait été mis en examen le 28 novembre 1997 pour *« complicité d'escroquerie »*, mais la juge Laurence Vichnievsky a estimé que les charges contre lui et six des quatorze personnes poursuivies n'étaient pas suffisantes. La société Conserver entendait commercialiser un produit présenté comme susceptible d'allonger la durée de vie des aliments. Son PDG, Denis Allet, avait détaillé les interventions dont il disait avoir bénéficié de la part de M. Bonnet, ancien député (UDF) de la Manche. En outre, le frère d'Yves Bonnet avait occupé les fonctions de directeur général de la société.

DÉPÊCHES

■ **PRÉSIDENTIELLE : un militant socialiste du Var, Claude Escarguel, est candidat** à l'investiture pour l'élection présidentielle. Ce microbiologiste de l'hôpital d'Hyères (Var) estime qu'une *« primaire ne peut qu'aider Lionel Jospin »* dans la course à l'Elysée.

■ **SANTE : SOS-Médecins France a annoncé, jeudi 27 décembre, qu'il s'associait** à la grève des généralistes *« si une solution n'était pas trouvée »*. Les médecins ferment de nouveau leurs cabinets jusqu'au 2 janvier pour réclamer une augmentation du tarif des consultations.

PORTRAIT

David Hicks, dépeceur de kangourous et taliban australien

Comme l'Américain John Walker, David Hicks, vingt-six ans, a été arrêté dans les rangs des talibans début décembre. Portrait d'un instable qui avait fait tous les métiers avant de s'engager auprès des Kosovars puis d'étudier le Coran au Pakistan

DAVID HICKS flotte, depuis mardi 18 décembre, quelque part au beau milieu de l'océan Indien, à bord du navire de guerre américain *USS Peleliu*. Cet Australien de vingt-six ans, membre supposé du réseau Al-Qaida, arrêté le 9 décembre par les troupes de l'Alliance du Nord au nord de l'Afghanistan, vogue sur le même bateau que John Walker, l'Américain retrouvé blessé le 1er décembre, les longs cheveux et la barbe collés par la crasse et le sang, parmi les rares talibans qui ont survécu au pilonnage massif des Américains contre les mutins qui s'étaient emparés de la forteresse de Qala-e-Jhangi, près de Mazar-e-Charif. Les deux prisonniers ont suivi aveuglément l'islamisme intégriste prôné par les fidèles d'Oussama Ben Laden. Mais le parcours qui les a conduits en Afghanistan ne saurait être plus différent. John Walker, qui était un étudiant très brillant, s'est découvert une passion pour la religion et la culture musulmane dès l'âge de seize ans en lisant l'autobiographie de Malcolm X. Ses parents, de milieu aisé et libéraux, ont toujours soutenu ses convictions, lui payant même des cours d'arabe au Yémen.

David Hicks, lui, n'est pas une « grosse tête ». Il a quitté l'école à quatorze ans, après avoir été renvoyé de deux collèges. Avant de partir combattre aux côtés des talibans, ce petit bonhomme de 1,57 mètre, originaire d'Adélaïde dans l'Etat d'Australie-Méridionale, a pas mal bourlingué. Ses passions et ses petits boulots se sont succédé à une vitesse impressionnante. L'islam est venu ensuite, presque par hasard... Sa famille, la mère de ses deux enfants, ses voisins et ses rares amis sont presque unanimes. David serait plutôt un bon bougre, un peu nerveux, mais sans être méchant pour deux sous. « *C'est une personne plutôt honnête. Il dit la vérité* », a expliqué Louise Fletcher, qui a partagé, au milieu des années 1990, en compagnie de son petit ami, Andrew Kruss, une maison avec celui qui se faisait appeler en Afghanistan Mohammed Dawood. « *Il ne ferait de mal à personne qui ne le mérite pas.* »

Ses anciens employeurs n'ont pas non plus gardé de mauvais souvenirs de ce salarié sans histoire. « *Il ne posait aucun problème,* reconnaît dans les colonnes du quotidien *The Sydney Morning Herald* Paul Edmonds, gérant de la propriété de Wollogorang, perdue entre les Etats du Queensland et du Territoire du Nord, dans laquelle David Hicks a travaillé aux alentours de 1991. *C'était un de ces jeunes types qui cherchaient un travail, un toit au-dessus de sa tête et le souper.* » Son patron à l'abattoir de poulets de la banlieue nord d'Adélaïde, où il a désossé des milliers de carcasses pendant dix-huit mois, se souvient aussi de lui : « *C'était un gars poli,* explique-t-il au journal *The Daily Telegraph. Il s'intéressait surtout à la pêche et il avait l'habitude de parler de son cheval. Il n'a jamais parlé de religion et encore moins d'armes ou de questions militaires. Mais il ne se mélangeait pas vraiment avec les autres types. Il était réservé.* »

Cette apparente timidité pourrait avoir trouvé ses racines dans la brève expérience scolaire de ce mauvais élève. Sur les bancs de l'école primaire de Salisbury Park, David Hicks était devenu la tête de Turc de son instituteur. « *Il le faisait asseoir dans une poubelle au coin de la classe*, se souvient un de ses anciens camarades, Aaron Daniels. *On aurait dit que cela arrivait tous les jours.* » L'enfance de ce jeune Australien ne semble pas avoir été des plus roses. Fils unique du second mariage de son père, il a assisté au divorce de ses parents quand il avait tout juste dix ans. Sa mère partie, il a emménagé avec son père et la troisième épouse de celui-ci, accompagnée de ses deux enfants, aujourd'hui âgés de vingt-huit et trente ans. « *Il n'a jamais beaucoup aimé son père* », expliquait au *Sydney Morning Herald* Jason Gray, un de ses amis. En apprenant son arrestation en Afghanistan, sa belle-mère, Bev Hicks, répétait à l'envi aux journalistes : « *Ce n'est pas mon fils. C'est mon beau-fils.* » Sa mère, elle, avouait qu'elle n'avait pas parlé à son enfant depuis un bon moment et qu'elle ne savait rien de plus « *que ce qu'*[elle avait] *vu dans les médias* ».

AFP

David Hicks s'est engagé comme volontaire dans l'Armée de libération du Kosovo. On le voit, ici à gauche, dans ce pays en compagnie de ses camarades (photo non datée).

Ce manque apparent d'affection dans son foyer a développé chez le jeune David un tempérament de feu. Bagarreur et teigneux, il a échangé ses premiers coups de poing dans la cour de récréation de son école primaire. Il souffre « *de la fièvre des petits* », estime Jason Gray, en référence à l'attitude querelleuse que de nombreuses personnes adoptent pour compenser leur petite taille.

« *Mon fils est un vagabond. Il ne vous laissera jamais une minute de répit, c'est un rebelle, mais ce n'est pas un fauteur de troubles,* expliquait Terry Hicks au *Daily Telegraph. Il a toujours eu un peu le sang chaud. Nous l'appelons Indiana Jones. J'ai toujours dit qu'il aurait dû naître plusieurs siècles plus tôt avec une épée à la main.* » Deux ans après avoir abandonné les bancs de l'école, le jeune Hicks, surnommé « *Little Big Dave* » par ses copains, a tenté de tirer profit de son agressivité en se lançant dans la boxe.

MAIS, après trois échecs en trois combats, il a vite compris que son avenir sur les rings ne laissait rien présager de bon. Il s'est ensuite essayé au rodéo. Avec un certain succès. Pour gagner sa vie, il a multiplié les petits boulots.

Afin de quitter le pavillon familial construit dans une banlieue d'Adélaïde plutôt chaude, où le taux de chômage dépasse les 10 %, il est parti en plein cœur du bush travailler comme *jackaroo*. C'est là qu'il a rencontré une jeune femme aborigène, Jodie Sparrow, dont il tombera amoureux. Après la naissance de leur deuxième enfant (Bonnie et Joshua sont aujourd'hui âgés de neuf et sept ans), le couple retourne dans la capitale de l'Australie-Méridionale. Pour faire bouillir la marmite, David Hicks désosse des poulets dans un abattoir. Il dépècera ensuite des kangourous, un travail physique et fatigant. Au fil des mois, sa relation avec sa compagne commence à se détériorer. Ils finiront par se séparer. Mais, « *si vous le voyiez maintenant, il vous dirait qu'il est toujours amoureux de Jodie,* estime son ancien beau-père, Dennis Sparrow. *Il a toujours expliqué que Jodie était la seule et unique femme pour lui.* »

Célibataire et lassé par sa « petite » vie de banlieusard, « Little Big Dave », qui s'est un temps découvert une passion pour la pêche au requin, ressent à nouveau le besoin d'assouvir sa soif d'action et d'aventure. « *Ce n'était pas le genre de personne à rester avachi dans un coin à ne rien faire,* note un de ses anciens amis. *Il se bougeait les fesses et c'est comme cela qu'il s'est trouvé un emploi de dresseur de chevaux et qu'il est parti à l'étranger.* » Pendant près d'un an, David Hicks travaille chez un éleveur au Japon. C'est là que sa passion pour l'islam se développe. « *Il n'aimait pas la manière dont les choses évoluaient dans le monde,* résume Louise Fletcher dans un entretien accordé au quotidien d'Adélaïde, *The Advertiser. Il n'aimait pas les ordinateurs et l'économie. Il voulait seulement que le peuple soit entendu. J'imagine que cela montre qu'il y avait une certaine logique dans sa folie. Il croyait que ce qu'il faisait était bien. Cela venait du cœur, vraiment.* »

Dans un poème intitulé *Le Moyen-Orient*, qu'il a envoyé à son ancienne colocataire et qu'il a écrit en vingt minutes alors qu'il nourrissait des chevaux dans l'archipel nippon, il vomit sa haine de l'Occident. « *Entendez les guerriers rugir. Que cela atteigne toujours les oreilles des damnés ! Que votre sang suintant remplisse leurs bols ! Que leurs bouches affamées dévorent votre âme ! Vous devez vous nourrir de la nourriture de Mahomet, si vous n'êtes pas d'accord, votre tête tombera. Le monde occidental avec sa technologie est contre le monde islamique avec sa mythologie. Le monde musulman sera le prochain à tester cette terre.* » Ses proches ont du mal à reconnaître « Little Big Dave » à son retour du Japon. « *Le Kosovo était devenu son idée fixe,* relate Terry Hicks. *Il avait décidé que les gens là-bas étaient oppressés et qu'il avait besoin d'y aller pour les aider.* »

> « Mon fils a toujours eu un peu le sang chaud. Nous l'appelons Indiana Jones. J'ai toujours dit qu'il aurait dû naître plusieurs siècles plus tôt avec une épée dans les mains » **Terry Hicks**

Parti pour l'Europe dans les premiers mois de 1999, David appelle son père, un beau jour, pour lui annoncer qu'il s'est engagé auprès de l'Armée de libération du Kosovo. De retour à Adélaïde après plusieurs semaines de combat, le jeune Australien, habillé de son uniforme kosovar, se rend à une chaîne de télévision locale pour tenter de vendre son histoire de mercenaire. Pour prouver ses dires, il présente aux journalistes des photos le montrant un bazooka à l'épaule à côté de ses « frères d'armes ». Mais son aventure n'intéresse pas les investigateurs. Ses récits de tueries de Serbes ennuient également ses anciens camarades. Pour gagner sa vie, il aurait tenté, selon son amie Linda White, de s'enrôler dans l'armée, qui l'aurait rejeté en raison de son trop faible niveau scolaire, un fait nié par le ministère australien de la défense.

La religion musulmane le passionne plus que jamais. « *Il est venu nous voir après le Kosovo pour nous dire que, après tout ce qu'il avait vu et vécu, il ressentait que l'islam était le véritable message,* remarque Wali Hanifi, président de la Société islamique d'Australie-Méridionale. *Il semblait plus attiré par l'aspect militaire des choses. Mais nous n'avions pas à le juger. C'était un jeune homme poli, respectueux et sérieux. Le passé d'une personne est son passé.* » C'est à la mosquée de Gilles Plains, à Adélaïde, où il se rend plusieurs fois par semaine, que David se convertit définitivement à l'islam, en 1999.

EN novembre de la même année, il part au Pakistan étudier le Coran et l'arabe ancien. Ses premiers contacts avec des membres d'Al-Qaida remonteraient à cette époque. Il se serait notamment entraîné avec le groupement Lashkar-e-Taiba, proche du réseau d'Oussama Ben Laden, selon les services de renseignement australiens. Il aurait également combattu plusieurs fois aux côtés des indépendantistes cachemiris. « *Tout ce que je savais est qu'il combattait auprès des talibans,* révèle Terry Hicks au *Daily Telegraph. Je lui ai parlé au téléphone à peu près quatre fois. Dans ses lettres, il nous disait qu'il avait participé à des combats.* »

Lors de son dernier appel à sa famille envoyé par téléphone-satellite, vendredi 28 septembre, il expliquait qu'il venait de passer plusieurs nuits dans des tranchées et qu'il se préparait à se rendre à Kaboul pour protéger la capitale contre l'avancée des troupes de l'Alliance du Nord. Son arrestation a soulagé ses proches, qui craignaient pour sa vie. Mais aujourd'hui, personne ne sait trop quoi faire de ce prisonnier encombrant. « *Je suis désolé qu'un des vôtres se retrouve dans la même situation que John Walker,* avouait, gêné, à *The Advertiser*, le major Jay Steuk, un des porte-parole du Pentagone à Washington. *C'est un peu embarrassant.* » Les experts juridiques n'ont pas fini de s'arracher les cheveux pour tenter de trouver le motif sous lequel inculper ce fondamentaliste. Une accusation de trahison est impossible à justifier légalement, car l'Australie n'a pas officiellement déclaré la guerre à l'Afghanistan. « *Si David Hicks a seulement combattu aux côtés des talibans, il ne pourrait probablement pas tomber sous le coup de la loi* [empêchant toute activité de mercenaire] *car le texte ne prend pas en compte le cas d'activités conduites au sein des forces armées d'un pays étranger* », jugeait, sur les ondes d'ABC Radio, Stephen Hall, directeur d'un centre de recherche à l'université de Nouvelle-Galles du Sud.

Si la preuve est donnée de son implication dans Al-Qaida, David Hicks pourrait être condamné par la loi récemment mise en place par le président américain George W. Bush visant toutes les personnes appartenant au réseau d'Oussama Ben Laden. Mais Canberra souhaiterait le juger sur son propre territoire. Ce casse-tête juridique devrait encore se compliquer dans les prochains jours. Deux autres Australiens seraient actuellement en Afghanistan parmi les troupes talibanes, selon le ministère de la justice aux antipodes. La radio américaine National Public Radio a relaté qu'un docteur aurait expliqué qu'« *un Australien avec les yeux bleus* » aurait été abandonné par les talibans à Kandahar. L'*USS Peleliu* pourrait recueillir deux nouveaux prisonniers d'ici peu...

Frédéric Therin

Le Monde
21 *bis*, RUE CLAUDE-BERNARD – 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 202 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Changement d'adresse et suspension : 0-825-022-021 (0,99 F la minute).
Internet : http: // www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

Les 35 heures assouplies

Les entreprises de moins de 20 salariés auraient dû réduire leur durée de travail hebdomadaire à 35 heures le 1er janvier 2002. Bien peu le feront. Le gouvernement, si rigide sur l'application des lois Aubry pour les grandes entreprises, a finalement accepté des *« assouplissements »* pour les PME, selon l'expression de Lionel Jospin. Elles ont obtenu un délai jusqu'à 2004 et des facilités de recours aux heures supplémentaires d'ici là.

Le gouvernement a eu raison. A quatre mois de l'élection présidentielle, il s'est finalement rangé aux arguments de Laurent Fabius, le ministre des finances, qui estimait que le passage à l'euro compliquait déjà suffisamment la vie des petits patrons au début de 2002. Surtout, il a admis que la réforme, d'une part, constituait un véritable casse-tête d'organisation pour les PME et, d'autre part, risquait de leur coûter cher alors que leurs marges s'érodent légèrement mais dangereusement. La banque Morgan Stanley, qui vient de publier une étude sur le sujet, rappelle que le secteur des PME est le principal responsable de la baisse du chômage depuis trois ans, et elle en conclut qu'*« à long terme la semaine de 35 heures représente une menace sur la création d'emploi et la croissance »*.

Vues de l'étranger, les 35 heures s'inscrivent dans cette incompréhensible « exception culturelle » de la France, un pays qui décide de travailler moins quand la concurrence mondiale s'enrage. Mais elles n'ont pas été la catastrophe économique annoncée par la droite en 1997. Pour les salariés, la réduction du temps de travail, la RTT, est devenue un nom commun synonyme de temps retrouvé pour les loisirs. Côté entreprises, on n'a pas constaté d'augmentation des dépôts de bilan. La croissance économique a permis aux grandes sociétés, pour lesquelles la loi s'est appliquée au 1er janvier 2000, d'absorber le choc, du moins en première analyse. Elles ont pu réorganiser la production en titularisant certains emplois précaires. Les aides d'Etat n'ont pas compensé le coût de la mesure mais le reste a été amorti par des gains de productivité, autrement dit par un surcroît de travail pour les salariés et l'annualisation des horaires. Le gouvernement assure que les lois Aubry ont permis la création de 400 000 emplois.

Toutefois le bilan complet reste à faire. Le financement des lois Aubry est fragile, comme vient de le souligner le Conseil constitutionnel. Le fait que l'Etat ne parvienne que très mal à s'appliquer la loi à lui-même prouve que la RTT désorganise en profondeur les services. Le gouvernement le reconnaît de facto en acceptant d'assouplir le régime des PME, tout comme le PS qui ne consacre que quelques lignes aux 35 heures dans son « projet » pour la présidentielle. Rappelant que la loi est une protection pour les salariés, les syndicats n'ont pas tort de voir dans le report dont bénéficient les PME l'instauration d'un salariat à deux vitesses. Mais cet assouplissement réaliste montre aussi combien la loi initiale était complexe et rigide.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux.
Directeurs généraux adjoints : Edwy Plenel, René Gabriel
Secrétaire général du directoire : Pierre-Yves Romain

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints : Thomas Ferenczi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomeau
Directeur artistique : Dominique Roynette ; *adjoint* : François Lolichon
Secrétaire général : Olivier Biffaud ; déléguée générale : Claire Blandin
Chef d'édition : Christian Massol ; chef de production : Jean-Marc Houssard
Rédacteur en chef technique : Eric Azan ; directeur informatique : José Bolufer
Rédaction en chef centrale :
Alain Frachon, Eric Fottorino, Laurent Greilsamer, Michel Kajman, Eric Le Boucher, Bertrand Le Gendre
Rédaction en chef :
Alain Debove *(International)* ; Anne-Line Roccati *(France)* ; Anne Chemin *(Société)* ; Jean-Louis Andréani *(Régions)* ; Laurent Mauduit *(Entreprises)* ; Jacques Buob *(Aujourd'hui)* ; Josyane Savigneau *(Culture)* ; Serge Marti *(Le Monde Economie)*

Médiateur : Robert Solé

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 166 859 €. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du *Monde*, Fonds commun de placement des personnels du *Monde*, Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*, Le Monde Entreprises, Le Monde Europe, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Le Monde Prévoyance, Claude-Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Une histoire militante

À DESSAU, dans le jardin d'hiver de l'honorable Frau Schimmelpfennig, Inge, huit ans, me montre son cahier d'écolière.

En le feuilletant je découvre une version russe : *« Mais tu apprends déjà le russe ?*

– Bien sûr », me répond-elle. Elle me récite aussitôt un poème de Pouchkine. Son accent me paraît bon. *« L'étude du russe est obligatoire dès l'école communale,* me dit la mère.

– Et le français, et l'anglais ?

– Ces langues sont en train de disparaître de chez nous. Leur étude est facultative. Dans dix ans, ajoute-t-elle mélancoliquement, *ma fille n'aura plus rien de commun avec moi. J'ai eu une culture bourgeoise et occidentale, ma fille a une culture exclusivement marxiste et tout entière basée sur la connaissance de l'Union soviétique. On apprend aux écoliers à découvrir l'URSS, comme Christophe Colomb découvrait l'Amérique. C'est vraiment leur nouveau monde !*

– Et le latin, et le grec ?

– On ne les apprend quasiment plus à l'école. Ces langues mortes ont encore un statut à l'université, mais il est chaque jour battu en brèche par les exigences des facultés scientifiques. Aujourd'hui tout le monde veut devenir électricien ou mécanicien. »

L'histoire qu'on étudie dans les manuels scolaires commence là où la nôtre s'arrête : elle est strictement contemporaine. Ni ancienne ni prophétique, c'est une histoire militante. La politisation intégrale a confondu les domaines : une culture de combat est en train de naître.

Claude Lanzmann
(29 décembre 1951.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS
Adresse Internet : http: // www.lemonde.fr
Télématique : 3615 code LEMONDE
Le Monde sur CD-ROM : 01-44–88-46-60
Index du *Monde* : 01-42-17-29-89.
Le Monde sur microfilms : 03-88-71-42-30
Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

Les enjeux de la Consultation des musulmans de France

par Daniel Vaillant

DEPUIS 1988, tous les ministres de l'intérieur, qui sont en charge des cultes dans notre pays, ont été amenés au même constat à propos de la religion musulmane : pratiquement absente en France métropolitaine en 1905, quand fut promulguée la loi portant séparation des Eglises et de l'Etat, elle est devenue, en quelques dizaines d'années, la deuxième religion de notre pays par le nombre de ses fidèles. De quatre à cinq millions de personnes s'en réclament.

Un culte devenu si présent dans la société ne peut pas demeurer sans organisation et sans représentation au sein de celle-ci. Organisation et représentation sont objectivement de l'intérêt des musulmans, qui ont besoin de dialoguer avec les pouvoirs publics, et, pour des raisons symétriques, ces derniers ont besoin de trouver des interlocuteurs représentatifs chez les fidèles musulmans. Or les musulmans de notre pays, pour des raisons que l'on peut comprendre et qui tiennent à leur diversité d'origine, sont dans l'impossibilité de parvenir seuls à s'organiser et à créer une instance représentative, bien qu'ils y aspirent majoritairement, comme ils l'affirment eux-mêmes. Cela est dû aux caractéristiques propres à l'islam, qui ne connaît ni véritable clergé ni hiérarchie, et que les conditions historiques de son implantation sur notre sol ont conduit à une grande hétérogénéité et à une grande dispersion.

Plusieurs de mes prédécesseurs ont tenté, durant leur séjour place Beauvau, de résoudre la question de la représentation du culte musulman en France, sans toutefois y parvenir véritablement jusqu'à présent. Une action de grande envergure a été soigneusement préparée par Jean-Pierre Chevènement : *« La Consultation des représentants des principales sensibilités musulmanes sur l'organisation du culte musulman en France. »*

Trois objectifs majeurs étaient assignés à ce projet : parvenir à une insertion de l'islam dans le paysage religieux français, en donnant pour la première fois l'occasion aux musulmans d'une reconnaissance officielle de la loi fondamentale de 1905 portant séparation des Eglises et de l'Etat ; ouvrir tous les dossiers en souffrance concernant le fonctionnement de ce culte musulman ; enfin, permettre la naissance d'une instance représentative du culte musulman en France.

Le premier objectif de la Consultation lancée le 29 octobre 1999 a été atteint le 28 janvier 2000 par la validation collective en réunion plénière d'un texte proposé par l'administration intitulé « Principes et fondements juridiques régissant les rapports entre les pouvoirs publics et le culte musulman en France ». Succédant à Jean-Pierre Chevènement place Beauvau, en septembre de la même année, j'ai déclaré dès mon arrivée que j'entendais poursuivre, et si possible associant des experts issus d'organisations musulmanes, des personnalités qualifiées, des membres de l'administration, et parfois des élus, ont été mis sur pied, avec comme mission de produire un rapport contenant analyses et propositions. Qu'on juge de la diversité des thèmes traités : création des lieux de culte musulmans, structures associatives, définition du ministre des cultes musulman, aumôneries en milieu hospitalier et pénitentiaire, organisation de la fête de l'Aïd el- Kébir, communication audiovisuelle et enfin organisation du pèlerinage à La Mecque. Ainsi les musulmans disposent-ils d'ores et déjà de la plupart des éléments indispensables à la mise à jour de leur culte. A cette liste déjà bien fournie, je proposerai prochainement d'ajouter l'aumônerie dans l'armée, et la formation des cadres du culte.

> Il s'agit pour les pouvoirs publics d'aider le culte musulman à s'organiser, non de le faire à la place des fidèles, et encore moins de trier entre les « bons » et les « mauvais »...

mener à bien, la Consultation dans l'esprit et les objectifs initiaux. J'ai tenu parole. Le 3 juillet 2001, l'ensemble des consultés se sont entendus sur les grands principes d'un « Accord-cadre sur l'organisation future du culte musulman en France », solennellement ratifié en cette circonstance. Cet accord dispose qu'une instance représentative, qui prendra la forme d'une association de la loi de 1901, présente au niveau national et dans chaque région, sera élue démocratiquement par les musulmans à partir de l'ensemble de leurs lieux de culte.

Parallèlement, j'ai poursuivi le troisième objectif de la Consultation, qui consiste à ouvrir l'ensemble des dossiers intéressant le fonctionnement du culte musulman au sein de la société française. Sept groupes de travail

Il reste aux membres de la Consultation à en terminer avec la dernière étape : celle qui doit mener à l'élection de conseils régionaux et d'une instance centrale qui prendra le nom de « Conseil français du culte musulman ». La procédure qui a été adoptée peut paraître complexe, mais elle résulte du libre choix des musulmans consultés, elle est transparente et elle respecte intégralement les exigences de la laïcité. D'ores et déjà, deux faits me semblent acquis : l'évidence de la volonté des acteurs de terrain de jouer désormais un rôle dans la gestion de leur culte et la limite enfin clairement fixée de toute intervention des pouvoirs publics.

Jusque très récemment, la Consultation a bénéficié d'un large consensus. Mais, aujourd'hui, des critiques se font entendre. En faisant ainsi, on veut surtout ignorer les principes les plus élémentaires de la laïcité : il s'agit pour les pouvoirs publics d'aider le culte musulman à s'organiser, non de le faire à la place des fidèles, et encore moins de trier entre les « bons » et les « mauvais »... C'est pourquoi le plus large éventail de sensibilités possible a été convié – à l'exclusion bien entendu de celles qui se situent en rupture évidente avec les lois de la République.

D'autres, tout en saluant l'ampleur et la rigueur de la démarche de la Consultation, tant du côté de l'administration que du côté des responsables musulmans qui se sont résolument engagés dans ce projet en sachant dominer leurs divergences, ont recommandé de remettre à plus tard l'élection de l'instance représentative. Mais pourquoi remettre à plus tard, en s'abandonnant aux incertitudes de l'avenir, et en risquant de perdre le capital de travail qu'ils ont accumulé en deux ans, ce qu'ils sont en mesure d'achever rapidement ?

Alors que les musulmans ont solennellement et définitivement intégré la République par un acte de reconnaissance officielle de ses lois, et ainsi rejoint les autres cultes sur un pied d'égalité, qui ne voit l'intérêt pour les musulmans de France de voir enfin leur culte doté d'une instance représentative, comme tous les autres, grâce à la possibilité que leur offre la Consultation ? Qui ne voit que c'est l'anarchie qui profite aux courants les plus rétifs à l'intégration républicaine ?

La Consultation a déjà accompli un travail sans précédent au service des musulmans de notre pays. Elle peut aller encore plus loin : une instance de coordination et de représentation permettrait au culte musulman de tirer en France tout le parti possible des bienfaits de la laïcité. Un tel exemple, j'en suis convaincu, ne resterait pas sans écho en Europe et dans le monde musulman.

Daniel Vaillant *est ministre de l'intérieur.*

Face à l'Inde, le Pakistan est en position de faiblesse

Suite de la première page

Par deux fois – la première dès la partition de l'Empire des Indes britanniques, en 1947, la seconde en 1965 –, New Delhi et Islamabad sont entrés en conflit armé sur le Cachemire, seul Etat indien à majorité musulmane. La troisième guerre, menée en 1971, s'était focalisée sur la partie orientale du Pakistan, qui devait devenir le Bangladesh après une intervention militaire indienne. Depuis 1990, une insurrection armée menée par des groupes militants anti-indiens sévit au Cachemire, où la violence a déjà coûté la vie à plusieurs dizaines de milliers de personnes.

Un conflit limité avait de nouveau eu lieu à l'été 1999 près de la ville cachemirie de Kargil, dont les hauteurs avaient été occupées par des groupes extrémistes composés notamment de partisans afghans et pakistanais appuyés par l'armée d'Islamabad. Une « vraie » guerre avait été évitée, Bill Clinton ayant fait pression sur le premier ministre de l'époque, Nawaz Sharif, et celui-ci avait ordonné le retrait. Mais le Pakistan s'était retrouvé une fois de plus humilié dans cette vaine confrontation dont l'actuel général-président pakistanais, Pervez Moucharraf, fut l'un des instigateurs.

Si l'Inde menace, le Pakistan fait tout son possible pour calmer le jeu. Pour le général putschiste, qui a pris les commandes du pays en octobre 1999, l'affaire de l'attaque du Parlement indien ne pouvait tomber plus mal : après avoir négocié avec succès le tournant de l'après-11 septembre, en parvenant à ancrer solidement son turbulent pays à la « coalition antiterroriste » et en donnant des gages sérieux tendant à prouver que le Pakistan est bien décidé à se désolidariser d'un passé par trop talibanesque, voilà de nouveau le « Pays des purs » (Pakistan) coincé sur deux fronts. C'est la pire des situations pour les Pakistanais, dont la politique passée, qui combinait à la fois la paranoïa et la mauvaise stratégie, était précisément destinée, dans son outrance, à éviter une telle perspective.

« PROFONDEUR STRATÉGIQUE »

A l'ouest, il y a l'Afghanistan. Là-bas, Islamabad a presque tout perdu de son crédit. Les Afghans sont aujourd'hui plus que jamais antipakistanais, beaucoup d'entre eux accusant leur voisin d'être la cause de tous leurs maux : guerre civile, talibans, Ben Laden, etc. Le Pakistan a toujours été obsédé par la nécessité qu'un gouvernement ami (et pachtoune) s'impose à Kaboul, afin de s'assurer du fameux concept de « profondeur stratégique » – c'est-à-dire de pouvoir utiliser un espace de repli chez un voisin bienveillant en cas d'attaques et de pénétrations de l'armée indienne sur son territoire. Mais l'Alliance du Nord, qui a la haute main sur le nouveau gouvernement transitoire intronisé la semaine dernière à Kaboul, a des rapports étroits avec l'Inde. Pas avec le Pakistan. Le « front » ouest est donc désormais vaguement menaçant, en tout cas pas une source de réconfort pour Islamabad...

A l'est, côté indien, là aussi, le Pakistan recueille les fruits de sa politique : à force d'avoir soutenu, politiquement mais aussi militairement, des groupes islamistes promettant d'arracher les deux tiers du Cachemire se trouvant en territoire indien de la tutelle de New Delhi, Islamabad se retrouve en bien mauvaise posture dans le contexte de crise internationale. Tout cela est d'autant plus malvenu que M. Moucharraf sait la vulnérabilité de son pays et n'avait vraiment pas besoin du roulement des tambours de guerre qui parvient de Delhi. Même si les menaces de l'Inde servent, encore une fois, plus à instrumentaliser la situation qu'à préparer l'opinion à un nouveau conflit porteur de dangers entre deux puissances nucléaires.

Le général Moucharraf a, certes, tenu à donner de nouveaux des gages de sa bonne volonté, comme il l'avait fait à l'égard de l'Afghanistan quand il avait limogé le responsable de ses services secrets qui avaient soutenu les talibans. Cette fois-ci, il vient de décider d'un geste symbolique, mais significatif : le gel des avoirs des organisations Lashkar-e-Tayiba, une formation d'extrémistes en lutte au Cachemire indien. Mais cela ne suffira sans doute pas à convaincre les Indiens qu'Islamabad est bien décidé à en finir avec le « terrorisme transfrontalier », expression en usage à Delhi pour désigner l'infiltration de séparatistes venus se battre au Cachemire indien depuis la partie pakistanaise de cet ancien royaume himalayen, coupé en deux depuis la première guerre de 1947-1948.

LUTTE « SACRÉE » AU CACHEMIRE

La question du Cachemire est différente, dans sa nature, de celle de l'Afghanistan. Il est plus facile d'annoncer un changement de politique à l'ouest et de faire son mea culpa à propos du soutien passé aux talibans que de « vendre » à son opinion publique une prise de distance par rapport à la lutte « sacrée » au Cachemire. Le Pakistan s'est certes toujours défendu d'aider les « moudjahidins » sécessionnistes sur le plan militaire. Mais annoncer avec force sa volonté de se démarquer de l'appui politique à ce combat important au regard de l'identité même de la République islamique du Pakistan reste très délicat et potentiellement dangereux sur le plan de la situation intérieure. Même si tous les gouvernements pakistanais n'ont cessé d'agiter la question cachemirie à des fins politiques alors que beaucoup de leurs concitoyens sont plus préoccupés par les problèmes économiques ou sociaux que par l'espoir d'une accession de cette région musulmane à leur pays.

Pour l'instant, le général a la situation en main. Il a placé les principaux responsables des partis religieux radicaux en résidence surveillée. Il a passé avec succès le test consistant à impulser un changement de sa politique afghane. Les manifestations d'islamistes protalibans, largement minoritaires, ont d'ailleurs cessé. Reste une nouvelle étape pour le « chef de l'exécutif » pakistanais : désamorcer cette nouvelle crise avec l'Inde tout en prouvant que son engagement pour un Cachemire libre de disposer de lui-même ne se conjugue pas avec une politique de soutien aux « terroristes ». La tâche ne s'annonce pas aisée pour le responsable d'un pays dont la stabilité est cruciale, afin que puisse s'installer durablement la paix dans la région. Et que se poursuive la traque de Ben Laden par l'« ami américain ».

Bruno Philip

RECTIFICATIFS

JACQUES CHIRAC

Les vacances *« fastueuses »* de Jacques Chirac qui ont déclenché une polémique n'ont pas eu lieu sur l'île de la Réunion, comme nous l'écrivions dans *Le Monde* du 27 décembre, mais sur l'île Maurice.

BLANCA LI

Contrairement à ce qui a été écrit à propos du prochain long-métrage de Blanca Li, *Le Défi,* une comédie hip-hop (*Le Monde* du 22 décembre), c'est Jean-Claude Fleury, de la SPI (et non Jean-François Petit), qui est le producteur de la chorégraphe espagnole.

EMPLOI **Le 1er janvier 2002 marque l'obligation légale pour les entreprises de moins de vingt salariés d'appliquer les lois Aubry sur les 35 heures. ● CES PETITES ENTREPRISES, qui emploient globalement plus de quatre millions de salariés, étaient peu nombreuses à la mi-août (chiffres les plus récents) à avoir anticipé cette obligation par la signature d'un accord. ● LE GOUVERNEMENT leur a accordé un nouveau délai, jusqu'au 1er janvier 2004, et a relevé le plafond d'heures supplémentaires autorisées. Des allégements de charges sociales et d'autres aides sont aussi prévues pour les secteurs qui peinent à embaucher. ● SIX CHEFS de petites entreprises, à Nantes, Lyon, Lille ou Roubaix, témoignent plutôt favorablement de l'application de la réduction du temps de travail. ● LES RESTAURATEURS quant à eux restent convaincus que la RTT menace leur équilibre économique *(lire aussi notre éditorial page 10)*.**

Nombre de petites entreprises ne passeront pas aux 35 heures en 2002

Les sociétés de moins de vingt salariés auraient dû réduire la durée du travail le 1er janvier. Mais face au retournement de la conjoncture et aux difficultés réelles rencontrées par les PME, le gouvernement a fait preuve de souplesse et autorise un grand nombre d'heures supplémentaires

OUTRE l'introduction de l'euro, le 1er janvier 2002 devait correspondre à la mise en place des 35 heures dans les entreprises de moins de 20 salariés. On aurait pu s'attendre à une véritable bronca des chefs d'entreprises aiguillonnés par le Medef en campagne. Or il n'en est rien. Pourtant, peu d'entreprises ont profité des deux ans de sursis accordé par la loi Aubry. Selon le ministère de l'emploi, seules 3 % des entreprises de moins de dix salariés et 11 % de celles employant entre 10 et 20 personnes, avaient anticipé, à la mi-août, ce passage pour bénéficier du maximum des aides de l'Etat.

Même si de nombreux accords ont été signés in extremis aux derniers jours de l'année, la proportion de petites entreprises prêtes pour les 35 heures reste faible. Or, ce secteur est déterminant pour l'effectivité de la loi. Sur 1,218 million d'entreprises privées (hors agriculture), 1,136 million ont moins de vingt salariés. Sur 12,8 millions de salariés du secteur privé, 4 millions sont employés dans ces petites structures.

Les obstacles continuent d'être soulevés par les opposants irréductibles de cette loi que, pourtant, aucun responsable politique de l'opposition ne s'est engagé à remettre en cause en cas d'alternance. *« Il faut se rendre à l'évidence : les 35 heures sont devenues un fait de société incontournable »,* plaide Robert Buguet, président de l'Union professionnelle artisanale (UPA), un converti de fraîche date au nom du pragmatisme. Cela ne l'empêche de considérer que *« les textes sont horriblement compliqués »* et que pour certaines professions, il reste à trouver des solutions appropriées.

> L'introduction de la flexibilité des horaires est, en contrepartie, une source insoupçonnée de gains de productivité

Pour nombre d'entre elles, la réduction du temps de travail se résume à un casse-tête. Elle se traduit, à leurs yeux, soit par un alourdissement des charges, soit par des craintes de diminution d'activité, comme dans les commerces qui envisagent de réduire leur durée d'ouverture. Elle risque aussi de ne pas aboutir à l'objectif initialement fixé dans la création de nouveaux emplois difficiles à partager dans les très petites structures.

Devant ces difficultés réelles qu'aggrave le ralentissement économique, le gouvernement a discrètement publié à l'automne un arrêté apportant d'importants assouplissements. Là est sans doute la véritable raison du calme actuel. Afin *« de garantir un peu plus de souplesse, pour les entreprises qui ont besoin de temps pour s'adapter comme pour celles qui ont des difficultés de recrutement »,* il a accordé aux petites entreprises une nouvelle période transitoire jusqu'au 1er janvier 2004.

D'ici là, elles vont bénéficier d'un nouveau contingent d'heures supplémentaires, relevé de 130 heures à 180 heures en 2002 – soit l'équivalent de 39 heures – et de 170 heures en 2003, avant l'adoption du régime général. Des aides supplémentaires, notamment des allégements de charges, sont aussi prévues, avec un coup de pouce spécifique dans les secteurs qui peinent à embaucher. Le Medef s'est – une fois n'est pas coutume – publiquement félicité de ces assouplissements qui, aux yeux de la CGT, signent au contraire l'arrêt de mort de la réduction du temps de travail dans les petites entreprises.

Sur le terrain, l'heure n'est plus au débat. Selon Roland Buguet, *« la réduction du temps de travail introduit une véritable révolution culturelle. Elle oblige à repenser l'organisation du travail, la gestion de la qualité ».* Pour le président de l'UPA, l'introduction de la flexibilité est une source insoupçonnée de gains de productivité. En clair, avec l'annualisation envisagée de la durée du travail et le déclenchement différé des heures supplémentaires, les entreprises peuvent s'y retrouver par une augmentation de leur activité et de leur chiffre d'affaires sans pénalisation équivalente des charges.

Pour Jacques Rastoul, responsable du secteur des PME à la CFDT, la réduction du temps de travail devrait aussi contribuer à réduire les formules de précarité (CDD, intérim...) dont les PME sont grandes consommatrices. Certes, concède-t-il, *« les expériences actuelles révèlent le pire comme le meilleur ». « Au moins,* ajoute-t-il, *elles obligent à mettre à plat l'ensemble des questions sociales entre les salariés et leurs employeurs. »*

A la faveur du dossier de la réduction du temps de travail (RTT) – elle indique avoir contribué à la signature de 40 000 accords –, la CFDT entend soulever d'autres préoccupations, telles que la formation, l'emploi, la santé, la prévention, les mutuelles, l'épargne salariale... *« Pour éviter que se creuse le fossé social entre les salariés des grandes et des petites entreprises, ces dernières doivent trouver des solutions attractives »,* assure M. Rastoul.

Cette interrogation est bel et bien au cœur des préoccupations exprimées par les responsables professionnels. Même André Daguin, patron de la puissante fédération de l'Union des métiers et industries de l'hôtellerie (UMIH), reconnaît qu'il sera de plus en plus difficile de retenir des salariés dans une activité où l'on a pris l'habitude de ne pas compter ses heures.

Avec ou sans réduction du temps de travail, certains secteurs, en particulier dans l'alimentation ou l'artisanat, peinent de plus en plus à recruter. *« Les 35 heures ont servi de révélateur sur la situation sociale des petites entreprises. Les patrons ont bien compris que s'ils veulent attirer des jeunes, ce n'est pas en les faisant travailler plus de 50 heures par semaine, samedi et dimanche compris »,* relève M. Burguet. La récente proposition de l'UPA d'instituer un prélèvement de 1,5 % sur le chiffre d'affaires pour financer « le dialogue social » et l'amélioration de la condition des salariés, est pourtant loin de faire l'unanimité. Outre qu'elle s'inscrit dans les préconisations de la Commission européenne, cette initiative est aussi une manière de relancer les discussions avec les syndicats. Sans attendre cette fois qu'une loi les y contraigne.

Michel Delberghe

Pour six dirigeants, la RTT est « une sacrée prise de tête »

● Pierre-Michel Alcayna, PDG d'une entreprise informatique : « L'application inégale de la loi crée des distorsions de concurrence »

« J'ai l'impression d'avoir été un précurseur, d'avoir recherché un progrès social dans l'esprit de la loi, et d'être le dindon de la farce », soupire Pierre-Michel Alcayna, PDG de Thalassa Ingénierie Informatique. Les quatorze salariés de cette entreprise nantaise développent des logiciels. Leur travail est facturé à la journée. *« Nous avons baissé réellement le temps de travail de 10 %. Cela fait vingt-trois jours et demi de congé en plus par an. Chacun trouve cela très bien et c'est vrai que l'ambiance de travail en bénéficie. Mais chacun constate aussi combien cela complique les plannings. Et moi, je vois que cela fait vingt-trois jours et demi de facturation par an et par salarié en moins. »*

Heureusement, l'opération s'est faite en période de croissance, sur un marché dopé par le passage à l'euro : *« Sans cela, nous aurions perdu 12 % de chiffre d'affaires. Nous allons réellement mesurer l'impact économique de la RTT en 2002 »,* explique M. Alcayna, qui a jugé impossible d'augmenter ses prix et, plus encore, de geler les salaires. Le PDG de Thalassa Ingénierie Informatique admet l'objectif de la loi, mais l'inégalité de son application le choque : *« Des accords ont été signés avec onze jours de congés pour les cadres. Cela crée des distorsions de concurrence. La création d'une sixième et d'une septième semaine de congés payés pour tous aurait été simple, sympa et aurait évité cette arnaque. »* Si c'était à refaire ? *« Comme nous ne sommes pas habitués à compter nos heures, des journées de sept heures déplairaient à tout le monde ; je proposerais plutôt des demi-journées de congé, le lundi matin ou le vendredi après-midi. »*

● Patrick Ardois, gérant d'une agence de communication : « Nous aurions été plus motivés si cela avait permis d'embaucher un jeune »

Sur les cinq personnes de l'agence de communication Double Mixte, à Nantes, trois travaillent à 80 %. Seul un salarié (le directeur artistique) et le gérant majoritaire, Patrick Ardois, travaillent à plein temps. Sur le papier, les objectifs de la loi conviennent à cette agence. Sa mise en œuvre, c'est autre chose. *« Une petite boîte a besoin de souplesse, de simplicité et de bon sens. On pourra mettre ce que l'on veut comme nombre d'heures sur le bulletin de salaire, la réalité, c'est que tout le monde travaille quand il y a du boulot et récupère quand il y en a moins. Ici, personne ne veut perdre cette liberté. S'il faut se mettre à mesurer le temps, c'est une sacrée prise de tête »,* explique Patrick Ardois. La complexité du texte explique pour beaucoup cette réserve : *« Nous demandons à notre expert-comptable de nous éclairer, mais lui-même a du mal à s'y retrouver. A la CFDT, on nous a dit qu'ils n'ont pas le temps de répondre aux petites entreprises. Sur le site du ministère, on n'a pas trouvé l'info que l'on cherche. »* Patrick Ardois et son équipe auraient sans doute porté un autre regard sur la loi Aubry si le volet des emplois-jeunes annoncé en 1997 pour le secteur privé avait été mis en œuvre : *« Nous aurions été plus motivés pour baisser notre temps de travail si cela avait permis d'embaucher un jeune, comme ont pu le faire les associations. »*

Dans l'immédiat, il est donc urgent d'attendre. Faute d'accord au 1er janvier 2002, le directeur artistique aura une heure et quarante-quatre minutes de travail par mois à récupérer à titre de compensation. Pour Double Mixte, c'est la seule certitude actuelle de ce dossier.

● Philippe Allart, artisan : sept heures par jour

Dans l'entreprise artisanale de carrelage de Philippe Allart, qui compte un salarié et un apprenti, à Tourcoing, l'accord sur les 35 heures a été signé, le 10 décembre. *« Mais il y a longtemps que j'y pensais »,* explique l'artisan. Il s'agissait de trouver *« le meilleur arrangement possible ; je n'ai jamais trouvé cela impossible à mettre en place, c'est une question de volonté »,* assure-t-il.

Désormais, le salarié, embauché voilà près de deux ans en CDI travaille sept heures par jour, cinq jours par semaine. *« Cette solution nous a semblé à tous deux la meilleure, parce que cela permet d'assurer un travail régulier pour nos clients, et de ne pas perturber l'avancée d'un chantier. »* Si, pour le salarié, les 35 heures signifient une heure de travail quotidienne en moins, *« pour l'homme orchestre qu'est le patron, cela représente davantage de boulot, plus d'organisation et de préparation »,* assure l'artisan, qui va continuer à faire des journées de 10 à 12 heures. *« Mais quand on fait le choix de s'installer, on connaît les contraintes »,* lance-t-il.

● Daniel Marbeuf, imprimeur : « La difficulté est de trouver un demi-poste »

Daniel Marbeuf a racheté, en avril 1999, à Ruffec (Charente), l'imprimerie de huit salariés, dont trois à temps plein, dans laquelle il a travaillé trente ans. Avec le passage aux 35 heures, négocié depuis le 1er décembre, il craint que l'équilibre financier, atteint en 2000, ne soit compromis. Il a proposé à ses salariés la réduction de quatre heures de travail par semaine, le vendredi après-midi ou le lundi matin, par roulement. Au total, ce sont 12 heures de production qu'il s'est décidé à assumer lui-même, quitte à surcharger un peu plus sa semaine ou à réduire la prospection commerciale. *« L'entreprise serait prête à supporter une embauche à temps partiel. La difficulté reste de trouver un imprimeur sur un demi-poste, alors que les sociétés d'intérim, basées à Angoulême, sont à 90 kilomètres »,* déplore Daniel Marbeuf, qui craint de devoir proposer aux autres employés à temps partiel des avantages salariaux équivalents, afin de ne pas créér d'inégalités dans l'entreprise.

● Cédric Brochier, soyeux : « On a redistribué tout ce que l'Etat donnait »

Cédric Brochier, arrière-petit-fils d'un des plus prestigieux soyeux lyonnais, a décidé dès novembre 1999 de passer aux 35 heures dans le cadre de sa société Cédric Brochier Soierie, qui employait huit salariés, essentiellement dans des activités de bureau. Le jeune chef d'entreprise a fait appel à un conseiller juridique. *« Cela nous a coûté 25 000 francs. En interne, la RTT ne nous a pas posé de difficultés. Mais, au plan administratif, c'était impossible de se passer de l'aide d'un professionnel. »* L'accord s'est concrétisé par l'embauche d'une personne et une augmentation de salaire pour tous. *« On a redistribué tout ce que l'Etat donnait en exonération. Chaque salarié a bénéficié d'une augmentation de salaire entre 20 % et 30 %. Certains ont gagné sept jours de vacances, d'autres une réduction horaire journalière »,* explique-t-il.

En revanche, pour ses deux autres sociétés, L'Atelier de soierie, un atelier de distribution ouvert au public six jours sur sept, et Impression sur étoffes de Lyon, l'unité de production, Cédric Brochier n'a pas devancé l'échéance du 1er janvier 2002. *« Là, je ne pouvais pas consacrer 25 000 francs à un conseil. Alors nous allons appliquer simplement la loi, sans négociation. Nous allons réduire le temps de travail, mais sans embaucher, et le gain pour les salariés sera faible. Ils vont gagner une demi-heure par jour. Pas grand-chose ! La loi était facilement applicable pour des activités de bureau, mais pour la production ou l'accueil du public, c'est un vrai casse-tête. Dans une petite boîte de huit personnes, quand il manque un salarié, c'est un vrai problème. »* Globalement, il n'est pas hostile au principe de la RTT, mais il estime que son entreprise n'a rien gagné en termes de rentabilité.

● Emmanuel Vandamme, gérant d'une coopérative : « Un stock énorme de congés »

Spécialisée dans le développement et l'accompagnement de projets Internet et Intranet, Insite, coopérative multimédia basée à Roubaix (11 salariés), a dit oui aux 35 heures dès l'été 1999. *« Nous étions dans une période de croissance d'activité où on devait recruter »,* explique Emmanuel Vandamme, le gérant.

L'accord négocié laisse une grande liberté à chacun. La base reste la journée de 8 heures, en théorie, car il n'est pas rare que les journées de travail tournent plutôt autour de dix heures. *« Il est très difficile de changer les habitudes, d'autant plus que la culture du tout-travail reste forte, la pression aussi »,* constate le gérant. Pendant un an, seules deux personnes, dont le gérant (elles sont quatre désormais), ont joué le jeu et pris leur demi-journée de repos hebdomadaire. Les autres ont capitalisé leurs jours. Résultat : *« On s'est retrouvé avec un stock énorme de congés payés non pris. »* Aujourd'hui, il tente d'inciter chacun à prendre ses repos régulièrement, et envisage, à terme, *« même si cela est encore mal perçu par l'extérieur, de fermer boutique, le mercredi après-midi, par exemple, pour la vie de famille et les enfants ».*

Sophie Landrin (à Lyon), Nadia Lemaire (à Lille), Dominique Luneau (à Nantes)

Les aigreurs des restaurateurs

LYON
de notre correspondante

Les toques lyonnaises ne trouvent pas la recette de la loi Aubry. Vincent Carteron, le patron du Passage, l'une des meilleures tables de la ville, estime que les 35 heures sonnent le glas de son restaurant. *« Actuellement, nous sommes à 43 heures, au 1er janvier nous passerons à 41, pour arriver dans sept ans à 35 heures. Nous devrons refuser les clients un quart d'heure plus tôt. Sur trois salles, je vais d'abord en fermer une, je vais devoir augmenter mes prix, réduire mon personnel, peut-être fermer une demi-journée de plus par semaine et, au bout du compte, perdre des clients et mettre la clé sous la porte. »*

Philippe Chavent, le patron de la célèbre Tour rose, mais aussi de plusieurs brasseries plus modestes, s'avoue également *« incapable »* d'appliquer les 35 heures sans fragiliser l'équilibre *« déjà précaire »* de son entreprise. Ce quatre-étoiles au Michelin a bien tenté de supprimer le service de midi, pendant plusieurs mois, mais le manque à gagner mettait en péril son entreprise. Il a tenté d'embaucher, mais pour se confronter à la pénurie de main-d'œuvre qualifiée. *« Dans notre région, il manque 15 000 emplois,* affirme-t-il. *Pour s'en sortir, il faut se diversifier, monter des brasseries, des bistrots. J'en ai assez de cette boulimie. Pour pallier l'augmentation des charges, il faudrait augmenter nos prix de 40 %. Quels sont les clients prêts à payer ? »*

Pierre Orsi, autre grand chef, qui ferme déjà les portes du restaurant qui porte son nom deux jours par semaine, envisage de supprimer une demi-journée supplémentaire. *« La fermeture d'une journée nous avait coûté 1 million de francs. Nous avons rationalisé certaines tâches, amélioré notre organisation, mais nous sommes sur le fil du rasoir. Les charges ne font qu'augmenter. Les seuls qui tiendront, ce sont les grands groupes et les chaînes »,* prédit-il.

L'Union des métiers et industries de l'hôtellerie (UMIH), qui regroupe près de 80 % des hôtels, cafés et restaurants, envisage de contester devant le Conseil d'Etat l'arrêté d'extension de l'accord sur les 35 heures signé en juillet par deux organisations minoritaires. Cet accord prévoit une réduction progressive de la durée du travail jusqu'en 2006, avec le passage, dans un premier temps, de 43 heures à 39 heures. L'UMIH souhaite une révision de la grille des salaires et une baisse de la TVA.

S. La.

TROIS QUESTIONS À...

LOUISE GUERRE

1 En tant que présidente du Centre des jeunes dirigeants (CJD) et en tant que responsable d'une entreprise de services de vingt salariés – la Serda –, pensez-vous que les 35 heures posent des problèmes spécifiques aux PME ?

Oui. Le CJD avait expérimenté la loi Aubry en 1998, dans 500 entreprises. Le bilan était mitigé. Sans parler des pénuries de main-d'œuvre dans certains secteurs, plus l'entreprise est petite, plus sa marge de manœuvre est étroite.

Imaginez une entreprise de dix salariés réduisant son temps de travail de 10 % : comment voulez-vous trouver un salarié capable d'effectuer les tâches que ne peuvent plus exécuter le comptable, le contremaître, le commercial, etc. ? Il y a deux moyens à privilégier pour s'en sortir : les groupements d'employeurs et la concertation avec les salariés afin d'essayer de réorganiser le travail. Mais cela demande au moins quatre à six mois, et les petites entreprises ne sont pas outillées en matière de gestion des ressources humaines.

2 Mais les entreprises de moins de vingt salariés vont-elles vraiment passer aux 35 heures ? Le nombre d'heures supplémentaires autorisées ne les dispense-t-il pas de réduire le temps de travail ?

Vu le contingent d'heures supplémentaires en 2002 et 2003, il y a une possibilité, dans les faits, de rester aux 39 heures, même si les heures supplémentaires effectuées doivent bénéficier d'une bonification de 10 %.

En fait, de nombreuses PME envisagent un passage progressif aux 35 heures. Cette mesure va être d'autant plus délicate que la conjoncture économique est devenue moins porteuse.

3 Dans votre entreprise, comment avez-vous fait ?

Nous cherchons à réduire le temps de travail en jours pour les cadres et en heures pour les autres avec possibilité, pour eux, de prendre également des jours ou des demi-journées. Par ailleurs, nous allons fermer l'entreprise la semaine du 15 août et durant la trêve des confiseurs.

Nous embaucherons l'équivalent d'un salarié à plein temps et les salaires seront gelés. Le plus difficile, c'est de remettre en cause les habitudes et l'organisation. Les négociations sont sur le point d'être bouclées mais la dernière ligne droite n'est pas facile.

Propos recueillis par Frédéric Lemaître

TF1 devient le premier actionnaire du bouquet numérique TPS

LE PDG de TF1, actionnaire à 25 % du bouquet numérique TPS, a annoncé, jeudi 27 décembre, la reprise pour 195 millions d'euros (1,28 milliard de francs) des 25 % de TPS codétenus par France Télécom et France Télévision, réunis dans la société France Télévision Entreprise (FTE). Actionnaire à 66 % de FTE, France Télécom recevra 128,7 millions d'euros, tandis que, avec 34 % des parts, la télévision publique percevra 66,3 millions d'euros. Un montant conforme aux 400 millions de francs attendus depuis près de deux ans par Marc Tessier, PDG de France Télévision. TF1 disposait d'un droit de préemption. Au sein de TPS, la Une et FTE étaient regroupées dans le bloc des actionnaires A, tandis que Suez et M6, détenteurs de 25 % chacun du capital, forment le groupe B. Selon France Télévision, *« cette transaction valorise TPS sur la base d'un prix par abonné de 1 020 euros »*, soit 1,12 milliard d'euros pour 1,1 million de souscripteurs à la fin 2001.

Avec ce rachat, TF1 devient le premier actionnaire de TPS (50 % des parts). Ce statut permet au PDG de la Une, Patrick Le Lay, de *« reprendre les rênes de TPS »* des mains de M6 et Suez. Toutefois, TF1 ne dominera pas le tour de table mais sera à égalité face aux deux autres actionnaires qui font bloc depuis le retrait de la CLT-UFA d'Albert Frère en 1997. Pour Suez et M6, la montée de TF1 est *« un non-événement »*. Elle devrait pourtant accélérer le retrait de Suez au profit de M6 pour la laisser seule dans TPS face à TF1.

Guy Dutheil

Les communications téléphoniques locales s'ouvrent à la concurrence

Des associations ont déposé un recours devant le Conseil d'Etat

L'ouverture à la concurrence franchit une nouvelle étape, le 1er janvier, pour la téléphonie fixe. Les consommateurs, qui avaient déjà le choix de leur opérateur pour les communications longue distance, disposeront de la même faculté pour les appels locaux. Des associations ont formé un recours devant le Conseil d'Etat.

Le 1er janvier marquera une nouvelle étape dans l'ouverture à la concurrence de la téléphonie fixe. Alors que les Français ont depuis quatre ans le choix entre plusieurs opérateurs pour acheminer leurs communications nationales et internationales, ils pourront aussi choisir le mieux-disant pour leurs appels locaux, c'est-à-dire pour les appels passés au sein de leur département. Toutefois, même s'ils optent pour la concurrence, ils resteront clients de France Télécom au titre de l'abonnement téléphonique.

Selon les directives bruxelloises, cette étape aurait dû être franchie le 1er janvier 2001. Mais les obstacles ont été tels qu'elle ne s'est pas réellement concrétisée pour les consommateurs. Tour à tour, Cegetel, puis Tele 2, et enfin 9 Telecom, ont lancé au cours de l'année 2001, des offres de communications locales. Mais le client était contraint de composer un préfixe spécifique à quatre chiffres pour en profiter. Une procédure rédhibitoire. C'est cette barrière qui tombera à partir du 1er janvier. Pour les clients qui ont opté pour la présélection, les communications locales seront acheminées automatiquement par l'opérateur qu'ils ont déjà choisi pour les communications longue distance. Les adeptes du préfixe composeront, quant à eux, appel par appel le préfixe du prestataire qu'ils jugeront le plus avantageux pour leurs communications locales.

BOUFFÉE D'OXYGÈNE

Les concurrents de France Télécom ne se lancent pas, pour l'instant, dans une farouche guerre des prix. Cegetel et 9 Telecom privilégient un tarif unique de 11 centimes par minute alors que les tarifs de Tele 2 varient de 10 à 16 centimes par minute selon que les appels locaux se déroulent en heures creuses ou en heures pleines. Cette tarification s'entend au-delà d'un crédit-temps incompressible, facturé 80 centimes par Cegetel et Tele 2, et 85 centimes par 9 Telecom pour des durées respectives de 60, 192 et 20 secondes. Des prix qui ne sont pas forcément moins chers que ceux de France Télécom, en particulier en heures creuses ou pour des appels de courte durée.

Cette brèche dans l'un des derniers bastions de France Télécom encore en monopole, offre à ses concurrents une véritable bouffée d'oxygène. La guerre des prix qu'ils se sont livrée sur les appels nationaux et internationaux a laminé leurs marges, et a contraint les plus fragiles à abandonner la partie ou à se recentrer sur la clientèle des entreprises. L'avenir de 9 Telecom est en suspens depuis l'annonce faite par son actionnaire, l'italien Telecom Italia, de son désengagement de sa filiale française déficitaire. Les opérateurs qui restent en course souhaitent accroître la facture de leur clientèle de particuliers afin de rentabiliser leurs opérations. L'ouverture à la concurrence des communications locales y contribue.

Pour sa part, France Télécom a démontré sa volonté de défendre ses prérogatives. Il n'est pas prêt à céder facilement les parts d'un gâteau dont la valeur est estimée à 20 milliards de francs (3 milliards d'euros) par l'Autorité de régulation des télécommunications (ART). Il s'est farouchement opposé, en liaison avec des associations de consommateurs (dont certaines ont déposé un recours devant le Conseil d'Etat) au basculement automatique des communications locales pour les consommateurs qui avaient présélectionné un opérateur pour leurs appels longue distance. Mais l'ART a tranché en faveur des arguments de la concurrence en l'autorisant après l'envoi de deux lettres d'information.

Le basculement automatique devrait s'effectuer le 9 janvier pour les clients de Cegetel et de 9 Telecom, mais se déroulera sur trois mois pour les clients de Tele 2.

Laurence Girard

Les différents acteurs

● **France Télécom**. Le groupe détient un parc de 34 millions de lignes fixes en France et admet la perte de près de 30 % de part de marché sur les communications nationales et internationales.

● **Ses concurrents**. Sur le marché grand public, ce sont Cegetel, qui revendique 2,9 millions de clients pour la téléphonie fixe (dont 1,3 million présélectionnés, c'est-à-dire d'abonnés préalables, ceux qui gardent le 0 comme premier chiffre d'appel), Tele 2, qui revendique 2,6 millions de clients pour la téléphonie fixe (dont 1,3 million présélectionnés), et 9 Telecom, qui a 1 million de clients pour la téléphonie fixe (dont 600 000 présélectionnés).

Négociations en ordre dispersé dans les banques

LES SYNDICATS bancaires restent très mobilisés dans le cadre de l'appel à la grève du mercredi 2 janvier. Les négociations salariales sont toujours en cours dans plusieurs grandes banques françaises. Les dernières propositions de la direction de BNP Paribas, jeudi 27 décembre, pourraient inciter les deux premiers syndicats de la banque (CFDT et SNB-CGC, majoritaires à eux deux) à signer cet accord. La direction de la banque a proposé une augmentation de 0,9 % des salaires (avec plafond de revalorisation annuelle de 432,2 euros, soit 2 835 francs) et une prime générale de 700 euros (environ 4 590 francs) au titre du passage à l'euro. *« Ces propositions satisfont le SNB-CGC, deuxième syndicat de la banque, qui signera prochainement cet accord »*, a annoncé à l'AFP son délégué, Roland Roberdeau. La CFDT semble aussi favorable. Des accords ont également été signés au CIC et au Crédit agricole, mais les négociations sont bloquées, ou inachevées, au Crédit lyonnais, au Crédit du Nord, à la Société générale ou dans le groupe Caisse d'épargne.

Retard dans l'approvisionnement en euros de certains supermarchés

QUELQUE 7 % des supermarchés et hypermarchés français seront dans l'impossibilité de rendre la monnaie en euros durant les premiers jours de janvier, en raison d'un retard dans leur approvisionnement en pièces, a indiqué jeudi, Jérôme Bédier, président de la Fédération du commerce et de la distribution. *« Depuis quelques semaines, il y a un retard dans la pré-alimentation en pièces des magasins »*, a indiqué M. Bédier. *« Aujourd'hui, selon nos prévisions, on risque d'avoir entre 600 et 700 magasins, sur un total de 9 500, qui seront amenés à rendre la monnaie en francs pendant deux ou trois jours après le passage à l'euro »* le 1er janvier 2002, explique M. Bédier. Ces magasins, qui sont situés notamment dans la région parisienne, reçoivent des pièces en vrac (et non des kits comme le petit commerce). C'est l'approvisionnement de pièces en vrac qui a pris du retard.

Yahoo! acquiert le site de recrutement HotJobs.com

LE PORTAIL Internet américain Yahoo! va enrichir sa palette de services payants grâce au rachat, conclu jeudi 27 décembre, du site de recrutement en ligne HotJobs. com. La firme californienne va débourser 436 millions de dollars (493 millions d'euros), en numéraire et en titres, pour une opération qu'elle espère finaliser dans le courant du premier trimestre 2002. Yahoo! avait causé la surprise, le 12 décembre, en surenchérissant sur une offre lancée en juin par TMP Worldwide, le groupe américain propriétaire de Monster. com, le plus gros site mondial d'offres et de recherches d'emplois. La direction de HotJobs ayant bien accueilli l'offre de TMP, l'affaire semblait bouclée, jusqu'à ce que Yahoo! s'en mêle. TMP avait jusqu'à jeudi pour améliorer son offre, ce qu'elle n'a pas fait. Yahoo! cherche à réduire sa dépendance à l'égard de la publicité en diversifiant ses activités. Environ 10 % du marché des annonces d'emploi est déployé sur le Web.

TABLEAU DE BORD

ÉCONOMIE

La spirale déflationniste se poursuit au Japon

LA DÉFLATION s'est poursuivie en novembre pour le vingt-septième mois consécutif, avec une baisse de 1 % des prix à la consommation sur un an, a annoncé, vendredi 28 décembre, le gouvernement. En octobre, les prix (stables par rapport à septembre) avaient diminué de 0,8 % sur un an, a précisé le ministère des affaires intérieures. Comparés à ceux d'octobre, les prix à la consommation ont reculé en novembre de 0,5 %.

■ **Le taux de chômage a continué de croître** (+ 0,1 point par rapport à octobre) en novembre au Japon, atteignant le taux record de 5,5 %. Le nombre des chômeurs a atteint 3,5 millions, soit une augmentation de 410 000 en un an, a précisé le ministère japonais des affaires intérieures.

■ **Les dépenses des ménages salariés japonais** ont augmenté de 3,6 % en novembre sur un an après avoir progressé de 1,6 % en octobre. Elles avaient reculé de 1,3 % en septembre sur un an.

■ **FRANCE : le nombre de demandeurs d'emploi a augmenté en novembre,** pour le septième mois consécutif, avec une nette hausse de 1,5 % (+ 33 000), selon les statistiques du ministère de l'emploi publiées vendredi. Le taux de chômage, selon la définition du Bureau international du travail, a progressé, à 9 % de la population active, contre 8,9 % en octobre. Il avait culminé à 12,3 % en juin 1997.

■ **ARGENTINE : le Fonds monétaire international** s'est dit *« prêt »* à travailler avec le nouveau gouvernement argentin, a déclaré son directeur général, Horst Koehler, dans une lettre envoyée au président argentin Adolfo Rodriguez Saa et dont la teneur a été diffusée jeudi à Buenos Aires.

AFFAIRES

INDUSTRIES

● **BAYER/AVENTIS : le groupe allemand,** dont la division pharmaceutique a subi un revers en 2001 avec le retrait de son anticholestérol Lipobay, veut s'allier avec Aventis Behring, filiale du groupe franco-allemand Aventis, selon l'hebdomadaire *Spiegel* à paraître samedi 29 décembre.

● **BRANDT : les élus du personnel du fabricant français de gros électroménager** seront consultés les 7 et 8 janvier sur les propositions de reprise de leur groupe, a-t-on appris jeudi auprès du tribunal de commerce de Nanterre, chargé du dossier. Celui-ci examinera cinq offres de reprise partielle le 9 janvier.

SERVICES

● **BOEING : l'autorité américaine de régulation des télécommunications** a accordé jeudi au constructeur aéronautique une licence lui permettant de fournir des services de connexion Internet à haut débit à bord.

FINANCES

● **CARTES BANCAIRES : la société informatique française Atos Origin,** mise en cause dans les perturbations qui ont affecté les paiements par carte bancaire le 22 décembre, a démenti jeudi avoir subi une *« panne »* de réseau, tout en reconnaissant des *« retards »* dus à l'afflux de transactions. La société a attribué ces perturbations à *« d'autres acteurs du marché »*.

● **CAISSES D'ÉPARGNE : près de la moitié des sachets « premiers euros »** disponibles dans les Caisses d'Epargne n'ont toujours pas trouvé preneur mercredi, après douze jours de mise en vente, a indiqué le groupe Caisse d'Epargne.

EUROPE

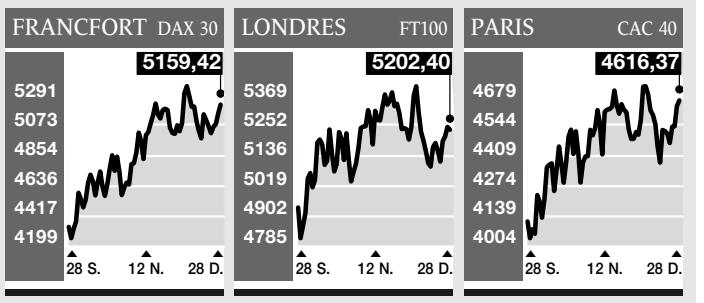

Europe 9 h 57	Indices sélection	cours 28/12	Var. % 27/12	Var. % 31/12
EUROPE	EURO STOXX 50	3806	0,73	– 20,25
EUROPE	STOXX 50	3700,05	0,37	– 18,81
EUROPE	EURO STOXX 324	314,20	0,57	– 19,81
EUROPE	STOXX 653	297,96	0,29	– 17,19
PARIS	CAC 40	4616,37	0,55	– 22,11
PARIS	MIDCAC	....	....	....
PARIS	SBF 120	3167,04	0,51	– 21,27
PARIS	SBF 250	....	....	....
PARIS	SECOND MARCHÉ	....	....	....
AMSTERDAM	AEX	508,19	0,70	– 20,30
BRUXELLES	BEL 20	2780,46	0,89	....
FRANCFORT	DAX 30	5159,42	0,83	....
LONDRES	FTSE 100	5202,40	– 0,21	– 16,39
MADRID	STOCK EXCHANGE	8510,70	0,90	– 6,58
MILAN	MIBTEL 30	32330	0,35	– 26,05
ZURICH	SPI	6458,10	0,74	....

AMÉRIQUES

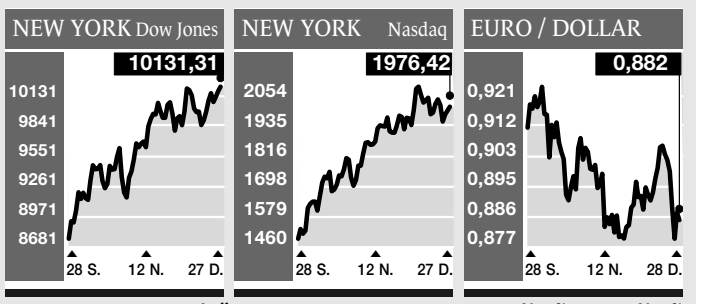

Amérique 9 h 57	Indices sélection	cours 27/12	Var. % 24/12	Var. % 31/12
ÉTATS-UNIS	DOW JONES	10131,31	0,43	....
ÉTATS-UNIS	S&P 500	1157,13	0,68	– 12,36
ÉTATS-UNIS	NASDAQ COMPOSITE	1976,42	0,80	– 20
TORONTO	TSE INDEX	7650,58	1,30	– 14,36
SAO PAULO	BOVESPA	13755,65	– 0,01	– 9,85
MEXICO	BOLSA	360,51	0,75	14,09
BUENOS AIRES	MERVAL	....	....	....
SANTIAGO	IPSA GENERAL	109,49	0,08	14,05
CARACAS	CAPITAL GENERAL	6471,45	0,76	– 5,18

Cours de change croisés

28/12 9 h 57	Cours DOLLAR	Cours YEN(100)	Cours EURO	Cours FRANC	Cours LIVRE	Cours FR. S.
DOLLAR	.....	0,76132	0,88295	0,13460	1,44940	0,59655
YEN	131,35000	.....	115,97000	17,67000	190,42000	78,34500
EURO	1,13257	0,86229	.....	0,15245	1,64170	0,67560
FRANC	7,42915	5,65600	6,55957	.....	10,77005	4,43160
LIVRE	0,68994	0,52515	0,60915	0,09285	.....	0,41150
FRANC SUISSE	1,67630	1,27640	1,48025	0,22565	2,43050	.....

ASIE - PACIFIQUE

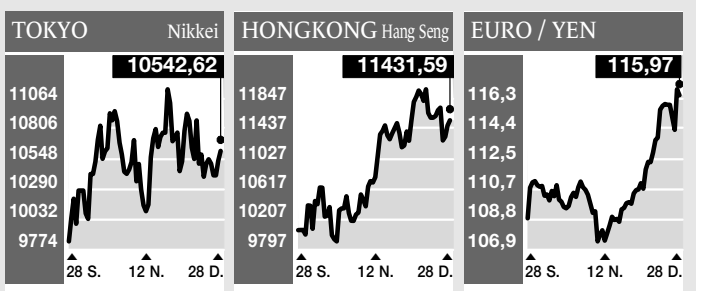

Zone Asie 9 h 57	Indices sélection	cours 28/12	Var. % 27/12	Var. % 31/12
TOKYO	NIKKEI 225	10542,62	0,81	– 23,52
HONGKONG	HANG SENG	11431,59	0,63	– 24,27
SINGAPOUR	STRAITS TIMES	1631,17	1,19	– 15,34
SÉOUL	COMPOSITE INDEX	86,97	3,89	37,28
SYDNEY	ALL ORDINARIES	3363,80	0,27	6,63
BANGKOK	SET	19,77	1,13	6,12
BOMBAY	SENSITIVE INDEX	3152,69	0,67	– 20,63
WELLINGTON	NZSE-40	2060,90	1,03	8,37

Taux de change fixe zone Euro

Euro contre	Taux	contre franc	Taux
FRANC	6,55957	EURO	0,15245
DEUTSCHEMARK	1,95583	DEUTSCHEMARK	3,35385
LIRE ITALIENNE (1000)	1,93627	LIRE ITAL. (1000)	3,38774
PESETA ESPAG. (100)	1,66386	PESETA ESPAG. (100)	3,94238
ESCUDO PORT. (100)	2,00482	ESCUDO PORT. (100)	3,27190
SCHILLING AUTR. (10)	1,37603	SCHILLING AUTR. (10)	4,76703
PUNT IRLANDAISE	0,78756	PUNT IRLANDAISE	8,32894
FLORIN NÉERLANDAIS	2,20371	FLORIN NÉERLANDAIS	2,97660
FRANC BELGE (10)	4,03399	FRANC BELGE (10)	1,62607
MARKKA FINLAND.	5,94573	MARKKA FINLAND.	1,10324
DRACHME GREC.(100)	3,40750	DRACHME GREC. (100)	1,92503

Hors zone Euro

Euro contre	27/12
COURONNE DANOISE.	7,4386
COUR. NORVÉGIENNE	7,9610
COUR. SUÉDOISE	9,4413
COURONNE TCHÈQUE	32,1680
DOLLAR AUSTRALIEN	1,7384
DOLLAR CANADIEN	1,4134
DOLLAR HONGKONG	6,8793
DOLLAR NÉO-ZÉLAND	2,1340
FORINT HONGROIS	245,7800
LEU ROUMAIN	27712
ZLOTY POLONAIS	3,5202

Taux d'intérêt (%)

Taux 27/12	Taux j. j.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans
FRANCE	3,43	3,15	5,02	5,40
ALLEMAGNE	3,51	3,28	4,95	5,35
GDE-BRETAG.	5,06	3,94	5	4,65
ITALIE	3,51	3,23	5,19	5,63
JAPON	0,04	0,01	1,35	2,51
ÉTATS-UNIS	1,97	1,75	5,17	....
SUISSE	0,50	1,72	3,46	4,01
PAYS-BAS	3,45	3,23	5,06	5,42

Matif

Cours 9 h 57	Volume 28/12	dernier prix	premier prix
Notionnel 5,5			
DÉCEMBRE 2001	NC	NC	NC
Euribor 3 mois			
JANVIER 2001	NC	NC	NC

Retrouvez ces cotations sur le site Web : www.lemonde.fr/bourse

BOURSES

L'INDICE CAC 40 de la Bourse de Paris était en hausse de 0,46 %, à 4 612,43 points, vendredi matin 28 décembre. Londres cédait 0,11 %, à 5 207,50 points, et Francfort gagnait 0,69 %, à 5 152,46 points. A New York, le Dow Jones a clôturé jeudi en hausse de 0,43 %, à 10 131,31 points, et l'indice composite du Nasdaq a progressé de 0,8 % (15,72 points), à 1 976,42 points. A Tokyo, l'indice Nikkei a clôturé la séance en hausse de 0,81 %, à 10 542,62 points, mais a perdu 24 % en 2001. L'ensemble des marchés japonais sera fermé jusqu'au vendredi 4 janvier.

TAUX-CHANGES

LE DOLLAR est repassé vendredi matin 28 décembre en dessous des 132 yens, niveau atteint la veille. La devise japonaise a récupéré une petite partie de ses récentes et importantes pertes, mais cela semble plutôt dû à des éléments saisonniers qu'à un véritable changement de tendance, les fondamentaux économiques restant faibles. L'euro restait quasi stable face à la devise américaine, à 0,8825 dollar. Les marchés obligataires européens se détendaient vendredi. Le rendement de l'Obligation assimilable du Trésor (OAT) français à dix ans s'établissait à 4,992 %.

VALEURS EUROPÉENNES

● Les valeurs pétrolières se sont appréciées en Bourse lors de la séance du jeudi 27 décembre, à la veille d'une réunion extraordinaire de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) au Caire, au cours de laquelle une baisse de production de 1,5 million de barils par jour devrait être décidée. L'action **Royal Dutch** a affiché un gain de 1,63 %, à 56,05 euros.

● La banque italienne **Bipop-Carire** a figuré parmi les titres les plus en vue de la Bourse de Milan, jeudi, continuant de profiter de l'accord conclu vendredi 21 décembre avec Banca di Roma qui pourrait ouvrir la voie à une intégration des deux groupes bancaires. L'action a terminé en hausse de 2,16 %, à 1,84 euro, tandis que **Banca di Roma** a cédé 1,41 %, à 2,23 euros.

● La banque italienne **IntesaBci** a gagné 4,26 %, à 2,84 euros, après avoir révélé l'existence de pourparlers pour la cession de sa filiale Sudameris.

● Les titres des deux grandes banques espagnoles présentes en Argentine ont remonté, jeudi, dans l'espoir de la reprise de discussions entre le Fonds monétaire international et le pays. L'action **BSCH** (Banco Central Hispano Americano) a progressé de 4,44 %, à 9,40 euros. Le titre **BBVA** (Banco Bilbao Vizcaya Argentaria) a gagné 2,72 %, à 13,97 euros.

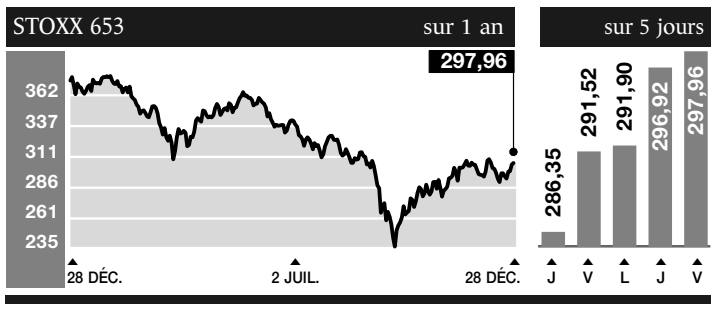

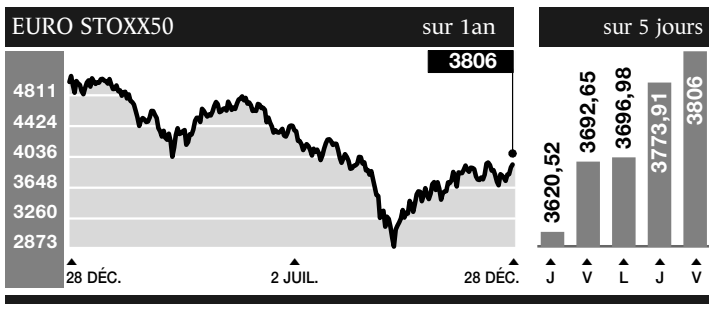

28/12 9 h 59 ▶	Code pays	Cours en euros	% Var. 27/12
AUTOMOBILE			
AUTOLIV SDR	SE	21,98	....
BASF AG	BE ⋆	41,60	....
BMW	DE ⋆	39,40	....
CONTINENTAL AG	DE ⋆	14,70	....
DAIMLERCHRYSLER	DE ⋆	47,20	....
FIAT	IT ⋆	17,81	....
FIAT PRIV.	IT ⋆	12,05	....
MICHELIN	FR ⋆	37,16	....
PEUGEOT	FR ⋆	47,79	....
PIRELLI SPA	IT ⋆	1,99	....
DR ING PORSCHE	DE ⋆	420	....
RENAULT	FR ⋆	39,30	....
VALEO	FR ⋆	43,71	....
VOLKSWAGEN VZ	DE ⋆	34,30	....
▶ DJ E STOXX AUTO P		211,78	....
BANQUES			
ABBEY NATIONAL	GB	16,09	....
ABN AMRO HOLDIN	NL ⋆	18,20	....
ALL & LEICS	GB	12,97	....
ALLIED IRISH BA	GB	20,82	....
ALMANIJ	BE ⋆	37,50	....
ALPHA BANK	GR	20,10	....
B.P.C.INDUSTRIA	IT ⋆	9,93	....
B.P.EMILIA ROMA	IT ⋆	30,45	....
B.P.LODI	IT ⋆	8,46	....
B.P.NOVARA	IT ⋆	6,55	....
B.P.SONDRIO	IT ⋆	10,45	....
B.P.VERONA E S.	IT ⋆	11,06	....
BANCA ROMA	IT ⋆	2,23	....
BANCO SABADELL	ES ⋆	15,02	....
BANK OF IRELAND	GB	17,13	....
BANK OF PIRAEUS	GR	9,94	....
BANKINTER R	ES ⋆	32,42	....
BARCLAYS PLC	GB	36,96	....
BAYR.HYPO-U.VER	DE ⋆	33,25	....
BBVA R	ES ⋆	13,97	....
BCA AG.MANTOVAN	IT ⋆	9,95	....
BCA FIDEURAM	IT ⋆	8,96	....
BCA LOMBARDA	IT ⋆	9,50	....
BCA P.BERG.-C.V	IT ⋆	18,18	....
BCA P.MILANO	IT ⋆	3,91	....
BCO POPULAR ESP	ES ⋆	36,70	....
BCP R	PT ⋆	4,49	....
BIPOP CARIRE	IT ⋆	1,85	....
BK OF SCOTLAND	GB	13,58	....
BNL	IT ⋆	2,28	....
BNP PARIBAS	FR ⋆	100,30	....
BSCH R	ES ⋆	9,40	....
COMM.BANK OF GR	GR	36,90	....
COMMERZBANK	DE ⋆	17,20	....
CREDIT LYONNAIS	FR ⋆	36,37	....
CS GROUP N	CH	48,06	....
DANSKE BANK	DK	18,15	....
DEXIA	BE ⋆	16,05	....
DNB HOLDING	NO	5	....
DRESDNER BANK N	DE ⋆	40,70	....
EFG EUROBK ERGA	GR	15,38	....
ERSTE BANK	AT ⋆	59,90	....
ESPIRITO SANTO	PT ⋆	14,21	....
FOERENINGSSB A	SE	13,72	....
HALIFAX GROUP	GB	13,66	....
HSBC HLDG	GB	13,25	....
IKB	DE ⋆	13,25	....
INTESABCI	IT ⋆	2,84	....
JULIUS BAER HLD	CH	374,79	....
KBC BANCASSURAN	BE ⋆	37,28	....
LLOYDS TSB	GB	12,36	....
MONTE PASCHI SI	IT ⋆	2,74	....
NAT BANK GREECE	GR	26,72	....
NATEXIS BQ POP.	FR ⋆	96	....
NORDEA	SE	5,93	....
ROLO BANCA 1473	IT ⋆	17,22	....
ROYAL BK SCOTL	GB	27,65	....
S-E-BANKEN -A-	SE	9,85	....
SAN PAOLO IMI	IT ⋆	12,26	....
STANDARD CHARTE	GB	13,58	....
STE GENERAL-A-	FR ⋆	61,95	....
SVENSKA HANDELS	SE	16,15	....
SWEDISH MATCH	SE	5,83	....
UBS N	CH	56,66	....
UNICREDITO ITAL	IT ⋆	4,48	....
▶ DJ E STOXX BANK P		270,49	....
PRODUITS DE BASE			
ACERALIA	ES ⋆	17,66	....
ACERINOX R	ES ⋆	37,45	....
ALUMINIUM GREEC	GR	33,92	....
ANGLO AMERICAN	GB	17,31	....
ASSIDOMAEN AB	SE	27,59	....
BEKAERT	BE ⋆	42,75	....
BHP BILLITON	GB	5,68	....
BOEHLER-UDDEHOL	AT ⋆	44,90	....
BUNZL PLC	GB	6,96	....
CORUS GROUP	GB	1,22	....
ELVAL	GR	3,64	....
HOLMEN -B-	SE	25	....
ISPAT INTERNATI	NL ⋆	1,97	....
JOHNSON MATTHEY	GB	14,56	....
M-REAL -B-	FI ⋆	6,80	....
MAYR-MELNHOF KA	AT ⋆	53,33	....
OUTOKUMPU	FI ⋆	11,50	....
PECHINEY-A-	FR ⋆	56,70	....
RAUTARUUKKI K	FI ⋆	3,94	....
RIO TINTO	GB	21,26	....
SIDENOR	GR	4,02	....
SILVER & BARYTE	GR	8,48	....
SMURFIT JEFFERS	GB	2,43	....
STORA ENSO -A-	FI ⋆	14,20	− 0,35
STORA ENSO -R-	FI ⋆	14,41	....
SVENSKA CELLULO	SE	30,72	....
THYSSENKRUPP	DE ⋆	16,01	....
UMICORE	BE ⋆	44	....
UPM-KYMMENE COR	FI ⋆	37,64	....
USINOR	FR ⋆	13,90	....
VIOHALCO	GR	9,22	....
VOEST-ALPINE AG	AT ⋆	32,08	....
WORMS N	FR ⋆	19	....
▶ DJ E STOXX BASI P		194,95	....
CHIMIE			
AIR LIQUIDE	FR ⋆	160	....
AKZO NOBEL NV	NL ⋆	50,45	....
BASF AG	DE ⋆	41,60	....
BAYER AG	DE ⋆	35,80	....
BOC GROUP PLC	GB	17,62	....
CELANESE N	DE ⋆	21,15	....
CIBA SPEC CHIMI	CH	69,77	....
CLARIANT N	CH	21,17	....
COLOPLAST -B-	DK	72,59	....
DEGUSSA (NEU)	DE ⋆	28,30	....
DSM	NL ⋆	41,40	....
EMS-CHEM HOLD A	CH	4273,68	....
ICI	GB	6,27	....
KEMIRA	FI ⋆	6,69	....
KON. VOPAK NV	NL ⋆	18,20	....
LONZA GRP N	CH	731,38	....
NORSK HYDRO	NO	47,42	....
RHODIA	FR ⋆	8,58	....
SOLVAY	BE ⋆	66,25	....
SYNGENTA N	CH	57,97	....
TESSENDERLO CHE	BE ⋆	26,43	....
▶ DJ E STOXX CHEM P		336,27	....
CONGLOMÉRATS			
D'IETEREN SA	BE ⋆	175	....
GBL	BE ⋆	300,10	....
GEVAERT	BE ⋆	33,80	....
INCHCAPE	GB	9,56	....
KVAERNER -A-	NO	1,05	....
MYTILINEOS	GR	5,16	....
UNAXIS HLDG N	CH	117,96	....
ORKLA	NO	18,97	....
SONAE SGPS	PT ⋆	0,82	....
▶ DJ E STOXX CONG P		329,98	....
TÉLÉCOMMUNICATIONS			
EQUANT NV	NL ⋆	13,06	....
ATLANTIC TELECO	GB	0,08	....
BRITISH TELECOM	GB	5,85	....
CABLE & WIRELES	GB	5,40	....
COLT TELECOM NE	GB	1,64	....
DEUTSCHE TELEKO	DE ⋆	19,09	....
E.BISCOM	IT ⋆	51,15	....
EIRCOM	IR ⋆	1,30	....
ELISA COMMUNICA	FI ⋆	13,75	− 1,08
ENERGIS	GB	0,92	....
EUROPOLITAN HLD	SE	7,31	....
FRANCE TELECOM	FR ⋆	45,03	....
HELLENIC TELE (	GR	18,16	....
KINGSTON COM	GB	2	....
KONINKLIJKE KPN	NL ⋆	5,80	....
KPNQWEST NV -C-	NL ⋆	8,25	....
VODAFONE LIBERT	NL ⋆	10,35	....
VODAFONE N	DE ⋆	211,11	....
MOBILCOM	DE ⋆	23,40	− 0,13
OLD MUTUAL	GB	1,43	....
OLIVETTI	IT ⋆	1,43	....
PANAFON HELLENI	GR	5,76	....
PT TELECOM SGPS	PT ⋆	8,73	....
SONERA	FI ⋆	5,60	− 0,18
SONG NETWORKS	SE	0,97	....
SWISSCOM N	CH	310,75	....
T.I.M.	IT ⋆	6,27	....
TDC	DK	38,72	....
TELE2 -B-	SE	39,40	....
VODAFONE TELECE	PT ⋆	9,05	....
TELECOM ITALIA	IT ⋆	9,65	....
TELECOM ITALIA	IT ⋆	5,92	....
TELEFONICA	ES ⋆	15,30	....
TELEF.MOVILES	ES ⋆	8,45	....
TELENOR	NO	4,72	....
TELIA	SE	4,86	....
TISCALI	IT ⋆	10,32	....
VERSATEL TELECO	NL ⋆	1,07	....
VODAFONE GROUP	GB	2,97	....
▶ DJ E STOXX TCOM P		480,47	....
CONSTRUCTION			
ACCIONA	ES ⋆	41,69	....
ACESA R	ES ⋆	11,08	....
ACS	ES ⋆	27,06	....
AGGREGATE IND	GB	1,46	....
AKTOR SA	GR	8,80	....
AMEY	GB	6,16	+ 0,81
AUREA R	ES ⋆	23	....
BOUYGUES	FR ⋆	36,82	....
BPB	GB	5,04	....
BRISA AUTO-ESTR	PT ⋆	4,75	....
BUZZI UNICEM	IT ⋆	7,39	....
CIMPOR R	PT ⋆	19,40	....
COLAS	FR ⋆	63	....
CRH PLC	GB	32,84	+ 0,25
FCC	ES ⋆	23,74	....
GRUPO DRAGADOS	ES ⋆	15	....
GRUPO FERROVIAL	ES ⋆	20,55	....
HANSON PLC	GB	7,65	....
HEIDELBERGER ZE	DE ⋆	53	....
HELL.TECHNODO.R	GR	6	....
HERACLES GENL R	GR	12,90	....
HOCHTIEF ESSEN	DE ⋆	16,20	....
HOLCIM	CH	238,96	....
IMERYS	FR ⋆	105,50	....
ITALCEMENTI	IT ⋆	8,70	....
LAFARGE	FR ⋆	105,20	....
MICHANIKI REG.	GR	2,36	....
NOVAR	GB	2,05	....
PILKINGTON PLC	GB	1,74	....
RMC GROUP PLC	GB	10,26	....
SAINT GOBAIN	FR ⋆	169,50	....
SKANSKA -B-	SE	7,10	....
TAYLOR WOODROW	GB	2,74	....
TECHNIP-COFLEXI	FR ⋆	150	....
TITAN CEMENT RE	GR	39,90	....
UPONOR -A-	FI ⋆	18,50	....
CIMENTS VICAT /	FR ⋆	60	....
VINCI	FR ⋆	65	....
WIENERBERGER AG	AT ⋆	16,12	....
▶ DJ E STOXX CNST P		230,30	....
CONSOMMATION CYCLIQUE			
ACCOR	FR ⋆	39,99	....
ADIDAS-SALOMON	DE ⋆	84	....
AGFA-GEVAERT	BE ⋆	14,39	....
AIR FRANCE	FR ⋆	15,78	....
AIRTOURS PLC	GB	4,07	....
ALITALIA	IT ⋆	1,01	....
AUSTRIAN AIRLIN	AT ⋆	7,74	....
AUTOGRILL	IT ⋆	10,25	....
BANG & OLUFSEN	DK	26,08	....
BENETTON	IT ⋆	12,60	....
BERKELEY GROUP	GB	11,10	....
BRITISH AIRWAYS	GB	3,27	....
BULGARI	IT ⋆	8,72	....
CHRISTIAN DIOR	FR ⋆	34,10	....
CLUB MED.	FR ⋆	42,70	....
COMPASS GROUP	GB	8,37	....
DT.LUFTHANSA N	DE ⋆	15	....
ELECTROLUX -B-	SE	16,47	....
EM.TV & MERCHAN	DE ⋆	1,19	− 4,80
EMI GROUP	GB	5,81	....
EURO DISNEY	FR ⋆	0,87	....
HDP	IT ⋆	3,40	....
HERMES INTL	FR ⋆	169,30	....
HILTON GROUP	GB	3,50	....
HUGO BOSS AG VZ	DE ⋆	23,05	....
HUNTER DOUGLAS	NL ⋆	30	....
INDITEX R	ES ⋆	21,50	....
J D WETHERSPOON	GB	6,98	....
KLM	NL ⋆	12,70	....
LVMH	FR ⋆	44,92	....
MEDION	DE ⋆	45,50	....
MOULINEX	FR ⋆	0,01	....
NH HOTELES	ES ⋆	11,18	....
NXT	GB	2,58	....
P & O PRINCESS	GB	6,57	....
PERSIMMON PLC	GB	5,02	− 0,33
PREUSSAG AG	DE ⋆	28	....
RANK GROUP	GB	3,76	....
RICHEMONT UNITS	CH	20,63	....
RYANAIR HLDGS	IR ⋆	13,42	....
SAIRGROUP N	CH	1,38	....
SAS DANMARK A/S	DK	9,81	....
SEB	FR ⋆	62,40	....
SIX CONTINENTS	GB	11,08	....
SODEXHO ALLIANC	FR ⋆	47,93	....
THE SWATCH GRP	CH	101,11	....
THE SWATCH GRP	CH	21,81	....
TELE PIZZA	ES ⋆	1,73	....
THOMSON MULTIME	PA	33,06	....
WILSON BOWDEN	GB	13,14	....
WM-DATA -B-	SE	2,78	....
WOLFORD AG	AT ⋆	10,16	....
WW/WW UK UNITS	IR ⋆	0,91	....
▶ DJ E STOXX CYC GO P		125,93	....
PHARMACIE			
ACTELION N	CH	49,88	....
ALTANA AG	DE ⋆	55,65	....
AMERSHAM	GB	10,74	....
ASTRAZENECA	GB	50,66	....
AVENTIS	FR ⋆	78,90	....
BB BIOTECH	CH	84,09	....
CELLTECH GROUP	GB	13,88	....
DISETRONIC HLDG	CH	910,01	....
ELAN CORP	IR ⋆	50,35	....
ESSILOR INTL	FR ⋆	33,40	....
FRESENIUS MED C	DE ⋆	68,50	....
H. LUNDBECK	DK	27,29	....
GALEN HOLDINGS	GB	10,99	....
GAMBRO -A-	SE	6,83	....
GLAXOSMITHKLINE	GB	28,08	....
H. LUNDBECK	DK	27,29	....
NOVARTIS N	CH	40,14	....
NOVO-NORDISK -B	DK	45,37	....
NOVOZYMES -B-	DK	22,72	....
ORION B	FI ⋆	19,90	....
OXFORD GLYCOSCI	GB	11,08	....
PHONAK HLDG N	CH	25,62	....
QIAGEN NV	NL ⋆	21,69	+ 1,17
ROCHE HLDG G	CH	79,54	....
SANOFI SYNTHELA	FR ⋆	85,80	....
SCHERING AG	DE ⋆	60	....
SERONO -B-	CH	953,83	....
SHIRE PHARMA GR	GB	13,76	....
SMITH & NEPHEW	GB	6,77	....
SSL INTL	GB	8,75	....
SULZER AG 100N	CH	170,21	....
SYNTHES-STRATEC	CH	788,68	....
UCB	BE ⋆	44,86	....
WILLIAM DEMANT	DK	28,84	....
WS ATKINS	GB	10,89	....
ZELTIA	ES ⋆	8,85	....
▶ DJ E STOXX HEAL		540,47	....
ÉNERGIE			
BG GROUP	GB	4,58	....
BP	GB	8,75	....
CEPSA	ES ⋆	12,48	....
COFLEXIP	FR ⋆	156,40	....
DORDTSCHE PETRO	NL ⋆	2,50	....
GBL	BE ⋆	58,70	....
ENI	IT ⋆	14,06	....
ENTERPRISE OIL	GB	7,36	....
GBL	BE ⋆	58,70	....
HELLENIC PETROL	GR	6,82	....
LATTICE GROUP	GB	2,55	....
OMV AG	AT ⋆	95	....
PETROLEUM GEO-S	NO	8,60	....
REPSOL YPF	ES ⋆	16,16	....
ROYAL DUTCH CO	NL ⋆	56,05	....
SAIPEM	IT ⋆	5,46	....
SHELL TRANSP	GB	7,83	....
STATOIL	NO	7,60	....
TOTAL FINA ELF	FR ⋆	157,70	....
IHC CALAND	NL ⋆	49,62	....
▶ DJ E STOXX ENGY P		324,32	....
SERVICES FINANCIERS			
3I GROUP	GB	13,89	....
ALPHA FINANCE	GR	44,90	....
AMVESCAP	GB	16,44	....
BHW HOLDING AG	DE ⋆	27,20	....
BPI R	PT ⋆	2,23	....
BRITISH LAND CO	GB	7,70	....
CALEDONIA INV.S	GB	13,83	....
CANARY WHARF GR	GB	7,52	....
CATTLES ORD.	GB	4,76	....
CLOSE BROS GRP	GB	13,30	....
COBEPA	BE ⋆	60,05	....
CONSORS DISC-BR	DE ⋆	9,65	+ 1,37
CORIO NV	NL ⋆	24,90	....
CORP FIN ALBA	ES ⋆	24	....
DAB BANK AG	DE ⋆	12,40	− 0,80
DEPFA-BANK	DE ⋆	59,50	....
DROTT -B-	SE	11,44	....
EURAZEO	FR ⋆	63,50	....
EURONEXT	NL ⋆	20,35	....
FINAXA	FR ⋆	79,55	....
FORTIS (B)	BE ⋆	27,50	....
FORTIS (NL)	NL ⋆	27,07	....
GECINA	FR ⋆	91,70	....
GIMV	BE ⋆	31,25	....
GREAT PORTLAND	GB	4,02	....
HAMMERSON	GB	7,16	....
ING GROEP	NL ⋆	28,20	....
LAND SECURITIES	GB	12,64	....
LIBERTY INTL	GB	7,96	....
LONDON STOCK EX	GB	6,73	....
MARSCHOLLEK LAU	DE ⋆	58,60	....
MEDIOBANCA	IT ⋆	12,69	....
METROVACESA	ES ⋆	15,13	....
MONTEDISON	IT ⋆	2,53	....
PROVIDENT FIN	GB	10,56	....
RODAMCO EUROPE	NL ⋆	40,46	....
RODAMCO NORTH A	NL ⋆	53,05	....
ROLINCO NV	NL ⋆	25,05	....
SCHRODERS	GB	14,04	....
SIMCO N	FR ⋆	77,15	....
SLOUGH ESTATES	GB	5,27	....
TECAN GRP N	CH	72,97	....
UNIBAIL	FR ⋆	56	....
VALLEHERMOSO	ES ⋆	6,90	....
WCM BETEILIGUNG	DE ⋆	12,03	....
▶ DJ E STOXX FINS P		240,83	....
ALIMENTATION ET BOISSON			
ALLIED DOMECQ	GB	6,77	....
ASSOCIAT BRIT F	GB	8,33	....
BBAG OE BRAU-BE	AT ⋆	39,50	....
BRAU UNION	AT ⋆	39,80	....
CADBURY SCHWEPP	GB	7,29	....
CARLSBERG -B-	DK	46,98	....
CARLSBERG AS -A	DK	42,35	....
COCA COLA HBC	GR	16,22	....
DANISCO	DK	40,13	....
DANONE	FR ⋆	134,90	....
DELTA HOLDINGS	GR	7,74	....
DIAGEO	GB	12,86	....
ELAIS OLEAGINOU	GR	18,80	....
HEINEKEN HOLDIN	NL ⋆	32	....
HELLENIC SUGAR	GR	9,54	....
KAMPS	DE ⋆	8,55	....
KERRY GRP-A-	GB	22	....
KINGFISHER	GB	6,34	....
KONINKLIJKE NUM	NL ⋆	25,50	....
MONTEDISON	IT ⋆	2,53	....
NESTLE N	CH	237,28	....
NORTHERN FOODS	GB	2,61	....
PARMALAT	IT ⋆	3,05	....
PERNOD RICARD	FR ⋆	86	....
RAISIO GRP -V-	FI ⋆	0,92	....
SCOTT & NEWCAST	GB	8,80	....
SOUTH AFRICAN B	GB	7,39	....
TATE & LYLE	GB	5,67	....
TOMKINS	GB	3,45	....
UNILEVER	NL ⋆	64,90	....
WHITBREAD PLC	GB	8,36	....
▶ DJ E STOXX F & BV P		230,79	....
BIENS D'ÉQUIPEMENT			
ABB N	CH	10,72	....
ADECCO N	CH	60,94	....
AGGREKO	GB	5,89	....
ALSTOM	FR ⋆	12	....
ALTRAN TECHNO	FR ⋆	50,75	....
ALUSUISSE GRP N	CH	849,34	....
ARRIVA	GB	5,42	....
ASSA ABLOY-B-	SE	15,62	....
ASSOC BR PORTS	GB	6,57	....
ATLAS COPCO -A-	SE	24,94	....
ATLAS COPCO -B-	SE	23,41	....
ATTICA ENTR SA	GR	5,10	....
BAA	GB	9,28	....
BBA GROUP PLC	GB	4,47	....
BODYCOTE INTL	GB	3,45	....
BRAMBLES INDUST	GB	5,52	....
BUDERUS AG	DE ⋆	30,70	....
CAPITA GRP	GB	7,85	....
CDB WEB TECH IN	IT ⋆	3,76	....
CGIP	FR ⋆	36,75	....
CHUBB	GB	2,84	....
CIR	IT ⋆	0,94	....
COBHAM	GB	17,70	− 0,19
COOKSON GROUP P	GB	1,48	....
COPENHAGEN AIRP	DK	72,59	....
DAMPSKIBS -A-	DK	6829,24	....
DAMPSKIBS -B-	DK	7528,30	....
DAMSKIBS SVEND	DK	10149,76	....
DE LA RUE	GB	7,42	....
E.ON AG	DE ⋆	56,80	....
ELECTROCOMPONEN	GB	9,03	....
ENIRO	SE	7,94	....
EPCOS	DE ⋆	53,80	....
EUR AERO DEFENC	FR ⋆	13,60	....
EUROTUNNEL	FR ⋆	1,11	....
EXEL	GB	12,73	....
FINMECCANICA	IT ⋆	0,96	....
FINNLINES	FI ⋆	22,75	....
FKI	GB	2,97	....
FLS IND.B	DK	9,61	....
FLUGHAFEN WIEN	AT ⋆	29,88	....
GAMESA	ES ⋆	15,15	....
GKN	GB	4,37	....
GROUP 4 FALCK	DK	126,10	....
GROUP 4 FALCK	DK	126,10	....
GUARDIAN IT	GB	2,35	....
HAGEMEYER NV	NL ⋆	21,20	....
HALKOR	GR	4,32	....
HAYS	GB	3,46	....
HEIDELBERGER DR	DE ⋆	42,15	....
HUHTAMAKI	FI ⋆	35,60	....
IFIL	IT ⋆	5,15	....
IMI PLC	GB	4,35	....
IND.VAERDEN -A-	SE	17,16	....
INDRA SISTEMAS	ES ⋆	9,86	....
INVENSYS	GB	1,99	....
INVESTOR -A-	SE	11,76	....
INVESTOR -B-	SE	11,76	....
ISS	DK	54,45	....
JOT AUTOMATION	FI ⋆	0,47	....
KINNEVIK -B-	SE	17,21	....
KONE B	FI ⋆	81,50	....
LEGRAND	FR ⋆	144,50	....
LINDE AG	DE ⋆	45,20	....
MAN AG	DE ⋆	24	....
MEGGITT	GB	3	....
METSO	FI ⋆	11,60	....
MG TECHNOLOGIES	DE ⋆	9,20	....
MORGAN CRUCIBLE	GB	3,04	....
EXEL	GB	12,73	....
PACE MICRO TECH	GB	6,04	....
PARTEK	FI ⋆	9,20	....
PENINS.ORIENT.S	GB	3,73	....
PERLOS	FI ⋆	11,26	....
PREMIER FARNELL	GB	5,19	....
RAILTRACK	GB	4,60	....
RANDSTAD HOLDIN	NL ⋆	14,87	....
RENTOKIL INITIA	GB	4,48	....
REXAM	GB	6,14	....
REXEL	FR ⋆	63,40	....
RHI AG	AT ⋆	7,44	....
RIETER HLDG N	CH	237,28	....
ROLLS ROYCE	GB	2,68	....
SANDVIK	SE	24,10	....
SAURER N	CH	19,95	....
SCHNEIDER ELECT	FR ⋆	51,90	....
SEAT PAGINE GIA	IT ⋆	0,92	....
SEAT PAGINE GIA	IT ⋆	0,92	....
SECURICOR	GB	1,90	....
SECURITAS -B-	SE	20,97	....
SERCO GROUP	GB	6,08	+ 1,37
SGL CARBON	DE ⋆	20,60	....
SHANKS GROUP	GB	2,74	....
SIDEL	FR ⋆	50	....
SINGULUS TECHNO	DE ⋆	31,60	+ 0,32
SKF -B-	SE	22,14	....
SMITHS GROUP	GB	11,02	....
SOPHUS BEREND -	DK	23,39	....
SPIRENT	GB	2,59	....
STOLT NIELSEN	LU ⋆	141	....
TELE2 -B-	SE	39,40	....
THALES	FR ⋆	38,22	....
TOMRA SYSTEMS	NO	10,36	....
TPI	ES ⋆	4,51	....
TRAFFICMASTER	GB	0,82	....
UNAXIS HLDG N	CH	117,96	....
VA TECHNOLOGIE	AT ⋆	24,58	....
VEDIOR NV	NL ⋆	13,39	....
VESTAS WIND SYS	DK	30,25	....
VINCI	FR ⋆	65	....
VIVENDI ENVIRON	FR ⋆	37,50	....
VOLVO -A-	SE	17,48	....
VOLVO -B-	SE	18,38	....
WARTSILA CORP A	FI ⋆	20,44	....
XANSA	GB	5,91	....
ZARDOYA OTIS	ES ⋆	10,53	....
▶ DJ E STOXX IND GO P		341,21	....
ASSURANCES			
AEGIS GROUP	GB	1,49	....
AEGON NV	NL ⋆	29,89	....
AGF	FR ⋆	53,90	....
ALLEANZA ASS	IT ⋆	12,24	....
ALLIANZ N	DE ⋆	258	....
ASR VERZEKERING	NL ⋆	81,10	....
AXA	FR ⋆	23,65	....
BALOISE HLDG N	CH	103,64	....
BRITANNIC	GB	12,15	....
CATTOLICA ASS	IT ⋆	23,85	....
CGNU	GB	13,79	....
CNP ASSURANCES	FR ⋆	35,39	....
CODAN	DK	16,60	....
CORP MAPFRE R	ES ⋆	18,50	....
ERGO VERSICHERU	DE ⋆	186	....
ETHNIKI GEN INS	GR	10	....
EULER	FR ⋆	44	....
FONDIARIA ASS	IT ⋆	5,85	....
FORTIS (B)	BE ⋆	27,50	....
FRIENDS PROVIDE	GB	3,28	....
GENERALI ASS	IT ⋆	31	....
GENERALI HLD VI	AT ⋆	154	....
INDEPENDENT INS	GB	0,10	....
INTERAM HELLEN	GR	4,98	....
IRISH LIFE & PE	GB	11,63	....
LEGAL & GENERAL	GB	2,58	....
MEDIOLANUM	IT ⋆	10,11	....
MUENCH RUECKVER	DE ⋆	301,80	....
POHJOLA GRP.B	FI ⋆	19,55

VALEURS FRANCE

● L'action **TF1** était en hausse de 0,18 %, à 28,25 euros, vendredi 28 décembre, à l'ouverture de la Bourse de Paris, après l'annonce par la télévision privée française de la reprise pour 195 millions d'euros (1,28 milliard de francs) des 25 % de TPS codétenus par France Télécom et France Télévision, réunis dans la société France Télévision Entreprise portant à 50 % sa participation dans le bouquet numérique par satellite *(lire aussi page 12)*. Le titre **Suez**, qui partage la deuxième moitié de TPS avec M6, perdait 1,44 %, à 33,1 euros.

● L'action **Européenne de Casinos** était en hausse de 19,55 %, à 53,2 euros, vendredi, pour la reprise de sa cotation. Dans un communiqué, le Conseil des marchés financiers CMF) a annoncé avoir *« prononcé le 26 décembre 2001 la recevabilité du projet d'offre publique émis par Accor Casinos visant les actions Européenne de Casinos au prix de 52 euros et les obligations convertibles au prix de 129,50 euros »*.

● L'action **Louis Dreyfus** était stable à 14,2 euros, vendredi dans les premières transactions. L'opérateur belge de télécommunications Belgacom s'apprête à vendre sa filiale française à LDCom, la division de télécommunications du groupe de négoce en pétrole et matières premières français.

PREMIER MARCHÉ

VENDREDI 28 DÉCEMBRE **Cours à 9 h 57**

Dernier jour de négociation des OSRD : 25 janvier

France ▶		Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille	Valeur nominal (1)
ACCOR	❯	40,52	265,79	+1,33	3
AFFINE		36,90	242,05	...	...
AGF	❯	53,90	353,56	...	...
AIR FRANCE G	❯	15,82	103,77	+0,25	8,50
AIR LIQUIDE	❯	160,70	1054,12	+0,44	11
ALCATEL A	❯	18,94	124,24	+0,80	2
ALCATEL O		7,83	51,36	...	2
ALSTOM	❯	12,07	79,17	+0,58	6
ALTRAN TECHN	❯	50,50	331,26	−0,49	0,50
ARBEL		3,02	19,81	...	4
AREVA CIP		160,50	1052,81	+1,39	250
ATOS ORIGIN	❯	75,60	495,90	+2,23	1
AVENTIS	❯	79,75	523,13	+1,08	3,82
AXA	❯	23,53	154,35	−0,51	2,29
BACOU DALLOZ		84,10	551,66	−3,33	2
BAIL INVESTI		121,20	795,02	+0,08	16
BAZAR HOT. V		129	846,18	+7,32	50
BEGHIN SAY	❯	40,32	264,48	−0,15	1
BIC	❯	37,60	246,64	+0,53	3,82
BNP PARIBAS	❯	100,80	661,20	+0,50	4
BOLLORE	❯	240,10	1574,95	...	8
BOLLORE INV		50,20	329,29	−2,33	16
BONGRAIN		44,20	289,93	+1,61	1
BOUYGUES	❯	36,92	242,18	+0,27	1
BOUYGUES OFF	❯	38,90	255,17	+0,26	1,52
B T P (LA CI		...	...	...	50
BULL#	❯	1,25	8,20	...	2
BURELLE (LY)		49,63	325,55	+0,02	100
BUSINESS OBJ	❯	36,86	241,79	−1,05	0,10
CANAL +	❯	3,51	23,02	−0,57	0,75
CAP GEMINI	❯	79,35	520,50	+0,38	8
CARBONE-LORR	❯	30	196,79	−1,51	2
CARREFOUR	❯	58,10	381,11	+0,52	2,50
CASINO GUICH		62,65	410,96	−0,24	1,53
CASINO GUICH	❯	86,90	570,03	−0,06	1,53
CASTORAMA DU	❯	58,85	386,03	−0,25	1
CEGID (LY)		76,05	498,86	−2,81	3,80
CEREOL	❯	28,50	186,95	...	1
CERESTAR	❯	30,71	201,44	−0,29	1
CFF.RECYCLIN		40	262,38	+0,25	...
CGIP	❯	36,69	240,67	−0,16	2
CHARGEURS		70,90	465,07	...	16
CHRISTIAN DI	❯	34,38	225,52	+0,82	2
CIC -ACTIONS		120,50	790,43	+0,17	16
CIMENTS FRAN	❯	48,10	315,52	+1,91	4
CLARINS	❯	62,90	412,60	+1,13	8
CLUB MEDITER	❯	41,77	273,99	−2,18	4
CNP ASSURANC	❯	35,36	231,95	−0,08	4
COFACE	❯	47,10	308,96	+0,96	...
COFLEXIP		158,60	1040,35	+1,41	1,60
COLAS		63,30	415,22	+0,48	1,50
CONTIN.ENTRE		45,40	297,80	−0,22	15,25
CRED.FON.FRA		14,60	95,77	...	6,50
CREDIT LYONN	❯	36,61	240,15	+0,66	...
CS COM.ET SY		8,70	57,07	+4,07	15,25
CREDIT AGRIC	❯	17,64	115,71	−0,62	3
DAMART		80,50	528,05	+0,75	1
DANONE	❯	137,50	901,94	+1,93	1
DASSAULT-AVI		310	2033,47	...	8
DASSAULT SYS	❯	53,55	351,26	−0,83	1
DEV.R.N-P.CA		15	98,39	+4,17	100
DEVEAUX(LY)#		76	498,53	−1,55	20
DMC (DOLLFUS		7,46	48,93	−0,27	4
DYNACTION		26,29	172,45	+1,12	...
EIFFAGE	❯	68,15	447,03	+0,96	8
ELECT.MADAGA		...	...	...	16
ELIOR	❯	8,36	54,84	...	...
ENTENIAL(EX		26	170,55	+1,56	...
ERAMET		31,20	204,66	−2,47	20
ESSILOR INTL	❯	32,89	215,74	−1,53	0,35
ESSO		79,70	522,80	−0,13	50
EULER	❯	42,15	276,49	−4,20	...
EURAZEO	❯	62	406,69	−2,36	...
EURO DISNEY	❯	0,88	5,77	+1,15	...
EUROTUNNEL	❯	1,11	7,28	...	0,15
FAURECIA	❯	59,10	387,67	...	7
F.F.P. (NY)	❯	102,50	672,36	+0,59	2
FIMALAC	❯	40,35	264,68	−0,12	4,40
FINAXA		79,65	522,47	+0,13	3,05
FONC.LYON.#		26,49	173,76	−0,04	2
FRANCE TELEC	❯	45,51	298,53	+1,07	4
FROMAGERIES		95,75	628,08	−0,26	1,50
GALERIES LAF	❯	148,50	974,10	+1,71	2
GAUMONT #		40,10	263,04	−2,20	8
GECINA	❯	92	603,48	+0,33	15
GENERALE DE		14,50	95,11	+3,57	0,75
GEOPHYSIQUE	❯	35,35	231,88	−0,28	2
GFI INFORMAT	❯	12,05	79,04	+0,67	2
GRANDVISION	❯	15,40	101,02	...	1,60
GROUPE GASCO		67,80	444,74	−0,29	15
GROUPE PARTO		73,90	484,75	+0,14	91
GR.ZANNIER (		75,60	495,90	−0,13	10
GUYENNE GASC	❯	85	557,56	...	4
HAVAS ADVERT	❯	8,29	54,38	+1,10	0,40
IMERYS	❯	105,60	692,69	+0,09	8
IMMEUBLES DE		...	...	...	1,50
IMMOBANQUE		127	833,07	...	16
IM.MARSEILLA		...	...	...	50
INFOGRAMES E	❯	13,67	89,67	+1,18	...
INGENICO	❯	23,48	154,02	−0,09	1
ISIS		...	...	...	8
JC DECAUX	❯	11,47	75,24	−2,71	...
KAUFMAN ET B		16,50	108,23	...	0,51
KLEPIERRE	❯	109,40	717,62	+1,30	8
L'OREAL	❯	80,30	526,73	+0,44	0,20
LAFARGE	❯	104,20	683,51	−0,95	4
LAGARDERE	❯	46,89	307,58	+1,17	6,10
LAPEYRE	❯	45,01	295,25	+0,02	2
LEBON (CIE)		...	...	...	...
LEGRAND ORD.		143,70	942,61	−0,55	2
LEGRAND ADP		114	747,79	−0,87	2
LEGRIS INDUS	❯	22	144,31	−0,99	3
LIBERTY SURF		2,92	19,15	+0,69	0,80
LOCINDUS		126,50	829,79	...	23
LOUVRE #		62,80	411,94	...	3
LUCIA		...	...	...	13
LVMH MOET HE	❯	45,51	298,53	+1,31	0,30
MARINE WENDE	❯	66,55	436,54	−2,85	8
MARIONNAUD P	❯	54	354,22	+3,85	3,50
MATUSSIERE F		8,35	54,77	−5,76	7,50
MAUREL ET PR		15,50	101,67	−1,90	50
METALEUROP		3,03	19,88	−1,30	25
MICHELIN	❯	36,86	241,79	−0,81	2
MONTUPET SA		10,38	68,09	+0,10	10
NATEXIS BQ P	❯	96	629,72	...	16
NEOPOST	❯	32,80	215,15	−0,24	1
NEXANS	❯	16,50	108,23	+0,43	1
NORBERT DENT		22,50	147,59	−0,22	1,60
NORD-EST		26,82	175,93	−0,85	7,63
NRJ GROUP	❯	20,60	135,13	...	...
OBERTHUR CAR	❯	8,89	58,31	−1	1
OLIPAR		...	...	...	60
ORANGE	❯	10,19	66,84	+0,39	1
OXYG.EXT-ORI		346,80	2274,86	−0,06	15,25
PECHINEY ACT	❯	56,55	370,94	−0,26	15,25
PECHINEY B P		...	...	...	15,25
PENAUILLE PO	❯	39,20	257,14	+3,16	2
PERNOD-RICAR	❯	86,65	568,39	+0,76	...
PEUGEOT	❯	47,80	313,55	+0,02	1
PINAULT-PRIN	❯	145,80	956,39	+0,62	4
PLASTIC OMN		58,50	383,73	−0,85	20
PROVIMI	❯	21,43	140,57	−0,33	1
PSB INDUSTRI		85,85	563,14	−1,44	10
PUBLICIS GR	❯	29,50	193,51	+1,69	0,40
REMY COINTRE	❯	24,41	160,12	−0,33	1,60
RENAULT	❯	39,66	260,15	+0,92	3,81
REXEL	❯	63,50	416,53	+0,16	1
RHODIA	❯	8,81	57,79	+2,68	15
ROCHETTE (LA		9,89	64,87	+1,85	2
ROUGIER #		57,05	374,22	+0,09	...
ROYAL CANIN	❯	134,50	882,26	...	3
RUE IMPERIAL		1502	9852,47	+0,07	200
SADE (NY)		...	...	...	16
SAGEM ADP		50	327,98	−0,99	1
SAGEM S.A.	❯	65,85	431,95	−0,23	1
SAINT-GOBAIN	❯	170	1115,13	+0,29	16
SALVEPAR (NY		50	327,98	−0,60	8
SANOFI SYNTH	❯	86,25	565,76	+0,52	2
SCHNEIDER EL	❯	52,05	341,43	+0,29	8
SCOR SVN	❯	35,97	235,95	−0,08	...
S.E.B.	❯	62,50	409,97	+0,16	3
SEITA		46,33	303,90	−0,58	7,60
SELECTIBAIL(		15,70	102,99	−1,32	15
SIDEL		50	327,98	...	2,40
SILIC		157	1029,85	+0,96	16
SIMCO	❯	77	505,09	−0,19	16
SKIS ROSSIGN		14,30	93,80	+0,07	4
SOCIETE GENE	❯	62,70	411,29	+1,21	1,25
SODEXHO ALLI	❯	47,62	312,37	−0,65	4
SOGEPARC (FI		...	...	...	8
SOPHIA	❯	30	196,79	−0,37	10
SOPRA GROUP	❯	39,01	255,89	−0,10	4
SPIR COMMUNI	❯	78,70	516,24	+6,50	4
SR TELEPERFO	❯	23,78	155,99	−0,92	2,50
STERIA GROUP		28,91	189,64	−2	1
SUCR.PITHIVI		389	2551,67	−1,19	100
SUEZ	❯	34,16	224,07	+1,70	2
TAITTINGER		129	846,18	+3,37	5
TECHNIP-COFL	❯	148,30	972,78	−1,13	...
TF1	❯	28,70	188,26	+1,77	0,20
THALES	❯	37,96	249	−0,68	3
THOMSON MULT	❯	33,22	217,91	+0,48	3,75
TOTAL FINA E	❯	159,40	1045,60	+1,08	10
TRANSICIEL #	❯	34,90	228,93	...	1
UBI SOFT ENT	❯	36,99	242,64	+1,73	0,31
UNIBAIL (POR	❯	56,50	370,62	+0,89	5
UNILOG	❯	68,30	448,02	+0,37	1
USINOR	❯	13,92	91,31	+0,14	...
VALEO	❯	43	282,06	−1,62	3
VALLOUREC	❯	54,90	360,12	+2,91	20
VICAT		60	393,57	...	4
VINCI	❯	65,25	428,01	+0,38	10
VIVARTE		125,60	823,88	−1,88	8
VIVENDI ENVI	❯	37,21	244,08	−0,77	13,50
VIVENDI UNIV	❯	61,80	405,38	+0,82	5,50
WANADOO	❯	5,75	37,72	+0,88	0,30
WORMS (EX.SO		19	124,63	...	1,53
ZODIAC	❯	204	1338,15	−0,24	2

International ▶ Une sélection		Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille	Valeur nominal (1)
ADECCO		60,10	394,23	−0,50	1
AMERICAN EXP		39,44	258,71	−0,28	0,20
AMVESCAP EXP		...	...	...	0,25
ANGLOGOLD LT		39,06	256,22	+1,17	0,50
A.T.T. #		20,21	132,57	−0,79	1
BARRICK GOLD		17,73	116,30	−1,39	...
COLGATE PAL.		66,85	438,51	+1,29	1
DIAGO PLC		...	...	...	0,29
DOW CHEMICAL		...	...	...	2,50
DU PONT NEMO		47,33	310,46	−1,40	0,30
ECHO BAY MIN		0,63	4,13	−1,56	...
ELECTROLUX		...	...	...	5
ELF GABON		154,50	1013,45	+0,32	17
ERICSSON #	❯	6,02	39,49	+1,69	1
FORD MOTOR #		17,49	114,73	−0,23	0,01
GENERAL ELEC	❯	46,29	303,64	+1,29	0,06
GENERAL MOTO		54,10	354,87	...	1,67
GOLD FIELDS		5,31	34,83	+0,57	0,50
HARMONY GOLD		...	...	...	0,50
HITACHI #		7,86	51,56	−2,96	50
HSBC HOLDING	❯	13,27	87,05	+1,22	0,50
I.B.M.	❯	139,50	915,06	−0,14	0,50
I.C.I.		...	...	...	1
ITO YOKADO #		49,01	321,48	−0,75	50
I.T.T. INDUS		57,80	379,14	+2,12	1
MATSUSHITA		13,85	90,85	+1,09	50
MC DONALD'S		30,20	198,10	+0,30	...
MERK AND CO	❯	67,60	443,43	+0,22	...
MITSUBISHI C		6,91	45,33	−2,12	50
NESTLE SA #	❯	238	1561,18	+0,68	1
NORSK HYDRO		...	...	...	20
PFIZER INC		45,80	300,43	+0,37	0,05
PHILIP MORRI	❯	52,50	344,38	...	0,33
PROCTER GAMB		90,15	591,35	−0,72	...
RIO TINTO PL		21,60	141,69	+2,13	0,10
SCHLUMBERGER	❯	62,90	412,60	+2,53	0,01
SEGA ENTERPR		21,56	141,42	+0,19	50
SHELL TRANSP		7,77	50,97	−0,13	0,25
SONY CORP. #	❯	51,30	336,51	+3,62	50
T.D.K. #		54,95	360,45	...	50
TOSHIBA #		3,76	24,66	+0,80	50
UNITED TECHO		73,50	482,13	−0,68	5
ZAMBIA COPPE		0,31	2,03	+3,33	0,24
		...	...	...	...
		...	...	...	...
		...	...	...	...

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux ; Li = Lille ; Ly = Lyon ; M = Marseille ; Ny = Nancy ; Ns = Nantes.

SYMBOLES

■ coupon détaché ; ● droit détaché ; # contrat d'animation ; o = offert ; d = demandé ; ↑ offre réduite ; ↓ demande réduite ; ◆ cours précédent ; ❯ Valeur pouvant bénéficier du service de règlement différé.

DERNIÈRE COLONNE PREMIER MARCHÉ (1) :

Lundi daté mardi : % variation 31/12 ; **Mardi daté mercredi :** montant du coupon en euros ; **Mercredi daté jeudi :** paiement dernier coupon ; **Jeudi daté vendredi :** compensation ; **Vendredi daté samedi :** nominal.

1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3 ;

NOUVEAU MARCHÉ

JEUDI 27 DÉCEMBRE

Une sélection. **Cours relevés à 18 h 17**

Valeurs ▶	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille
A NOVO #	❯ 17,70	116,10	+2,61
AB SOFT	◆ 6	39,36	...
ABEL GUILLEM	5,01	32,86	−8,91
ACCESS COMME	3,68	24,14	−7,77
ACTEOS	2,11	13,84	+11,05
ADL PARTNER	9,90	64,94	+5,54
ALDETA	◆ 2,10	13,78	...
ALGORIEL #	4,83	31,68	−0,41
ALPHA MOS #	4,20	27,55	+7,97
ALPHA MOS BO	◆ 0,21	1,38	...
ALTAMIR & CI	64	419,81	−1,77
ALTI #	9	59,04	−2,91
ARTPRICE COM	3,70	24,27	−0,54
ASTRA	0,53	3,48	+3,92
AUFEMININ.CO	1	6,56	+1,01
AUTOMA TECH	2,70	17,71	+0,37
AVENIR TELEC	0,15	0,98	...
AVENIR TELEC	❯ 1,70	11,15	+3,03
BAC MAJESTIC	2,05	13,45	−0,97
BARBARA BUI	11,80	77,40	...
BCI NAVIGATI	4,51	29,58	+0,22
BELVEDERE	22,65	148,57	−0,22
BOURSE DIREC	2,23	14,63	+8,25
BRIME TECHN	◆ 0,30	1,97	...
BRIME TECHNO	34,78	228,14	+1,70
BUSINESS ET	9,61	63,04	+1,80
BUSINESS INT	1,91	12,53	−1,04
BVRP ACT.DIV	8,10	53,13	+1,89
CAC SYSTEMES	3,50	22,96	...
CALL CENTER	7,81	51,23	−4,76
CARRERE GROU	17,10	112,17	−2,29
CAST	2,62	17,19	−6,43
CEREP	17	111,51	+3,72
CHEMUNEX	0,58	3,80	+1,75
CMT MEDICAL	11,18	73,34	+4
COALA #	19	124,63	...
COHERIS ATIX	11,04	72,42	+0,45
COIL	13,10	85,93	−2,24
COM 6	1,80	11,81	+0,56
CONSODATA	12,80	83,96	−8,05
CONSODATA NV	◆ 19,50	127,91	...
CONSORS FRAN	2,49	16,33	+3,75
CROSS SYSTEM	1,11	7,28	...
CRYO #	4,60	30,17	...
CRYONETWORKS	9	59,04	−17,43
CYBERDECK #	0,68	4,46	...
CYBER PRES.P	14,95	98,07	+3,46
CYBERSEARCH	2,20	14,43	+4,76
CYRANO #	◆ ...	...	...
D INTERACTIV	1,13	7,41	−0,88
DIREKT ANLAG	12,27	80,49	−10,76
DALET #	1,26	8,27	−5,26
DATASQUARE #	0,68	4,46	−1,45
DEVOTEAM #	15,94	104,56	−4,55
DMS #	11,92	78,19	−0,67
DURAN DUBOI	15,48	101,54	−7,86
DURAND ALLIZ	◆ 0,27	1,77	...
DURAN BS 00	◆ 0,12	0,79	...
EFFIK #	21,10	138,41	−4,09
EGIDE #	79,60	522,14	+3,38
EMME NV	14,25	93,47	−0,21
ESI GROUP	15,95	104,63	+4,25
ESKER	5,20	34,11	+10,64
EUROFINS SCI	16,01	105,02	−0,25
EURO.CARGO S	13,20	86,59	...
FI SYSTEM #	1,90	12,46	−0,52
FIMATEX #	2,99	19,61	+1,36
FLOREANE MED	8,70	57,07	...
FI SYSTEM BS	◆ 0,06	0,39	...
GAMELOFT COM	0,78	5,12	...
GAUDRIOT #	32	209,91	−1,69
GENERIX #	15,75	103,31	+0,64
GENESYS #	❯ 13,86	90,92	+5,40
GENSET	❯ 8,20	53,79	+7,61
GENUITY INC	1,52	9,97	−0,65
GL TRADE #	38,95	255,50	+2,02
GPE ENVERG.C	0,76	4,99	...
SILICOMP #	20,85	136,77	−3,47
GUILLEMOT BS	◆ 8,30	54,44	...
GUILLEMOT #	17,21	112,89	−5,96
GUYANOR ACTI	0,13	0,85	+8,33
GENESYS BS00	0,52	3,41	−7,14
HF COMPANY	31,90	209,25	+0,95
HIGH BON DE	3,35	21,97	+13,56
HIGH CO.#	110	721,55	+8,70
HIGHWAVE OPT	❯ 3,44	22,56	+21,55
HIMALAYA	1,31	8,59	−2,96
HI MEDIA	0,71	4,66	+1,43
HOLOGRAM IND	4	26,24	−2,44
HUBWOO.COM	1,64	10,76	+6,49
IB GROUP.COM	1,89	12,40	+1,61
IDP	0,90	5,90	+20
IDP BON 98 (	◆ 1,07	7,02	...
IGE +XAO	9,84	64,55	+2,07
ILOG #	12,98	85,14	+0,70
INFOSOURCES	0,77	5,05	+6,94
INFOTEL #	28,20	184,98	+0,89
INFO VISTA	4	26,24	+3,36
INTEGRA	1,21	7,94	−3,97
INTEGRA ACT.	...	...	...
INTERACTIF B	◆ 0,15	0,98	...
INTERACTIF B	◆ 0,30	1,97	...
IPSOS #	❯ 60,80	398,82	+0,08
IPSOS BS00	◆ 0,80	5,25	...
IT LINK	5,82	38,18	−6,73
ITESOFT	1,46	9,58	+3,55
IXO	0,45	2,95	−2,17
IXO DS01 PRE	◆ 0,01	0,07	...
IMECOM GROUP	1,70	11,15	+5,59
INFOSOURCE B	◆ 0,01	0,07	...
INTERCALL RE	13,80	90,52	+2,30
KALISTO ENTE	1,45	9,51	+3,57
ORCHESTRA KA	0,80	5,25	+5,26
KEYRUS PROGI	0,92	6,03	−3,16
LA COMPAGNIE	6,10	40,01	...
TETE DS LES	◆ 1,21	7,94	...
LEXIBOOK # S	15,60	102,33	+3,86
LINEDATA SER	19,75	129,55	−0,10
LYCOS EUROPE	0,71	4,66	−2,74
LYCOS FRANCE	1,65	10,82	−2,94
MEDCOST #	1,20	7,87	...
MEDIDEP #	20,75	136,11	+5,81
MEMSCAP	2,30	15,09	+7,48
METROLOGIC G	59,90	392,92	+6,96
MICROPOLE UN	4,09	26,83	+2,25
MILLIMAGES	7,20	47,23	+4,20
MONDIAL PECH	4,60	30,17	+2,22
NATUREX	14,80	97,08	+0,34
NET2S #	4,99	32,73	+2,89
NETGEM	2,40	15,74	+11,11
NETVALUE #	1,27	8,33	+1,60
NEURONES #	3,55	23,29	+1,43
NICOX #	48,55	318,47	+0,10
OLITEC	10,01	65,66	−3,29
OPTIMS #	1,45	9,51	+1,40
OXIS INTL RG	0,16	1,05	−44,83
PERF.TECHNO	◆ 0,01	0,07	...
PERFECT TECH	6,85	44,93	−17,07
PHARMAGEST I	15	98,39	−1,96
PHONE SYS.NE	1,88	12,33	...
PICOGIGA	4,76	31,22	+0,21
PROLOGUE SOF	4,95	32,47	+1,23
PRODOSIE #	33	216,47	+3,29
PRODOSIE BS	◆ 1,80	11,81	...
JEAN CLAUDE	1,65	10,82	+43,48
QUALIFLOW	5,71	37,46	−1,55
QUANTEL	4,20	27,55	...
R2I SANTE	4,45	29,19	...
R2I SANTE BO	0,02	0,13	...
RECIF #	13,35	87,57	−1,11
REGINA RUBEN	0,36	2,36	−34,55
REPONSE #	9,01	59,10	−1,85
RIBER #	4,58	30,04	+6,26
RIGIFLEX INT	32,03	210,10	+1,55
RISC TECHNOL	7,60	49,85	+0,13
SAVEURS DE F	10,10	66,25	...
SELF TRADE	2,37	15,55	−0,84
SITICOM GROU	5,49	36,01	+1,67
SODITECH ING	3,45	22,63	+1,47
SOFT COMPUTI	3,78	24,80	+6,48
SOI TEC SILI	❯ 22,20	145,62	−2,20
SOLUCOM	24	157,43	−0,37
SQLI	1,20	7,87	−4,76
STACI #	1,36	8,92	+7,09
STELAX	0,58	3,80	...
SYNELEC #	13,50	88,55	+4,65
SYSTAR #	3,70	24,27	−2,63
SYSTRAN	2,20	14,43	+8,37
SOI TEC BS 0	12	78,71	+0,08
TELECOM CITY	2,75	18,04	−2,48
TEL.RES.SERV	1,63	10,69	−4,12
THERMATECH I	12,70	83,31	−2,31
TISCALI SPA	9,15	60,02	...
TITUS INTERA	3,71	24,34	−3,89
TITUS INTER	1,30	8,53	+4
TRACING SERV	18,37	120,50	+3,20
TRANSGENE #	7,21	47,29	+3,15
UBIQUS	2,62	17,19	−6,43

SECOND MARCHÉ

VENDREDI 28 DÉCEMBRE

Une sélection. **Cours relevés à 9 h 57**

Valeurs ▶	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille
AB GROUPE	26	170,55	+6,12
ACTIELEC TEC	5	32,80	...
ALGECO #	86,85	569,70	+0,06
ALTEDIA	29,50	193,51	...
ALTEN (SVN)	❯ 14,80	97,08	+0,20
APRIL S.A.#(	16,50	108,23	+3,13
ARKOPHARMA #	47,85	313,88	...
ASSYSTEM #	28,50	186,95	...
AUBAY	3,87	25,39	−1,78
BENETEAU #	89,25	585,44	−0,28
BOIRON (LY)#	69,50	455,89	+0,72
BONDUELLE	45,80	300,43	−0,87
BQUE TARNEAU	◆ 84,90	556,91	...
BRICORAMA #	51,50	337,82	−3,74
BRIOCHE PASQ	68,10	446,71	−1,30
BUFFALO GRIL	8,81	57,79	−2,11
C.A. OISE CC	◆ 95,40	625,78	...
C.A. PARIS I	74,50	488,69	+1,71
C.A.PAS CAL	131	859,30	−1,50
CDA-CIE DES	55,10	361,43	−1,61
CEGEDIM #	50,50	331,26	...
CIE FIN.ST-H	◆ 140	918,34	...
CNIM #	51	334,54	...
COFITEM-COFI	◆ 60	393,57	...
DANE-ELEC ME	2,98	19,55	+4,56
ETAM DEVELOP	9,30	61	−1,80
EUROPEENNE C	● 53,20	348,97	+19,55
EXPAND S.A	47,51	311,65	+0,23
FINATIS(EX.L	◆ 117	767,47	...
FININFO	33	216,47	...
FLEURY MICHO	23,50	154,15	+3,98
FOCAL GROUPE	55	360,78	−0,18
GECI INTL	8,07	52,94	...
GENERALE LOC	15	98,39	...
GEODIS	28,10	184,32	...
GFI INDUSTRI	24,20	158,74	...
GRAND MARNIE	◆ 7500	49196,78	...
GROUPE BOURB	◆ 57,80	379,14	...
GROUPE CRIT	20,50

SPORTS **Privées des grands événements en direct, les quatre grandes chaînes de télévision sportives, diffusées sur le câble et le satellite, ont décidé de consacrer une grande partie de leur antenne à des journaux d'information. ● LE DIRECTEUR de la rédaction de L'Equipe TV, propriété du groupe Amaury, Vincent Régnier, estime que *« le créneau est porteur, peut-être trop, parce que tout le monde y vient »*. ● INFOSPORT a été la première à parier sur ce concept, s'inspirant des expériences américaines tentées par ESPN News et Fox Sport News. ● SEULE PATHÉ SPORT continue à se concentrer sur la retransmission d'événements accompagnée de magazines et d'émissions de débats. ● EUROSPORT, désormais détenue à 100 % par TF1, pourrait toutefois bénéficier de la diffusion de certains des matches du Mondial 2002, que la maison mère ne pourrait absorber.**

Les chaînes de télévision sportives parient désormais sur l'information

Devant la difficulté d'accéder aux retransmissions d'événements porteurs, les télévisions du câble et du satellite ont choisi d'occuper le créneau de l'information. Infosport, qui a été la première à tenter l'expérience, se flatte de bons scores d'audience

*« **ALLEZ**, on revient sur le plateau !... Fais-moi un large... Son nom !... A suivre : le tableau... »* Un brin abscons, les ordres fusent dans la régie. Aux manettes, quatre personnes assises devant une batterie d'écrans jonglent avec les images transmises par les cinq caméras de plateau et celles qui sont déjà « en boîte » : le rendez-vous d'information du soir de L'Equipe TV, « La grande émission », est en cours.

Images de football, résultats, classements, réactions, reportages et entretiens en direct avec des invités se succèdent pendant une demi-heure. Sitôt terminé, à 19 h 30, le même programme est diffusé une nouvelle fois. Puis des journaux plus courts (13 minutes) reprendront leurs droits, alternant avec des flashes de deux minutes et des mini-magazines. La routine à grande vitesse.

Créée en août 1998 par le groupe Amaury, propriétaire du quotidien sportif *L'Equipe* et du *Parisien-Aujourd'hui*, L'Equipe TV s'est progressivement recentrée sur l'information pure, qui, au départ, n'occupait que la moitié de l'antenne, aux dépens des débats en plateau et des magazines.

« Environ 85 % des gens qui nous regardent veulent avant tout de l'info », explique Vincent Régnier, le directeur de la rédaction de la chaîne. *C'est la tendance actuelle. Le créneau est porteur, peut-être trop, parce que tout le monde y vient. »* Cela pourrait paraître paradoxal à quelques semaines des Jeux olympiques d'hiver de Salt Lake City (Etats-Unis) et, surtout, à quelques mois de la Coupe du monde de football (en Corée du Sud et au Japon), événements pourvoyeurs de retransmissions télévisées.

De fait, les chaînes à thématique sportive disponibles en France, tant sur le câble que par satellite, ont développé le créneau de l'information, à des degrés divers. A l'exception de Pathé Sport, qui se concentre sur la retransmission d'événements (tennis, basket-ball, golf en particulier), accompagnée de magazines et de quelques émissions.

Infosport a été la première à parier sur ce concept de l'information, en s'inspirant des expériences américaines (ESPN News et Fox Sport News). Lancée en juillet 1998, au moment où la France accueillait la Coupe du monde de football, cette chaîne se veut une sorte de France Info du sport à la télévision, diffusée 24 heures sur 24 depuis octobre.

A l'antenne, les journaux tout en images recommencent chaque quart d'heure. Quelques magazines très courts viennent se glisser, tels des métronomes, dans la grille des programmes. *« Tout le monde disait à nos débuts qu'on allait se faire écrabouiller et qu'on aurait du mal à tenir pendant la semaine, l'information sportive étant concentrée sur le week-end »*, se souvient Nicolas Rotkoff, directeur général de TPS Sport, qui chapeaute Infosport. Trois ans et demi plus tard, la chaîne est toujours là. Elle a même fait des émules, selon son responsable : *« L'Equipe TV s'est rapprochée de notre format de grille quand elle a vu nos bons résultats. »*

> Difficile de rivaliser avec les grandes chaînes hertziennes, qui peuvent s'offrir la diffusion des grands événements en direct

Même si elle privilégie la retransmission d'événements sportifs, Eurosport, la chaîne qui revendique une diffusion en 18 langues dans 55 pays d'Europe de l'Ouest et de l'Est, n'a pas voulu non plus rater le train de l'information. Dans sa programmation spécifiquement française, elle propose depuis août 1999 des journaux d'un quart d'heure, le matin entre 7 heures et 8 h 30, ainsi qu'en fin de soirée.

Plutôt que de développer cette pratique, la direction de TF1, propriétaire à 100 % de cette chaîne, réfléchit au lancement en français d'Eurosport News, qui présente de l'information sportive en continu. Inaugurée en septembre 2000, celle-ci émet en six langues (anglais, allemand, italien...). En France, elle pourrait avoir du mal à trouver sa place sur l'un des deux bouquets satellitaires disponibles : TPS dispose déjà d'Infosport et CanalSatellite de L'Equipe TV.

Pour Nicolas Rotkoff, *« les abonnés français veulent de l'information sportive essentiellement française, alors qu'Eurosport News est une chaîne paneuropéenne »*.

Les chaînes françaises d'information continue, LCI (groupe TF1) et iTV (Canal+), accordent, elles aussi, une place croissante au sport. France Télévision ne sera sans doute pas en reste, lorsqu'elle aura lancé sa chaîne d'information à la faveur de l'introduction de la télévision numérique terrestre.

Les chaînes à thématique sportive ne cherchent pas à rivaliser avec les grandes télévisions hertziennes, qui ont les moyens de s'offrir la diffusion, de plus en plus coûteuse, de grands événements sportifs en direct.

« Nous essayons de réaliser nos propres sujets autour de ces rendez-vous », commente Vincent Régnier. Eurosport et Infosport ont toutefois l'avantage de pouvoir compter sur un accès facilité aux images dont les droits sont détenus par leurs actionnaires respectifs. L'Equipe TV et Pathé Sport sont tenues, elles, de négocier avec ces détenteurs de droits, ce qui n'est pas toujours chose aisée.

Antoine Jacob

La course à l'audience des quatre grandes

● **Eurosport**
Chaîne européenne diffusée dans 55 pays en 18 langues, elle est accessible en France via le satellite (TPS et CanalSatellite) et le câble. 54,3 % des 11 millions de personnes pouvant recevoir cette chaîne l'ont regardée au moins une seconde en moyenne par semaine (chez les abonnés âgés de quatre ans et plus), selon l' outil de mesure d'audience MediaCabSat, très récemment mis en place, qui fait désormais référence et publié par l'institut Médiamétrie pour la période février-juillet 2001.
Actionnaire : TF1 (à 100 %).
Chiffre d'affaires 2001 : 1,85 milliard de francs dont 300 millions en France (Eurosport ne communique pas son budget annuel).

● **Infosport**
Accessible sur le câble et TPS (Télévision par satellite), cette chaîne d'information sportive française a été regardée par 46,3 % des 3,5 millions de personnes pouvant la recevoir, toujours selon les mêmes critères d'audience.
Actionnaire : TPS (100 %).
TPS (Télévision par satellite) est détenue par TF1 (50 %), M6 (25 %) et Suez (25 %).
Budget 2001 : 55 millions de francs.

● **L'Equipe TV**
Sur les 5,8 millions de personnes pouvant recevoir en français cette chaîne d'information sportive sur le câble et via CanalSatellite, 45 % l'ont regardée au moins une seconde en moyenne par semaine (voir critères ci-dessus).
Actionnaire : SNC L'Equipe, éditrice du quotidien sportif du Groupe Amaury (100 %).
Budget 2001 : 98 millions de francs.

● **Pathé Sport**
Accessible en France via CanalSatellite et le câble, cette chaîne de retransmission d'événements sportifs a été regardée par 44,5 % des 4,9 millions de personnes pouvant la regarder, selon ces critères d'audience.
Actionnaire : Pathé (100 %).
Budget 2001 : 161 millions de francs.

Eurosport, complément idéal de TF1 pour diffuser la Coupe du monde

LA FUSION de Vivendi avec Universal aura fait au moins un heureux inattendu : Patrick Le Lay. De façon inespérée, le rapprochement entre le groupe français et le studio américain a permis au PDG de TF1 de mettre la main, en janvier, sur la totalité du capital d'Eurosport, une chaîne sportive paneuropéenne et une des plus importantes audiences du câble et du satellite. Obligée par sa fusion à prendre 100 % du capital de Canal+, Vivendi devait aussi se substituer à la chaîne cryptée là où elle était actionnaire. C'était le cas d'Eurosport. Usant de son bon droit, Patrick Le Lay a refusé cette substitution, Vivendi a dû vendre sa part d'Eurosport. Depuis, la Une n'a qu'à se féliciter du « cadeau » de Jean-Marie Messier.

La dernière occasion en date a été l'acquisition, pour 1,1 milliard de francs, des droits de retransmission exclusifs des deux prochaines Coupes du monde de football. Pour ces deux événements majeurs, TF1 va mettre Eurosport à contribution. Pour le coup, la Une agira un peu à la manière de France Télévision lors de la diffusion du tournoi de tennis de Roland-Garros. Grâce à ces deux canaux, le groupe présidé par Patrick Le Lay pourra basculer les matches de TF1 sur Eurosport pour maximaliser son investissement sans encombrer l'antenne de sa chaîne leader.

Outre cette souplesse de programmation, Eurosport a aussi permis au PDG de la Une de débourser plus de 1 milliard de francs en ayant quelques chances de rentabiliser sa mise. Après le départ de Canal+, Eurosport est sortie de la régie publicitaire de la chaîne cryptée pour intégrer celle de TF1.

Cette dernière devrait désormais pouvoir proposer des manières de « couplages » des deux chaînes aux annonceurs. Une démarche qualifiée de *« synergie »* à TF1. En clair, la chaîne sportive apportera son complément de recettes publicitaires à TF1, qui doit trouver au moins 400 millions de francs en 2002 pour simplement équilibrer le coût de la prochaine Coupe du monde. Patrick Le Lay a déjà mobilisé ses troupes au sein d'une *« task force »* pour y parvenir. Cette opération devrait être reproduite à l'occasion de l'épreuve de 2006 en Allemagne.

NUMÉRO UN À L'ÉCHELON EUROPÉEN

Au-delà de la Coupe du monde, la reprise totale d'Eurosport offre à la direction de TF1 la possibilité de mettre deux chaînes dans la balance lors de l'acquisition de droits sportifs. Ce tandem de chaînes devrait prendre tout son sens avec le développement du câble, du satellite et aussi du numérique hertzien.

Sur ce futur support, TF1 se posera, par exemple, en alternative à France Télévision auprès des ayants droit. La Une, flanquée de la chaîne sportive, ne devrait pas manquer de disputer au service public les exclusivités dont il dispose : Tour de France, Roland-Garros ou encore Coupe du monde de rugby.

Pour l'heure, TF1 ne peut surcharger son antenne avec des disciplines qui ne rassemblent pas des audiences satisfaisantes pour ses annonceurs. Mais Eurosport est déjà la chaîne d'accueil de sports délaissés, à l'instar du ski, par les télévisions hertziennes.

Chaîne sportive dominante en France, Eurosport est aussi le numéro un à l'échelon européen. Mieux : la chaîne est bénéficiaire depuis quelques années. Une rareté dans l'univers des chaînes thématiques. Cette aisance financière est liée, en partie, à une très large diffusion nationale et internationale. Cette couverture, laisse entendre TF1, est un véritable argument auprès des détenteurs de droits comme des annonceurs.

Elle est aussi un rempart contre d'éventuels compétiteurs. Autrefois actionnaire d'Eurosport, le groupe Disney avait annoncé, à sa sortie du tour de table, le lancement prochain d'une chaîne sportive, en partie concurrente, ESPN Classic. Elle n'a toujours pas vu le jour.

De même, Canal+, évincé d'Eurosport, annonce régulièrement le lancement d'un programme concurrent. Il aura du mal à trouver sa place à côté d'Eurosport. Pour être un véritable challenger, la chaîne de Canal+ devra effectuer un travail de Romain en passant des accords avec des dizaines de câblo-opérateurs en Europe. Elle devra aussi venir chiper à Eurosport nombre de droits pour alimenter son antenne.

Ce n'est pas gagné d'avance, et la sportive détenue par TF1 a de beaux jours devant elle.

Guy Dutheil

Devenu un outil commercial, le sponsoring attire les annonceurs

JEUX OLYMPIQUES, Tour de France, Roland-Garros... Les événements sportifs ont pris l'habitude de s'installer en nombre parmi les meilleures audiences télévisées de l'année.

Un succès qui a depuis longtemps attiré les annonceurs, par l'Audimat alléchés. Si ceux-ci investissent toujours en majorité dans la publicité, la communication hors médias gagne progressivement du terrain, à commencer par le sponsoring. *« Depuis une dizaine d'années, cette pratique connaît une croissance régulière d'environ 15 % par an »*, note Bruno Lalande, directeur sponsoring de TNS Secodip. Selon les estimations de cet institut d'études, le marché français du sponsoring atteindrait cette année entre 5 et 6 millions d'euros.

Nombre d'observateurs signalent que le secteur a connu un tournant important en 1998, avec la victoire de l'équipe de France de football, dans un pays en liesse. *« Grâce à la Coupe du monde 1998, le football est devenu un produit qui touche toutes les catégories d'âge, avec des valeurs positives : la fraternité, la solidarité. Beaucoup d'entreprises s'y sont intéressées »*, indique Stéphane Dor, responsable du marketing à la Ligue nationale de football (LNF).

Pour autant, les prix pour devenir sponsor n'ont pas flambé comme on a pu le voir sur le marché des droits de retransmission télévisés. Comparé à la publicité traditionnelle, *« le sponsoring est encore bon marché »*, souffle un annonceur. Dès lors, les investisseurs sont de plus en plus nombreux et proviennent de tous les secteurs d'activité, à l'image des principaux d'entre eux : France Télécom (dépenses estimées à plus de 30 millions d'euros par an), la BNP Paribas, Adidas et La Française des jeux (tous trois entre 15 et 30 millions d'euros par an).

RECHERCHE D'IDENTIFICATION

Outre l'évident objectif pour l'annonceur d'acquérir de la notoriété, la caractéristique essentielle du sponsoring est le phénomène d'identification entre l'annonceur et la compétition ou le club avec lequel il projette de s'associer. En 2000, La Poste a cessé ses activités de sponsoring dans le VTT pour cette raison. *« Les études montrent que les Français aiment bien La Poste, mais ils trouvent que ce n'est pas une entreprise d'avenir. Or le cyclisme rappelle trop l'image du facteur avec son vélo. L'image que nous souhaitons donner ne correspond pas à cela »*, se justifie Patrick Widlœcher, directeur de la communication de l'organisme public.

Le sponsoring permet également de mettre en place des opérations de communication interne. Sponsor maillot de l'Olympique lyonnais, Renault Véhicules Industriels dispose de 200 places à chaque match de l'OL, qu'il a tout loisir de distribuer à ses salariés ou à ses gros clients.

Auparavant considéré comme un caprice de patron pour une discipline sportive (on parlait alors de « danseuse du président »), le sponsoring est devenu un élément rationnel de la communication des entreprises, voire de leur stratégie. *« Il est désormais perçu comme un des outils destinés à gagner des parts de marché »*, assure Bruno Lalande. Adidas, qui consacre 50 % de son budget de communication au sponsoring, en a fait la base de son plan marketing. Une chose est sûre, l'époque où le sponsoring relevait plus du mécénat que de la publicité est définitivement révolue.

« Les coups de cœur gratuits, c'était bon dans les années 1980, à l'époque de la communication paillette », commente Françoise Renaud, directeur des études à l'Union des annonceurs. *« Le sponsoring profite davantage à l'image de l'entreprise qu'à son business direct. Mais de toute façon, l'image servira à alimenter le business par la suite »*, observe Bruno Lalande.

José Barroso

DÉPÊCHES

■ **ATHLÉTISME : la Russe OIga Iegorova,** championne d'Europe indoor du 3 000 m à Lisbonne, puis championne du monde du 5 000 m, en août, à Edmonton (Canada), un mois après avoir été testée positive à l'EPO, a été élue athlète de l'année par la Fédération russe.

■ **L'athlète jamaïcaine Merlene Ottey,** 41 ans, championne du monde du 200 m, en 1993 et 1995, puis testée positive à la nandrolone en juillet 1999, a demandé la nationalité slovène, selon le quotidien *Slovenske Novine* du 28 décembre. La sprinteuse, détentrice de 28 médailles mondiales et olympiques, vit depuis 1998 en Slovénie.

■ **OLYMPISME : Jacques Rogge,** président du Comité international olympique (CIO), s'est prononcé pour une harmonisation des sanctions pour dopage entre les différentes fédérations sportives et les différents pays, dans un entretien au quotidien italien *La Gazzetta dello sport* du 28 décembre.

■ **SKI : le descendeur français Nicolas Burtin,** 29 ans, doit se faire opérer d'une rupture des ligaments croisés du genou gauche et sa saison est terminée. Le skieur de Megève, sixième de la descente des Jeux olympiques de Lillehammer, en 1994, s'était blessé le 20 décembre, lors d'une séance d'entraînement à Serre-Chevallier (Hautes-Alpes).

Le cocooning de la peau

Baume calmant aux cires essentielles de fleurs ou lait des alpages à l'edelweiss... Les cosmétiques apaisent les peaux fatiguées et sollicitent l'imaginaire pour aider à passer l'hiver

LORSQUE le thermomètre fléchit, les marques de cosmétiques ressortent leurs soins « boucliers » pour soulager les épidermes irrités et stressés par les variations climatiques. *« L'hiver la peau devient plus sensible, elle se dessèche en surface et se déshydrate plus rapidement. Les vaisseaux sanguins se contractent sous l'effet du froid, la peau est moins irriguée et moins oxygénée »*, explique Monique Decarsin, directrice de la formation de La Prairie France. La marque suisse conseille de se protéger avec la crème Cellulaire antirides (118 €, 744 F), riche en cire d'abeille et en beurre de karité, ou la crème Cellulaire mains (76 €, 499 F), contre le dessèchement et l'apparition de taches.

> Aux effets des chocs thermiques s'ajoutent ceux de la pollution qui accroît la sensibilité des épidermes : pores bouchés, Ph modifié...

Chez Elizabeth Arden, la crème Conditions extrêmes (37,35 €, 245 F les 50 ml) se veut *« le Gore-Tex de la peau »*. Dotée d'un fort indice de protection anti-UVA/UVB, elle contient des extraits de plantes censés répondre chacun à un type de climat : goyave aux propriétés astringentes pour un temps chaud et humide, edelweiss aux vertus hydratantes pour un froid sec... Quand les textiles haute protection deviennent des membranes légères et respirantes qui régulent la température du corps, les cosmétiques affinent leurs textures et caressent la peau d'un voile imperceptible.

« L'aspect sensoriel est devenu essentiel dans un soin. Aujourd'hui les textures épaisses et grasses sont remplacées par des émulsions moelleuses mais riches, constate Anne-Marie Faure, directrice marketing international de Sisley. *Le plus difficile est d'avoir des crèmes très hydratantes qui laissent en même temps respirer la peau, car la plupart des produits sont très occlusifs. »*

Ainsi, en 2000, Sisley reformulait sa gamme Hydra Flash qui doublerait *« le taux d'hydratation tout en laissant respirer la peau »*. La marque propose un ensemble de luxueux remèdes pour affronter l'hiver comme la crème réparatrice au beurre de karité (60,22 €, 395 F les 40 ml) pour calmer les épidermes irrités (rougeurs, dartres, etc.), la crème de nuit Efficace (158,55 €, 1 040 F les 50 ml) au millepertuis, au calendula et au ginseng pour renforcer les défenses de la peau ou la Phyto-crème mains (42,69 €, 280 F les 75 ml) à l'harpagophytum qui soulage les douleurs inflammatoires des articulations. Réputé pour ses complexes innovants de plantes et son faible dosage en conservateurs, Sisley créait dès 1980 l'Emulsion écologique, un cocktail de plantes resté depuis sa meilleure vente avec 5 millions d'unités écoulées dans le monde.

Prisée par les dermatologues, la marque Avène affine ses gammes pour les peaux réactives avec des crèmes anti-rougeurs dont la formulation varie suivant les saisons (protection été ou hiver) ou les soins Tolérance Extrême, conditionnés en minidoses stériles.

Aux effets des chocs thermiques s'ajoutent ceux de la pollution atmosphérique, qui accroît la sensibilité des épidermes (pores bouchés, Ph de la peau modifié, dépôt de particules métalliques et chimiques, etc.). Les marques l'ont bien compris et l'ont intégré dans leur discours marketing, pour captiver un consommateur déjà angoissé par les scandales alimentaires.En 1991, Clarins introduit dans les fonds de teint son complexe antipollution – à base de protéines de blé, de tilleul, de marron d'Inde et de ginseng – et l'année suivante dans la crème Multi-active jour, dont un pot se vend toutes les 30 secondes dans le monde.

Estée Lauder lance Day Wear en 1995, une crème de jour au thé vert qui s'attaque aux méfaits des agents irritants ambiants sur la peau (fumée des gaz d'échappement, tabac, etc.). *« En 1995, le lancement de Day Wear a été plutôt confidentiel. Les gens ne se sentaient pas concernés par ce problème »*, explique-t-on chez Estée Lauder où ce soin anti-oxydant est aujourd'hui l'une des trois meilleures ventes de crèmes de jour. Avec la multiplication des monodoses et autres conditionnements stériles, les marques se bousculent pour offrir à la peau un environnement neutre. Origins va diffuser en France en janvier 2002 « Un monde parfait », une émulsion légère et anti-oxydante à base d'aiguilles de thé blanc (38 €, 249,26 F). *« Il crée une barrière impénétrable, comme une sorte de bulle de protection, qui préserve la peau du stress, de la pollution et de toutes autres agressions de l'environnement »*, promet la marque américaine avec cet élixir de jouvence, devenu sa meilleure vente en quelques mois de présence sur le marché américain. Sélectionné pour sa forte concentration en polyphénols, le thé blanc – breuvage rare des empereurs de la dynastie Song – ne se récolte que trois semaines par an dans la province de Fujian. 80 000 pousses cueillies à la main sont nécessaires pour produire 500 grammes de ce thé parfumé qu'Origins commercialise également afin de combiner les vertus énergisantes de la boisson à celles de la crème.

Dans cette quête d'ingrédients oubliés et vendeurs qui sollicitent l'imaginaire, la marque provençale L'Occitane est allée cueillir des immortelles poussées dans les monts de Balagne, au nord-ouest de la Corse, pour sa gamme anti-âge. Chaque flacon de 30 ml d'élixir abrite l'huile produite par près de 3 000 fleurs, censées protéger, activer la microcirculation cutanée et faciliter l'élimination des déchets. Les produits des Fermes de Marie, installées à Megève, puisent leurs actifs dans des plantes d'altitude, avec le sérum végétal au rhododendron, la crème à l'edelweiss ou le masque à l'argile blanche et à la gentiane...

Anne-Laure Quilleriet

Le coffret « Le meilleur du gingembre » d'Origins, avec une crème onctueuse pour le corps, un gommage aux sels marins et une bougie parfumée, 57 € (374 F).

Baume des familles « Rêve de miel », filtres solaires UVA/UVB, 20,86 € (137 F) Nuxe.

Crème de massage intense à la myrrhe et crème de bain relaxante à l'extrait de bambou dans le coffret Relaxation I Coloniali, 31,71 € (208 F).

Crème « Conditions extrêmes », 37,35 € (245 F), Elisabeth Arden.

Bain purifiant et exfoliant corps aux huiles essentielles de citron, cardamome et eucalyptus, 15,09 € (99 F) et 13,57 € (89 F), L'Occitane.

Crème Edelweiss n°1, protectrice et hydratante, 40 € (262,40 F), Les Fermes de Marie.

Remise en forme

● **Mains.** Le grand soin des mains (1 h 30) de Sothys protège et apaise en profondeur les mains desséchées. Gommage au loofah, nettoyage des bras avec une serviette chaude parfumée aux huiles essentielles, massage pour nourrir et assouplir la peau, masque anti-vieillissement aux acides de fruits, manucurie complète avant de glisser les mains dans des moufles chaudes parfumées aux clous de girofle et enfin pose de vernis, 68,50 € (450 F). Institut Sothys, 128, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 75008 Paris ; tél. : 01-53-93-91-53.

● **Lèvres.** Nutrilogie Lèvres, un soin destiné aux lèvres desséchées, pour retrouver volume et souplesse, à base d'eau thermale de Vichy et de glycérine, 5,95 € (39 F), Vichy. Le soin Phyto-brillant de Sisley maquille (5 couleurs), protège et lisse les lèvres grâce à un cocktail de plantes (calendula, beurre de karité, aloès, noix de coco), 22,11 € (145 F).

● **Visage.** Coffret « anti-froid » de Guinot avec la crème Nutrizone de 50 ml et le masque Essentiel Nutrition Confort de 30 ml, onctueux et nourrissant, 40,25 € (264 F). Points de vente au 08-25-05-20-05. Destiné aux peaux les plus déshydratées, le sérum « Anti-soif » de Clarins améliore la qualité de la couche cornée et la fixation de l'eau, 45 € (295 F) le flacon-pompe de 30 ml. La crème Akilenjur (allantoïne, karité, vitamines A et E, cire d'abeille) s'applique sur les parties exposées (oreilles, mains, nez) et renforce la résistance de la peau au froid, 8,69 € (57 F) le tube de 75 ml, Laboratoires Asepta. Pharmacies et espaces santé.

● **Eclat.** Pour l'éclat et la tonicité de peau, l'institut Biologique Recherche pratique le soin Lift Oxygénant. Après une préparation de la peau, l'esthéticienne applique le Lift CVS (un produit contenant des cristaux d'algues) au moyen d'un long message énergisant (pincements toniques, lissage, etc.) puis le masque oxygénant VIP 02, apaisant et protecteur, avant l'application de sérums et d'émulsions légères. 32, avenue des Champs-Elysées, 75008 Paris. Renseignements Paris et province : 01-42-25-02-92. Le soin actif énergisant Light Source unifie la couleur de la peau et lui donne de la luminosité grâce à ses micro-cristaux, protection anti-UV SPF 15, 53,50 € (350,96 F) le pot de 50 ml, Estée Lauder.

● **Haute tolérance.** Cold Cream Thermal, destinée aux peaux hyperréactives et très sèches à base d'eau thermale de Saint-Gervais, de cire d'abeille et d'extrait de calendula, 7,77 € (51 F). En pharmacie et parapharmacie. Conditionnée en minidoses stériles (3 jours d'utilisation après ouverture) et formulée sans conservateur ni parfum, la crème Tolérance Extrême d'Avène s'adresse aux peaux les plus irritées avec une texture légère et non grasse, 16,62 € (109 F) le coffret de 7 doses, Avène. A appliquer après le lait nettoyant sans rinçage, 14,48 € (95 F) les 7 doses.

● **Bains et massages.** Le massage spécial « épaules gelées » décontracte les épaules bloquées par un travail sédentaire. Pratiqué selon une technique traditionnelle japonaise pendant 40 minutes, 45 € (295 F). Institut Cinq Mondes, 6, square de l'Opéra-Louis-Jouvet, 75009 Paris ; tél. : 01-42-66-00-60. Le Soin des Lacs, pour une relaxation absolue : massage des points de réflexologie (pieds, creux des mains, nuque, etc.), application au pinceau de boues chaudes stimulant la circulation sanguine et lymphatique (45 min), bain à remous aux huiles essentielles (15 min) et massage relaxant du corps et du visage aux huiles essentielles chaudes (15 à 20 min), 83,85 € (550 F), Institut Saranah, 1, rue Bosio, 75016 Paris ; tél. : 01-40-50-12-05. Coffret Coup de fouet de Neal's Yard Remedies avec sels de bain et savon au citrus, tisane au fenouil et huiles essentielles énergisantes, 14,48 € (95 F), Au Bon Marché et www.nealsyardremedies.com Coffret énergisant I Coloniali : galets effervescents pour le bain au ginseng, douche thaïlandaise revigorante à l'hibiscus et crème de massage à la myrrhe, 31,41 € (206 F). Rens. au 01-49-46-36-00. Recommandé en début de journée, dans une eau à température modérée, le bain aux essences de romarin de Weleda favorise le réveil et stimule l'organisme, 8,23 € (54 F) le flacon de 200 ml, Weleda. Renseignements au 0-800-42-75-63.

Jacques Gautier
Bijoux d'art

36, rue Jacob 75006 Paris
Tél./fax : 01 42 60 84 33

Le Monde
DOSSIERS & DOCUMENTS
LES CLES DE L'INFO
numéro de janvier
1,98 € / 13 F
Europe : après l'euro, la Constitution
Un nouveau pôle monétaire et un embryon de gouvernement économique.
Vers une grande Europe : élargissement, choix stratégique et politique.
La lente marche de l'Union
De Rome en 1957 à Nice en décembre 2000 : les étapes décisives de la construction. Rétrospective.
Et les Clés de l'info :
● Proche-Orient ● Afghanistan
● Le sida : épidémie du siècle
CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX

INSURANCE COMPANIES ACT 1982
Wasa International (U.K.) Insurance Company Limited
Transfert des Affaires Générales

IL EST PORTE A LA CONNAISSANCE DU PUBLIC PAR LE PRESENT que la Financial Services Authority a donné son approbation à Wasa International (U.K.) Insurance Company Limited le 4 octobre 2001, en vertu de la Partie II de l'Annexe 2C de la Insurance Companies Act 1982, pour le transfert à Sirius International Insurance Corporation (publ) de tous ses droits et obligations afférents aux polices d'assurance et de réassurance suivantes:

- les risques sur accidents et maladies directs aux Etats-Unis prenant effet le ou après le 1er janvier 1992 et les risques directs hors des Etats-Unis prenant effet le ou après le 1er septembre 1996, jusqu'à la clôture le 31 décembre 1999;
- tous les risques proportionnels sur voyages prenant effet le ou après le 1er avril 1994 et toutes autres acceptations de réassurance sur accidents et maladies prenant effet le ou après le 1er janvier 1997 jusqu'à la clôture le 31 décembre 1999;
- tous les risques spéciaux prenant effet le ou après le 1er janvier 1997 jusqu'à la clôture le 31 décembre 1999; et
- tous les risques sur biens prenant effet le ou après le 1er janvier 1995 jusqu'à la clôture le 31 décembre 1999.

Les détenteurs concernés ont le droit d'annuler leurs polices par lettre dans un délai d'un mois après la date de publication de cet avis.
[Français belge]

Les détenteurs concernés ont le droit d'annuler leurs polices par lettre dans un délai de 90 jours après la date de publication de cet avis.

Le temps reste pluvieux

SAMEDI. Entre un anticyclone sur l'Espagne et un complexe dépressionnaire en mer du Nord, une perturbation active va balayer une large bande centrale du pays, donnant de la pluie en plaine et d'importantes chutes de neige sur les Préalpes et les versants ouest du Jura et des Vosges.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. Le Cotentin et le littoral du Calvados échappent souvent à la pluie mais pas aux nuages. Ailleurs, journée de pluie, abondante vers le val de Loire. Températures : de 8 à 11 degrés.

Ardennes, Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie. L'Ile-de-France et le nord du Centre peuvent essuyer quelques pluies. Ailleurs, temps sec, assez nuageux et plus froid, de 3 à 5 degrés. Pluies durables et abondantes au sud de la Loire, où le vent d'ouest est perceptible. Sur ces régions, il fait de 7 à 11 degrés.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. Pluies copieuses de la Bourgogne à la Franche-Comté et au sud de l'Alsace avec des chutes de neige abondantes au-dessus de 1 000 m. De la Champagne au nord de la Lorraine et de l'Alsace, pluies plus rares. Fort vent de sud-ouest sur le Jura. Il fait de 4 à 8 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. Il pleut dru en Poitou-Charentes et au nord de l'Aquitaine. Pluies plus faibles sur le nord de Midi-Pyrénées, inexistantes près des Pyrénées malgré un ciel chargé. Vent d'ouest assez fort. Il fait de 11 à 15 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. Il pleut abondamment en Limousin et sur les Préalpes (neige vers 1 500 m). L'est de l'Auvergne et la vallée du Rhône ne voient presque pas de pluie. Il fait de 8 à 12 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. Sur le littoral, ciel nuageux. Le vent d'ouest atteint localement 100 km/h. Dans l'arrière-pays, quelques ondées possibles. Il fait de 13 à 17 degrés.

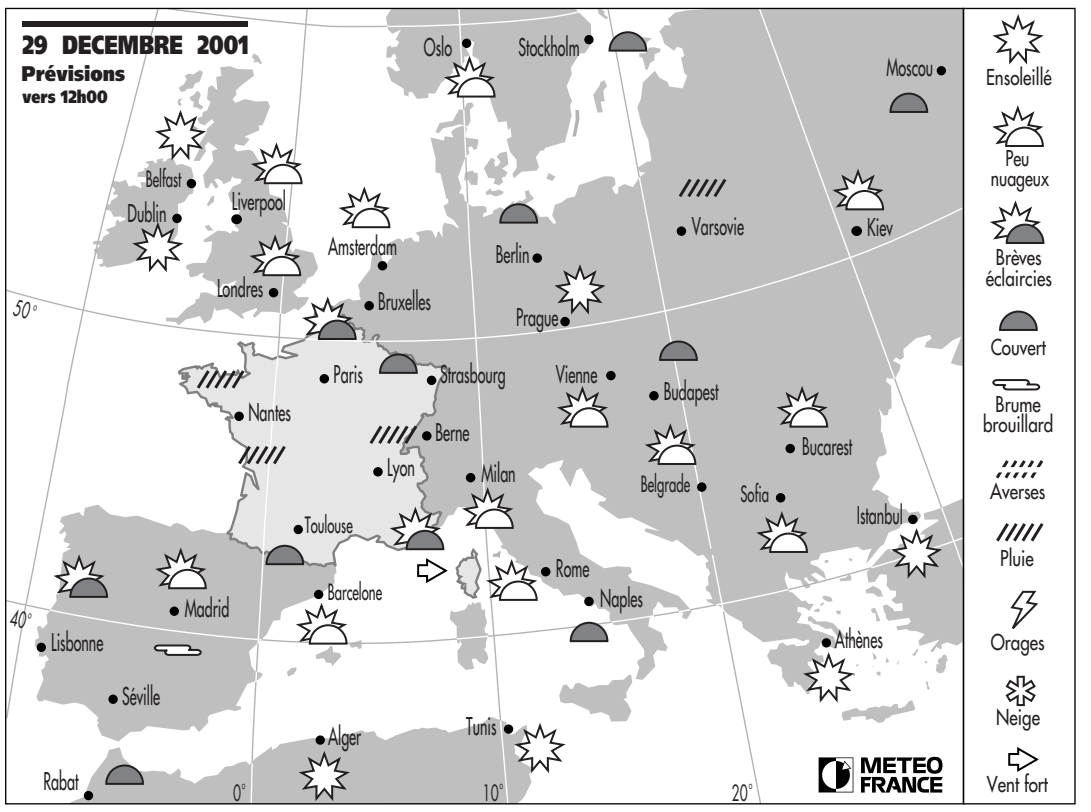

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **ANGLETERRE.** Hoverspeed pratique des tarifs préférentiels pour toute réservation avant le 31 janvier et tout départ jusqu'à septembre 2002 : un aller-retour en cinq jours, Calais-Douvres, coûtera 135 € (886 F), soit 45 % de rabais pour une voiture et ses passagers. Valable pour les départs avant 14 heures, sauf les week-ends de juillet et août. Idem au départ de Dieppe pour Newhaven. Réservation au 00-800-1211-1211 ou www.hoverspeed.com

■ **PARIS.** Sept établissements parisiens, membres de Leading Hotels of the World (www.lhw.com), proposent « le meilleur de Paris » à – 20 %. Le Crillon, le Bristol, le Meurice, le Plaza Athénée et le Ritz proposent un tarif à partir de 55 € (3 600 F) par chambre et par nuit, en simple ou double, petit déjeuner compris. Au Lancaster et au Raphaël, premier tarif à 500 € (3 280 F). Prix valables jusqu'au 31 mars. Réservations au 00-800-28-88-88-82.

PRÉVISIONS POUR LE 29 DECEMBRE 2001

Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

FRANCE métropole		NANCY	1/6 C	PAPEETE	25/29 S	KIEV	-6/1 S	VENISE	1/7 S	LE CAIRE	11/18 S
AJACCIO	10/15 C	NANTES	7/12 P	POINTE-A-PIT.	24/28 C	LISBONNE	8/12 C	VIENNE	-2/5 S	NAIROBI	17/26 S
BIARRITZ	8/12 C	NICE	9/17 N	ST-DENIS-RÉ.	24/27 P	LIVERPOOL	1/3 S	**AMÉRIQUES**		PRETORIA	19/28 S
BORDEAUX	9/12 C	PARIS	5/7 P	**EUROPE**		LONDRES	-2/3 S	BRASILIA	19/23 P	RABAT	10/21 C
BOURGES	6/9 P	PAU	4/13 C	AMSTERDAM	2/6 S	LUXEMBOURG	-3/3 S	BUENOS AIR.	21/29 S	TUNIS	10/16 S
BREST	7/10 P	PERPIGNAN	10/14 C	ATHENES	6/13 S	MADRID	-6/9 S	CARACAS	24/30 S	**ASIE-OCÉANIE**	
CAEN	5/9 N	RENNES	6/7 P	BARCELONE	6/11 S	MILAN	0/6 S	CHICAGO	-12/-8 S	BANGKOK	22/30 S
CHERBOURG	7/10 P	ST-ETIENNE	2/9 P	BELFAST	-1/2 S	MOSCOU	-7/-6 C	LIMA	19/23 C	BEYROUTH	12/19 S
CLERMONT-F.	4/9 P	STRASBOURG	2/5 C	BELGRADE	-6/8 S	MUNICH	-2/3 P	LOS ANGELES	13/15 C	BOMBAY	21/32 S
DIJON	5/9 P	TOULOUSE	6/14 P	BERLIN	-1/4 C	NAPLES	6/13 C	MEXICO	6/20 C	DJAKARTA	27/28 P
GRENOBLE	3/8 P	TOURS	5/8 P	BERNE	3/5 P	OSLO	-16/-9 S	MONTREAL	-9/-5 S	DUBAI	17/28 S
LILLE	1/4 N	**FRANCE outre-mer**		BRUXELLES	-2/3 N	PALMA DE M.	8/17 S	NEW YORK	-1/3 S	HANOI	13/19 S
LIMOGES	5/11 P	CAYENNE	24/28 P	BUCAREST	-8/3 S	PRAGUE	-3/3 S	SAN FRANCIS.	12/14 P	HONGKONG	9/18 S
LYON	4/11 P	FORT-DE-FR.	24/29 S	BUDAPEST	-4/3 C	ROME	7/16 S	SANTIAGO/CHI	13/30 S	JERUSALEM	12/19 C
MARSEILLE	7/14 N	NOUMEA	24/30 S	COPENHAGUE	-5/1 C	SEVILLE	7/14 C	TORONTO	-7/-5 S	NEW DEHLI	7/20 S
				DUBLIN	-3/1 S	SOFIA	-8/1 S	WASHINGTON	-3/5 S	PEKIN	-4/2 S
				FRANCFORT	-1/5 S	ST-PETERSB.	-8/-4 C	**AFRIQUE**		SEOUL	-4/4 S
				GENEVE	4/8 P	STOCKHOLM	-8/-4 C	ALGER	4/16 S	SINGAPOUR	25/28 P
				HELSINKI	-10/-7 C	TENERIFE	20/25 C	DAKAR	23/28 C	SYDNEY	20/29 S
				ISTANBUL	3/7 S	VARSOVIE	-3/2 P	KINSHASA	23/30 S	TOKYO	2/8 S

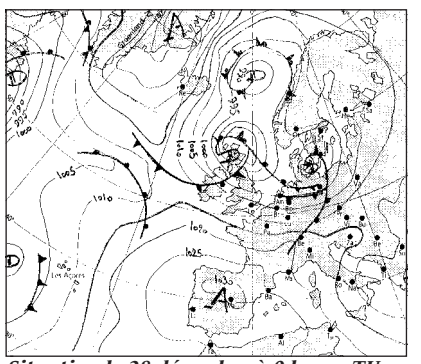
Situation le 28 décembre à 0 heure TU

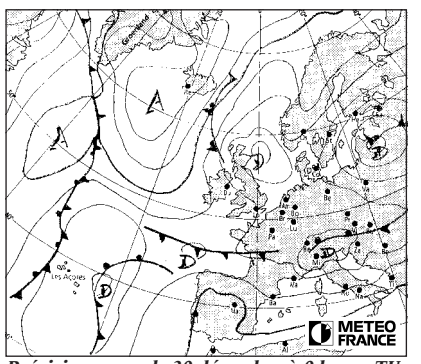

Prévisions pour le 30 décembre à 0 heure TU

TENDANCES

Cotillons et faux nez ne connaissent pas la crise

LE RALENTISSEMENT de l'activité, le blues des chefs d'entreprise, la chute du moral des ménages dans les enquêtes de l'Insee, les mauvaises perspectives pour l'emploi. De tout cela, les professionnels de la fête se soucient à peu près autant que de leur premier cotillon. Dans la foulée des festivités de Halloween – une nouvelle fois, 2001 fut un bon cru –, les préparatifs du réveillon de la Saint-Sylvestre ont encore largement soutenu les ventes de déguisements, de sarbacanes en carton et de boules en papier, de confettis, de serpentins et de masques en caoutchouc. Déjà, il est temps de s'approvisionner dans la perspective du Nouvel An chinois, de l'Epiphanie, en attendant Mardi gras et la Saint-Valentin.

L'économie de la franche rigolade se porte bien, merci. Ce marché est estimé à quelque 600 millions d'euros (environ 4 milliards de francs), de dépenses annuelles. Bien adaptés à la vente par correspondance, fort rentables (ces produits bon marché, souvent en provenance du Sud-Est asiatique, offrent un taux de marge de l'ordre de 80 %), les articles de fête ne nécessitent pour ainsi dire aucun renouvellement. La gaudriole n'a pas besoin

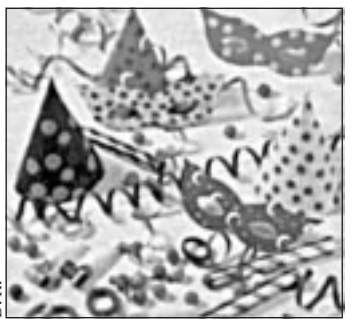
D. R.

de nouveautés et se moque bien de la technologie de pointe. Apparemment, les Français – que l'on croyait jusqu'alors guère versés dans les célébrations collectives, et dont on pensait qu'ils avaient abandonné guirlandes et lampions aux rayons poussiéreux des dernières enseignes spécialisées en « farces et attrapes » – n'ont ces dernières années pas manqué la moindre occasion de faire la noce. Plusieurs événements collectifs (victoires en Coupe du monde et en championnat d'Europe de football, éclipse de l'été 1999, par exemple) y ont contribué, mais sont également apparus de nouveaux prétextes à s'amuser. Produit d'importation, Halloween a pris racine en France où, estiment les professionnels, il réalise désormais un chiffre d'affaires plus important qu'au Royaume-Uni. Grâce aux enfants mais aussi à leurs parents. Quant aux fastes du Nouvel An chinois, ils dépassent et de loin le seul cadre de la communauté asiatique.

Objecter que cet essor est lié au dynamisme de la consommation et faire remarquer qu'il a coïncidé avec une période de croissance entamée en 1998 aujourd'hui en voie d'essoufflement ne décourage pas les investisseurs. Fragilisé par de multiples acquisitions, le groupe César, spécialiste des déguisements, vient d'être repris par des financiers qui ont probablement plus envie de faire des bénéfices que de s'amuser avec des nœuds-papillons arroseurs et des perruques synthétiques vertes. Fondée en 1933 et réputé pour ses décors en papier mâché, ses rouleaux de serpentins et ses articles pour kermesses, l'Amicale des comptoirs de fête, installée rue des Vignoles, dans le 20e arrondissement parisien, vient d'être rachetée par le groupe Parties & Fêtes qui a mobilisé dix millions d'euros dans son projet. Rebaptisé Tutti Fiesta, ce haut-lieu de la guirlande-boa, de l'éventail festonné, du bonbon à l'ail et du faux nez (sans oublier faux seins et autres fausses fesses du meilleur goût) a été repensé par les créateurs du Bricolo-Café, la cafétéria branchée du BHV - Hôtel de Ville et s'étend sur 1 500 mètres carrés. Un autre magasin Tutti Fiesta a vu le jour, cette fois à l'ouest de la capitale, rue Saint-Ferdinand.

> A ce rythme, on célébrera la Fête nationale du Luxembourg (le 23 juin)

« Si la croissance ne redémarre pas, les gens iront peut-être moins souvent au restaurant mais ils feront la fiesta chez eux et pour pas cher. Quoi qu'il arrive, l'envie de s'amuser ne faiblira pas. Il faut bien compenser », assure Serge Attias, directeur-général de Parties & Fêtes. Chez Tutti Fiesta, qui se propose de regrouper en un seul lieu de vente des articles jusqu'alors disséminés, et vise un chiffre d'affaires de 21 millions d'euros à l'horizon 2003, le calendrier est strictement balisé. Il ressemble même à un quadrillage en règle. On trouve des « kits » comprenant sets de table, décorations ou accessoires plus ou moins bruyants, pour le carnaval, les gags du 1er avril, les flonflons du 14-Juillet, mais également pour la Fête de la musique, la Saint-Valentin et même (à destination, notamment, des sociétés anglo-saxonnes installées en France) pour la Saint-Patrick et Thanksgiving. Sous peu, des articles destinés à la Gay Pride et à la Techno-Parade ou spécialement créés pour accompagner la signature d'un pacs seront disponibles. A ce rythme, on célébrera bientôt la Fête nationale du Luxembourg (le 23 juin, une date idéalement placée entre la Fête des pères et le 14-Juillet).

« Ce serait une erreur de ne voir à travers tout cela que du marketing, des célébrations artificielles, plaide Serge Attias. *Tout ou presque est devenu prétexte à organiser une fête : l'obtention du bac ou du permis de conduire, l'achat de la nouvelle voiture, la confirmation d'un contrat d'embauche à durée indéterminée. Pour leur anniversaire, les enfants invitent des copains et exigent un décor d'ambiance avec une loterie et de petits gadgets à gagner. »* Gilles Vaugelade, directeur des ventes pour l'Europe de Rubie's, numéro un mondial du cotillon et du serpentin, subodore derrière ce phénomène *« l'influence des modes de vie américains ». « Avec le succès de Halloween,* dit-il, *certains adultes ont sans doute réappris à se déguiser, à s'amuser avec des accessoires. Voyez les décors de mariage ; ils ne se sont jamais aussi bien vendus. »*

Très en phase avec les valeurs montantes de convivialité, la nouvelle culture de la fête répond aussi à un certain goût collectif pour la mise en scène. *« Les commerces et les restaurants deviennent des lieux théâtralisés ; désormais, la maison aussi peut changer de décor mais cela doit rester abordable, sans chichis »*, affirme Yves Bardon, consultant au cabinet de marketing Essentiel qui considère la fête comme *« une évidente échappatoire, d'essence plutôt populaire, fondée sur un thème rassembleur »*. Aussi longtemps que, les soirs de réveillon, on s'époumonera dans des langues de belle-mère en faisant pleuvoir des confettis (chez Tutti Fiesta, le sac de 10 kilos coûte 245 F, 37,35 €), il ne faudra pas désespérer du genre humain.

Jean-Michel Normand

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 01 - 307

Retrouvez nos grilles sur www.lemonde.fr

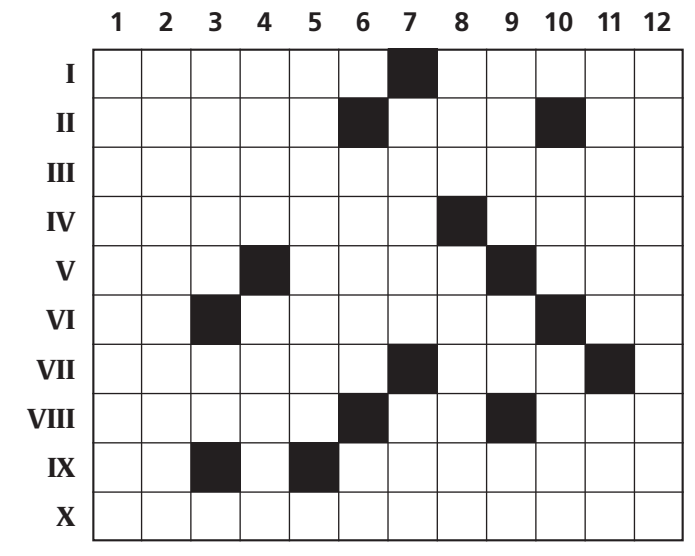

HORIZONTALEMENT

I. Fruit d'une rencontre amoureuse et sauvage. Le père du précédent. - II. Venu de Grèce, il a installé ses planches chez nous. Bout de terre. L'inconnu. - III. Pas aussi efficace que l'EPO mais beaucoup moins dangereux. - IV. Laisse passer les huiles. Plein de difficultés. - V. Encouragement. Fatales pour César en mars. Trois sur six. - VI. Va de un à six. Renvoie à l'eau. Personnel. - VII. Bourg de Palestine. Garantit la vérité. - VIII. Toujours contagieuse dans le monde. Bonne carte. Bien plein. - IX. Préposition. Ne respecte rien. - X. Respectes les normes.

VERTICALEMENT

1. Font souvent la « une ». - 2. A la perfection. - 3. Dévoreuse de livres et de journaux. Lettres d'improvisation. - 4. Réservé aux intimes de la belle Mme Gilbert. Grand frère de Moïse. - 5. Rend rêveur. - 6. Avec vivendi, en accord une fois trouvé. A l'entrée de Paris. - 7. Retient le suivant pendant un temps. Evitez d'en manquer. - 8. Pour faire son choix. Partie supérieure une fois retourné. - 9. Bataille de l'Empire. Chez les Grecs. Métal blanc. - 10. Spécialiste. Font l'appel. - 11. Sans souplesse. Hier chargé, aujourd'hui protégé. - 12. Ce n'est pas avec elles que vous passerez les meilleurs moments.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 01 - 306

Horizontalement

I. Amorti. Filet. - II. Nova. Gargote. - III. Nuageuse. Far. - IV. Ollé. Atre. Ur. - V. Tien. Nièce. - VI. An. Toec (cote). Huer. - VII. Tek. Isolé. Bi. - VIII. Items. Tildes. - IX. Pièce. Lune. - X. Noie. Dépecée.

Verticalement

1. Annotation. - 2. Moulinet. - 3. Ovale. Képi. - 4. Ragent. Mie. - 5. Oise. - 6. Iguanes. CD. - 7. Asticotée. - 8. Frère. Li. - 9. Ig. Echelle. - 10. Lof. Eu. Duc. - 11. Etau. Ebène. - 12. Terrorisée.

PHILATÉLIE

Les timbres et l'euro

LA POSTE mettra en vente générale, le 2 janvier 2002, ses premiers timbres exclusivement en euros, quinze *Marianne* d'usage courant – à 0,01 euro (jaune), 0,02 euro (bistre noir), 0,05 euro (vert émeraude), 0,10 euro (violet rouge), 0,20 euro (orange), 0,41 euro (vert), 0,50 euro (bleu nuit), 0,53 euro (vert jaune), 0,58 euro (bleu), 0,64 euro (orange foncé), 0,67 euro (bleu outremer), 0,69 euro (rose), 1 euro (bleu vert), 1,02 euro (vert foncé) et 2 euros (violet) –, tirées à 400 millions d'exemplaires. Leur vente anticipée se déroulera le mardi 1er janvier 2002 à Paris, au bureau de poste temporaire « premier jour » qui sera ouvert à l'Hôtel de Ville, salle des Prévôts. Des bureaux de vente temporaires dotés de cachets sans mention « premier jour » seront également

ouverts à la même date à Nantes (44) et à Montbéliard (25).

Les timbres-poste en francs conserveront leur pouvoir d'affranchissement sans limitation de durée, comme c'est le cas pour tous les timbres émis depuis... 1849, à quelques rares exceptions près, comme les timbres démo- nétisés à l'effigie du maréchal Pétain.

Notons que le timbre courant rouge, à validité permanente, vendu 3 francs (0,46 euro), qui ne comporte pas de valeur, n'est pas concerné par le basculement et que les « commémoratifs » sont émis en double affichage depuis le 1er juillet 1999.

Les timbres des autres pays de la zone euro connaissent des régimes distincts : ainsi, l'Allemagne autorise l'utilisation des timbres émis depuis le 1er janvier 1969 jusqu'au 30 juin 2002. Ensuite, un échange sera possible, par correspondance, jusqu'au 31 décembre 2002. La Grèce démonétise ses timbres en drachme dès le 1er janvier 2002. Les timbres de Belgique et du Luxembourg (en francs) et des Pays-Bas (en florins) conservent leur validité.

Il ne sera pas possible d'affranchir une lettre au départ d'un pays de la zone euro avec un timbre en euros d'un autre pays de cette même zone. Il n'y a pas de timbre européen, chaque pays conservant sa propre identité postale. D'ailleurs, l'uniformisation des tarifs n'est pas pour demain. Ainsi, le prix d'un timbre pour expédier une lettre ordinaire (tarif intérieur) varie de 0,21 euro pour l'Espagne à 0,60 euro pour la Finlande (lettre de moins de 50 grammes) en passant par 0,56 euro pour l'Allemagne ou 0,41 euro pour la Grèce, qui profitera du basculement pour l'augmenter à 0,45 euro. Un mot enfin sur les timbres fiscaux en euros : vendus depuis le 15 décembre, ils ne pourront être utilisés qu'à partir du 1er janvier 2002. Les timbres fiscaux en francs ne pourront plus être utilisés à partir du 1er janvier 2002. Ces derniers peuvent être présentés – dès maintenant – pour être remboursés. Le passage à l'euro permet de diminuer le nombre de valeurs de timbres, dix-neuf différentes, contre trente en francs.

Pierre Jullien

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration.
Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.
ISSN 0395-2037
Imprimerie du Monde
12, rue M. Gunsbourg
94852 Ivry cedex
PRINTED IN FRANCE
Le Monde PUBLICITÉ
Président-directeur général : Dominique Alduy
Directeur général : Stéphane Corre
21bis, rue Claude-Bernard - BP 218
75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01.42.17.39.00 - Fax : 01.42.17.39.26

DISPARITIONS

Nigel Hawthorne

Vedette au théâtre et à la télévision britannique

L'ACTEUR britannique Nigel Hawthorne, qui tint la vedette dans la série télévisée *Yes Minister* et accéda au trône, sur scène et à l'écran, dans *La Folie du roi George*, est mort, mercredi 26 décembre, d'une crise cardiaque, après avoir suivi pendant plusieurs mois une chimiothérapie pour une tumeur. Il était âgé de soixante-douze ans.

Nigel Hawthorne aura attendu trente ans, entre ses débuts sur scène en 1950 et la diffusion du premier épisode de *Yes Minister* en 1980, pour connaître le succès. Né le 5 avril 1929 à Coventry, il passe son enfance et son adolescence en Afrique du Sud, avant de revenir en Angleterre pour tenter une carrière d'acteur. Celle-ci le cantonne longtemps dans de petits rôles sur scène, dans le cadre de tournées provinciales. Peu à peu, sa renommée s'étend jusqu'à ce qu'on lui propose le rôle de Sir Humphrey Appleby, haut fonctionnaire de la Couronne, dans *Yes Minister,* série qui restera comme l'un des témoignages télévisuels majeurs de l'ère Thatcher.

Sur scène, il interprète pendant deux ans le roi George III dans *La Folie du roi George,* d'Alan Bennett. Lorsque la pièce est adaptée à l'écran, en 1994, le dramaturge insiste pour que Nigel Hawthorne conserve le rôle – il avait dû céder la place à Anthony Hopkins pour l'adaptation cinématographique de *Shadowlands,* de William Nicholson, pièce dans laquelle il tenait le rôle de l'universitaire et écrivain oxonien C. S. Lewis. Le film est un succès des deux côtés de l'Atlantique et vaut à Hawthorne une nomination à l'Oscar du meilleur acteur.

Au cinéma, il tourne ensuite dans quelques productions hollywoodiennes, dont *Amistad*, de Steven Spielberg, et *The Winslow Boy*, de David Mamet. En 1999, Nigel Hawthorne avait été Lear pour la Royal Shakespeare Company.

Thomas Sotinel

■ **ANDRÉ TOLLET,** ancien président du Comité parisien de libération et ancien secrétaire confédéral de la CGT, est mort, lundi 24 décembre. Né le 1er juillet 1913 à Paris, André Tollet commence sa carrière de syndicaliste dès son plus jeune âge au Syndicat des ouvriers tapissiers de Paris, devenant rapidement membre du secrétariat des Jeunesses communistes et l'un des secrétaires de l'Union régionale parisienne de la CGT. Résistant pendant la seconde guerre mondiale, il forme en 1943 un bureau clandestin des syndicats de la région parisienne et anime, aux côtés de Rol-Tanguy, le Comité parisien de libération (CPL), qui regroupe les forces résistantes de Paris et aura un rôle dirigeant dans la préparation et l'organisation de l'insurrection d'août 1944 ; en tant que président du CPL, il s'installe à l'Hôtel de Ville, où il assure quelque temps les fonctions de président du conseil municipal et celles du président du conseil général de la Seine. André Tollet est aussi l'un des signataires des accords du Perreux qui, en avril 1943, reconstituent la CGT, au sein de laquelle, élu secrétaire confédéral, il prend en charge les questions de la jeunesse, de la main-d'œuvre immigrée et des colonies, avant d'être écarté de la direction confédérale en 1951.

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* daté lundi 24-mardi 25 - mercredi 26 décembre sont publiées :

● **Sécurité sociale :** la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2002, ainsi que la décision du Conseil constitutionnel la concernant.

● **Handicapés :** la loi visant à accorder une priorité dans l'attribution des logements sociaux aux personnes en situation de handicap ou aux familles ayant à leur charge une personne en situation de handicap.

AU CARNET DU « MONDE »

Mariages

– Mulhouse. Rixheim. Bucarest.

Maria et **Radu STOICA,**
Michèle et **Gérard BECHT-RODARIE,**
ont la joie d'annoncer le mariage de

Livia et **Olivier,**

le 29 décembre 2001.

Décès

– Philippe et JacSue Ascher,
Dani et Bertrand Lévy,
François et Elisabeth Ascher,
ses enfants,
David, Emily, Hugo et Sylvia,
Ivan,
Vincent, Sarah et Oscar,
Thomas, Anne, Lise et Aurore,
Judith,
Cléo,
ses petits-enfants et ses arrière-petits-enfants,
ont la tristesse de faire part du décès, le 24 décembre 2001, à son domicile, de

Mme Edith ASCHER,

âgée de quatre-vingt-quinze ans.

Les obsèques ont eu lieu le 26 décembre.

– Mme P.-G. Okma-Rutgers,
sa grand-mère,
Michel Castelnau,
son père,
Karin et Jean-Jacques,
ses sœur et frère,
Les familles Okma et Castelnau,
ont la douleur de faire part du décès de

Nicolas CASTELNAU,

le 23 décembre 2001, dans sa vingt-sixième année.

« Ik zal niet sterven, maar leven. »
« Je ne mourrai pas, je vivrai. »
Psaume 118, verset 17.

Un culte d'action de grâces aura lieu le 3 janvier 2002, à 14 heures, au logis 17150, Saint-Sorlin de Cônac.

Un culte d'action de grâces aura lieu le 9 janvier, à 14 heures, au temple protestant, 1, avenue du Pré-d'Orient, La Celle-Saint-Cloud (Yvelines).

69, Johannes Vermeer Straat,
1071 DN Amsterdam
(Pays-Bas).
1, Le Pré-au-Bois,
92420 Vaucresson.

– Les familles Stone, Wiget, Parisot, Aerts
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Robert FAWTIER,
née **Marion JUNG,**

à Paris, le 22 décembre 2001.

L'inhumation a eu lieu dans l'intimité au cimetière des Batignolles.

– Marie-France et Jean-François Gouteix,
ses parents,
Olivier, Christophe et Pierre,
ses frères,
Mme Jean Gouteix,
Mme Maurice Delas,
ses grands-mères,
ont la douleur de faire part du décès de

Isabelle GOUTEIX,

survenu le 21décembre 2001, à l'âge de trente ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 31décembre 2001, à 14heures, en l'église Notre-Dame-de-Beauregard, avenue des Etangs, à La Celle-Saint-Cloud.

8, avenue de Louveciennes,
78170 La Celle-Saint-Cloud.

– Paris. Vienne (Isère).

M. et Mme Dominique Guy,
Adeline, Antoine et Nicolas,
M. Renaud Guy et Mme Emmanuelle Philipps,
ont la douleur de faire part du décès du

général Jean GUY,

le 26 décembre 2001, à Paris, à l'âge de quatre-vingt-sept ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 31 décembre, à 10 heures, en l'église Saint-Léon, Paris-15e.

L'inhumation aura lieu le même jour dans le caveau de famille, après une bénédiction, à 16 heures, en l'église Saint-André-le-Haut, à Vienne (Isère).

Cet avis tient lieu de faire-part.

Henri HESLOT,
ingénieur agronome Paris,
docteur ès sciences,
professeur honoraire
de génétique moléculaire
à l'Institut national agronomique
Paris-Grignon,
membre de l'Académie d'agriculture
et de l'Académie des technologies,

est décédé le 24 décembre 2001, dans sa quatre-vingt-unième année.

De la part de
Jeanne Heslot,
son épouse,
Sylvie, François, Jean,
ses enfants,
leurs conjoints et leurs enfants,
Et des enfants de

André et **Mardjane**
HESLOT-BATHAÏ,

décédés en 2000, dont on rappelle ici le souvenir.

La cérémonie d'adieux a eu lieu dans l'intimité familiale au crématorium de Lafox-Agen.

29, rue Rousselet,
75007 Paris.
47330 Montauriol.

– Ses sept enfants,
leurs conjoints,
Ses neuf petits-enfants,
Ses deux arrière-petits-enfants,
ont la tristesse d'annoncer la mort de

Hélène LEDERER,
née **FRECHET,**

le 26 décembre 2001, dans sa quatre-vingt-treizième année,

et rappellent le souvenir de son mari,

Edgar LEDERER,
mort en 1988.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Mme Agnès Prungnaud,
née Luquet, son épouse,
Danièle Prungnaud,
sa fille,
Laurent, Geneviève, Serge, Zalie, Célestin,
ses petits-enfants,
Et ses arrière-petits-enfants,
Ses neveux et toute la famille,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Jean René PRUNGNAUD,
chevalier des Palmes académiques.

L'inhumation aura lieu samedi 29 décembre, à 14 heures, à Bourg-sur-Gironde (Gironde).

Cet avis tient lieu de faire-part.

9, rue Ernest-Renan,
29200 Brest.

– Mme Tsuyako Tollet,
son épouse,
Daniel et Nadine Tollet,
ses enfants,
Ses petits-enfants
Et ses arrière-petits-enfants,
font part du décès de

M. André TOLLET,
président du Comité parisien
de la Libération,
président du conseil municipal
de la Ville de Paris,
président de l'Association des amis
du Musée de la Résistance,
officier de la Légion d'honneur,

survenu le 24 décembre 2001, à Paris, dans sa quatre-vingt-neuvième année.

Les obsèques auront lieu le 31 décembre, à 12 heures, au cimetière communal de Montrouge (avenue de la Porte-de-Montrouge).

73, rue Brillat-Savarin,
75013 Paris.
(Lire ci-contre.)

– Sylvia Taranto,
sa mère,
Georges Krivoshey,
son époux,
Chloé et John O'Donnell,
Caleb et Bethsabée,
ses enfants,
Alice et Juliette,
ses petites-filles,
Son frère et ses sœurs,
Myriam et Gilles Versini-Chauveau,
Jean-Pierre et Catherine Versini-Campinchi,
Laetitia,
Olympe,
Et Marie-Pierre Versini,
et leurs enfants et petits-enfants,
font part du décès de

Isabelle
VERSINI-KRIVOSHEY,

survenu le 24 décembre 2001, à l'âge de quarante-huit ans.

L'inhumation aura lieu le 2 janvier 2002, au cimetière parisien de Pantin, à 10 h 15.

Anniversaires de décès

– Il y a sept ans nous quittait

Denis COLBAN.

Il est toujours aussi présent dans la mémoire de ceux qui l'ont connu et aimé.

Communications diverses

– Une nouvelle fondation individualisée vient de naître sous l'égide de la Fondation du judaïsme français. Sa mission est d'aider des étudiants en difficulté à la date anniversaire de la disparition de Victor Baruch. Les premières bourses ont été attribuées lors d'une cérémonie réunissant tous ses amis autour de son épouse.

CARNET DU MONDE
TARIFS année 2001/2002 - TARIF à la ligne
DÉCÈS, REMERCIEMENTS, AVIS DE MESSE, ANNIVERSAIRES DE DÉCÈS
22 € - 144,31 F TTC
TARIF ABONNÉS 18,50 € - 121,35 F TTC
NAISSANCES, ANNIV. DE NAISS., MARIAGES, FIANÇAILLES, PACS
FORFAIT 10 LIGNES
120 € - 787,15 F TTC
Ligne suppl. : 12 € - 78,71 F TTC
TARIF ABONNÉS 100 € - 655,96 F TTC
Ligne suppl. abo. : 10 € - 65,60 F TTC
THÈSES - ÉTUDIANTS : 13,35 € - 87,55 F TTC
COLLOQUES - CONFÉRENCES :
Nous consulter
☎01.42.17.39.80 + 01.42.17.38.42
Fax : 01.42.17.21.36 e-mail: carnet@mondepub.fr

Pour la nouvelle année, passez tous vos messages de bonheur
2002
Carnet du Monde daté du 1er janvier
tarif : 10 € (65,60 F) TTC la ligne
01.42.17.39.80

MAGAZINE MENSUEL
20F

Manière de voir
Le bimestriel édité par LE MONDE diplomatique

11 septembre 2001
ONDES DE CHOC

■ Les Etats-Unis victimes de leur excès de puissance, par **Steven S. Clemons.**
■ Géographie du « monde inutile », par **Pierre Conesa.**
■ Le choix de la Russie, par **Nina Bachkatov.**
■ L'argent ou les bombes ? par **Saskia Sassen.**
■ Comment combattre le terrorisme ? par **Gérard Soulier.**
■ Un système financier cautionné par l'islam, par **Ibrahim Warde.**
■ Sur l'islam, la laïcité et l'Occident, par **Sadik Jalal Al-Azm.**
■ Le jeu dangereux d'Islamabad, par **Selig S. Harrison.**
■ Sept niveaux de désespoir, par **John Berger.**
■ Grand jeu pétrolier en Transcaucasie, par **Vicken Cheterian.**
■ La clé palestinienne, par **Dominique Vidal.**

Cartographie, bibliographie, sites Internet.

CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX - 45 F - 6,86 €

Abonnez-vous au Monde pour 26,35 € (172,84 F) par mois

Bulletin à compléter et renvoyer accompagné de votre relevé d'identité bancaire ou postal à :
***LE MONDE*, Service Abonnements - 60646 Chantilly Cedex**

Oui, je souhaite recevoir *Le Monde* pour **26,35 €** (172,84 F) par mois par prélèvement automatique.

❑ M. ❑ Mme Prénom : ..... Nom : .....
Adresse : .....
Code postal : |_|_|_|_|_| Localité : .....
Offre valable jusqu'au 31/12/2001 en France métropolitaine pour un abonnement postal. 101MQPAE

Autorisation de prélèvements

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier les prélèvements pour mon abonnement au journal *Le Monde.*

Je resterai libre de suspendre provisoirement ou d'interrompre mon abonnement à tout moment.

Date : .....
Signature :

IMPORTANT : merci de joindre un relevé d'identité bancaire ou postal, à votre autorisation. Il y en a un dans votre chéquier.

N° NATIONAL D'ÉMETTEUR N° 134031

ORGANISME CRÉANCIER : ***LE MONDE***
21 bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05

TITULAIRE DU COMPTE A DÉBITER
Nom .....
Prénom .....
N° .....rue .....
Code postal |_|_|_|_|_| Ville .....

NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT DU COMPTE A DÉBITER *(votre banque, CCP ou Caisse d'épargne)*
.....
.....
N° .....rue .....
Code postal |_|_|_|_|_| Ville .....

DÉSIGNATION DU COMPTE A DÉBITER
Code Etablissement | Code Guichet | N°de compte | Clé RIB

Pour tout renseignement concernant le portage à domicile, le prélèvement automatique, les tarifs d'abonnement, etc :
Téléphonez au 01.42.17.32.90 de 8h30 à 18h du lundi au vendredi.
Pour un changement d'adresse ou une suspension vacances, un numéro exclusif : 0 803 022 021 (0,99FTTC/min)

"*Le Monde*" (USPS=0009729) is published daily for $ 892 per year "*Le Monde*" 21, *bis,* rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05, France, periodicals postage paid at Champlain N.Y. US, and additionnal mailing offices, POSTMASTER : Send address changes to IMS of N.Y. Box 15-18, Champlain N.Y. 12919 1518
Pour les abonnements souscrits aux USA : INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23-451-2983 USA - Tél. : 800-428-30-03

ÉDITION Paru chez Citadelles et Mazenod, *L'Art du Grand Nord* est un ouvrage solidement documenté et illustré, consacré à l'approche par l'esthétisme de peuples menacés ou disparus vivant ou ayant vécu à proximité du cercle polaire. ● DIX AUTEURS de six nationalités différentes s'attachent à montrer que l'art lapon, esquimau ou encore inuit (peintures, sculptures, textiles, vanneries…), dans lequel les conservateurs ne voient que trop souvent un « ancêtre » de diverses avant-gardes occidentales, a eu ses propres artistes et a su avant tout le monde percevoir l'utilité de ces objets. ● LA LECTURE pourra être complétée par une visite au Château-Musée de Boulogne-sur-Mer, qui renferme la passionnante collection d'arts primitifs « boréals » du linguiste Alphonse Pinart (1852-1911). La donation, dont l'existence n'a finalement été connue que depuis une dizaine d'années , date de 1876.

Les trésors passés et présents des civilisations du Grand Nord

Les éditions Citadelles & Mazenod publient « L'Art du Grand Nord », ouvrage dirigé par Jean Malaurie, qui fait la brillante démonstration que les œuvres des peuples du cercle polaire ne sont en aucun cas les « ancêtres » des avant-gardes occidentales mais une forme d'expression originale et toujours vivace

UNE CARTE du monde – fameuse – a été publiée par les surréalistes en 1929 dans la revue *Variétés*. Elle a été dressée en fonction de l'intérêt porté par ses auteurs à certains territoires. C'est ainsi que la France est réduite à Paris, la Grèce et l'Italie ont disparu ; en revanche, l'URSS, patrie de la révolution, tient toute sa place, l'île de Pâques ou l'archipel Bismarck occupent un espace considérable et un énorme Alaska, flanqué d'un Labrador et d'un Groenland non moins gigantesques, a avalé les Etats-Unis.

De son côté, André Breton reconnaissait volontiers que *« la démarche surréaliste, au départ, est inséparable de la séduction, de la fascination qu'elles ("ces choses" d'Océanie ou de l'Amérique indienne ou esquimaude) ont exercé sur nous »*. Et l'auteur de *Nadja* ne manquait pas de collectionner certaines pièces venues de ces contrées. Comme en témoigne une photo, prise en 1956 : sept masques esquimaux d'Alaska figurent en bonne place sur l'un des murs de son atelier parisien. La carte surréaliste et le document photographique sont reproduits dans un gros volume consacré aux civilisations *« boréales »*. Ce dernier est dirigé par Jean Malaurie, le fondateur de la célèbre collection « Terre humaine » (Plon) où il a publié son ouvrage consacré aux *Derniers Rois de Thulé*. Dix auteurs, de six nationalités différentes, ont participé à la rédaction de cet *Art du Grand Nord*, édité avec le soin particulier que l'on connaît aux éditions Mazenod.

L'esthétique est-elle une bonne approche pour la connaissance de ces civilisations sans écriture et réputées sans histoires ? Oui, sans aucun doute. La jouissance artistique n'est pas seulement une délectation égoïste. Ce peut être aussi une clé. Elle incite nombre d'amateurs à aller plus loin, à rechercher qui est derrière une forme, à s'intéresser à ce qu'elle raconte.

On sait par ailleurs, selon la belle formule de Jacques Kerchache, le maître d'œuvre des salles « primitives » du Louvre, que *« tous les chefs-d'œuvre naissent libres et égaux »*. L'art permet, en effet, de mettre sur un pied d'égalité les civilisations qui ont vu naître ces œuvres émanant de cultures plus ou moins évoluées sur le plan technique. C'est l'occasion – rare – de les juger à la même aune. Même si conservateurs et historiens d'art, touchés par la grâce du « primitivisme », voient trop souvent dans ces objets les « ancêtres » ou une source d'inspiration des diverses avant-gardes de l'art moderne occidental. Quand ce n'est pas le moyen de célébrer l'extra-lucidité des artistes qui, avant tout le monde, ont su percevoir l'intérêt de ces pièces. Le texte d'Isabelle Monod-Fontaine, qui clôt *L'Art du Grand Nord*, flirte dangereusement avec cette idée.

Heureusement, le gros livre paru chez Mazenod va plus loin. Il fait le point, de manière un peu sèche, sur un art lié à des civilisations millénaires mais que l'on connaît – mal – depuis deux ou trois siècles. Les populations vivant dans l'hémisphère Nord, à proximité du cercle polaire, ne sont guère nombreuses. Un million d'habitants sont répartis sur trois continents, les Lapons ou Sâmes en Europe, les Nord-Sibériens en Asie, fragmentés en une bonne vingtaine d'ethnies, les Esquimaux ou Inuits, en Alaska, Nord-Canada et Groenland, mais aussi de l'autre côté du détroit de Béring et enfin, les Indiens subarcticques du Nord-Ouest américain, du Mackenzie ou de la baie d'Hudson. Jean Malaurie annexe au passage, un peu abusivement, les Aïnous de Hokkaido, la grande île septentrionale japonaise.

Le chamanisme est sans doute le lien qui unit ces populations variées (Aïnous compris). Apprivoiser le monde animal pour faire face à la faim et au froid, trouver une passerelle avec les forces de l'au-delà, telles sont les tâches des chamans. *« Interprète de l'inexplicable, médecin, prêtre et juge en même temps,* [le chaman] *entraînait son corps et son esprit*, nous dit Bodil Kaalund, spécialiste du Groenland. *Il apprenait à maîtriser sa respiration pour atteindre des états de transe et pénétrer dans le monde mystérieux.* (...) *Le tambour, le masque et ses esprits bienveillants étaient les instruments qui lui permettaient de mieux comprendre l'existence. Ce sont eux qui ont donné naissance à l'art. »* Autres modes de vie partagés : la chasse, la pêche et le nomadisme. Ils sont aujourd'hui perturbés, voire interrompus, par l'irruption du monde blanc, avec ses frontières, ses impératifs administratifs et ses centres commerciaux. La révolution soviétique a été encore plus loin : *« Les chasseurs arctiques* [sibériens] *habitent aujourd'hui dans des blocs de béton »*, nous rappelle Jean-Loup Rousselot.

Parmi les arts développés par ces civilisations du Grand Nord – qui n'ont jamais été des isolats, en dépit des conditions de vie rigoureuses imposées par le climat –, ceux de la côte nord-ouest américaine sont parmi les plus étonnants et les plus séduisants. Claude Levi-Strauss leur consacra une belle étude (*La Voie des masques*, Plon) et collectionna ces œuvres dont certaines sont aujourd'hui exposées au Louvre. Favorisés par les potlatchs, cérémonies où des cadeaux somptueux s'échangeaient ostensiblement, cette production est fort ancienne.

EXPLOSION DE FORMES INÉDITES

Mais le XIXe siècle représente incontestablement pour elle une sorte d'âge d'or, qui touche toutes les formes, tous les matériaux, de la vannerie aux textiles, la peinture comme la sculpture, étroitement mêlés. Des lignes géométriques servent à combiner des formes abstraites ou figuratives, aux couleurs éclatantes ; l'ingéniosité des masques à transformation est sans égale ; les énormes poteaux-totems sont devenus les symboles de cette culture.

Aldona Jonaitis passe en revue les styles pratiqués par chacun de ces groupes. Il évoque, entre autres, les Nuu-chah-nulth qui *« réalisent des coiffures à partir de planches de bois décorées de motifs abstraits »*, ou les Kwakwaka'wakw qui ont créé *« quelques-unes des sculptures les plus spectaculaires de l'Amérique du Nord, notamment des masques qui s'ouvrent brusquement pour révéler d'autres êtres »*. Et l'auteur ajoute : *« Il serait faux de penser que ces styles étaient figés ; il y a toujours eu des échanges entre les régions de la côte nord-ouest, l'art ne cessa d'évoluer.* (...) *Des artistes voyageaient et réalisaient des œuvres pour des clients qui n'appartenaient pas à leur groupe. »* Paradoxalement, les premiers contacts avec le monde blanc – les Russes d'abord, puis les Anglo-Saxons – suscitèrent ou accompagnèrent une explosion de formes inédites comme celle des mâts totémiques, typiques des villages haïdas, tsimshian ou tlingit.

Aujourd'hui, alors que ces peuples sont en passe de reconquérir leur dignité, leurs cultures sont plus menacées que jamais. Leurs modes de vie résistent mal à l'irruption massive de la modernité. Au Groenland, constate Bodil Kaalund, *« depuis quelques dizaines d'années, les masques ne sont plus que des souvenirs »*. Mais le Mazenod ne se borne pas à faire l'inventaire de sociétés moribondes ou disparues. Les auteurs s'attachent à montrer, avec plus ou moins de bonheur, que l'art boréal n'est pas anéanti. Si l'on peut douter de l'intérêt plastique d'une bonne partie des pièces contemporaines publiées dans ces pages, d'autres nous révèlent des artistes à part entière – c'est le cas de l'Inuit canadien Anago Ashevak ou du Sâme norvégien Aage Gaup. Des artistes qui, sans pasticher ni renier leurs origines, trouvent des solutions originales pour s'exprimer.

Emmanuel de Roux

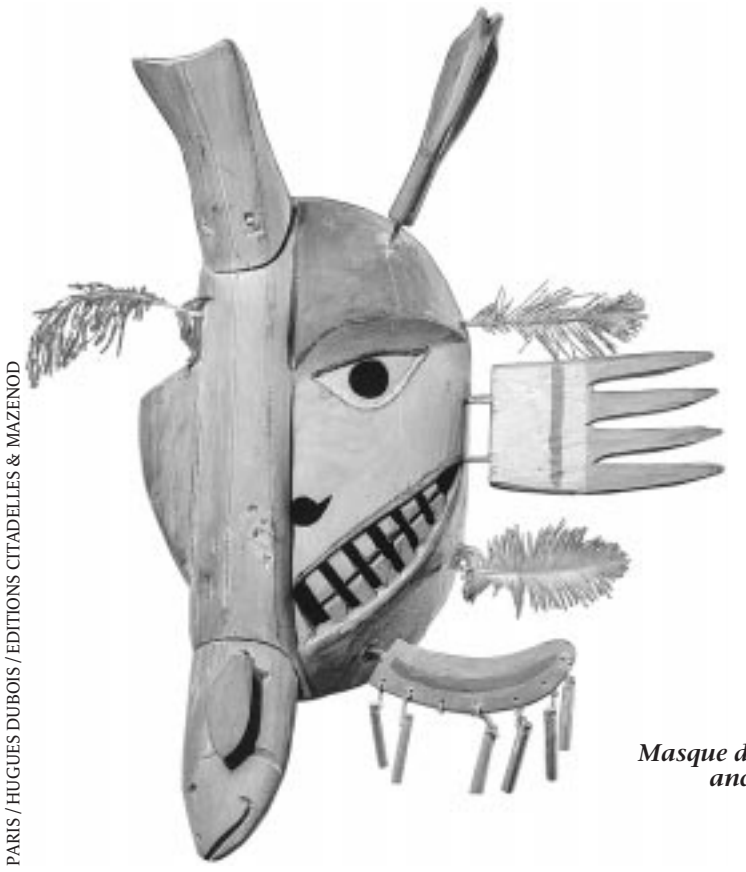

EDITIONS CITADELLES & MAZENOD / PARIS / HUGUES DUBOIS

Masque du poisson, début du XXe siècle, ancienne collection André Breton. Bois et plumes, 48 cm, Paris, Musée du quai Branly.

M. DELAPLANCHE / MUSÉE DE L'HOMME, PARIS

Robe de femme nivkhe, collectée en 1919-1921 par Georges Montadon. Peaux de poissons cousues, 104 cm, Paris, Musée de l'Homme.

Qui sont les Aïnous ?

Ils sont 16 000 et vivent dans la grande île de Hokkaïdo, au nord du Japon. Autrefois, ils occupaient une aire plus vaste, au Kamtchatka, à Sakhaline et aux Kouriles. Expulsés de Sakhaline par les Soviétiques, la pression japonaise à Hokkaido les a réduits à la portion congrue, entraînant assujettissement et discrimination raciale. Leur physique *« caucasien »* et leur système pileux, particulièrement développé, faisaient l'étonnement de leurs voisins, japonais ou chinois.

Aujourd'hui, leur culture, nous dit Dieter Olschleger, *« doit être péniblement reconstituée par les survivants, dans le cadre d'un* ethnic revival *significatif, mais uniquement d'après les comptes rendus des ethnologues et les objets contenus dans les collections des musées »*. L'ours jouait un rôle fondamental dans leur religion d'inspiration chamanique. Depuis qu'ils sont sédentarisés, la production d'objets artisanaux pour la vente aux touristes est un élément important de leur survie économique, mais aussi, insiste Dieter Olschleger, *« pour le renouveau de leur identité culturelle »*.

A lire et à feuilleter

● ***Masques eskimos d'Alaska***, de Jean-Loup Rousselot, Bernard Abel, José Pierre et Catherine Bihl, Amez éd., 396 p., 89,94 € (590 F). On retrouve dans cet ouvrage collectif, publié en 1991 (il est encore disponible), certains auteurs du Mazenod, comme Jean-Louis Rousselot. A noter l'article de José Pierre sur les rapports du surréalisme avec les arts d'Alaska. Le volume contient également une notice sur Alphonse Pinart et une étude du voyageur boulonnais, sur les idées religieuses et traditions des Kaniagmioutes. L'illustration fait la part belle aux collections du Musée de Boulogne-sur-Mer.

● ***L'Appel du Nord***, de Jean Malaurie, éd. de La Martinière, 352 p., 44,97 € (295 F). Voici l'album de photos de Jean Malaurie, qui fit, on le sait, de nombreux séjours au-delà du cercle polaire (l'auteur, plus inuit que les Inuits, pose en peau d'ours). Etalé dans le temps, c'est un témoignage visuel sur l'évolution problématique et la difficile survie de ces fragiles civilisations boréales.

★ ***L'Art du Grand Nord*, collection « L'art et les grandes civilisations », sous la direction de Jean Malaurie, Citadelles et Mazenod, 620 p., 630 illustrations, 193 € (1 266 F).**

La pêche miraculeuse d'Alphonse Pinart exposée au château de Boulogne-sur-Mer

Château-Musée de Boulogne-sur-Mer, rue de Bernet, 62200. Tél. : 03-21-10-02-20. Du mercredi au lundi, de 10 heures à 12 h 30 et de 14 heures à 17 heures. Entrée : 3 € (20 F). L'ensemble inuit devrait être présenté à Paris, à l'automne 2002, par le futur Musée du quai Branly.

BOULOGNE-SUR-MER (Pas-de-Calais)
de notre envoyé spécial

Ceux qui s'intéressent aux civilisations du Grand Nord ne manqueront pas de faire un détour par la collection d'arts primitifs du Musée de Boulogne-sur-Mer, l'une des rares en France à posséder, dans le domaine « boréal », un ensemble aussi significatif. Il est logé au dernier niveau de l'ancien château médiéval, anneau fortifié, lové sur une cour ronde. Environ deux cents objets sont disposés dans une série de vitrines, suspendus par des fils de nylon, selon un procédé imaginé, au début des années 1970, par Georges-Henri Rivière, pour le Musée des arts et traditions populaires du bois de Boulogne, à Paris.

Si la muséographie est un peu vieillotte, le contenu de ces vitrines est passionnant. On y trouve par exemple des masques funéraires aléoutes, en bois flotté, rituellement fracassés après l'inhumation, et récupérés, au XIXe siècle, dans la tombe intacte d'un chasseur de baleines. D'autres masques, chugach ou koniag, viennent de la baie du Prince-Guillaume ou de l'île Kodiak. Les premiers sont plutôt piriformes, très géométriques, avec des bouches en cul-de-poule (allusion au souffle ?) ou largement fendues, les seconds sont d'un travail plus appliqué semble-t-il, minutieux – figure qui sort d'une planchette de bois où sont peints des animaux et des scènes de chasse ou de pêche.

Une série de petits masques ronds, d'origine chamanique, jouent sur la dualité clair/sombre, avec une distorsion – sourcil de travers, bouche tordue – pour rompre ce bel équilibre. Une grande quantité d'objets utilitaires (instruments de chasse, coiffes de perles de verre, nécessaires à couture, mais aussi des petites figurines d'ivoire et des bijoux façonnés dans la même matière) complètent cet ensemble qui est actuellement étudié par Jean-Loup Rousselot, l'un des auteurs du Mazenod. Car l'existence de cette collection n'est finalement connue que depuis une dizaine d'années.

En 1990, le musée achève son déménagement. Il était naguère logé à l'étroit dans un séminaire. La conservatrice, Françoise Poiret, découvre alors, dans des caisses jamais ouvertes depuis la première guerre mondiale, cette fabuleuse collection d'art primitif. Elle était pourtant connue, puisque, au XIXe siècle, quand elle avait été ramenée à Boulogne, cette donation avait fait un certain bruit. On les doit à un enfant du pays, Alphonse Pinart (1852-1911), fils d'un notable fortuné, passionné de philologie. Très jeune, il veut démontrer, en s'appuyant sur des études linguistiques, que les populations du Nord-Ouest américain ont un lien avec les populations sibériennes. Pour étayer cette hypothèse – prouvée aujourd'hui –, il s'embarque en 1870 pour l'Alaska, que les Russes viennent de céder aux Américains. Il parcourt alors plus de 5 000 kilomètres, en kayak ou à pied. Et ramène, en 1872, une riche moisson d'objets. Moisson non documentée, car Alphonse Pinart l'a sans doute achetée à des commerçants locaux. N'empêche, elle est complète et cohérente.

A Paris, il présente le résultat de son voyage à Ernest Hamy qui allait être l'un des fondateurs du musée d'ethnographie du Trocadéro. Ce dernier va lui confier d'autres missions. Pinart repart donc pour le sud-ouest des Etats-Unis, le Mexique, les Andes, et plus tard la Micronésie. En 1897, il accomplit son dernier périple au Honduras. Ses collectes, moins abondantes, iront enrichir le musée du Trocadéro. Il réserve les objets rapportés de son voyage à sa ville natale – donation entérinée par le conseil municipal de Boulogne-sur-Mer, en 1876.

Après les remerciements d'usage, les pièces furent déposées dans une école désaffectée, puis oubliées. En 1914, elles sont mises en caisse, pour resurgir soixante-quinze ans plus tard. Quant à Alphonse Pinart, ruiné par ses expéditions, il se consacra à la publication de ses travaux linguistiques et mourut, à Boulogne-sur-Mer, aussi oublié que ses collections.

E. de R.

GEORGES PONCET/CHÂTEAU-MUSÉE DE BOULOGNE-SUR-MER

Masque koniag, de l'archipel Kodiak. Un pièce rapportée par Alphonse Pinart en 1872.

La techno « eighties » de Felix da Housecat

Avec son album « Kittenz & Thee Glitz », le DJ de Chicago affiche son ambition d'imposer sa musique sur les pistes de danse

DANSER ou réfléchir ? L'actualité de la techno placera le mélomane devant d'insurmontables dilemmes : écouter le disque de l'Allemand Console, *Live at Centre Pompidou* (Payola/Labels), en philosophant dans un fauteuil Andrée Putman sur la notion de minimum ; balancer du bassin sur la voix froide de Miss Kittin qui vient prêter main forte à Felix da Housecat ? Le champ électronique est diablement ouvert pour célébrer la clôture de l'année 2001.

Les DJ de clubs sont surbookés pour les réveillons que chacun, dans le monde entier, souhaite éclatant (déchirant) pour la tête et le corps. Auparavant, les intellectuels de la techno allemande auront égrené des concepts tandis que les New-Yorkais de SoundLab auront hanté les rues du Lower East Side et de Chinatown avec des micros suprasensibles. Ils (Spooky, Lloop, Mutamassik – une femme –, SoulSlinger, Byzar...) en sont revenus avec des sons qu'ils ont mixés avec toute la noirceur dont ils sont capables en compagnie de Singe & Verbe. Ils ont composé (avant le 11 septembre) une sorte de fascinant *« memeograph »*, traces de mémoire d'une ville bouillonnante aux bas-fonds politisés à l'extrême (*Memeograph I*, 1 CD Soundlab).

Ces alchimies ne sont pas drôles, sombres plutôt, marquées de magie noire et de vaudou à New York, de suprématie technologique à Berlin et de rigueur intellectuelle au Centre Pompidou. Où danser donc ? A Birmingham, sûrement, où les Daft Punk avaient enregistré en 1997 le live sorti cet automne (*Alive 1997*, Labels/Virgin) – quarante-cinq minutes de musique insécable. Et puis à Chicago, d'où nous revient Felix da Housecat, Afro-Américain initié aux arcanes de la house par un DJ mythique (de la deuxième génération), DJ Pierre. Felix est tombé jeune dans la musique de club, à quinze ans, vers 1984. Il a édité son premier maxi, *Phantasy Girl*, en 1987, l'un de ces 33-tours qui bâtissent la carrière d'un DJ. En 1992, il publiait un hit, *Thee Dawn*, chez Guerilla Records. Sorti en 1999 sous le nom d'Aphrohead, *I Know Elektrikboy* n'a pas rencontré le succès mérité. *Kittenz & Thee Glitz*, son nouvel album, affiche d'emblée ses ambitions de s'imposer sur les pistes.

A-t-il une recette ? Oui, et c'est d'ailleurs celle qui est en train de façonner un pan entier de l'électronique, versant house : le retour aux valeurs des années 1980, celles de New Order, de la new wave, mais aussi de Prince ou de la fin du disco. Impeccablement servis par les machines, *Walk With Me* ou *Control Freaq* n'admettent aucune paresse.

Cet Afro-Américain influencé par New Order, Prince et les derniers feux de la disco est tombé jeune, à quinze ans, dans la musique de club

Les rythmes de ces titres exsudent une réelle sensualité, servie par la détermination de Miss Kittin, DJ française de Grenoble habitant la Suisse, qui garde un pied dans l'art contemporain, ses installations, ses

FLORENT SCHMIDT

Musique de boîte, ni végétale ni organique, les inventions de Felix da Housecat sont une suite de lieux communs enfilés avec un art savant.

musées blancs. Felix da Housecat, lui, est américain en diable. Il donne une dimension plus large, plus débridée au travail de Miss Kittin, qui vient d'éditer, avec son compagnon The Hacker, un *First Album* intéressant mais par trop mécanique.

Felix da Housecat mêle la pop, la house, les synthés antiques et métalliques façon *Telstar* de The Tornados (1962), comme l'ont si mal fait Air dans *10 000 Hertz Legend*, leur dernière production. Musique de boîte, d'apparence simple, ni végétale ni organique, les inventions du DJ de Chicago, qui a aussi fait ses classes en Angleterre, sont un tapis de lieux communs enfilés avec un art savant et l'appétit d'un enfant joueur.

Moins robotiques, plus charnelles, mais basées sur les mêmes principes (machines strictes, voix, mélodies) sont les créations de Green Velvet, autre revenant – une année d'absence dans un monde où la rapidité et l'éphémère sont mots d'ordre paraît un siècle. Green Velvet, alias Cajmere ou Curtis Jones, est un Afro-Américain de Chicago qui aime porter des perruques vertes. C'est aussi un fou du tatouage, un cyberpunk qui a publié en 1999 un détonant *Constant Chaos. La La Lands* (*Something' Bout Those Little Pills*, « un truc à propos de ces petites pilules ») est irrésistiblement hypnotique et pourtant incarné. Sur fond de *beats* house, la voix et le style ne sont pas sans rappeler David Byrne et les Talking Heads, emblématiques des années 1980.

Percussions, effets basiques, funk et glam-rock achèvent de dresser le portrait de ce GAT (The Great American Tragedy) que Green Velvet traite en prédicateur, comme au bon vieux temps du negro spiritual. *Whatever* est un sermon, une danse du serpent, sans doute plus « finacho » que l'opus franc de Felix da Housecat, mais féroce.

Véronique Mortaigne

★ Felix da Housecat, *Kittenz & Thee Glitz*, 1 CD Omnisounds-Inca 536748-2, distribué par EMI.
Green Velvet, *Whatever*, 1 CD Music Man Records MMCD 016, distribué par La Baleine.
Miss Kittin & The Hacker, *The First Album*, 1 CD Gigolo Records EFA 29575-2, distribué par Cyber.

SORTIR

PARIS

Les plus belles robes du cinéma
« Le dragon qui veille sur nos trésors. » C'est ainsi que Cocteau qualifiait Langlois, fondateur fou de cinéma, sous toutes ses formes, de la Cinémathèque française. Avec lui, films ou robes connaissent le même sort. Henri Langlois, conscient de leur valeur, prenait soin de les conserver. Débute alors l'une des plus rares et des plus précieuses collections de costumes au monde. Aujourd'hui, grâce à ce collectionneur et à ses successeurs, la Cinémathèque française détient un millier de pièces, de 1900 à nos jours. A travers « Les plus belles robes du cinéma », ce haut lieu du 7e art présente, pour la première fois, une cinquantaine d'entre elles, portées par les plus grandes actrices (Vivien Leigh, Greta Garbo, Martine Carol, Elisabeth Taylor, Marlene Dietrich, Delphine Seyrig, Stephane Audran, Madeleine Sologne...).
Ces splendeurs créées par des couturiers prestigieux (Yves Saint Laurent, Coco Chanel, Marcel Rochas, Pierre Cardin, Christian Lacroix) ou des créateurs de costumes renommés (Adrian, Travis Banton, Manuel Orazi...) sont accompagnées d'extraits de films, de croquis et de photographies.
Pavillon des Arts, Les Halles - Porte Rambuteau, terrasse Lautréamont, 101, rue Rambuteau, Paris-1er. M° Châtelet - Les Halles. Ouvert tous les jours sauf le lundi et les jours fériés, jusqu'au 24 février, de 11 h 30 à 18 h 30. Tél. : 01-42-33-82-50. 18 F, 25 F et 35 F.

Cheb Mami
Nommé huit fois pour les Grammy Awards (février 2002), Disque de diamant à Dubaï, bientôt Disque d'or en France, annonçait début décembre son entourage, « Dellali », le trop clinquant et décevant album de Cheb Mami, sera évidemment au menu du répertoire proposé à Bercy. Mais il y aura aussi tous les succès qui ont jalonné une carrière entamée voilà vingt ans, et puis des titres moins familiers, connus seulement des fans de la première heure. Outre le groupe de rap algérois Intik, en première partie, des invités (toutes les suppositions sont permises : aucun nom n'a été dévoilé) seront bien sûr conviés par le chanteur qui reste toujours la voix la plus intense du raï actuel.
Palais omnisports de Paris-Bercy, 8, boulevard de Bercy, Paris-12e. M° Bercy.
20 heures, le 29 décembre.
Tél. : 08-25-03-00-31. 188 F.

NANTES

Regards sur le monde, trésors photographiques du Quai d'Orsay, 1860-1914
Les diplomates, photographes ? L'exposition « Regards sur le monde », organisée par le ministère des affaires étrangères à l'initiative de son ministre, Hubert Védrine, semble l'attester. Conservées aux archives du Quai d'Orsay et aux archives diplomatiques de Nantes, des centaines de milliers de photographies ont été prises par des ambassadeurs, des consuls, des chargés d'affaires, des résidents... Photos d'amateurs, illustrations de dépêches ou de comptes rendus de mission, trente mille clichés originaux témoignent de cette seule période (1860-1914). Pour cette exposition, aux multiples regards sur l'Asie, le Moyen-Orient, l'Afrique du Nord, l'Afrique subsaharienne, l'Amérique latine, cent quarante images ont été extraites avec l'aide de Roger Thérond : *« A travers les archives du Quai d'Orsay se déroulait sous mes yeux le grand magazine du tour du monde de la diplomatie française. »*
Ce premier « lever de rideau » en augure d'autres, plus thématiques. Après Nantes, « Regards sur le monde » se déplacera à Bordeaux (Musée d'Aquitaine), puis à Singapour.
Nantes (Loire-Atlantique). Musée du château des ducs de Bretagne, 4, place Marc-Elder. De 10 heures à 18 heures, du lundi au dimanche ; fermé le mardi et jours fériés. Jusqu'au 24 février.
Tél. : 02-40-41-56-56. 10 F et 20 F ; gratuit pour les moins de 18 ans.

SÉLECTION DISQUES

ROBERT SCHUMANN
Liederkreis op. 24, Kerner Lieder op. 35 et Lieder divers
Christoph Prégardien (ténor), Michael Gees (piano)

Le ténor allemand Christoph Prégardien s'est d'abord fait connaître comme l'Evangéliste de référence des *Passions* de Bach, à la fin des années 1980, un peu comme l'étaient Ernst Haefliger ou, plus tard, Kurt Equiluz. Depuis une dizaine d'années, tout en poursuivant ses activités dans le domaine de la musique ancienne, Christoph Prégardien s'est fait remarquer dans l'univers intime et subtil du Lied romantique allemand. Son raffinement musical et son attention portée au mot l'ont même fait comparer à Dietrich Fischer-Dieskau. D'ailleurs, on l'avoue, Prégardien pourrait sans peine être un baryton, tant son médium et son grave sonnent bien. Et ce d'autant plus que son aigu connaît aujourd'hui quelques difficultés qui compromettent certains passages de ces Lieder. Mais sa musicalité est sans reproche, et le timbre de sa voix d'une beauté singulière et reconnaissable entre tous. Au piano moderne, Michael Gees semble avoir remplacé Andreas Staier, qui l'accompagnait au pianoforte dans ses précédents récitals enregistrés pour Deutsche Harmonia Mundi, le label de musique ancienne du groupe BMG.

Renaud Machart

★ 1 CD RCA-BMG 74321 73235-2.

SYLVAIN BEUF
***[trio]* (1)**
JEF SICARD
***Oblik* (2)**

La formule du trio saxophone, contrebasse et batterie en deux états. Bien sûr il y eut l'acte fondateur avec Sonny Rollins, le renouvellement opéré par John Surman avec Stu Martin et Barre Philipps, Louis Sclavis peu après, récemment François Corneloup... Un jour ou l'autre, les saxophonistes s'y essaient. Pour Sylvain Beuf, il s'agit d'une nouvelle étape, pour Jef Sicard d'une constante. Ce qui intéresse dans cette simultanéité des parutions, c'est qu'elle concerne deux solistes moins repérables qu'il n'y paraît. Beuf est souvent considéré comme un postbopper, ce qui ramène son parcours à ses années d'apprentissage et passe surtout sous silence son talent de compositeur ; Sicard est systématiquement identifié aux éclats free et improvisation des années 1970, ce qui serait méconnaître sa passion pour les grands souffleurs swing ou Roland Kirk. Avec *[trio]*, Sylvain Beuf démontre sa pleine maturité, la sagesse – comprise comme la science des sages –, dans son rapport à l'histoire du jazz. Soliste à la sonorité pleine – le ténor, son instrument, ne pardonne pas –, qui n'a pas besoin des artifices de la réverbération pour sonner, Beuf s'expose comme rarement, cite Charlie Parker pour mieux rebondir sur Ornette Coleman. A ses côtés, le contrebassiste Diego Imbert et le batteur Franck Agulhon, dont la première qualité audible est celle d'une écoute attentive dans une expression limpide. Dix thèmes, dont neuf réelles compositions de Beuf, pas une redite.

Dans *Oblik,* Jef Sicard conforte d'abord sa relation à deux intenses musiciens, le contrebassiste François Méchali et le batteur François Laizeau. On y entend des années de musique conçue ensemble, une vision commune, au-delà des parcours de chacun. Sicard a depuis longtemps réglé son compte à la surexpressivité, nécessaire à une époque. Sa pince au soprano et à l'alto est l'une des plus précises, non par référence à la sacro-sainte justesse mais bien par ce qu'elle transmet d'émotions et de sentiments. Les thèmes de Sicard, sept sur onze titres enregistrés en public au Carré bleu de Poitiers, appellent à l'apaisement de l'âme et du cœur, quels qu'en soient les tempos. Alors *[trio]* ou *Oblik* ? Les deux, complémentaires, indispensables. ***Sylvain Siclier***

★ (1) 1 CD Naïve Y 226 165 ;
(2) 1 CD Charlotte Productions CP 199, distribué par Night & Day.

SHAHRAM NAZERI
Sharham Nazeri et l'ensemble Dastan. Mythical Chant. Shahram Nazeri with Ali Reza Faiz Bashi Pour & Hafez Nazeri.

« La musique est la nourriture de l'esprit. Enlevez-la du monde, vous aurez un cimetière. Aucun autre art ne peut lui ressembler, à part le chant des oiseaux ou celui de l'eau. » En trois phrases, confiées à l'occasion de son passage au Théâtre de la Ville à Paris en octobre 1998, Shahram Nazeri a tout dit, tout expliqué. Son total engagement, sa passion sans nuances. Il est né en 1951 à Kermanshah, aujourd'hui rebaptisée Bakhtaran, dans le Kurdistan iranien, une région située au sud-ouest de Téhéran et marquée par la culture soufie, ses derviches et ses cérémonies sacrées. S'accompagnant au tambour *daf*, il chante les grands poètes soufis, des airs traditionnels, mais aussi ses propres compositions ou celles du joueur de luth *tanbur* Ali Reza Faiz Bashi, qui l'accompagne sur l'album *Mythical Chant*. Effectué en Iran, cet enregistrement, dans lequel le chanteur, la voix traversée d'orages, et ses musiciens font montre d'une ferveur souvent très énergique, contraste avec celui, plus apaisé, réalisé avec l'ensemble Dastan au festival Les Orientales à Saint-Florent-le-Vieil. Raffinement, noblesse solennelle, maîtrise du silence, éclairs de passion, frémissements d'émotion : maître de l'art vocal persan, Shahram Nazeri est totalement bouleversant. ***Patrick Labesse***

★ 1 CD Long Distance 3063562, distribué par Wagram. 1 CD Buda Musique 82227-2, distribué par Mélodie.

THE CZARS
The Uglu vs The Beautiful People

A elle seule, *Drug*, ballade d'ouverture de ce troisième album, pourrait justifier l'acquisition de ce disque. La douleur aura rarement été confessée avec autant de retenue et d'intensité. A la fois souffrante et angélique, la voix de John Grant, évoquant celle d'un Jeff Buckley soudain épris de pudeur, se déchire avec une bouleversante douceur. Sans atteindre ce sommet, les autres chansons de ce groupe de Denver offrent bien des plaisirs. Déclinaison mélancolique du terroir musical américain, leur musique transcende la rusticité folk et country, pour flâner du côté d'une féminité et d'un raffinement plus européens. Le piano du chanteur, les guitares de Roger Green et Andy Monley privilégient les instants suspendus, moments d'équilibre subtil entre le silence du vague à l'âme et les harmonies noctambules. Quelques mélodies plus affermies permettraient aux Czars, finement produits par l'ancien Cocteau Twin Simon Raymonde, d'attirer l'attention qu'ils méritent.

Stéphane Davet

★ 1 CD Naïve BU 30006, distribué par Naïve.

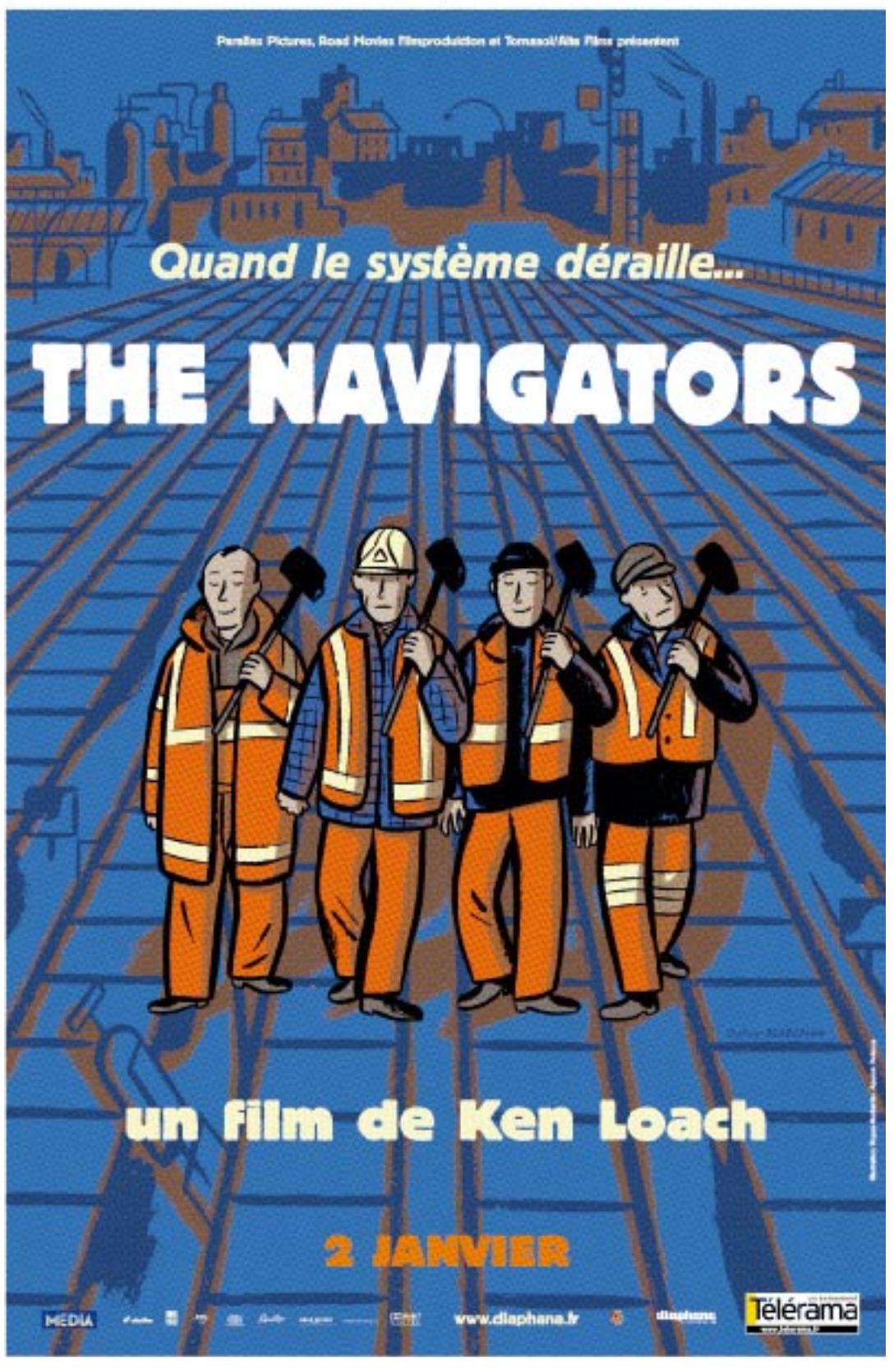

VENDREDI 28 DÉCEMBRE

GUIDE TÉLÉVISION

MAGAZINES

19.00 Explorer. Sunset Boulevard. La légende du dauphin rose. L'autre guerre du Cambodge. **National Geographic**
19.00 Tracks. Tribal : Strip-tease. Dream : Chemical Brothers. Live : International Noise Conspiracy. **Arte**
20.05 Open club. Invité :Bernard Haller. **CineClassics**
21.10 100% Politique. Les meilleurs moments. **LCI**
21.25 Rock Press Club. Le funk. Invités : Eric Dahan ; Benoît Sabatier ; Patrick Eudeline ; Olivier Cachin. **Canal Jimmy**
22.55 Le Meilleur d'« On ne peut pas plaire à tout le monde ». **France 3**
23.00 Sans aucun doute. Spéciale fête. **TF 1**
0.40 Later... with Jools Holland. Septième série (n°3). Invités : Ice-T ; Ocean Colour Scene ; Everclear ; Morcheeba ; Cowboy Junkies ; Tony Rich Project. **Canal Jimmy**

DOCUMENTAIRES

19.00 Biographie. Che Guevara, l'indomptable guérillero. **La Chaîne Histoire**
20.15 Les Aventuriers de l'altitude. [8/12]. Malédiction en Tasmanie. **Planète**
20.15 Reportage. 11/09/2001. Trois mois de crise. **Arte**
20.35 Les Mystères de la Bible. Jésus, l'enfant sacré. **La Chaîne Histoire**
20.45 Sciences et technologie. Cuba, l'île aux trésors. **Planète**
21.00 Jean-Paul II. **France 3**
21.00 Tueurs nés. Prédateurs miniatures. **National Geographic**
21.10 Spéciale Egypte : des momies et des dieux. Momies d'animaux. **Histoire**
22.15 La Vie en face. Dynamo de Kiev. L'épopée d'une merveilleuse équipe de football. **Arte**
23.05 Biographie. Joseph MacCarthy. **La Chaîne Histoire**
23.05 Musées du monde. [5/8]. Le musée de l'Or de Bogota. **Histoire**

SPORTS EN DIRECT

20.00 Football. Tournoi en salle de Dresde (Allemagne). **Eurosport**
20.30 Basket-ball. All-Star Game. A Chalon-sur-Saône. **Pathé Sport**

DANSE

21.00 Cendrillon. Enregistré en 1969. Chorégraphie de Frederick Ashton. Musique de Serge Prokofiev. Par l'Orchestre du Royal Opera House, dir. John Lanchbery. **Mezzo**

MUSIQUE

19.45 Nice Jazz Festival 1998. Avec Mighty Blue Kings ; Bireli Lagrene ; Delavoix. **Muzzik**
21.00 Jazz à Marciac 2001. Avec B. McFerrin ; Marva Wright ; Palatino ; Diana Krall. **Muzzik**
22.00 An Evening with Nat « King » Cole. **Muzzik**
22.25 Remembering Otis. **Canal Jimmy**
22.45 Keith Jarrett. Enregistré en 1987. **Mezzo**
23.00 Joe Henderson Quartet. **Muzzik**
23.45 Luca Ronconi. *Tosca.* Par l'Orchestre de la Scala de Milan, dir. Riccardo Muti. **Mezzo**
0.10 Disiz la Peste. **Paris Première**

TÉLÉFILMS

20.40 et 22.30 Havanera 1820. Antonio Verdaguer. [1 et 2/2]. **Festival**
20.45 Noël sanglant. Thomas Stiller. **Arte**
20.45 Les Yeux de l'inconnu. Michael Toshiyuki Uno. **RTL 9**
20.50 et 22.25 L'Odyssée fantastique. Philip Spink. [1 et 2/2] ♢. **M 6**
20.50 L'Etoile filante. Blair Treu. **TF 6**
22.35 Lakota Moon. Christopher Cain ○. **TMC**
0.15 Cherche famille désespérément. François Luciani ♢. **Festival**

SÉRIES

20.30 Mister Bean. Mr Bean retourne à l'école. **France 3**
20.55 Nestor Burma. Nestor et la belle de Paris ♢. **France 2**
22.30 H. Une histoire de collection ♢. **Canal +**
23.45 That 70's Show. Un week-end mouvementé (v.o.) ♢. **Canal Jimmy**
0.05 Un flic dans la mafia. Quand Vinnie fume le cigare. **Série Club**
0.05 Buffy contre les vampires. Superstar ♢. **M 6**

FILMS

15.35 Yolanda et le voleur ■■ Vincente Minnelli (Etats-Unis, 1945, v.o., 110 min). **TCM**
16.20 La Garce ■■ King Vidor (Etats-Unis, 1949, v.o., 90 min) ♢. **CineClassics**
19.00 Le Chant du Missouri ■■ Vincente Minnelli (Etats-Unis, 1944, 105 min). **TCM**
20.45 Guet-apens ■■ Sam Peckinpah (Etats-Unis, 1972, 120 min). **TCM**
21.00 Qui veut la peau de Roger Rabbit ? ■■ Robert Zemeckis (EU, 1988, v.o., 100 min) ♢. **Cinéstar 2**
21.00 Beetlejuice ■■ Tim Burton (Etats-Unis, 1988, 90 min) ♢. **CineCinemas 2**
21.00 Les Révoltés du Bounty ■■ Frank Lloyd (Etats-Unis, 1935, 145 min) ♢. **CineClassics**
22.35 Quatre Mariages et un enterrement ■■ Mike Newell (Grande-Bretagne, 1994, 110 min) ♢. **TPS Star**
22.35 S'en fout la mort ■■■ Claire Denis (France, 1990, 90 min) ♢. **Cinéfaz**
22.40 Il était une fois Hollywood 1 ■■ Jack Haley Jr (Etats-Unis, 1974, v.o., 125 min) ♢. **Cinétoile**
22.45 Les Douze Salopards ■■ Robert Aldrich (Etats-Unis, 1967, 145 min) ♢. **TCM**
23.10 La Foule ■■■ King Vidor (Etats-Unis, 1928, 105 min). **Arte**

23.25 Tirez sur le pianiste ■■■ **François Truffaut. Avec Charles Aznavour, Marie Dubois** (France, 1960, 90 min) ♢. **CineClassics**
0.05 Naked ■■ Mike Leigh (GB, 1992, v.o., 130 min) ♢. **Cinéfaz**

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

17.30 Melrose Place.
18.10 et 1.15 **Star Academy.**
18.55 Le Maillon faible.
20.00 Journal, Météo, Trafic infos.
20.50 Les Enfants de la télé.
23.00 Sans aucun doute.

FRANCE 2

17.05 La Légende de l'ours Film. Stewart Raffill ♢.
18.40 Le Numéro Gagnant.
19.10 On a tout essayé.
19.50 Un gars, une fille.
20.00 et 0.30 **Journal, Météo.**
20.55 Nestor Burma. Nestor et la belle de Paris ♢.
22.35 Commissaire Montalbano. La voix du violon.
0.50 La Nuit de la glisse 2000.

FRANCE 3

16.45 La Vie secrète de Ian Fleming. Téléfilm. Ferdinand Fairfax.
18.15 Un livre, un jour.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Le 19-20 de l'information, Météo.
20.10 Tout le sport.
20.15 Le Journal du Dakar.
20.30 Mister Bean.
21.00 Jean-Paul II.
22.30 Météo, Soir 3.
22.55 Le Meilleur d'« On ne peut pas plaire à tout le monde ».
1.15 On en rit encore !

CANAL +

17.45 Le Monde des ténèbres ○.
18.30 Jack Palmer ♢.
► En clair jusqu'à 21.00
18.35 Agrippine ♢.
19.00 Coffe passe à l'euro.
19.10 Le Journal.
19.25 Best of cinéma.
19.40 Top but.
19.50 Le Zapping.
19.55 Les Guignols de l'info.
20.00 Burger Quiz.
21.00 Raccroche Film. Diane Keaton ♢.
22.30 H. Une histoire de collection ♢.
23.00 Just Married (ou presque) Film. Garry Marshall ♢.
0.55 Grolandsat ○.

ARTE

19.00 Tracks.
19.45 Arte info, Météo.
20.15 Reportage.
20.45 Noël sanglant. Téléfilm. Thomas Stiller.
22.15 La Vie en face. Dynamo de Kiev. L'épopée d'une merveilleuse équipe de football.
23.10 La Foule ■■■ Film. King Vidor.
0.55 Moby Dick ■ Film. John Huston.

M 6

17.20 Air Bud Film. Charles Martin Smith ♢.
19.00 Charmed ♢.
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.05 Malcolm ♢.
20.40 Caméra Café.
20.50 L'Odyssée fantastique. Téléfilm. Philip Spink. [1 et 2/2] ♢.
0.05 Buffy contre les vampires. Superstar ♢.
0.55 Robbie Williams. Live From the Albert.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.30 Black and Blue.
21.30 Cultures d'Islam.
22.00 Journal.
22.10 Multipistes.
22.30 Surpris par la nuit.
0.05 Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUES

20.05 Concert franco-allemand. Par le Staatskapelle de Dresde, dir. Paavo Järvi. Œuvres de Kodaly, Haydn, Ravel, Stravinsky.
22.30 Alla breve (rediff.).
22.45 Jazz-club. Eddy Louiss, orgue, Richard Galliano, accordéon.
1.00 Les Nuits de France-Musiques.

RADIO CLASSIQUE

20.00 Les Rendez-vous du soir. Œuvres de Rosetti, Hummel.
20.40 Monet et Manet. Œuvres de Chabrier, Chausson, Debussy, Wagner, Liszt, Bartok, Honegger.
22.40 Les Rendez-vous du soir (suite). Œuvres de Mendelssohn, R. Strauss, Brahms.
0.00 Les Nuits de radio Classique.

Le Monde TELEVISION

Radio Classique

20.40 Monet et Manet

Le peintre impressionniste se proposait de représenter les objets d'après ses impressions personnelles, sans se préoccuper des règles admises. En étendant le principe à la musique, les *Estampes* ou *Brouillards* ou encore *La Cathédrale engloutie*, de Debussy, ressortissent de l'impressionnisme, comme les œuvres de Chabrier, grand admirateur de ces peintres encore méconnus.

France 3

21.00 Jean-Paul II

Daniel Costelle, réalisateur, Isabelle Clarke, réalisatrice, et Bruno Frappat, directeur de *La Croix* et conseiller à la réalisation, ont réussi un tour de force en traçant ce portrait du pape Jean Paul II, se basant sur l'idée qu'il est l'homme du tournant du millénaire. Daniel Costelle dresse moins un bilan qu'un état du monde, en montrant cet homme de la chute du communisme, celui qu'on voulut assassiner, celui du dialogue entre les religions et, enfin, l'homme de prières. Images et commentaires rectifient certains stéréotypes – sur la théologie de la libération, sur le préservatif –, mais en surestiment certaines (l'implication de services bulgares et soviétiques dans la tentative d'assassinat de 1981), voire en oublient d'autres. L'impression de déjà vu cède en acceptant de regarder ce film avec l'œil d'un adolescent né après l'élection de Jean Paul II (1978) et qui n'a jamais connu qu'un seul pape.

SAMEDI 29 DÉCEMBRE

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

12.10 et 15.10, 17.10 Le Monde des Idées. Thème : Mozart ou la liberté. Invité : Philippe Sollers.
19.00 Le Forum des Européens. **Arte**

MAGAZINES

14.40 Place aux livres. Invités : Fabienne Verdier ; Valéry Giscard d'Estaing. **LCI**
17.00 Chacun son monde, le sens du voyage, le voyage des sens. Invitée : Danielle Mitterrand. **Voyage**
19.00 Explorer. Mystères non élucidés, à la recherche des extraterrestres. La momification. **National Geographic**
19.30 + clair. Le best of. **Canal +**
20.05 Le Fond de la corbeille. Best of 2001 depuis Fribourg. Invité : Jean Steinauer. **TSR**
23.10 Tout le monde en parle. Best of. **France 2**
0.10 Pendant la pub. Invités : Michel Serrault ; Jean-Pierre Mocky. **Monte-Carlo TMC**
0.35 Rock Press Club. Le funk. Invités : Eric Dahan ; Benoît Sabatier ; Patrick Eudeline ; Olivier Cachin. **Canal Jimmy**

DOCUMENTAIRES

17.00 Spéciale Egypte. Auguste Mariette. **Histoire**
17.00 Dans la nature, dix ans. Dix ans d'inédits. **Canal +**
17.15 Le Cinéma des effets spéciaux. Toons en folie. **CineCinemas 1**
17.25 Sans frontières. Iran, charmes d'Orient. **Odyssée**
17.25 Traque sauvage. [13/13]. Les zèbres de Louise et les lions de Keet. **La Cinquième**
17.30 Spéciale Egypte. Voyage à Saqqarah. Un portrait de J.-P. Lauer. **Histoire**
17.35 Cent ans de voix noires. Le Brésil. **Muzzik**
17.55 Les Coulisses d'une revue, le Moulin Rouge. **La Cinquième**
18.05 L'Histoire du Père Noël. **Planète**
18.50 Alexandrie la magnifique. **Histoire**
19.05 Evasion. Sidobre : l'île de granit. **Odyssée**
19.15 Les Mystères de l'Histoire. Grey Owl, ou la belle imposture. **La Chaîne Histoire**
20.00 Croco Chroniques. [3e volet]. Alligators en rade. **National Geographic**
20.00 Rock irlandais. **Mezzo**
20.05 Biographie. Nelson Mandela, les chemins de la liberté. **Chaîne Histoire**
20.05 La Deuxième Vie de Marlène. **CineClassics**
20.45 L'Aventure humaine. Maurice et Katia Krafft au rythme de la terre. **Arte**
20.50 Kim Dae-Jung. **La Chaîne Histoire**
20.50 L'Histoire du monde. Sous les cocotiers, la révolution. **Odyssée**
21.00 Spéciale Egypte. Les Egyptiens à la recherche de leur passé. **Histoire**
21.00 Jamu. [2e volet]. Le léopard orphelin. **National Geographic**
21.35 Biographies et Histoire. Frank Sinatra « The Voice ». **Planète**
21.45 Les Mystères de l'Histoire. Hitler et les sciences occultes. **Chaîne Histoire**
22.10 Spéciale Egypte. Les Aventuriers de l'Egypte ancienne. [12/12]. Une saison à Saqqara. **Histoire**
22.50 Maurice Chevalier. **Odyssée**
23.00 Les Grizzlies. **National Geographic**
23.30 Le Combat pour les droits de l'homme. **La Chaîne Histoire**
23.35 Victor Schoelcher, un homme contre l'esclavage. **Histoire**
23.56 La Lucarne. Fanny Gaïda, une étoile et moi. **Arte**
0.00 Pisteurs de dinosaures. **National Geographic**
0.15 Un hôtel-Dieu pour Beaune. **Odyssée**
0.20 1914-1918. Les derniers témoins. **La Chaîne Histoire**
0.25 Edgar Pisani. [4/4]. De nouveaux engagements. **Histoire**

SPORTS EN DIRECT

18.00 Ski de fond. Coupe du monde. 10 km messieurs. A Salzbourg (Autr.). **Eurosport**

DANSE

19.00 Casse-Noisette. Chorégraphie de Maurice Béjart. Musique de Piotr Ilitch Tchaïkovski. Interprété par le Béjart ballet Lausanne, dir. Edmon Colomer. **Muzzik**

MUSIQUE

17.30 Jean-Sébastien Bach. Par l'Amsterdam Baroque Orchestra et l'Amsterdam Baroque Choir, dir. Ton Koopman. **Mezzo**
18.30 Classic Archive. Avec David Oïstrakh (violon). Œuvres de Bach, Mozart. **Mezzo**
19.30 Haydn. *Concerto pour violoncelle* n°2. Avec Mstislav Rostropovitch (violoncelle). Interprété par the Academy of St Martin in the Fields, dir. Mstislav Rostropovitch. **Mezzo**
21.00 Jürgen Flimm. *La Chauve-Souris.* Enregistré en 1999. Interprété par l'Orchestre symphonique de Vienne, dir. Nikolaus Harnoncourt. **Muzzik**
21.00 David Poutney. *Simplicius.* Interprété par l'Orchestre et le Chœur de l'Opéra de Zurich, dir. Franz Welser-Möst. **Mezzo**
22.35 Helmut Lotti. Enregistré en 2001. Par le Golden Symphonic Orchestra, dir. André Walschaerts. **RTBF 1**
23.00 Cecil Taylor au piano solo. **Muzzik**
23.15 Diabelli. *Trente-trois variations sur un thème de valse.* Avec Daniel Barenboïm (piano). **Mezzo**
23.50 Madonna. Concert enregistré à Detroit en 2001. **TF 1**
0.00 The Nat « King » Cole Show 20. **Muzzik**

VARIÉTÉS

20.50 Ma chanson d'enfance. **France 2**

TÉLÉFILMS

19.00 Houdini. Pen Densham ♢. **CineCinemas 1**
20.35 Un petit coin de paradis. Mimi Leder ♢. **CineCinemas 1**
20.40 et 22.25 Un pique-nique chez Osiris. Nina Companeez. [1 et 2/2]. **Festival**
20.45 Secousses à Los Angeles. Richard Pepin ♢. **TPS Star**
21.00 Le Vieil Ours et l'Enfant. Maurice Bunio. **France 3**
21.00 et 22.40 L'Australienne. Pino Amenta. [3 et 4/4] ♢. **Téva**
22.10 Il était une fois James Dean. Mark Rydell ♢. **Canal +**
22.15 Conamara. Eoin Moore. **Arte**
23.25 La Clé des mondes parallèles. Krishna Rao ♢. **M 6**

SÉRIES

17.45 Hollywood Off Ramp. Le portable ou la vie ♢. **CineCinemas 1**
18.05 First Years. ...And Then You Die (v.o.) ♢. **Téva**
19.00 Le Muppet Tonight. Cindy Crawford. **Télétoon**
19.40 Strong Medicine. Deux avis valent mieux qu'un. ♢. **Téva**
20.30 Mister Bean. Les nouvelles aventures de Mister Bean. **France 3**
20.30 Zorro. Le nouveau commandant. **Disney Channel**
20.50 Dark Angel. Tempérament de feu ♢. Les mains sales ♢. **M 6**
20.55 Mysterious Dr Satan. Crack Up (v.o.) ♢. **CineClassics**
21.00 H. Une histoire de président ♢. **Canal +**
21.25 Titus. La copine de Tommy ♢. **Canal +**
21.40 Avocats et associés. Prise dans la toile. **13ème RUE**
21.45 South Park. Le cycle du caca ○. **Canal +**
22.30 Oz. In Exelsis Deo (v.o.) ♢. Peine capitale (v.o.) ♢. **Série Club**
22.30 Le Caméléon. Servir et protéger ♢. **M 6**
22.55 Angel. Force aveugle ○. **TF 1**
0.35 New York Undercover. Affaires internes ○. **13ème RUE**

FILMS

13.20 Brigadoon ■■■ Vincente Minnelli (Etats-Unis, 1954, 105 min). **TCM**

13.25 Les Révoltés du Bounty ■■ **Frank Lloyd. Avec Clark Gable, Charles Laughton** (Etats-Unis, 1935, v.o., 135 min) ♢. **CineClassics**
13.35 After Hours ■■ Martin Scorsese (Etats-Unis, 1985, 95 min) ♢. **Cinéfaz**
15.05 Un tramway nommé Désir ■■ Elia Kazan (Etats-Unis, 1951, v.o., 125 min). **TCM**
17.10 Ziegfeld Follies ■■■ Vincente Minnelli (Etats-Unis, 1946, v.o., 110 min). **TCM**
19.00 Un Américain à Paris ■■■ Vincente Minnelli (Etats-Unis, 1951, 105 min). **TCM**
20.30 Le Cercle enchanté ■ Gary Hurst (Grande-Bretagne, 1999, 75 min) ♢. **Canal J**
22.20 Les Hommes du président ■■ Alan J. Pakula (Etats-Unis, 1976, 130 min) ♢. **TCM**
23.00 Another Day in Paradise ■■ Larry Clark (Etats-Unis, 1999, 105 min) ♢. **CineCinemas 3**

23.15 Les Belles de nuit ■■■ **René Clair. Avec Gérard Philipe, Martine Carol** (France, 1952, 80 min) ♢. **Cinétoile**
23.40 A tombeau ouvert ■ Martin Scorsese (Etats-Unis, 1999, 119 min) ♢. **Canal +**
0.15 Une riche affaire ■ Norman McLeod (Etats-Unis, 1934, 70 min) ♢. **CineClassics**
0.30 I Love L.A. ■■ Mika Kaurismaki (Fr. - EU, 1999, v.o., 105 min) ♢. **Cinéfaz**
0.30 La Belle de New York ■■ Charles Walters (Etats-Unis, 1952, v.o., 80 min). **TCM**
0.40 Les Amants de la Villa Borghese ■ Vittorio De Sica et Gianni Franciolini (Fr. - It., 1953, 95 min) ♢. **Cinétoile**
1.00 Les Aventures de Robin des bois ■■■ Michael Curtiz et William Keighley (Etats-Unis, 1938, v.o., 95 min). **Arte**
1.25 La Kermesse héroïque ■■■ Jacques Feyder (France, 1935, 110 min) ♢. **CineClassics**
1.50 L'Histoire sans fin 2 ■ George Miller (Etats-Unis, 1989, 90 min). **TCM**

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

13.55 Invisible Man.
14.50 Pacific Blue.
16.25 Wasteland.
17.15 Sous le soleil.
18.10 Star Academy.
18.55 Le Maillon faible.
20.00 Journal, tiercé, Météo.
20.50 Star Academy. Demi-finale filles.
22.55 Angel. Force aveugle ○.
23.50 Madonna. Drowned World Tour 2001.

FRANCE 2

13.45 Les Grandes Enigmes du futur ♢.
14.40 Un cœur innocent. Téléfilm. David Attwood. [1 et 2/2] ♢.
17.45 C'est ma tribu.
17.50 La Rétro des sports 2001.
19.55 et 20.47 **Tirage du Loto.**
19.58 A côté du Dakar.
20.00 et 1.45 **Journal, Météo.**
20.50 Ma chanson d'enfance.
23.10 Tout le monde en parle. Best of.

FRANCE 3

13.35 C'est mon choix pour le week-end.
15.00 Keno.
15.05 Aventures à Paris. Téléfilm. Alan Metter.
16.45 Les Princesses du cirque à Stockholm.
18.15 Un livre, un jour.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Le 19-20 de l'information, Météo.
20.10 Tout le sport.
20.15 Le Journal du Dakar.
20.30 Mister Bean.
21.00 Le Vieil Ours et l'Enfant. Téléfilm. Maurice Bunio.
22.30 La Vie en rire.
0.10 Météo, Soir 3.
0.35 3 x + Net spécial fêtes.

CANAL +

► En clair jusqu'à 15.00
13.30 Dans la nature, dix ans.
14.30 La Grande Course.
15.00 Dans la nature, dix ans. Dix ans de voyages. **16.00** Matis, l'appel aux ancêtres. **17.00** Dix ans d'inédits.
18.10 Vivement la rentrée. Téléfilm. Karen Disher et Guy Moore ♢.
► En clair jusqu'à 21.00
19.20 Le Journal.
19.30 + clair.
20.30 Grolandsat ○.
21.00 Samedi comédie. H. *Une histoire de président* ♢. **21.25** Titus. *La copine de Tommy* ♢. **21.45** South Park. *Le cycle du caca* ○.
22.10 Il était une fois James Dean. Téléfilm. Mark Rydell ♢.
23.40 A tombeau ouvert ■ Film. Martin Scorsese ♢.

LA CINQUIÈME/ARTE

13.55 Chroniques de l'Afrique sauvage.
15.30 Aventures de femmes.
16.00 Terres d'enchantement.
16.55 Le Maître des génies.
17.25 Traque sauvage.
17.55 Les Coulisses d'une revue, le Moulin Rouge.
19.00 Le Forum des Européens.
19.45 Arte info.
20.00 Le Dessous des cartes.
20.10 Météo.
20.15 Ulrich Müther. Un architecte sur l'île de Rügen.
20.45 L'Aventure humaine. Maurice et Katia Krafft au rythme de la terre.
22.15 Conamara. Téléfilm. Eoin Moore.
23.56 La Lucarne. Fanny Gaïda, une étoile et moi.
1.00 Les Aventures de Robin des Bois ■■■ Film. Michael Curtiz et William Keighley (v.o.).

M 6

13.20 Sliders, les mondes parallèles ♢.
14.00 Los Angeles Heat ♢.
15.00 C-16 ♢.
15.50 Zorro ♢.
16.15 Secret Agent Man ♢.
17.10 Chapeau melon et bottes de cuir ♢.
18.05 Le Clown.
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.05 Caméra Café.
20.40 Cinésix.
20.50 La Trilogie du samedi. Dark Angel. *Tempérament de feu* ♢. **21.40** *Les mains sales* ♢. **22.30** Le Caméléon. *Servir et protéger* ♢.
23.25 La Clé des mondes parallèles. Téléfilm. Krishna Rao ♢.

RADIO

FRANCE-CULTURE

19.30 Droit de regard.
20.00 Elektrophonie.
20.50 Mauvais genres.
22.10 Le Monde en soi.
0.05 Œuvres croisées.

FRANCE-MUSIQUES

19.30 Hänsel et Gretel. Opéra de Engelbert Humperdinck. Par les Chœurs d'enfants et l'Orchestre du Metropolitan Opera, dir. Charles Mackerras, Dawn Upshaw (Gretel), Jennifer Larmore (Hänsel), Judith Forst (la sorcière).
23.00 Le Bel aujourd'hui. Festival Musica : Hommage à Iannis Xenakis. Par l'Orchestre national de Montpellier, dir. Pascal Rophé. Œuvres de Dusapin, Xenakis, Koering.

RADIO CLASSIQUE

19.00 Intermezzo. Œuvres de Gerschwin, Copland, Joplin, Ravel.
20.00 Les Rendez-Vous du soir. R. Schumann et les compagnons de David. Œuvres de R. Schumann, Berlioz, Heller, Wieck-Schumann, Mendelssohn, Schuncke, Wagner.
22.00 Da capo. Le chef d'orchestre Erich Kleiber. Œuvres de Beethoven, Mozart, J. Strauss fils, R. Strauss, Tchaïkovski.
0.00 Les Nuits de Radio Classique.

Le Monde TELEVISION

Canal J

20.30 Le Cercle enchanté ■

Nellie et Georges, dix et sept ans, vont rencontrer le monde des lutins, grâce à Broom, et percer les mystères d'un univers enchanté. Un film d'animation, qui est aussi un film d'aventures et d'action, où lutins, démons et peuple magique sont servis par un scénario de Jocelyn Stevenson, primé à plusieurs reprises, et par la réalisation de Gary Hurst, qui mit aussi en scène la série animée *Moïse*.

France 3

21.00 Le Vieil Ours et l'Enfant

Rencontre entre deux êtres que tout devrait séparer : Juste, un vieux fou entouré de dix chiens, qui n'a qu'un but : découvrir une sépulture d'ours enfouie en Périgord depuis vingt mille ans. Et Fodé, jeune orphelin de douze ans, fugueur, qui cherche un foyer d'accueil. Autour de cette double quête, une belle histoire d'amitié, incarnée notamment par Jacques Dufilho et Mandiaye Ba.

Arte

23.56 La Lucarne : Fanny Gaïda, une étoile et moi

Mathilde Mignon et Fanny Gaïda se connaissent depuis l'enfance, elles sont *« plus que des sœurs »*. L'une est cinéaste, l'autre étoile de l'Opéra Garnier. La première filme la seconde, ses exercices, ses angoisses, son sommeil avant d'entrer en scène et son dernier spectacle, quand a sonné la quarantaine. Un très beau film-portrait, ode à l'amitié féminine et à ses secrets.

SIGNIFICATION DES SYMBOLES

Les codes du CSA
♢ Tous publics
○ Accord parental souhaitable
♢ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans
○ Public adulte
Interdit aux moins de 16 ans
♢ Interdit aux moins de 18 ans

Les cotes des films
■ On peut voir
■■ A ne pas manquer
■■■ Chef-d'œuvre ou classique

Les symboles spéciaux de Canal +
DD Dernière diffusion
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et malentendants

Le Monde

SAMEDI 29 DÉCEMBRE 2001

Le Conseil constitutionnel valide la loi de finances 2002

Il émet toutefois deux réserves

APRÈS le camouflet de la semaine dernière sur la loi de financement de la Sécurité sociale, le gouvernement peut se sentir soulagé. Au ministère de l'économie et des finances, on s'est d'ailleurs aussitôt *« félicité »*. Le Conseil constitutionnel a en effet validé, jeudi 27 décembre, l'essentiel de la loi de finances pour 2002 et de la loi de finances rectificative pour 2001, rejetant ainsi la quasi-totalité des griefs émis par l'opposition RPR, UDF et DL à l'Assemblée nationale qui l'avait saisi. Il n'en a retenu qu'un seul, venant des sénateurs et concernant la commission de vérification des comptes des fonds spéciaux. Et encore, il n'a touché à l'article incriminé que partiellement, n'en modifiant que deux alinéas.

Sans remettre en cause le principe d'une telle commission, le Conseil a considéré que, *« si le Parlement peut vérifier a posteriori qu'il a été fait des crédits nécessaires aux opérations des services secrets un usage conforme à leur destination »,* il ne peut intervenir sur des opérations en cours, devant respecter les prérogatives constitutionnelles de l'exécutif en matière de défense nationale.

DIWAN EN QUESTION

Le Conseil constitutionnel a par ailleurs supprimé quelques articles mineurs n'ayant pas leur place dans une loi de finances (quatre dans le collectif 2001 relatifs aux pouvoirs des communes, trois dans la loi 2002, concernant la taxe de séjour), et émis deux réserves sur des points dont il s'est saisi lui-même.

Le Conseil s'est notamment penché sur la question de l'intégration des écoles bretonnes Diwan dans l'enseignement public. Il a tenu à préciser que l'article 134 de la loi de finances 2002, qui en prévoit les éventuelles conséquences statutaires, ne validait pas cette intégration. *« Il appartiendra aux autorités administratives compétentes, sous le contrôle du juge, de se prononcer, dans le respect de l'article 2 de la Constitution »*, selon lequel *« la langue de la République est le français »*, relève-t-il dans sa décision.

La seconde réserve émise par le Conseil concerne le budget des *« pouvoirs publics constitutionnels »* (Elysée, Sénat, Assemblée nationale, Haute Cour de justice, Conseil constitutionnel...). L'article 115 de la loi de finances 2002 prévoit en effet que désormais sera joint, à chaque projet de loi de finances, un *« rapport expliquant les crédits demandés »* pour chacun de ces pouvoirs.

De bonne guerre, le Conseil constitutionnel s'est juste attaché à rappeler que *« les pouvoirs publics constitutionnels déterminent eux-mêmes les crédits nécessaires à leur fonctionnement »*, précisant que *« cette règle est inhérente au principe de leur autonomie financière qui garantit la séparation des pouvoirs »*.

Laetitia Van Eeckhout

La télévision italienne au cœur de conflits d'intérêts

En février, M. Berlusconi pourrait contrôler tout l'audiovisuel du pays

ROME
correspondance

Après la justice, c'est la télévision qui est au centre du débat en Italie. Silvio Berlusconi, à la fois premier ministre et propriétaire du principal groupe télévisé privé, s'est vanté récemment d'avoir laissé en place, *« comme dans aucun autre pays européen »*, les dirigeants du service public radiotélévisé *« qui avaient été nommés par ses adversaires »* et qui *« l'ont combattu lors de la campagne électorale »*. Ce que le « Cavaliere » ne dit pas, c'est qu'il ne pouvait faire autrement. Du moins pour l'instant. Le conseil d'administration, code à la main, est décidé à faire de la résistance et restera en place jusqu'à fin février 2002, échéance naturelle de son mandat.

C'est à partir de ce moment-là que le pays risque de devenir unique au monde, avec une seule personne qui contrôlera, de fait, l'ensemble de l'audiovisuel. Soit le même schéma qu'en 1994, lors de son premier gouvernement, quand M. Berlusconi, après avoir déclaré qu'*« il n'allait pas toucher à un pot de fleur à la RAI »*, y avait placé ses hommes. Rien n'a changé depuis. L'éternelle question du conflit d'intérêts reste sur le tapis malgré la promesse répétée de régler le problème avant l'été.

Aujourd'hui, même le président du Sénat et celui de la Chambre des députés, tous deux issus de la majorité, s'inquiètent. Ils détiennent formellement le droit de nomination du conseil d'administration du service public et considèrent qu'il serait *« opportun de régler le conflit d'intérêts avant toutes nominations à la RAI »*. Le dossier sera à l'ordre du jour dès la rentrée parlementaire, le 21 janvier.

Mais comment résoudre le problème ? Le projet de la majorité prévoit une autorité composée de trois sages appelés à veiller, en aval, sur les actes du chef du gouvernement et de ses ministres qui pourraient contraster avec les intérêts du pays.

Un organisme sans pouvoir de sanction, que l'opposition taxe d'inefficacité. Son propre projet, lui, n'a aucune chance de passer. Pour l'opposition, un homme d'affaires engagé en politique devrait vendre ou céder à d'autres le contrôle de ses sociétés. C'est la loi que la coalition de centre-gauche a été incapable de faire passer quand elle était dans la majorité.

En fait, seul le ministre des télécommunications, Maurizio Gasparri, semble vouloir anticiper les choses. Déjà pendant la campagne électorale, il avait annoncé avoir établi une sorte de liste des personnes indésirables à la RAI. Aujourd'hui, ce bouillant dirigeant d'Alliance nationale a hâte de se débarrasser des actuels dirigeants. C'est sans doute parce qu'il a très mal pris la dernière blague d'une émission satirique qui a présenté une actrice comme *« stagiaire de la RAI parce que nièce du ministre »*. Son coup de fil immédiat, en direct, pour attaquer les auteurs du programme et la RAI, a enflammé le débat. Accusé de vouloir rétablir la censure, M. Gasparri n'a rien trouvé de mieux que de faire mention d'un dossier contre le conseil en place. Silvio Berlusconi se passerait bien de l'activisme de son ministre. Il suffit d'attendre février et tout sera réglé, comme prévu.

Salvatore Aloise

L'OPEP décidée à réduire sa production au 1er janvier

L'ORGANISATION des pays exportateurs de pétrole, réunie vendredi 28 décembre au Caire, est décidée à réduire sa production à partir du 1er janvier 2002. Selon le ministre saoudien du pétrole, Ali Al-Nouaimi, la diminution devait atteindre 1,5 million de barils par jour pendant une durée de six mois. Les pays non membres de l'OPEP – Russie, Norvège, Mexique – ont déclaré être prêts à réduire leur production de 465 000 barils par jour. C'est la quatrième fois cette année que l'OPEP décide une réduction de la production afin de faire redresser les cours du pétrole. L'organisation, qui s'était fixé un objectif de prix du brut compris entre 25 et 28 dollars le baril, a revu ses ambitions à la baisse. Compte tenu du ralentissement économique mondial, elle juge qu'un cours du pétrole entre 20 et 28 dollars est acceptable.

Les marchés ont déjà anticipé les mesures de réduction de l'offre pétrolière. Depuis trois jours, les cours du brent ont repassé à la hausse la barre des 20 dollars le baril.

Au Congo,un procès est instruit contre l'ex-président Lissouba

BRAZZAVILLE. Un procès contre l'ancien président Pascal Lissouba, poursuivi pour *« haute trahison »*, et quatre de ses anciens ministres, accusés de *« détournement de deniers publics, forfaiture et concussion »*, s'est ouvert, jeudi 27 décembre, devant la plus haute juridiction du Congo. Aucun des prévenus n'était présent à l'audience, ni les mandats d'arrêt internationaux ni les commissions rogatoires lancés par la justice congolaise n'ayant été exécutés. L'ancien chef de l'Etat, qui vit en exil à Londres depuis son renversement en 1997 par le général Denis Sassou N'Guesso, se voit reprocher d'avoir *« bradé »* le pétrole congolais en vendant en 1993 à une société américaine, Occidental Petroleum (OXY), un brut – qui restait à extraire – à 3 dollars le barril, alors qu'il en valait 14 sur le marché.
L'ancienne directrice de cabinet de M. Lissouba, Claudine Munari, et l'ex-PDG d'Elf, Loïk Le Floch-Prigent, lui-même aux prises avec la justice française pour sa gestion de la compagnie pétrolière rivale d'OXY, ont comparu comme témoins à charge, soulignant le caractère *« léonin »* du contrat avec la firme américaine.

DÉPÊCHES

■ **ESPACE : des responsables de l'industrie spatiale russe** ont réaffirmé, jeudi 27 décembre, leur intention de faire transférer une partie des lancements de fusées effectués depuis la base de Baïkonour (Kazakhstan) vers celle de Plessetsk (Russie). Cette annonce a été faite à l'occasion de la présentation d'une nouvelle famille de cinq lanceurs, Angara, mise au point et développée par la société Krounitchev et capable d'emporter de 2 tonnes à 28,5 tonnes de charge utile. Seul problème : l'argent nécessaire à la construction du pas de tir utilisé par cet engin n'aurait toujours pas été débloqué.
■ **BANLIEUE : des échauffourées ont eu lieu dans la nuit du mercredi 26 au jeudi 27 décembre entre la police et des jeunes** du quartier de la dalle Robespierre dans le centre de Vitry-sur-Seine (Val-de-Marne). Quatre personnes ont été interpellées. Les incidents ont eu lieu après la mort d'un jeune homme de Vitry abattu lors d'une fusillade au cours d'un braquage de banque à Neuilly-sur-Marne.
■ **EXCLUSION : le corps d'un sans-abri enroulé dans deux sacs de couchage** a été retrouvé, jeudi 27 décembre, sur la plage Opéra de Nice (Alpes-Maritimes), au niveau du quai des Etats-Unis. L'autopsie devra déterminer si une hypothermie prolongée est à l'origine du décès.
■ **ESCROQUERIE : un étudiant d'Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône) de vingt-cinq ans a été interpellé pour avoir fabriqué des cartes de paiement** capables d'accepter n'importe quel code bancaire. Surtout utilisées dans les stations-service et les distributeurs vidéo, la fraude était imparable, à condition de ne pas dépasser 500 francs (76,22 euros).
■ **ELF : le mandat d'arrêt international de Dieter Holzer, l'intermédiaire allemand dans le rachat de la raffinerie Leuna,** a été levé, jeudi 27 décembre, par le juge Renaud Van Ruymbeke. L'homme d'affaires a été brièvement entendu jeudi, et devrait s'expliquer sur le fond en janvier 2002.
■ **FOOTBALL : le Football Club de Nantes-Atlantique** devait annoncer, vendredi 28 décembre, l'arrivée de l'entraîneur argentin Angel Marcos, cinquante-huit ans, à la place de Raynald Denoueix, cinquante-trois ans, en place depuis 1997 – emportant notamment deux Coupes de France (1999, 2000) et un titre de champion (2001) –, selon le quotidien *L'Equipe*. Le FC Nantes, champion de France en titre, occupe actuellement l'avant-dernière place du championnat de France de football, juste devant Lorient, l'équipe entraînée jusque-là par Angel Marcos, lequel a évolué comme attaquant dans les rangs nantais de 1971 à 1975.

Tirage du *Monde* daté vendredi 28 décembre 2001 : 532 229 exemplaires. 1-3
Nos abonnés trouveront le supplément « Radio-télévision » dans *Le Monde* daté dimanche 30-lundi 31 décembre.

Ce mois-ci dans « Le Monde diplomatique » :

PROCHE-ORIENT : Contre la force, le droit *(Monique Chemillier-Gendreau)* – L'espoir vacillant du Liban sud après la libération *(*Texte de *Marina Da Silva* et photos de *Anne Delassus)* – **AMÉRIQUE LATINE :** En Argentine, le naufrage du « modèle FMI » *(Carlos Gabetta)* – Une nouvelle architecture militaire *(Janette Habel)* – **CRISE INTERNATIONALE :** Retour à une présidence impériale aux Etats-Unis *(Philippe Golub)* – Al-Qaida, une secte *(Pierre Conesa)* – L'histoire secrète des négociations entre Washington et les talibans *(Pierre Abramovici).*

JANVIER 2002

EN VENTE CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX
Vient de paraître
25 F · 3,81 €

Egalement au sommaire

■ **Belgique :** Bruxelles face à son passé colonial *(Colette Braeckman)* ■ **Afrique :** Grandes manœuvres autour des télécoms *(Annie Chéneau-Loquay)* ■ **Europe centrale :** La Moldavie repoussée à l'Est *(Guy-Pierre Chomette)* ■ **Cachemire :** A l'heure afghane *(Roland-Pierre Paringaux)* ■ **Porto Alegre :** Pour une mondialisation différente *(Gilles Luneau).*